

Rt Rev J O'Mahony

HISTOIRE
DES
VARIATIONS
DES
ÉGLISES PROTESTANTES.
DÉFENSE

DE CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENS

AUX PROTESTANS,

ET INSTRUCTIONS PASTORALES

Sur les promesses de J. C. à son Église.

Par Messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, &c.

Nunquam Fides Christiana & Ecclesia Catholica variavit, S. Aug. l. 1. cont. Julian. c. VI, n. 63.

TOME PREMIER.



A ROUEN,
Chez PIERRE MACHUEL, Hôtel Saint-Wandrille, rue Ganterie.

M. DCC. LXXXII.
Avec permission.



PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

LE principal devoir d'un Éditeur chargé de publier des ouvrages importans ſur la Religion, eſt de donner une idée juſte & ſubſtantielle, en quelque ſorte, de la Doctrine qu'ils contiennent. Un lecteur qui connoît d'avance l'objet de l'Auteur, & les principes qu'il établit, lit toujours l'ouvrage avec plus d'intérêt, & en tire un plus grand profit. C'eſt le but qu'on ſe propoſe dans cette Préface, après quoi l'on paſſera naturellement à l'Hiſtoire littéraire des ouvrages compris dans cette édition, & au précis de chacun, & l'on dira en peu de mots ce qu'on a cru devoir faire pour rendre l'édition plus parfaite & plus complette que toutes celles qui ont paru juſqu'à préſent.

I. Invariabilité de l'Egliſe Catho-

» L'invariabilité fut toujours le » caractere diſtinctif de la Foi Chré- » tienne & de l'Egliſe Catholique «.

tique dans la Doctrine.

S. Augufl. l. 1, contra Julian. c. vj, n. 23.

Ce principe de Saint Auguftin, & de tous les faints Docteurs, depuis la naiffance du Chriftianifme, eft celui que le grand Boffuet inculque & développe dans tous fes écrits de controverfe, & plus particuliérement dans fon *Hiftoire des Variations des Eglifes Proteftantes*, & dans les ouvrages faits en défenfe de cette Hiftoire. Il fuit de ce principe lumineux, que la Foi Chrétienne & l'Eglife Catholique ne font pas des ouvrages humains. C'eft la conféquence à laquelle aucun efprit raifonnable ne peut fe refufer. En effet, la conftance inébranlable de l'Eglife Catholique, à n'enfeigner, depuis fon établiffement jufqu'à nos jours, fans le moindre changement, fans la plus légere altération, que la même Doctrine enfeignée d'abord par les Apôtres, qui l'avoient reçue immédiatement de Jefus-Chrift leur maître, eft un de ces miracles vifibles & frappans, où l'on ne peut méconnoître la main de Dieu. Lui feul eft affez puiffant pour communiquer à une fociété nombreufe d'hommes inconftans & variables par eux-mêmes, le caractere divin de fon immutabilité.

Obfervons que ce n'eft pas feule-

ment dans des tems de paix & ſous des Empereurs Chrétiens qui reſpectoient l'Egliſe & qui la protégeoient, qu'elle fait paroître ſon admirable conſtance à ſuivre, ſans s'écarter d'un ſeul point, la Doctrine une fois prêchée par les Apôtres. Elle montre encore davantage, en quelque ſorte, ſon inflexible fermeté, lorſqu'attaquée de tous les côtés, par les Juifs, par les Païens, par les Hérétiques, & dans ſon propre ſein par les faux freres, elle eſt obligée de combattre à droite & à gauche, juſques ſous le couteau des perſécuteurs, & de ſoutenir contre tant d'ennemis du dedans & du dehors, une guerre beaucoup plus pénible & plus dangereuſe que celle qu'elle avoit avec les Princes idolâtres, qui verſoient ſon ſang.

II. Cauſe de cette invariabilité.

On ne conçoit pas, quand on ſe borne à faire attention au degré de force & de ſtabilité que peuvent avoir les choſes humaines les plus ſolides & les mieux cimentées, que l'Egliſe compoſée d'hommes fragiles, ait pu réſiſter à des aſſauts ſi violens & ſi multipliés. Nous le concevons ſans peine, ſi nous conſidérons la ſource d'où lui vient une vigueur plus qu'hu-

maine, une fermeté toute divine.

Cette Eglise toujours attaquée & jamais vaincue, disoit le savant Bossuet, dans son admirable discours sur l'Histoire universelle, » est un miracle perpétuel, & un témoignage » éclatant de l'immutabilité des con» seils de Dieu. Au milieu de l'agi» tation des choses humaines, elle se » soutient toujours avec une force » invincible; ensorte que par une suite » non interrompue, depuis près de » dix-sept (ou plutôt de dix-huit) » cents ans, nous la voyons remonter » jusqu'à J. C., dans lequel elle a re» cueilli la succession de l'ancien peu» ple, & se trouve réunie aux Prophe» tes & aux Patriarches.

Collect. tom. iii, p. 248.

C'est de son divin Fondateur & de son Chef que découle dans elle son éternelle invariabilité. Jesus-Christ, en ordonnant à ses Apôtres *de prêcher son Evangile à toute créature*, leur avoit promis en même tems *qu'il seroit avec eux tous les jours*; & non-seulement *avec eux*, mais encore, comme les paroles de la promesse le montrent évidemment, avec leurs successeurs dans la prédication de l'Evangile, *jusqu'à la consommation du siecle*; qu'il

Mat. xxviij, 19, 20.

les affifteroit, qu'il les dirigeroit par fon Efprit, & par conféquent qu'il les garantiroit de tous les accidens auxquels la nature humaine eft fujette, & les empêcheroit de changer, d'altérer & de corrompre en rien le Code de Doctrine qu'il leur avoit donné, & dont il les faifoit dépofitaires. Cette promeffe & cette affiftance de *tous les jours*, font la fource & la caufe infaillible de l'inébranlable fermeté de l'Eglife Catholique, dans la Doctrine une fois prêchée. Sans cette promeffe & fans cette affiftance journaliere, l'Eglife, comme toutes les autres fociétés, feroit changeante, incertaine, toujours occupée à corriger, à rectifier, à rendre plus intelligibles, plus populaires, les différens points de fa Doctrine, & fur-tout fes dogmes capitaux, fes myfteres fublimes, qui paroiffent ne pas s'accorder avec la raifon, ou même la contredire.

III. Sa parfaite foumiffion à la Doctrine venue de Jefus-Chrift.

Pourquoi ne le fait-elle pas ? finon parce qu'elle a Jefus-Chrift au milieu d'elle, qui l'inftruit & la convainc entre autres chofes, de cette importante vérité : que fa doctrine vient immédiatement de Dieu, & que les œuvres de Dieu ont toujours, & du

premier coup, toute leur perfection. On peut tenter, dans l'espérance du succès, de retoucher, de remanier, de corriger & de perfectionner les systêmes des Philosophes anciens & modernes les mieux suivis, les mieux pensés, les plus solidement prouvés. Mais entreprendre la même chose sur une Doctrine dont Dieu même est auteur, & dont Jesus-Christ & ses Apôtres ont été les premiers prédicateurs, ce seroit une audace affreuse, dont l'Eglise, conduite par l'esprit de Jesus-Christ, ne peut avoir que de l'horreur. Cet Esprit divin lui dit sans cesse & lui persuade, que sa doctrine venant de Dieu, il ne lui reste qu'à s'en instruire avec un saint empressement; qu'à la suivre de point en point, avec une soumission entiere, sans raisonner, sans disputer, sans vouloir tout comprendre; qu'à s'en nourrir, qu'à s'en rassasier avec délices & sans craindre la satiété; qu'à la prêcher hautement & avec zele, sans se mettre en peine des railleries insipides des libertins & des prétendus esprits forts, qui ne veulent croire que ce que leur foible raison conçoit, & des critiques

faſtidieuſes des hérétiques, qui non moins audacieux que les eſprits forts, veulent accommoder les dogmes à leurs préjugés, au lieu de corriger leurs préjugés ſur les dogmes reçus.

IV. Son invariabilité l'a met à l'abri de toute erreur.

Les fruits que l'Egliſe recueille de ſon invariable fermeté dans la Doctrine reçue, ſont infiniment précieux & abondans. Premiérement ſa fermeté la met à l'abri de toute erreur. Il n'eſt pas poſſible qu'il s'en gliſſe aucune dans une Doctrine qu'on ſe fait un devoir étroit de ſuivre toute entiere, ſans la moindre altération, & dans laquelle on ne ſe croit pas permis, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'y changer quelque choſe, d'y ajouter ou d'en retrancher. Toute innovation dans la Doctrine eſt donc impoſſible à l'Egliſe Catholique, puiſque par ſa propre conſtitution, & par l'idée qu'elle a d'elle-même, elle ne peut ni faire de nouveaux articles de Foi, ni abandonner aucun de ceux qui lui ſont tranſmis par une tradition non interrompue, ni changer ou modifier ceux dont J. C. & les Apôtres l'ont inſtruite. Sa Doctrine étant toujours la même, elle enſeigne aujourd'hui ce qu'elle enſei-

gnoit hier ; c'eſt-à-dire, ce qu'elle enſeignoit dans tous les ſiecles paſſés, en remontant juſqu'aux Apôtres & à Jeſus-Chriſt.

Il ne faut pas conclure de là que ſa Doctrine ſoit toujours claire, maniſeſte, apperçue aiſément de tout le monde. Une lumiere pure & ſans nuages eſt la prérogative de l'Egliſe du Ciel. Ici bas, elle éprouve des obſcurciſſemens. Les hommes font des gloſes ſur ſa Doctrine, l'interpretent, la commentent les uns d'une façon, les autres d'une autre, forment mille & mille difficultés, & diſputent entr'eux avec tant de contention, de ſubtilités, de rafinement, que la vérité ſemble quelquefois, je ne dis pas ſeulement obſcurcie, mais comme noyée & perdue.

Cependant la vérité dont on diſpute, ſubſiſte toujours la même, & l'Egliſe la conſerve auſſi pure qu'elle eſt ſortie de la bouche de Jeſus-Chriſt, pour la manifeſter avec plus d'éclat en quelque ſorte, qu'elle n'en avoit, avant que les nuages des diſputes l'euſſent obſcurcie. L'Egliſe, dit admirablement Saint Auguſtin, fait profiter des diſputes qui s'élevent au ſujet

S. Aug. de civit. Dei, l. xvj. c. 11.

de ſa Doctrine. » Pluſieurs choſes » qui appartiennent à la Foi Catholi- » que, étant agitées par des héréti- » ques artificieux & ſubtils, donnent » lieu à ceux qui doivent les défendre » contr'eux, de les conſidérer plus » ſoigneuſement, de les pénétrer & » de les comprendre plus clairement; » de les enſeigner & de les inculquer » plus vivement ; de ſorte que la » queſtion émue par les ennemis de » l'Egliſe, eſt pour elle une occaſion » d'apprendre « non de nouvelles vérités, ce qui eſt impoſſible, mais de nouvelles manieres de les expoſer ; de ſorte qu'elle ſe confirme par là de plus en plus dans les vérités qu'elle ſait déja, qu'elle s'y rend plus attentive, & qu'en les mettant dans un plus grand jour, elle les défend avec plus de force.

V. Lui fait reconnoître les erreurs qu'on veut introduire.

Secondement, outre que ſa perſévérance à ne ſe jamais écarter d'une ſeule ligne de ſon ancienne Doctrine, eſt un bouclier qui la garantit certainement de tous les traits de l'erreur, elle lui donne encore la facilité de reconnoître d'un ſeul coup d'œil toutes les innovations que les hérétiques s'efforcent d'introduire, en pal-

liant, en couvrant leurs nouveautés profanes de dehors quelquefois spécieux, & de vraisemblances habilement imaginées. Elle n'a qu'à confronter les nouveaux dogmes avec son ancienne Doctrine. Dans cette confrontation, tout est à gagner pour la vérité, tout est à perdre pour l'erreur. Il ne s'agit pas de raisonner, mais de voir. La seule exposition de la Doctrine de l'Eglise, & de celle des nouveaux Docteurs, suffit pour découvrir tout d'un coup les écarts, les excès, les absurdités des novateurs, l'inconséquence de leurs raisonnemens, la fausseté, le peu de consistance de leurs principes. Par là se manifeste l'énorme différence qui se trouve essentiellement entre la Doctrine inventée & la Doctrine venue de Dieu. L'une, auguste & majestueuse, mais lumineuse, facile & par-tout clairement énoncée, parle des plus hautes vérités, des mysteres les plus profonds, d'une maniere si simple, & cependant si ferme & si tranchante, qu'on ne peut s'empêcher de l'admirer & de se dire à soi-même : cette Doctrine vient de Dieu ; celui qui nous l'annonce en parle avec tant

d'aſſurance & d'une maniere ſi naturelle, qu'on voit bien qu'elle lui eſt familiere, qu'il la comprend à fond, & que c'eſt dans le ſein de Dieu, dans ſon propre ſein qu'il a puiſé ces grandes vérités, auxquelles l'eſprit humain le plus ſublime ne peut atteindre. L'autre, ſuperbe, inſolente, alambiquée, & ne s'entendant pas elle-même, fait tout ce qu'elle peut pour ôter aux vérités leur ſublimité, aux myſteres leur vénérable obſcurité. C'eſt que ceux qui l'ont inventée, voulant aſſortir la hauteur de la Doctrine divine à la petiteſſe de leur eſprit, jettent toute la religion dans un cahos confus qu'on ne peut débrouiller.

VI. Lui fait réfuter toutes les héréſies.

Ce n'eſt pas aſſez que l'Egliſe Catholique apperçoive les innovations & s'en garantiſſe, il faut encore qu'elle ſache convaincre les novateurs & les réfuter invinciblement. Elle trouve un moyen efficace de faire l'un & l'autre dans ſa fermeté même à conſerver le dépôt ſacré de ſes dogmes. Comme la vérité eſt toujours ancienne, & la fauſſeté toujours nouvelle, elle confond d'un ſeul mot les inventeurs & les défenſeurs des héréſies. Elle n'a qu'à leur

montrer l'époque honteufe de leur origine, la date récente de leur doctrine. Vous êtes d'aujourd'hui, leur dit-elle, vous n'étiez pas hier : vous ne pouvez nommer un Apôtre, un difciple des Apôtres, un fucceffeur de leurs difciples, ou même qui que ce foit dans tous les fiecles paffés, qui ait été de votre croyance. Votre innovation eft donc prouvée. Votre erreur eft donc certaine & manifefte. Pourquoi venez-vous me troubler dans mon ancienne poffeffion ? Vous n'êtes venus qu'après moi ; vos titres font trop modernes, & les miens de trop vieille date, pour que vous foyez en droit de me difputer un bien que je poffede par une fucceffion non interrompue depuis les Apôtres & depuis Jefus-Chrift même. Ce que Jefus-Chrift, ce que les Apôtres croyoient & enfeignoient autrefois, je le crois & je l'enfeigne aujourd'hui : les fucceffeurs immédiats des Apôtres, & ceux qui leur ont fuccédé jufqu'à nos jours, ont cru, ont enfeigné la même chofe : vous vous élevez contre l'antiquité : votre Doctrine vient de vous : c'eft une Doctrine des hommes, & non celle de Jefus-Chrift.

donc elle eſt fauſſe : donc par cela ſeul qu'elle porte ſur le front l'empreinte de la nouveauté, elle ſe réfute elle-même : elle vous convainc d'erreur & de contredire tous les Chrétiens de tous les ſiecles, tous les Peres, tous les Saints Martyrs, tous les Apôtres, & Jeſus-Chriſt.

C'étoit ainſi que le célebre Vincent de Lerins & les autres défenſeurs de la Doctrine Catholique, dont je ne fais preſque que copier les paroles, confondoient les hérétiques de leur tems. Ils leur oppoſoient cet argument de preſcription, qu'ils jugeoient être ſans replique, & qui l'eſt en effet. Par cet argument fondé ſur l'invariabilité dans la Foi de l'Egliſe Catholique, tous les hérétiques paſſés, préſens & à venir ont été, ſont & ſeront toujours manifeſtés & terraſſés.

VII. Perpétuelle variabilité des héréſies, & pourquoi?

Si l'Egliſe Catholique eſt invariable dans ſa Foi, parce que ſa Doctrine vient de Dieu, & que Jeſus-Chriſt *étant tous les jours avec elle*, lui communique l'immobilité de ſon eſſence divine, il faut par la raiſon contraire que le caractere de l'héréſie, qui vient des hommes, & qui n'a point de promeſſes, ſoit de changer,

de varier perpétuellement. L'héréſie, foible production de l'eſprit humain, ſe reſſent néceſſairement du vice de ſon origine. La raiſon & l'expérience concourent à faire voir que l'inſtabilité lui eſt tellement naturelle, qu'il eſt même impoſſible qu'elle ait une conſiſtance ferme & durable. Comment une Doctrine enfantée par l'imagination d'un homme qui n'a ni principes certains, ni liaiſon ſuivie, & qui n'eſt, à la bien prendre, compoſée que de pieces rapportées, & mal aſſorties, pourroit-elle avoir la ſolidité que Dieu donne à ſes ouvrages ? Changeante & variable par ſa propre conſtitution, quelque effort que faſſe l'héréſie, quelque application qu'elle apporte à bien cimenter, à bien lier par des raiſonnemens fondés ſur de faux principes, les différens articles de ſa Doctrine, il faut qu'elle ſe démente bientôt, qu'elle ſe contrediſe, qu'elle ſe réfute elle-même. Jamais on ne vit les Sectateurs d'une héréſie, ſuivre en tout point la Doctrine de ſon auteur, & marcher toujours ſur la même ligne que lui. Que dis-je ! jamais les Auteurs mêmes des héréſies

ne se sont tenus à leurs premieres inventions. Peu sûrs d'eux-mêmes & de leurs dogmes, ils se laissent aisément emporter à tous les vents des opinions humaines; jamais ils ne sont satisfaits de leurs premieres idées. Il les remanient, ils les retouchent, ils les corrigent sans cesse, & meurent sans avoir pu, le plus souvent, se fixer à aucune; par où se vérifie cette parole de l'Apôtre Saint Paul : » qu'ils » apprennent toujours, sans pouvoir » jamais parvenir à la connoissance de » la vérité «.

Ephes. iv, 14.

2. *Tim. iij*, *v.* 7.

VIII. Les disciples des novateurs non moins en droit d'innover que leur chef.

Chaque disciple d'un novateur croit avoir le même droit d'innover que son chef, & de changer quelque chose dans la Doctrine inventée, soit pour insinuer plus doucement les erreurs par des palliatifs, soit pour leur donner par des équivoques un certain air de vérité, propre à séduire un grand nombre de personnes. On retouche un article, on en change un autre, on ajoute, ou bien on retranche à celui-ci, on supprime celui-là, puis on le rétablit avec quelques corrections, ou l'on travaille à lui en substituer un autre tout nouveau. Quelle raison auroit-on, dans

la nouvelle Secte, de contester ce droit aux disciples d'un novateur, qu'on avoue n'avoir pas été infaillible, & dont par conséquent il est permis d'examiner la doctrine, de la critiquer, de la réformer, de la rendre meilleure, mieux suivie, plus conséquente? Telle est la source intarissable des éternelles variations des hérésies, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, sans qu'elles puissent jamais être uniformes & stables. L'un donne à cet article un tel sens, l'autre croit devoir lui donner un autre sens diamétralement opposé : chacun s'explique à sa maniere & comme il est affecté : s'il s'éleve des débats sur les diverses explications, nulle autorité ne peut les faire cesser : on s'explique encore : on donne les explications des explications, sans pouvoir se concilier sur rien : on ne s'entend même pas : cent partis se forment dans un parti.

IX. Confessions de Foi des hérétiques nécessairement discordantes entr'elles.

De là cette multitude presque infinie de Confessions de Foi des Ariens, des Nestoriens, des Eutychéens, des Pélagiens & d'autres hérétiques, le plus souvent contradictoires les unes aux autres, toujours entortillées, toujours

toujours captieuſes, toujours équivoques & dreſſées de façon à faire donner dans le piege ceux qui ne ſont pas aſſez habiles pour l'appercevoir & pour l'éviter. Quelle pitié que des hommes qui ſe diſent Chrétiens, ſe faſſent une occupation ſérieuſe du ſoin de ſurprendre la ſimplicité d'autres Chrétiens, & de ſe rendre ſavans dans l'art des ambiguités & des mots à double entente! Quoi! vous vous applaudiſſez d'avoir trouvé des locutions parfaitement aſſorties à vos dogmes impies, dont les Catholiques ne ſavent pas ſaiſir le vrai ſens, & qu'ils interpretent d'une maniere conforme à la véritable Foi! Ce qui fait le ſujet de votre triomphe, eſt une conviction de votre duplicité & vous couvre de honte. Telle fut pourtant la formule de Rimini, ce grand chef-d'œuvre de l'artifice des Ariens, qui tromperent indignement les Evêques catholiques, en leur faiſant accroire, par des termes ſuſceptibles de diverſes explications, qu'ils admettoient la Foi de Nicée. Ils diſoient dans leur Confeſſion de Foi, que *Jeſus-Chriſt n'étoit pas créature comme les autres créatures*; ce que les Catholiques enten-

doient bénignement en ce ſens, que Jeſus-Chriſt étant d'un ordre différent de toutes les créatures & Dieu par eſſence, ne devoit pas être mis comme les autres hommes au rang des créatures ; au lieu que les Ariens en concluoient avec plus de juſteſſe, que Jeſus-Chriſt étoit créature, d'un ordre à la vérité différent des autres créatures, mais pourtant ſimple créature ; ce qui renfermoit tout le blaſphême de l'héréſie Arienne. Je me ſuis un peu étendu ſur ce point, pour donner un échantillon des miſérables ſubtilités auxquelles ſe livrent les hérétiques, lorſque repouſſés par l'Egliſe qui s'oppoſe à leurs nouveautés, ils tâchent de ſe maintenir en affectant de parler comme elle dans le tems même qu'ils contrediſent davantage ſa Doctrine. C'eſt en cela que les livres des hérétiques ſont principalement dangereux. Il eſt rare qu'on y voie les erreurs crûment expoſées. Les hérétiques ont un jargon qui reſſemble quelquefois ſi fort au langage catholique, que ceux qui ne ſont pas au fait, n'y voient rien de repréhenſible, & avalent le poiſon caché ſous des paroles ambiguës.

X. Multiplicité des Confessions de Foi Protestantes.

Je dis la même chose des Protestans, dont Luther est la tige malheureusement féconde en Sectes innombrables, qui s'entre-combattent, s'entre-détruisent, s'entre-anathématisent, & qui n'ont pas plus de concert & d'union entr'elles qu'avec l'Eglise Catholique. Jamais on ne vit plus de Confessions de Foi, jamais moins d'uniformité dans les dogmes, & de stabilité dans ceux qu'on avoit d'abord adoptés. On fait, on défait, on refait, on défait encore. Rien n'est fixe & suivi. C'est un tableau toujours mouvant & toujours changeant. » On s'égare sans fin, dit Saint Jean Chrysostome, quand on a une fois commencé à s'égarer «. A voir ces étonnantes variations de nos Réformés dans leurs Confessions de Foi, on diroit que les auteurs de ces Confessions, ou n'entendoient pas leur propre Doctrine, ou, ce qui est beaucoup plus certain, qu'ils ne cherchoient qu'à esquiver les objections de leurs adversaires, qu'à les perdre dans un dédale de difficultés abstruses, qu'à couvrir leurs nouveaux dogmes de ténebres plus épaisses que celles de l'Egypte, qu'à surprendre par des

S. Chrys. Hom. v. & 2. ad Tim.

équivoques, ceux qui ne ſavoient pas les démêler, qu'à multiplier, qu'à embarraſſer les diſputes, afin de les rendre interminables.

XI. La Confeſſion de Foi d'Auſbourg détruite par les différens partis des Proteſtans.

La Confeſſion de Foi d'Auſbourg, adoptée d'abord unanimement de tout le parti, eſt bientôt après altérée, contredite, réfutée, détruite de fond en comble dans le parti même, où l'eſprit de diſſenſion cauſe une guerre inteſtine & cruelle. Ce parti diviſé preſque auſſi-tôt en deux grandes branches, ne tarde pas à ſe ſubdiviſer en une infinité de rameaux, dont chacun produit, l'un deux, l'autre trois, quatre & cinq Confeſſions de Foi, toutes différentes les unes des autres, & où l'on voit que l'eſprit de l'homme, l'animoſité, l'envie de dominer, agiſſent ſeuls; & que l'eſprit de Dieu, la charité ſincere, la ſoumiſſion due à l'autorité légitime, n'y ont pas la moindre part. Le recueil de ces Confeſſions de Foi, imprimé à Geneve, & dans lequel un grand nombre ſont omiſes, forment un volume conſidérable par ſon épaiſſeur. La Doctrine qu'il contient eſt découſue, ſe dément, ſe contredit ſur tous les points, n'a ni juſteſſe, ni liaiſon, & n'eſt, à le

bien prendre, qu'un tiſſu d'inconſéquences. Je crois, pour moi, que ſi nos freres errans cherchoient de bonne foi la vérité, & apportoient à cette recherche un eſprit de candeur & de ſimplicité, qui devroit être celui des Chrétiens réformés & de réformateurs, les livres & les diſputes de controverſe deviendroient inutiles, & qu'il ne faudroit que leur oppoſer ce recueil de tant de Confeſſions de Foi qui ſe contrarient, pour leur ouvrir les yeux ſur les écarts multipliés de leurs auteurs, & pour les ramener au ſein de l'Egliſe Catholique.

XII. Les points ſur leſquels s'accordent les Proteſtans déſunis ſur tous les autres.

Les Proteſtans de nos jours, ainſi que ceux du tems de Luther & de Calvin, étrangement diviſés entre eux ſur les principaux points de la Doctrine Chrétienne, ne s'accordent que ſur deux choſes. Premiérement, tous blaſphêment également l'Egliſe Catholique, de laquelle ils ſe ſont ſéparés, & lui conteſtent l'autorité qu'elle a reçue de Jeſus-Chriſt, de décider infailliblement les queſtions de Foi. Ils aiment mieux, par un travers d'eſprit qu'on ne peut concevoir, confier à chaque particulier le droit de régler ſa Foi comme

il l'entend, que de les obliger à se soumettre aux Pasteurs, ou même aux Synodes les plus nombreux; ce qui est manifestement substituer les horreurs de l'anarchie, au sage gouvernement d'une autorité légitime.

Secondement, tous les Ministres sont unanimes à faire de l'Eglise qu'ils ont quittée, des peintures odieuses, hideuses, & les moins ressemblantes, afin d'entretenir l'esprit de schisme & d'enflammer de plus en plus, contre cette Eglise, la haine des peuples séduits. Ce n'est point assez pour eux de dire que l'Eglise a besoin d'être réformée. S'ils ne disoient que cela, la dispute seroit bientôt terminée. On convient, dans l'Eglise Catholique, qu'il faut réformer les abus qui s'y sont glissés : que rien n'est plus desirable qu'une bonne & salutaire réformation, non dans la Doctrine, qui n'en est pas susceptible, étant, selon les promesses de Jesus-Christ, à jamais immuable ; mais dans les mœurs & dans la discipline. Les plus grands hommes de l'Eglise, avant Luther, un Saint Bernard, un Cardinal Pierre d'Ailly, un Gerson, un nombre infini d'autres, desiroient

avec ardeur cette réformation, & tâchoient par leurs vœux, leurs soupirs & leurs exemples, de hâter les momens marqués de Dieu, pour l'entreprendre & pour la consommer. Les plus saints Conciles, ceux de Constance & de Basle, non-seulement la demandoient, mais même y travailloient avec ardeur. C'est donc mal à propos que les Protestans nous répetent sans cesse que l'Eglise a besoin de réformation. Nous le savons aussi bien qu'eux, & nous osons le dire, nous desirons plus qu'eux que Dieu procure promptement à l'Eglise les moyens de travailler efficacement à cette bonne œuvre, & de réformer tout ce qui peut, tout ce qui doit l'être; c'est-à-dire, les mœurs corrompues, les pratiques superstitieuses & les autres abus, non par le schisme, qui ne réforme rien, & qui perd tout; non par des clameurs indécentes, par des invectives & par des outrages; mais par de bonnes loix, par des décrets & par des Canons puisés dans la plus pure antiquité & revêtus de l'autorité légitime.

Qu'ont fait les Protestans? Ils ont

commencé leur prétendue réformation par un ſchiſme avec l'Egliſe, qu'ils vouloient réformer ; puis ſans s'embarraſſer de la réforme des mœurs, dont on ne voit pas le moindre veſtige parmi eux, ni de la diſcipline, qui de leur propre aveu eſt ruinée dans leurs Egliſes, ils ont voulu réformer la doctrine ; c'eſt-à-dire, altérer, changer les Dogmes anciennement reçus, & y ſubſtituer leurs propres idées : mais voyant que l'Egliſe s'oppoſoit, comme un mur d'airain, à leurs innovations, ils ont cru que pour la rendre odieuſe & autoriſer leur ſéparation, il falloit dire qu'elle étoit anti-chrétienne, idolâtre, abominable, la grande Babylonne, la proſtituée, & ſon Chef le ſanglier qui ravage la vigne, l'homme de péché, l'Antechriſt, & accumuler tant contr'elle que contre le Pape, tous les noms affreux dont l'Ecriture s'eſt ſervie pour caractériſer les hommes les plus impies, & celui ſur-tout, qui dans les derniers tems doit former la grande apoſtaſie, s'élever contre Dieu, & ſe dire Dieu. Comment de ſi grands excès qui, dans le vrai, ne ſont que des injures & qu'on lit

pourtant

pourtant à chaque page, dans les écrits de Luther, de Calvin, de Beze, des autres Proteſtans les plus autoriſés, & juſques dans les Confeſſions de Foi & les Catéchiſmes du parti, ne détrompent-ils pas les peuples! Comment ne voient-ils pas par là, ce qui eſt auſſi clair que le jour, & que Melanchon même, le plus modéré & le plus ſincere de tous les Réformateurs, avouoit ingénument, que les déſordres, les abus, les erreurs mêmes, que leurs Auteurs imputoient à l'Egliſe, n'étoient que le prétexte dont ils couvroient leur révolte, & que l'eſprit d'indépendance, l'amour de la nouveauté, la vaine gloire d'être chefs de parti, étoient les véritables motifs qui leur faiſoient ſecouer le joug ſalutaire de l'autorité de l'Egliſe & du Pape, pour ſe précipiter dans le ſchiſme & dans l'héréſie? En faut-il davantage pour deſſiller les yeux de ceux que les préjugés & les engagemens de la naiſſance & de l'éducation tiennent encore dans les filets de l'erreur & du ſchiſme; & pour les convaincre une bonne fois de l'injuſtice de leur rupture, & de la

néceſſité où ils ſont de ſe réunir à l'Egliſe qu'ils ont quittée mal à propos?

XIII. But de l'Hiſtoire des Variations.

C'étoit le but que ſe propoſoit le ſavant Evêque de Meaux, en compoſant ſon *Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes*, & les ouvrages qu'il fit depuis en défenſe de cette Hiſtoire, qui ſont réunis dans la nouvelle Edition que nous préſentons au Public. Il eſpéroit qu'en prouvant deux choſes aux Proteſtans : la premiere, que l'Egliſe, par ſa conſtitution, ne varie jamais & ne peut varier : la ſeconde, que la conſtitution même de la Réforme, la rend néceſſairement variable, & qu'en effet, dès ſon origine & dans tous les tems qui l'ont ſuivie juſqu'à nos jours, elle a honteuſement & perpétuellement varié, non par le fait de quelques particuliers ſans conſéquence, mais par celui de ſes chefs, mais même en corps d'Egliſe, dans ſes Synodes, dans ſes Symboles, dans ſes Confeſſions de Foi ; il eſpéroit, dis-je, qu'en faiſant, pour ainſi dire, toucher au doigt & à l'œil ces deux points eſſentiels, il les convaincroit que leurs Docteurs les ont ſéduits par des menſonges artificieux,

par des calomnies atroces & manifestes, par des promesses trompeuses & illusoires ; & qu'au lieu de les conduire infailliblement à J. C. ainsi qu'ils les en flattoient, ils les ont prodigieusement écartés de la vraie voie qui conduit à lui. Comment espérer d'aller à Jesus-Christ par la rupture avec son Eglise, par l'innovation dans les dogmes dont il l'a instruite, & sur-tout par la croyance de points aussi absurdes que le sont ceux de l'inamissibilité de la justice & de la certitude du salut ? C'est principalement par cette Doctrine insensée, & dont nos peres n'avoient jamais entendu parler, que les premiers chefs du Protestantisme ont précipité leurs disciples dans un abyme sans fond, dont ils ne peuvent sortir, si la grace de Jesus-Christ ne touche puissamment leur cœur, & ne leur inspire de se jetter enfin entre les bras de l'Eglise, cette tendre mere, qui depuis si long-tems pleure leur perte avec les gémissemens & la douleur de Rachel.

Après avoir exposé le fond de la Doctrine de notre grand Auteur, sur les deux points principaux de

l'invariabilité de l'Eglise Catholique dans la Doctrine qu'elle possede en propre, comme un héritage qui lui vient de Jesus-Christ & des Apôtres, & de la perpétuelle instabilité dans l'enseignement des dogmes de la foi, de toutes les sectes séparées du tronc de l'unité par le schisme & par l'héréfie, & fait connoître le plan général du Prélat, & le but où son amour pour ses freres le faisoit tendre dans tous ses écrits de controverse, & plus particuliérement dans ceux qui forment les cinq volumes de cette édition; je dois présenter en abrégé l'Histoire littéraire de ces derniers, & en tracer un précis le plus court qu'il me sera possible.

XIV. Occasion de cette Histoire : *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.*

La publication du traité de l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*, faite pour la premiere fois en 1671, & dont les éditions, soit en François, soit en langue étrangere, se sont multipliées à l'infini, avoit jetté l'alarme dans le camp des Protestans & dérouté leurs Chefs. Les Ministres de la Réforme sentoient la pesanteur du coup qui leur étoit porté, & ne voyoient aucun moyen

de l'efquiver. Ce livre, tout petit qu'il eft, mettoit en poudre le principal argument dont ils fe fervoient pour entretenir la prévention des peuples, & nourrir leur haine contre l'Eglife Catholique. Ils ne repréfentoient fa Doctrine, dans leurs livres, dans leurs prêches, dans leurs Catéchifmes, dans leurs entretiens ordinaires, que comme une Doctrine de démons, qu'ils difoient tiffue d'erreurs fi monftrueufes fur les points capitaux, qu'elle étoit plus digne de Païens groffiers que de véritables Chrétiens : ces calomnies fe trouvoient réfutées & totalement détruites, par l'expofition fimple, naturelle, dégagée de tout ornement, que l'Auteur de ce livre faifoit fans difpute, fans aigreur, fans aucune difcuffion. Les plus finceres d'entre les Proteftans ouvrirent les yeux en le lifant, reconnurent qu'on les avoit trompés, qu'on avoit calomnié notre Doctrine; & Dieu béniffant le travail & les pieufes intentions de fon ferviteur, ils vinrent en foule à l'Eglife Catholique faire abjuration de leur fchifme & de leur héréfie. Les Miniftres dé-

concertés d'un ſuccès ſi rapide, craignirent une défection générale de tout le parti. Ils imaginerent le moyen dont je vais parler, pour retenir ſous leurs étendarts ceux qui ne les avoient pas encore quittés.

XV. Fables débitées par les Proteſtans au ſujet du livre de l'*Expoſition*.

Ils dirent que l'Evêque de Meaux avoit plutôt déguiſé & couvert d'un voile artiſtement tiſſu les erreurs de ſon Egliſe, qu'expoſé ſa véritable Doctrine : que dans une premiere édition de ſon livre, le déguiſement & l'artifice avoient encore été pouſſés plus loin ; puiſque l'Auteur s'y rapprochoit tellement des Proteſtans, qu'on ne voyoit preſque pas de différence entre leurs dogmes & ceux qu'il expoſoit comme étant ceux de l'Egliſe Catholique ; mais que les plus accrédités de cette Egliſe, choqués & ſcandaliſés de ce qu'un Evêque de leur Communion donnoit gain de cauſe aux Proteſtans, ſur preſque tous les chefs de controverſe, l'avoient contraint de retirer tous les exemplaires de ſon livre, & d'en compoſer un autre ſi différent du premier, qu'on eût dit que les deux éditions venoient de deux Auteurs, dont les ſentimens

étoient opposés & quelquefois contradictoires : que malgré tous les soins de l'Auteur, & de ceux qui s'étoient chargés de faire une enquête exacte, quelques exemplaires de la premiere édition étoient tombés entre des mains Protestantes, pour être une preuve des variations de cet Evêque, & du peu de consistance de sa doctrine : que le livre, tout réformé qu'il étoit, contenoit beaucoup de maximes contraires à la croyance Romaine : qu'il n'éviteroit pas la censure des Théologiens, & en particulier de la Sorbonne : qu'enfin on ne pouvoit croire raisonnablement que la Doctrine Catholique fût fidélement exposée dans ce livre, avant que *l'oracle de Rome* en eût porté son jugement.

Ce roman assez bien circonstancié pour paroître vraisemblable, couroit de bouche en bouche dans tout le parti, & s'y racontoit comme une histoire certaine & avérée. Voici dans l'exacte vérité ce qui s'étoit passé au sujet du livre de l'*Exposition*. L'Auteur l'avoit d'abord composé pour servir à l'instruction d'un petit nombre de personnes en-

gagées dans le Calvinisme, & surtout de Messieurs de Turenne & de Dangeau. Il s'en fit beaucoup de copies qui coururent dans le public. On conçoit aisément que toutes n'étoient pas exactes, & qu'il s'étoit glissé dans plusieurs un grand nombre de fautes & de contresens. Cependant ces copies manuscrites, quoique fort défectueuses, produisirent des fruits abondans & des conversions; ce qui détermina l'Auteur à publier authentiquement son livre. Mais il crut ne le devoir faire qu'après s'être assuré, par le témoignage de ses savans amis, que la Doctrine en étoit exacte dans tous les points. Afin d'y parvenir plus aisément, il en fit imprimer un certain nombre d'exemplaires, pour les distribuer à ceux qu'il établissoit ses juges, en les priant de le traiter à la derniere rigueur. Presque tous ces exemplaires lui revinrent avec des éloges sur l'exactitude, la précision & la netteté de sa Doctrine. Plusieurs étoient accompagnés de quelques notes critiques, non sur le fond des choses, mais sur des locutions, qu'on jugeoit ou obscures, ou peu élégantes, ou

peu françoises, & sur des tours de phrases auxquels on croyoit pouvoir en substituer de plus heureux : en un mot toutes les notes étoient purement grammaticales, & l'Auteur en profita pour perfectionner son ouvrage. Deux ou trois exemplaires qui ne lui revinrent pas, tomberent apparemment entre les mains des Protestans; & c'est ce qu'ils appellent fort mal à propos la premiere *édition* de l'Exposition. Quoi qu'il en soit de cette *édition* prétendue faite, non pour le Public, mais pour des Censeurs choisis par l'Auteur même, elle n'étoit différente en rien de celle que les mêmes Protestans appellent la seconde, sinon dans un petit nombre de mots mieux choisis, de phrases mieux tournées, & de légeres corrections que l'Auteur avoit faites sur les avis de ses amis, & plus encore sur ses propres réflexions.

S'il étoit vrai que l'imprimé du traité de l'Exposition, tombé entre les mains des Protestans, fût aussi différent qu'ils le disoient de l'édition authentique, il leur étoit facile de convaincre l'Auteur, & de le couvrir de confusion. Il ne falloit

que montrer cet imprimé, & le répandre par le moyen de l'impreſſion. Les Proteſtans ne l'ont pas fait, parce qu'ils étoient dans l'impuiſſance de ſoutenir leur roman. Au reſte, ce que je viens de dire, eſt un extrait fidele de ce que j'ai lu écrit de la main du ſavant Prélat, qui ſe propoſoit de le mettre à la fin du troiſieme *Avertiſſement aux Proteſtans*. Je ne ſais pourquoi ce morceau manque dans toutes les éditions faites en France. Je crois l'avoir vu dans une édition de Hollande. J'eſpere que les Révérends Peres Bénédictins n'oublieront pas de l'inférer à la place qui lui convient, dans l'édition complette qu'ils préparent des Œuvres de Boſſuet. Ils ont ſans doute entre les mains l'original de cette piece, que je certifie avoir vue autrefois, & remiſe à M. Boſſuet, Evêque de Troyes, qui me l'avoit confiée.

XVI. Ecrits contre ce livre.

Le livre de l'*Expoſition* mit en rumeur, comme je l'ai déja dit, tout le parti Proteſtant. Les plus habiles travaillerent promptement à le réfuter. Parmi ces prétendus réfutateurs, dont la plupart ne ſavoient que balbutier & dire des injures, l'Auteur

diſtingua M. de la Baſtide, gentilhomme du Rouergue : ſon ouvrage lui parut mériter une réponſe préciſe. C'étoit celui de tous les adverſaires du Prélat, qui parloit le plus affirmativement des deux éditions du livre de l'*Expoſition*, & des Variations de l'Evêque de Meaux. Le mot *Variations*, ſouvent répété par M. de la Baſtide, fit naître à notre Auteur l'idée de mettre une Préface à la tête de ſon livre, & de montrer combien il étoit ridicule aux Proteſtans de relever avec emphaſe quelques légers changemens dans les mots & dans le ſtyle d'un livre, & d'accuſer, pour cela, l'Auteur d'inconſtance & de variation, pendant qu'il pouvoit aiſément les convaincre d'avoir cent & cent fois varié ſur le fond, & ſur la ſubſtance des dogmes.

Il avoit alors ſous les yeux le gros Recueil dont j'ai déja parlé des Confeſſions de Foi Luthériennes & Calviniſtes, imprimé à Geneve ſous ce titre : *Syntagma confeſſionum fidei*, &c. que les Collecteurs diſoient être » un corps entier de la ſainte » Théologie, & les regiſtres authen- *Syntagm. &c. Præfat.*

» ques auxquels il falloit avoir recours » pour connoître la Foi ancienne & » primitive «. Rien n'étoit plus ridicule que de prétendre trouver l'exposition exacte de la Foi primitive dans cet amas confus de Confessions de Foi discordantes, qui se condamnoient les unes les autres sur plusieurs articles de Foi, & qui prêtoient le flanc à tous les genres d'attaques qu'on voudroit leur livrer.

XVII. Comment l'Auteur est engagé à faire l'*Histoire des Variations*.

L'Auteur s'apperçut bientôt que la matiere étoit très-abondante, & qu'elle grossissoit trop considérablement sous sa plume, pour en faire la simple Préface d'un livre aussi court qu'est celui de l'*Exposition*. Il prit donc le parti de la traiter à part; & de composer une *Histoire* détaillée *des Variations des Eglises Protestantes*.

Mém. mss. de M le Dieu, Secrét. de M. Bossuet.

Il y travailla dès 1682, & s'en occupa presque uniquement pendant l'année 1683; mais les ordres de Louis XIV l'obligerent alors de suspendre ce travail, pour prendre en main la *défense des* IV fameux *articles de l'assemblée générale du Clergé de France en 1682*, qu'il avoit lui-même dressés. Ce grand ouvrage, dont je

publiai en 1745, une édition exacte, calquée sur l'original de l'Auteur, avec une version françoise, ne lui donna point de relâche pendant les années 1684 & 1685; après quoi il reprit l'*Histoire des Variations*. Il fut encore souvent obligé de l'interrompre, parce qu'*il falloit*, comme il le disoit lui-même, *aller au plus pressé*. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les causes de ces interruptions; cela me meneroit trop loin, & grossiroit beaucoup cette Préface, que je m'étois proposé de faire courte, & qui devient d'une certaine étendue, à cause de l'importance & de l'abondance des matieres dont je suis obligé de parler. Je laisse aux savans Bénédictins, chargés par le Gouvernement de donner une édition complette des Œuvres du docte Prélat, à faire ce détail, qui sera d'autant plus intéressant, qu'on y verra que le grand Bossuet menoit une vie toujours occupée, toujours laborieuse, toujours utile à l'Eglise dont il étoit le défenseur, & aux peuples confiés à ses soins.

Je dirai seulement en deux mots, que les oraisons funebres de Madame

Anne de Cleves, Princesse Palatine, de M. le Tellier, Chancelier de France, & du Prince de Condé, prononcées en 1685, 1686 & 1687, jointes aux Conférences amiables qu'il faisoit trois fois la semaine aux Protestans de son Diocese, à la composition de son Instruction vraiment Pastorale, pour engager les nouveaux convertis à faire leurs Pâques, à celle d'un nouveau Catéchisme & d'un nouveau livre d'Heures, ou de Prieres ecclésiastiques, qu'il fut obligé de publier, afin de subvenir aux besoins pressans de son Troupeau, & à plusieurs autres travaux du saint Ministere, furent pour ce Prélat une distraction presque continuelle de l'Histoire des Variations. Cependant il ne perdit jamais de vue cet ouvrage. Il y employoit, dit M. le Dieu, son secrétaire de confiance, tous les momens qu'il pouvoit dérober à ses autres occupations.

Mém. mss.

XVIII. Railleries des Protestans sur le long retardement de cette Histoire. Succès de l'ouvrage.

Le long retard de la publication de cet ouvrage, causé, comme on vient de le voir, par des circonstances inévitables & par la nécessité des devoirs d'état tout à fait indispensables, étoit le sujet des insipides rail-

leries des Miniſtres. Ils diſoient que le livre de l'Evêque de Meaux, étoit le ſiege de Troye : que le Prélat menaçoit la Réforme, depuis dix ans, de lui porter un coup dont elle ne pourroit jamais ſe relever : que cette menace pleine d'oſtentation s'étoit évanouie : que l'Auteur, après pluſieurs eſſais infructueux, s'étant trouvé dans une impuiſſance abſolue de convaincre les Egliſes Réformées de variation dans la Foi, avoit ſagement ſupprimé ſon ouvrage, dans la crainte de s'expoſer à la riſée publique, en ne faiſant que répéter les argumens uſés des controverſiſtes.

La publication du livre fut pour eux un coup de foudre. Les plus ſenſés d'entre les Catholiques, & même d'entre les Proteſtans, le jugerent d'une force accablante : les preuves leur parurent portées à une telle évidence, qu'ils ne voyoient aucun lieu à des repliques raiſonnables. On peut aſſurer qu'en effet le livre eſt demeuré ſans réponſe ; car on ne doit pas appeller des réponſes, les écrits où les Miniſtres contens d'accumuler beaucoup d'injures contre l'Auteur, ne réfutent aucuns des faits dont ſon

livre eſt rempli, n'ébranlent pas, n'effleurent même pas la moindre de ſes preuves. Leurs réponſes ne lavent la Réforme d'aucune des accuſations faites contr'elle, en très-grand nombre : elles ne la juſtifient ſur aucun point, & ſe bornent preſque toutes entieres à des récriminations ſcandaleuſes & calomnieuſes contre l'Egliſe ancienne, que ces Réformés oſent accuſer d'avoir varié comme eux dans ſes Confeſſions de Foi. Etrange idée de ces hommes nouveaux, & auteurs de tant de nouveautés dans la doctrine! Ils ſe glorifient d'être les reſtaurateurs de la Foi ancienne & primitive, & cependant ils donnent à l'ancienne Egliſe, ſur laquelle ils prétendent ſe réformer & réformer la Foi reçue, un caractere d'incertitude, d'inſtabilité, d'inconſéquence, qui la rendroit tout à fait mépriſable, ſi l'accuſation étoit tant ſoit peu fondée. Le ſavant Prélat vengea l'honneur des premiers ſiecles de l'Egliſe, des inſultes de ces téméraires & ignorans écrivains, par des ouvrages ſi ſolides qu'ils ſont demeurés ſans aucune ſorte de replique. J'en parlerai dans la ſuite. Il eſt tems de donner

ner une idée juste de l'*Histoire des Variations* ; je pense qu'un précis fort court des extraits que j'en avois faits autrefois pour mon propre usage, remplira pleinement cet objet.

XIX. Division de l'*Histoire des Variations*, en quinze livres. Précis de la Préface de l'Auteur.

L'Auteur partage son histoire en quinze livres, à la tête desquels il met une Préface qui mérite une attention particuliere, & qu'il faut étudier.

Il y prouve que le caractere de mutabilité est inhérent à toute hérésie, & que par conséquent la nouvelle Réforme a ce vice radical, dont il convainc en particulier les deux grands corps qui la composent, des Luthériens & des Calvinistes, sans parler des sectes abominables sorties de son sein ; telles que sont les Anabaptistes, les Sociniens & autres. » Les contradictions, disoit le Prélat dans une autre occasion, sont » un accident inséparable de la maladie qu'on appelle erreur, & de » celle qu'on appelle vaine & fausse » subtilité...... Quiconque est attaqué de ces maladies, quoi qu'il fasse, » ne peut jamais éviter de se contredire «. Il soutient que l'Eglise Catholique n'a jamais varié, & défie

Réponse à IV. Lettres de M. de Cambr. Collec. Tom. vj, p. 538.

tout le Proteſtantiſme de prouver le contraire, par un fait poſitif, ſur un ſeul point de Doctrine. Il déclare que dans toute ſon hiſtoire, il ne veut pas employer d'autres pieces juſtificatives de la vérité des faits qu'il avance, que les actes publics des Proteſtans, les déciſions de leurs Synodes, leurs Confeſſions de Foi, leurs Catéchiſmes ; & promet que ſon ouvrage, qui, du premier coup d'œil, pourroit paroître contentieux, ſera plus tourné dans le fond à la paix qu'à la diſpute. J'oſe aſſurer que toutes les perſonnes équitables trouveront qu'il a tenu parole.

XX. Précis du premier livre.

On voit dans le premier livre, que la jalouſie de l'Ordre des Auguſtins, dont étoit Luther, contre celui des Jacobins, chargé ſpécialement par le Pape de prêcher les Indulgences, fut l'occaſion de la nouvelle héréſie, qui trouvoit en Allemagne les eſprits diſpoſés à la recevoir. Luther prêcha d'abord contre les abus des Indulgences, enſuite contre les Indulgences mêmes ; d'où paſſant à la matiere de la juſtification, il établit l'erreur de la Juſtice imputative, qui fut depuis le dogme fondamental de

ſa Secte. L'Auteur repréſente au naturel les incertitudes & les variations de Luther, qui blâmoit hautement les Vaudois d'avoir quitté l'Egliſe, & qui promettoit d'être juſqu'à la mort un fils humble & obéiſſant à l'Egliſe & au Pape; après quoi vinrent ſes emportemens & ſes fureurs contre le Pape & l'Egliſe Catholique, ſes bouffonneries, ſes platitudes, ſes folles prophéties démenties par l'événement, ſes entrepriſes inouïes, ſa hardieſſe à s'attribuer ſans miracles & ſans aucune ſorte de preuve, une miſſion extraordinaire, & le droit de conſacrer un Evêque, quoiqu'il ne fût que Prêtre; ſon orgueil inſupportable par lequel il ſe croyoit au-deſſus de tous les Peres, de tous les Conciles, de tous les Docteurs de ſon tems & des ſiecles paſſés; ſes déclamations véhémentes & fanatiques, dont il ne réſultoit point d'autre fruit que de porter le peuple ſéduit à briſer les images des Saints & de Jeſus-Chriſt même, comme ſi elles euſſent été des idoles; à piller les maiſons des Eccléſiaſtiques, à les aſſaſſiner, à ſe révolter contre les puiſſances légitimes.

XXI. Du fecond livre. Dans le fecond livre, l'Auteur expofe la théologie verfatile de Luther, qui n'avoit point d'autre bouffole que fa haine contre le Pape & les Papiftes ; c'eft-à-dire les Catholiques. Ce Réformateur nie le dogme de la tranffubftantiation, puis le regarde comme indifférent, & tout à coup le condamne comme abominable ; après quoi il permet à quelques Eglifes Proteftantes d'Italie de le croire. Notre Hiftorien parle incidemment des violentes invectives de Luther contre le Roi d'Angleterre, de l'*impanation* & de l'*invination* inventées par Ofiandre, l'un de fes difciples, & s'étend davantage fur les démêlés prefque tragiques de ce chef de la Réforme, avec Carloftad, au fujet de l'interprétation de ces paroles : *ceci eft mon corps*. Il paffe enfuite à la révolte des payfans & des Anabaptiftes, dans laquelle Luther joua un perfonnage variable & extravagant ; à fon mariage avec une religieufe ; à fes fermons fcandaleux fur la chafteté ; à fes démêlés pleins de fureur avec Erafme ; à la querelle facramentaire qui divifa la Réforme en deux corps prefque

égaux. Dans cette querelle, Zuingle & Œcolampade paroiſſent avec éclat, & contrediſent ouvertement Luther ; ce qui n'empêche pas le Landgrave de Heſſe de prendre les armes en faveur du nouvel Evangile, & les partis diviſés de ſe réunir pour proteſter enſemble contre le décret de Spire, qui les condamnoit. C'eſt de là que leur eſt venu le nom de Proteſtans, qui leur eſt reſté. Ce livre eſt terminé par le récit de la convocation d'une Diete à Auſbourg, où les Proteſtans de chaque parti préſenterent leurs différentes Confeſſions de Foi.

XXII. Du troiſieme livre.

Le troiſieme livre contient l'Hiſtoire de la célebre Confeſſion d'Auſbourg, & de ſon apologie, compoſées l'une & l'autre par Mélancton, & adoptées par tout le Luthéraniſme. L'article de la Cene eſt exprimé diverſement dans quatre éditions de la Confeſſion, également revêtues de l'autorité publique, ſans qu'on puiſſe deviner laquelle des quatre leçons eſt la primitive ; & l'apologie exprime ce même article d'une cinquieme maniere ; ce qui prouve les incertitudes des Luthériens, dès le premier pas. Les Con-

feſſions de Foi multipliées des Sacramentaires, ne ſont pas plus préciſes ſur cet article que celle d'Auſbourg, & ſouffrent, comme elle, divers ſens dont quelques-uns ſont favorables à la tranſſubſtantiation. Celle d'Auſbourg traite toutes les controverſes, rétracte ſur le libre arbitre les ſentimens de Luther, & établit le demi-Pélagianiſme. Elle cherche querelle à l'Egliſe ſur la gratuité de ſa juſtification, le mérite des bonnes œuvres, la médiation de Jeſus-Chriſt, & ſur pluſieurs autres points. Elle ſoutient contre les Anabaptiſtes la néceſſité du baptême & l'amiſſibilité de la Juſtice; & cependant elle embrouille la matiere & ſe contredit en adoptant la *Foi ſpéciale* de Luther & ſon nouveau dogme de la certitude du ſalut. On ne voit dans cette Confeſſion qu'un eſprit contrariant & chicaneur, & nulle équité. Il eût été facile aux Luthériens de ſe concilier avec les Catholiques ſur preſque tous les points, ſi les premiers, au lieu d'imputer à l'Egliſe des erreurs groſſieres qu'elle n'avoit pas, euſſent voulu prendre ſa doctrine dans un ſens droit &

précisément telle qu'elle l'enseigne.

L'Auteur parle dans le livre suivant du décret rigoureux de la diete d'Ausbourg contre les Protestans. Ceux-ci voyant que les prophéties de Luther contre la Papauté, qui, selon lui, devoit tomber d'un seul souffle, n'avoient pas un effet assez prompt, songerent à se liguer & à prendre les armes; mais la querelle sacramentaire empêchoit de bien cimenter la ligue. Bucer, plus subtil que Scot & tous les Scotistes, se chargea de négocier un accord entre les deux partis. A force d'expressions équivoques, il vint à bout d'en faire un platré, & qui n'étoit que dans les mots. Les Suisses plus francs que tous les autres Sacramentaires, furent les seuls qui n'y consentirent pas. L'Auteur, après avoir raconté la conférence de Luther avec le diable, duquel il apprit que les Messes privées étoient une impiété, revient à la dispute sacramentaire, & aux ambiguités de Bucer, qu'il expose dans un grand détail. Mélanchon même, que la Réforme regardoit comme l'homme le plus judicieux de tout le parti, se livroit à l'esprit entortillé de Bucer, & se perdant avec

XXIII. Du quatrieme livre.

Ratramne, dans des raisonnemens alambiqués, commençoit à douter de la présence réelle qu'il avoit si bien établie dans la Confession d'Ausbourg; pendant que les Sacramentaires s'en rapprochoient en apparence. Il demandoit un nouvel examen de l'article de la Cene; mais Luther, sans permettre aucune discussion, fit une nouvelle Confession de Foi, à Smalcalde, où il dit nettement, que *le pain est le Corps de Jesus-Christ.* Cette expression que les Catholiques mêmes pourroient admettre en un bon sens, contredit sa Doctrine de la consubstantiation. Mélancton fut contraint de signer cet article, & tous les autres dressés en même tems. Il eut pourtant la hardiesse de faire sur celui du Pape, une restriction favorable à sa supériorité sur les autres Evêques.

XXIV. Du cinquieme livre.

L'histoire des articles de Smalcalde conduit naturellement l'Auteur à peindre les agitations, les angoisses, les regrets & les incertitudes de Mélancton. Epris des spécieux dehors de la Réforme & de la trompeuse apparence de la justice imputative, il s'attache à Luther, dont pourtant

pourtant il désapprouve les emportemens, qu'il n'excuse qu'en disant avec Erasme : que *le monde endurci avoit besoin d'un maître aussi rude.* Bientôt après il reconnoît que les grands succès de Luther avoient moins pour cause le zele de la Religion, que l'esprit de licence & d'indépendance : que la Réforme, ou tomberoit dans l'anarchie, ou s'assujettiroit à des tyrans insupportables : qu'au lieu d'un Pape ecclésiastique, elle se donneroit des Papes laïques, comme elle fit en effet : que la réformation des mœurs reculoit au lieu d'avancer, parce qu'on méprisoit toute autorité, & qu'on enseignoit des monstres de Doctrine, comme par exemple : *que les bonnes œuvres sont contraires au salut.* Mélancton, pendant près de cinquante ans, se vit violenté, tantôt par Luther, tantôt par d'autres qui s'érigeoient en maîtres & en tyrans dans le parti, & n'osa jamais s'expliquer nettement sur la Doctrine ; contraint, comme il le disoit assez ingénument, *d'accommoder ses dogmes à l'occasion.* Sa Doctrine & sa conduite furent toujours contradictoires. L'impossibilité où il se trouva de réunir des choses

inalliables, lui caufa des troubles qu'il difoit *incroyables & les douleurs de l'enfer.* Cet homme, eftimable par beaucoup d'endroits, fait pitié, quand on le voit, après avoir perdu la vraie bouffole de l'autorité légitime, mettre fon efpérance dans des miracles imaginaires, dans des vifions de fanatiques, & jufques dans les folies de l'aftrologie judiciaire. Le favant Auteur compatit à fes malheurs, déplore fes foibleffes, & s'étonne de ce qu'ayant fi bien connu la caufe du mal, il n'a pas employé le feul remede efficace qu'il avoit dans fes mains, de revenir à l'unité.

XXV. Du fixieme livre.

L'hiftoire de la difpenfe donnée par Luther & par les autres Chefs de la Réforme, au Landgrave de Heffe, d'époufer une feconde femme, du vivant de fa premiere, occupe une grande partie du fixieme livre. On y voit ces prétendus Réformateurs, qui ne parloient jamais de fens raffis des difpenfes données par les Papes, qui répétoient fans ceffe que ces difpenfes anéantiffoient l'ancienne difcipline, & que les jeûnes & les abftinences étoient des pratiques judaïques, donner une difpenfe

contraire à la loi de l'Evangile, & l'appuyer ſur une pratique judaïque. Rien n'eſt plus curieux que les motifs de la demande du Landgrave, & les raiſons ſur leſquelles les nouveaux Docteurs ſe fondent pour l'accorder, en recommandant néanmoins de tenir la choſe ſecrete, & de faire paſſer la ſeconde femme pour une concubine, de peur que les Proteſtans ne fuſſent traités de *Mahométans ou d'Anabaptiſtes qui ſe ſont un jeu du mariage.* Luther croit que Henri VIII, Roi d'Angleterre, auroit mieux fait de prendre Anne de Boulen pour ſa ſeconde femme, que de faire caſſer ſon premier mariage. C'étoit par principes qu'on autoriſoit dans le parti les doubles mariages.

La Réforme *ayant beſoin*, ſelon Luther, *de Princes régens vertueux*, il falloit tout accorder au pieux Landgrave. Ce Prince obtint de lui de ſupprimer dans la meſſe l'élévation de l'hoſtie. Cette nouvelle variation de Luther fit croire qu'il embraſſoit la Doctrine Sacramentaire; ce qui le mit dans une fureur inexprimable contre ces Sectaires de ſa Secte. Bucer fit de nouveaux efforts

pour concilier tout, & engagea Luther dans de nouvelles variations. Ce Chef de Réformateurs fut inconséquent toute sa vie. Les Théologiens de Wittemberg changerent sa Doctrine après sa mort, & y revinrent presqu'aussi-tôt ; l'esprit de la Réforme étant de varier toujours. L'Auteur termine ce livre par l'histoire des dernieres theses de Luther, qu'on prendroit pour l'ouvrage, ou d'un frénétique, ou d'un homme qui s'immole à la risée publique.

XXVI. Du septieme livre.

Bossuet passe ensuite à l'histoire de la Réformation Anglicane, occasionnée par les amours impures de Henri VIII, & commencée par ce Prince, qui se déclara Chef suprême de l'Eglise de son Royaume. Ce nouveau dogme, pour lequel il répandit le sang des plus gens de bien, & de ses meilleurs sujets, est le seul qu'il ait introduit ; & l'Angleterre ne fit pendant sa vie aucun autre changement à la Doctrine Catholique. Henri se contenta de supprimer beaucoup de monasteres, dont il vendit les fonds à sa Noblesse. Dans ce morceau tout à fait intéressant de l'histoire, on doit faire une attention

particuliere au personnage que joue Cranmer, tout à la fois Luthérien, marié, cachant son mariage, sacré Archevêque de Cantorbery, suivant le Pontifical Romain, soumis au Pape par son serment, disant la messe sans y croire, ordonnant des Prêtres pour la dire, & pratiquant pendant treize ans, avec une dissimulation accommodée au tems & au sentiment du Prince, une religion qu'il croyoit le comble de l'abomination, de l'idolâtrie & du sacrilege. Cet Archevêque se prêta volontiers à tout ce que voulut Henri VIII, & cassa tous les mariages qui lui déplaisoient. Sous Edouard VI, fils & successeur de Henri, il leva le masque, abrogea la messe, fit un nouveau rituel, & réforma, à la Luthérienne, la doctrine tenue jusqu'alors par les Anglois. Il abjura jusqu'à deux fois, sous le regne de Marie, toutes ses erreurs, dans l'espérance de sauver sa vie ; ce qu'il n'obtint pas. L'Auteur finit ce livre par un parallele bien frappé de la conduite variable & dissimulée de cet Archevêque, avec la fermeté & la noble franchise de Saint Thomas

de Cantorbéry, l'un de ses prédécesseurs.

XXVII. Du huitieme livre.

Il revient ensuite à la ligue redoutable de Smalcalde entre les Princes Protestans, & aux theses où Luther ne respirant que la fureur, exhortoit à prendre les armes contre le Pape, qu'il traitoit de *bête féroce*, & de *chef de brigands*. Ces Princes avoient promis à Herman, Archevêque de Cologne, le plus ignorant des hommes, qui venoit de réformer son Diocese, à la nouvelle mode, de le soutenir contre le Pape & l'Empereur. Mais la guerre ne leur fut pas heureuse. L'Empereur les battit près de l'Elbe, fit prisonniers l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, les deux héros de la Réforme, & publia le formulaire de Doctrine, appellé l'*Interim*. Ce formulaire, qui n'étoit que pour les Protestans, & non pour les Catholiques, déconcerta les principaux Ministres : ils n'étoient pas d'humeur de sacrifier leur vie pour la nouvelle Religion. Tous abandonnerent leurs Eglises. Bucer, après avoir fait une nouvelle Confession de Foi, non moins alambiquée que les premieres,

quitta ſon Egliſe & vint en Angleterre, où il ne put faire changer les articles de Doctrine que Pierre Martir, pur Zuinglien, avoit fait approuver à Edouard. Oſiandre ſe ſauva dans la Pruſſe, qu'il troubla par ſa Doctrine monſtrueuſe ſur la juſtification. D'autres diſputes, entr'autres celles d'Illeric, ſur les cérémonies indifférentes, & ſur l'ubiquité, déchirerent le fond de la Réforme, dans laquelle on vit naître chaque jour de nouvelles Confeſſions de Foi, qu'on diſoit explicatives de celle d'Auſbourg, & qui la contrediſoient en effet. La Conférence tenue à Wormes, pour concilier les partis, n'aboutit qu'à manifeſter davantage leur déſunion. On ne put s'accorder qu'à dire, que *les bonnes œuvres ne ſont pas néceſſaires au ſalut.* Après la condamnation des Zuingliens par les Luthériens, dans le Synode d'Iene, ces derniers s'aſſemblerent à Francfort, pour convenir d'une commune formule de Foi ſur l'Euchariſtie. On en fit une contradictoire à la Confeſſion d'Auſbourg. Dans une autre aſſemblée à Naumbourg, au ſujet de la vraie édition de la Confeſſion d'Auſbourg, on

laiſſa la choſe dans l'incertitude. L'ubiquité gagna preſque tout le Luthéraniſme, auſſi-bien que le demi-Pélagianiſme, qu'on trouve établi dans le fameux livre intitulé *la Concorde*, publié par les Proteſtans.

XXVIII. Du neuvieme livre. Les Calviniſtes compoſent le ſecond parti de la Réforme. Calvin, leur chef, preſque auſſi fameux que Luther, établit en dogme l'inamiſſibilité de la juſtice, la certitude du ſalut, la non-néceſſité du baptême, parce que, diſoit-il, les enfans des Fideles naiſſent dans l'alliance; & ſur l'Euchariſtie ne s'éloigna pas moins de Luther que de Zuingle. Les ſubtilités de Bucer ne ſont rien en comparaiſon de celles de Calvin, qui ſe ſert des expreſſions les plus fortes pour la réalité, qu'il détruit enſuite par d'autres expreſſions très-préciſes. Ce Réformateur abolit auſſi les cérémonies, & fit de grands progrès, ſur-tout en France; ce qui le remplit de vanité. Il ſe loue avec plus d'indécence que Luther même, & parle avec le plus inſolent mépris de tous ſes adverſaires, & des Saints Peres. Le célebre Auteur fait très-bien voir que ſes livres ſont

pleins de contradictions. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire son catéchisme, & les trois Confessions de Foi dressées, ou par lui, ou de son consentement, pour tâcher de satisfaire les Luthériens, les Zuingliens, & ceux de son propre parti. Calvin ne voulut point assister au Colloque de Poissi, où il envoya Beze, le plus savant de ses disciples, qui fit frémir tous les assistans, par son discours impie. Les Calvinistes présenterent dans ce Colloque différentes formules de Foi, conçues en termes vagues & ambigus, au lieu que les Catholiques s'expliquerent nettement. Beze & les siens biaiserent sur la demande qu'on leur fit d'adopter la Confession d'Ausbourg, qu'ils n'osoient rejeter tout à fait, dans la crainte de se brouiller avec les Luthériens & les Princes Allemands, dont ils croyoient avoir besoin, comme on le peut voir au long dans l'ouvrage même.

XXIX. Du dixieme livre.

L'Auteur revient à la réformation Anglicane, continuée par la Reine Elisabeth. Cette Princesse changea peu les cérémonies. Elle auroit bien voulu conserver les images:

mais on lui persuada de défendre d'en garder même dans les maisons. Elle permit de croire ce qu'on voudroit de la présence réelle. Ce dogme, cru sous Henri VIII, rejeté sous Edouard VI, rétabli sous Marie, devint indifférent sous Elisabeth. Cette Princesse n'accepta qu'avec répugnance le titre de Chef suprême de l'Eglise Anglicane, qu'elle trouvoit ridicule pour un Roi, & plus encore pour une Reine. La plus grande partie du Clergé, à la tête duquel étoit Parker, Archevêque de Cantorbery, subit ce joug honteux. Le Parlement se réserva le droit de prononcer sur la Doctrine, & ordonna de consacrer les Evêques suivant la formule de la Liturgie d'Edouard. L'Ecosse embrassa la Réforme d'Elisabeth; & les deux Eglises qui faisoient bande à part, n'étant ni Catholiques, ni Luthériennes, ni Calvinistes, s'accorderent à rejeter le nouveau dogme de l'inamissibilité de la justice.

Pendant qu'Elisabeth travailloit à sa réformation, les Calvinistes agitoient la France par des factions: Bientôt las de souffrir & de vanter leur patience, ils déciderent que la

guerre civile pour la Religion, étoit juste. La conjuration d'Amboise fut tramée par maxime de Religion, & les premieres guerres civiles, sous Charles IX, furent résolues par les Ministres. Toute la Réforme, à l'exception de deux ou trois hommes, que Beze appelle de *mal-honnêtes gens*, concourut à la révolte, & les Ministres furent plus ardens que tous les autres à s'opposer à la paix, que les Princes conclurent contre leur avis. L'assassinat du Duc de Guise par Poltrot, fut regardé comme un acte héroïque de Religion. Les Protestans posoient pour maxime indubitable, que les Princes n'avoient pas droit de punir les hérétiques, ou, comme ils s'exprimoient, les *mal-sentans*, mais seulement les *malfaiteurs*: en quoi ils contredisoient Luther & Calvin, & la Doctrine-pratique de ce dernier. L'Auteur parle ensuite d'une nouvelle Confession de Foi Helvétique, où la justice imputative parut pour la premiere fois, & où les Suisses érigerent en dogme l'inamissibilité de la justice & la certitude du salut. Les Réformés de Pologne varierent aussi dans le même tems.

Après avoir détesté la réalité, tant, disoient-ils, selon la *rêverie* des Catholiques, que selon la *folie* des Luthériens, ils se réunirent à ces derniers qu'ils venoient de condamner comme des *mangeurs de chair humaine.* Les Vaudois se joignirent à eux & aux Luthériens.

XXX. Du onzieme livre. La réunion des Vaudois avec les Luthériens, donne occasion à l'Auteur de faire l'histoire des Albigeois, des Vaudois, des Wicléfites, des Hussites & des Freres de Pologne, que les Protestans se donnoient pour prédécesseurs. Cette histoire fort abrégée, n'est pas susceptible d'analyse. Il suffit de dire, en deux mots, que le docte Prélat démontre que les Albigeois étoient de purs Manichéens, & que les Vaudois, très-différens des premiers, ne nioient ni la transsubstantiation, ni la vertu d'aucun autre sacrement : qu'ils erroient sur des points très-différens, qu'on peut voir dans l'ouvrage même : qu'ils ne commencerent à nier la présence réelle, que quand ils cesserent d'être Vaudois, par leur jonction aux Protestans : que les Freres de Boheme firent une Secte séparée de celle de Wiclef : que ces Sectes, ainsi que

celles des Calixtins & des Taborites, avoient des erreurs particulieres, très-distinctes de celles des Réformés, & qu'elles n'étoient unanimes qu'à dire beaucoup de mal du Pape, des Evêques, & des autres Ministres de l'Eglise Catholique, en quoi les Luthériens & les Calvinistes les imiterent.

XXXI. Du douzieme livre.

Il s'agit dans le douzieme livre, des nouvelles variations des principales Eglises Calvinistes de France, qui crurent devoir changer le mot *substance*, qu'on lit dans la Profession de Foi présentée par le corps des Calvinistes à Charles IX. Le Synode de la Rochelle condamna ces Réformateurs de la Réforme, en termes si embrouillés, qu'ils ne présentent aucun sens. Les Suisses s'étant plaints de cette condamnation, Beze leur répondit au nom du Synode, que le décret ne les regardoit pas, mais *seulement* la France. Cette réponse n'ayant pas encore satisfait les Suisses, on réforma le décret, de façon que le mot de *substance* étoit réduit à rien. Les Calvinistes après cette belle opération synodale, firent tous leurs efforts pour se réunir aux Luthériens,

en adouciſſant & en changeant leur Confeſſion de Foi. Ils chargerent quatre députés, auxquels ils joignirent M. de Turenne, d'en dreſſer une qui fût au goût des Luthériens. Mais toutes leurs tentatives juſqu'à nos jours, ont été infructueuſes. Le reſte du livre comprend l'hiſtoire de la diſpute de Piſcator, ſur la juſtice imputée. Les Synodes ne firent que varier, & l'on peut aſſurer qu'ils embrouillerent la queſtion plutôt que de l'éclaircir. Le réſultat d'un grand nombre de Synodes tenus à cette occaſion, fut de *diſſimuler* les choſes dont on ne pouvoit convenir, afin de réunir, autant qu'il ſeroit poſſible, les différens partis de la Réforme.

XXXII. Du treizieme livre.

Le livre ſuivant contient l'Hiſtoire des Variations des Proteſtans ſur l'Antechriſt, depuis Luther juſqu'à nos jours. Luther, dans les articles de Smalcalde, érigea en dogme, que le Pape étoit l'Antechriſt. Mélanchon & le gros des Luthériens rejeterent ce nouvel article de Foi, qu'on ne trouve dans aucune de leurs nombreuſes Confeſſions de Foi. Les Calviniſtes renouvellerent cet article dans le Synode de Gap, & dirent pour

la premiere fois, qu'il étoit le fondement de leur Réforme. Ils l'appuyerent sur des textes de Daniel, de Saint Paul & de l'Apocalypse, produits en l'air, & entendus de travers. Grotius, Hammond, & d'autres savans Protestans s'en moquerent. Leur autorité n'empêche pas le Ministre Jurieu, fameux par ses visions apocalyptiques & par ses prophéties, de dire que ceux qui en doutent ne sont pas Chrétiens. Ce Ministre calcule après Joseph Mede, autre visionnaire, avec lequel il ne s'accorde pas toujours, le tems où les Papes ont commencé d'être des Antechrists, & celui où leur puissance sera exterminée. Saint Grégoire le Grand, & même Saint Léon, ont été, selon Jurieu, des Antechrists. Les rêveries de ce Ministre, que l'Auteur raconte avec exactitude, ne peuvent être analysées, il faut les lire dans l'ouvrage. J'observerai seulement que les Protestans se sont toujours principalement servis de ces visions absurdes pour exciter la haine du peuple contre l'Eglise Romaine, & pour le nourrir dans la vaine espérance de voir bientôt la destruction de cette Eglise.

XXXIII. Du quatorzieme livre.

Le quatorzieme livre commence par le récit de la dispute d'Arminius & de Gomar. Ce dernier, rigide Calviniste, soutenoit tous les excès de sa Secte, qu'Arminius vouloit corriger par d'autres excès. Le fameux Synode de Dordrecht, assemblé pour décider entre les contendans, donna gain de cause à Gomar, & suivit dans cette affaire une procédure qui justifie celle de l'Eglise Romaine contre les Protestans. A la fin le Pélagianisme des Arminiens fut toléré. Ce Pélagianisme fit des progrès rapides dans le Calvinisme, & s'y maintient encore. Il s'agit ensuite du décret de Charenton pour recevoir les Luthériens à la communion, fait par les Calvinistes, dans la vue intéressée de se concilier le grand Gustave. Ils tolerent dans les Luthériens le dogme de la présence réelle, qu'ils disent abominable dans les Catholiques. On est forcé d'avouer dans le décret de Charenton, sur les points fondamentaux & non fondamentaux, que l'Eglise Romaine est une vraie Eglise. Le Colloque de Cassel, dont il est ensuite parlé, où les Luthériens se concilient avec les Calvinistes, change

change tout l'état des controverses, parce que les deux partis s'accordent à remanier la Doctrine de Luther & de Calvin ; principalement sur la grace universelle & résistible, qui prévaut en France, malgré la décision contraire du Magistrat de Geneve, & celle des Suisses, pleine d'ignorance. L'Auteur finit par des réflexions sur le serment du *Test*, où les Anglois ne condamnent l'Eglise Romaine que par une erreur manifeste.

XXXIV. De l'addition au quatorzieme livre.

Le livret intitulé : *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans*, publié par le Ministre Jurieu, engagea le savant Prélat à faire une addition importante au quatorzieme livre de son Histoire, que celui qui s'étoit chargé d'abord du soin de cette édition, a mis mal à propos à la fin du quinzieme livre. Quoi qu'il en soit, Jurieu, dans sa Consultation, reproche avec raison à Luther & à Calvin d'horribles blasphêmes, & aux deux partis, des erreurs capitales ; après quoi il propose une compensation de dogmes & une tolérance mutuelle de leurs erreurs réciproques. Pour y parve-

nir plus ſûrement, il croit qu'il faut faire les Princes juges ſouverains de la religion. Il penſe pourtant que l'accord qu'il propoſe ne ſera que plâtré, & qu'au fond les deux partis ſont irréconciliables.

XXXV. Du quinzieme livre.

Ce livre eſt peut-être le plus important de tout l'ouvrage. L'Auteur avoit réſervé la matiere de l'Egliſe, pour la traiter de ſuite, & pour faire voir ſous un ſeul point de vue les étranges variations des Proteſtans ſur un article ſi conſidérable. L'impoſſibilité abſolue où ils ſont de trouver, avant la Réforme, une autre Egliſe que la Catholique, les met dans la néceſſité de renoncer à toutes leurs Confeſſions de Foi, dans leſquelles on reconnoît une Egliſe toujours viſible, pour imaginer une Egliſe inviſible & cachée. Cette idée, loin de leur réuſſir, fut la ſource d'une infinité de difficultés qui parurent inſolubles à tous leurs Synodes. Ils abandonnent enfin cette idée chimérique, & reconnoiſſent qu'avant la Réforme on ſe ſauvoit ſous le Miniſtere Romain ; mais il ſuit de là, par les principes du Miniſtre Claude, qu'on s'y ſauve encore. Ce Miniſtre, pour éviter cette conſé-

quence démontrée vraie, se jette dans un labyrinthe inextricable, & varie honteusement sur ce qu'il avoit dit de la visibilité de l'Eglise. Le Ministre Jurieu vient à son secours, & compose de son chef une Eglise Catholique, de toutes les sociétés Chrétiennes, dans laquelle il met l'Eglise Romaine comme les autres, malgré l'idolâtrie & l'antichristianisme qu'il lui reproche. Ce seul aveu détruit tout ce que ce Ministre avoit dit contre nous. L'Auteur fait voir les inconvéniens sans nombre de cette Doctrine absurde, qui non-seulement est nouvelle, mais encore qui établit l'indépendantisme, qui compose l'Eglise de Sectes schismatiques & hérétiques, qui pose des principes pour sauver les hommes dans une Communion Socinienne, & même Juive ou Mahométane. Il faut voir dans l'ouvrage les absurdités, les contradictions, les faux raisonnemens du Ministre. Il est contraint de reconnoître que le sentiment universel de l'Eglise est une regle certaine de la Foi ; d'où suit, malgré ses chicanes & ses faux-fuyans, son infaillibilité dans les dogmes. Ses aveux forcés détruisent le premier

fondement de la Réforme, qui consistoit à dire que la Foi se formoit sur les Ecritures. Le Ministre reconnoît qu'elle peut se former, & qu'en effet elle se forme quelquefois sans les Ecritures. L'Auteur considere ensuite les Sectes des Anabaptistes, des Sociniens & autres, sortis de la Réforme, & demande qu'on juge de l'arbre par les fruits. Il entre dans le détail des absurdités inouïes du nouveau systême de l'Eglise, auxquelles il oppose la stabilité de l'Eglise Catholique, & finit en priant Dieu de réunir à l'unité tous ses enfans égarés.

XXXVII. Caractere de l'Histoire des Variations, & son succès.

Cette Histoire a toutes les qualités qui peuvent la rendre recommandable, soit qu'on considere l'importance des matieres que l'Auteur traite, soit qu'on examine la marche, la méthode, le ton, les réflexions. Les questions de controverse étoient familieres au grand Bossuet; jamais personne ne les posséda plus à fond. Dès sa jeunesse, il s'étoit accoutumé à combattre les Protestans, & à remporter sur eux des victoires. Il s'étoit aussi rompu au style historique, & son admirable *discours sur l'Histoire universelle*, est

un chef-d'œuvre, qui ne pouvoit ſortir que de la plume d'un très-grand maître. Il ſemble en effet que Boſſuet, ſupérieur à tous les écrivains de ſon ſiecle, en beaucoup de genres de littérature & de ſavoir, étoit ſupérieur à lui-même dans le genre hiſtorique. Perſonne n'étoit donc plus capable que lui d'écrire cette Hiſtoire, de bien peindre tous les acteurs qui paroiſſent ſur la ſcene, de mettre un bel ordre dans la narration, de débrouiller les faits obſcurs, de jetter de l'intérêt & de l'agrément ſur ceux qui ſemblent moins importans, & de donner à tous un caractere de nobleſſe, de candeur & de vérité. Auſſi l'Hiſtoire des Variations, qui n'eſt pas moins travaillée, ni écrite avec moins de ſoin & d'exactitude que le *diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle*, a-t-elle eu le même ſuccès. Qui pourroit exprimer quelle fut la joie des Catholiques quand ils virent paroître cet ouvrage attendu depuis ſi long-tems? Avec quel empreſſement ils ſe le procurerent? Avec quelle avidité ils le lurent? Avec quelle reconnoiſſance ils remercierent l'Auteur d'avoir plei-

nement vengé l'Eglife des infultes de fes ennemis & réduit au filence tous fes calomniateurs , tous les Miniftres & le Proteftantifme entier ? Un grand nombre d'éditions promptement enlevées , rendent celle-ci néceffaire. L'héréfie feule frémit , en voyant paroître un ouvrage qui la fait tomber.

XXXVII. Réponfe du Miniftre Bafnage à l'Hiftoire des Variations.

On s'attendoit que les Miniftres confus auroient au moins la fageffe de fe taire , puifqu'ils n'avoient rien de bon à dire pour la défenfe de la Réforme. Mais quelle caufe eft affez mauvaife , affez défefpérée pour ne point trouver d'avocats ? Les Miniftres Bafnage & Jurieu fe chargerent de répondre à l'Hiftoire des Variations. Pour rendre leurs réponfes folides , il falloit, ou nier les faits, ou montrer qu'ils ne prouvoient rien. Mais comment, fans la plus grande impudence , nier , ou même fufpecter des faits confignés dans les actes les plus authentiques de la Réforme , & atteftés par des témoins irreprochables , par les Réformateurs eux-mêmes , & par ceux qui tenoient le premier rang dans le parti ? Dire que ces faits ne prouvent

rien, ce feroit avancer une chofe abfurde, puifqu'il ne faut qu'un peu de fens commun pour fe convaincre qu'une religion toujours inconftante & variable, où chacun a la liberté d'altérer, de refondre, de changer les dogmes reçus, & de les accommoder à fa façon de penfer, fans qu'une autorité foit en droit d'arrêter cette licence, n'eft pas & ne peut être la Religion, qui, felon les promeffes de Jefus-Chrift, doit avoir une ftabilité éternelle. Ces deux Miniftres ne prirent pas ces moyens de défenfe, qui n'auroient fervi qu'à manifefter plus certainement l'état déplorable de leur caufe, & à les faire fuccomber dès le premier choc. Ils aimerent mieux en choifir d'autres, qui leur parurent plus affortis au genre d'attaque que Boffuet avoit choifi. Je dirai dans la fuite comment s'y prit le Miniftre Jurieu. Quant au Miniftre Bafnage, il eut recours au moyen dont les mauvais plaideurs font ordinairement ufage dans un défefpoir de caufe. Il crut que la récrimination, qui pourtant n'innocente jamais un coupable, lui fourniroit plus qu'aucun autre moyen

de raiſons ſpécieuſes & propres à jetter de la poudre aux yeux. Le Miniſtre Burnet avoit annoncé longtems auparavant cette réponſe de ſon confrere, en avertiſſant qu'on en *préparoit une dure à M. de Meaux*. Elle vint enfin cette réponſe, avec toutes les duretés, toutes les malhonnêtetés & toutes les injures promiſes. Cette façon de ſe défendre n'eſt pas fort honorable.

XXXVIII. Défenſe de l'Hiſtoire des Variations.

Dès que le Prélat l'eût lue, il ſuſpendit ſes *Avertiſſemens aux Proteſtans ſur les Lettres du Miniſtre Jurieu*, dont il avoit déja publié le cinquieme, pour défendre ſon Hiſtoire contre les attaques de ce nouvel adverſaire. Deux faits principaux en étoient l'objet : l'un, les guerres civiles & les aſſaſſinats autoriſés par la Réforme : l'autre, la polygamie du Landgrave de Heſſe, approuvée par Luther & par les principaux Réformateurs. Sur le premier fait, le Miniſtre ſoutient deux choſes : la premiere, que l'Egliſe ancienne étoit d'avis qu'on pouvoit, pour défendre la Religion, exciter des révoltes & commettre des aſſaſſinats. Il cite pour exemple la révolte contre l'Empereur Anaſtaſe,

dont

dont il fait auteur Macédonius, Patriarche de Conſtantinople, & le meurtre de Julien l'Apoſtat, qu'il prétend avoir été commis par un Soldat Chrétien, en vue de rendre à la Religion, perſécutée par ce Prince, un ſervice important. La ſeconde choſe qu'il ſoutient, eſt que les geurres civiles des Proteſtans étoient juſtes & légitimes. Sur ce dernier point, il n'eſt pas ferme un ſeul inſtant, & paroît ſi peu ſûr de la bonté de ſes preuves, en faveur de la juſtice & de la légitimité de ces guerres, qu'il fait tous les efforts imaginables pour en diſculper les Calviniſtes. Ainſi ſur ce point il ſe réfute lui-même. Les exemples anciens ont une apparence plus impoſante. Mais outre que des faits particuliers, quand on les ſuppoſeroit vrais, ne prouvent rien, & ne peuvent inculper toute l'Egliſe, l'Auteur n'a pas beaucoup de peine à les lui arracher. Il démontre, par le témoignage uniforme des écrivains contemporains, que le Patriarche Macédonius & ſon clergé, ne tremperent en aucune ſorte dans la révolte contre Anaſtaſe; & que ce qu'avance le

Miniſtre, du Soldat Chrétien meurtrier de l'Empereur Julien, eſt un conte fait à plaiſir, qui n'a pas le plus léger fondement dans l'hiſtoire. Il donne enſuite des preuves ſans replique, que la conjuration d'Amboiſe, les guerres civiles, l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, &c. ont été du fait de la Réforme, & que rien ne fut entrepris qu'à l'inſtigation des Miniſtres & par l'autorité des Synodes.

La récrimination eſt encore l'unique moyen employé par Baſnage, pour juſtifier l'approbation que donnerent les Chefs de la Réforme à la polygamie du Landgrave de Heſſe. Il objecte certaines diſpenſes données par les Papes, & n'a pas honte de comparer la diſpenſe de Jules II, au ſujet du mariage de Henri VIII, avec la veuve de ſon frere, à celle par laquelle les Réformateurs permirent au Landgrave d'avoir deux femmes à la fois. L'Auteur fait voir l'énorme différence qui ſe trouve entre les diſpenſes des Papes, objectées par le Miniſtre, & qui d'ailleurs ſont déſapprouvées par l'Egliſe & par les Papes mêmes, & celle donnée au Landgrave en conſéquence de l'avis

commun & bien réfléchi des Chefs de la Réforme. Quant à la diſpenſe de Jules II, il en démontre la juſtice, que même les plus ſenſés d'entre les Réformateurs ont reconnue. Cet écrit intitulé *premier Diſcours*, devoit avoir une ſuite. L'Auteur eut ſans doute de bonnes raiſons pour ne pas pouſſer plus loin la diſpute avec Baſnage.

XXXIX. Réponſes du Miniſtre Jurieu à la même Hiſtoire. Caractere de cet écrivain.

Le ſecond Miniſtre qui ſe mit ſur les rangs, contre l'Hiſtoire des Variations, fut le célebre Jurieu, cet écrivain infatigable, ce hardi diſputeur, cet homme redoutable dans ſon parti même, où perſonne n'oſoit avoir des démêlés avec lui. M. Jurieu, plus emporté, plus dur, plus audacieux que Luther, plus vain, plus cauſtique, plus mépriſant que Calvin, avoit quelque génie, une certaine facilité d'écrire, & le talent d'enfanter à la hâte des livres remplis d'inutilités, d'inexactitudes, de choſes outrées, de paradoxes. Malheur à quiconque oſoit le contredire, ou même ne lui pas applaudir! Un torrent d'injures ſortoit auſſi-tôt de ſa plume, contre le critique téméraire, ou le lecteur peu complaiſant. Diſcoureur ſans prin-

cipes & fans fuite, raifonneur fans logique, il parloit de tout au hazard : il décidoit de tout fuivant les circonftances, fauf à changer d'avis fi d'autres circonftances le demandoient. Il étoit d'ailleurs homme à révélations, à vifions apocalyptiques, & même à prophéties, grand calculateur des tems futurs, où il voyoit clairement la deftruction prochaine du Papifme. Tel étoit le champion de la Réforme, l'antagonifte du grand Boffuet, celui qui fe croyant chargé par état, comme s'il eût été le Chef, le Pafteur univerfel, le Pape de la Réforme, le feul capable d'en rallier les troupes mifes en déroute, & d'en rétablir les affaires défefpérées, publia contre l'Hiftoire des Variations, un grand nombre de *Lettres* qu'il appella *Paftorales*.

XL. Caractere de fes ouvrages.

La façon d'écrire de Jurieu eft toute découfue. Il paffe fubitement d'une queftion à l'autre, & puis à une autre, fans en approfondir aucune : fon imagination ardente ne lui fournit que des idées qui s'effacent l'une l'autre : c'eft un feu folet, un éclair d'un inftant. Toujours prêt à quereller, à chicaner, à inciden-

ter, c'eſt un bavard éternel. Jamais il ne triomphe davantage que quand ſon adverſaire l'a plus évidemment convaincu de raiſonner mal, & de défendre une erreur par une autre erreur. Plus il multiplie ſes diſcours, plus il ſe coupe & ſe contredit : ce qu'il donne dans un endroit comme un article de foi, il le donne dans un autre comme contraire à la foi ; ſemblable à ceux dont parle l'Apôtre Saint Paul » il n'entend ni » ce qu'il dit lui-même, ni les choſes » dont il parle avec aſſurance «. Fertile en invectives, en termes outrageans, il ne ménage ni Proteſtans ni Catholiques ; & ſa plume envenimée ne diſtille que du fiel. Néanmoins, comme l'Auteur l'obſerve fort bien, » il n'y a perſonne contre qui il parle » plus que contre lui-même, tant ſa » doctrine eſt inſoutenable ». Semblable au Miniſtre Baſnage, mais plus chicaneur encore, il n'a preſque recours qu'aux récriminations.

1. Tim. 1. 7.

1. Avert. t. iv. p. 3.

Jurieu, croyant ne pouvoir juſtifier la Réforme, que par le moyen odieux & déſeſpéré d'impliquer la primitive Egliſe dans des erreurs capitales & monſtrueuſes, franchit

hardiment le pas, & représente cette Eglise respectable à tous les Chrétiens, comme la plus pleine d'absurdités, la plus grossiere, la plus ignorante, la plus méprisable société qui fut jamais. De tel écrits ne méritoient aucune réponse. Ils se réfutoient assez eux-mêmes. Mais l'autorité qu'avoit le Ministre dans son parti, le ton qu'il y prenoit, & le peu de capacité de la multitude Protestante, disposée à prendre pour vraies les assertions les plus fausses, que son Ministre avançoit avec un air de suffisance & accompagnoit de chants de victoire, obligerent le célèbre Auteur à découvrir par des réponses nettes & précises les artifices de cet Auteur, ses déguisemens, ses évasions, les contradictions de sa Doctrine, avec celle de toutes les Eglises Réformées. C'est ce qu'il fait avec sa force & sa supériorité ordinaire dans ses *Avertissemens aux Protestans sur les Lettres du Ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations.*

XLI. Précis du premier Avertissement.

Il le convainc, dans le premier, de flétrir le Christianisme & d'autoriser le Socinianisme. Ce Ministre accuse l'Eglise d'avoir été, dès ses

us beaux jours, fort mal instruite des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Son ignorance étoit si crasse, selon lui, qu'elle ne connoissoit pas les fondemens de sa Foi, qu'elle croyoit Dieu muable, la Trinité informe, les trois Personnes divines inégales & non coéternelles, qu'elle mettoit le Verbe de Dieu au rang des choses faites, &c. que non-seulement les Chrétiens des quatre premiers siecles, mais même les Peres les plus éclairés, Saint Justin, Saint Clément d'Alexandrie, Saint Cyprien, & d'autres, étoient imbus de ces dogmes impies : qu'enfin la Foi sur les mysteres ne s'étoit formée que peu à peu & par parcelles, dans les Conciles généraux, depuis celui de Nicée jusqu'à celui d'Ephese. Cette matiere donne un vaste champ à la réfutation. L'Auteur venge l'Eglise primitive des insultes du Ministre, & prouve que si cette Eglise avoit été telle qu'il la représente, elle n'auroit pas été Chrétienne. Il démontre aussi que cet écrivain, en disant que l'Eglise ancienne, quoique si étrangement corrompue dans la Doctrine, étoit pourtant remplie

de ſaints Martyrs & de ſaints Docteurs, donne gain de cauſe aux Sociniens, qui n'ont point d'autres erreurs que celles qu'il impute à l'Egliſe des premiers ſiecles.

XLII. Du ſecond Avertiſſement.

Dans le ſecond avertiſſement, Boſſuet fait voir Jurieu aux mains avec ſa propre Secte. Le Miniſtre prouve fort bien que la Réforme, dans ſon origine & dans ſes progrès, a été ſouillée des erreurs les plus impies; & ce qu'il dit à ce ſujet, l'oblige à parler contre ſes principes en faveur de l'Egliſe Catholique. Jurieu fait paſſer en revue devant lui, Luther & Mélancton, Calvin & Beze, les Luthériens & les Calviniſtes, qui ſe convainquent réciproquement d'ériger en dogmes d'horribles blaſphêmes; d'ôter à l'homme ſa liberté; de faire Dieu auteur du péché, & non moins *prédeſtinateur* à la damnation qu'au ſalut. Le Miniſtre prétend que la Réforme s'eſt corrigée de ces erreurs. Mais l'Auteur fait voir qu'il tombe lui-même auſſi profondément que Luther, dans l'abyme de la prédeſtination abſolue au péché & à la damnation, & que la Réforme n'eſt revenue de cette erreur capitale,

qu'en devenant demi-Pélagienne. Jurieu, tout à la fois *Prédestinateur* comme Luther, & demi-Pélagien comme les Calvinistes d'aujourd'hui, voudroit excuser le demi-Pélagianisme d'erreur mortelle. Mais ce qu'il en dit prouve, malgré lui, que cette erreur est en effet mortelle. Il demande enfin que les Luthériens & les Calvinistes fassent entre eux une compensation d'erreurs, & se tolerent les uns les autres, ainsi qu'on l'a vu dans le précis de l'addition au quatorzieme livre de l'Histoire des Variations. Un tel dénouement est digne de celui qui le propose.

XLIII. Du troisieme Avertissement.

L'Auteur prouve dans le troisieme avertissement, que Jurieu est forcé de reconnoître l'Eglise Romaine pour véritable Eglise, dans laquelle on peut se sauver, malgré les idolatries qu'il lui reproche. Ce Ministre avoue que Saint Léon & d'autres Saints Papes, qu'il traite d'Antechrists, s'y sont sauvés. L'idolatrie qu'il impute à l'Eglise, n'est rien autre chose que le culte qu'elle rend aux Saints, & qu'elle leur rendoit comme aujourd'hui dans le quatrieme siecle. L'Auteur s'étend ensuite

à faire voir que le Miniſtre, après avoir compoſé l'Egliſe univerſelle de toutes les Sociétés Chrétiennes, ne peut, ſans inconſéquence de ſes propres principes, refuſer à l'Egliſe Romaine d'être de l'Egliſe univerſelle; Jurieu eſt contraint d'avouer, que c'eſt par politique, & non par raiſon qu'il refuſe à cette Egliſe ce qu'il accorde libéralement à une ſociété Arienne. C'eſt auſſi malgré lui qu'il reconnoît que l'Egliſe univerſelle eſt infaillible; ce qui le met dans la néceſſité de répondre lui-même aux objections qu'il fait ſur ce point. Il tombe, au ſujet de la queſtion des articles fondamentaux & non fondamentaux, dans des abſurdités inconcevables. Quoi qu'il faſſe pour ſe débarraſſer, il eſt contraint de renvoyer les Fideles à l'autorité de l'Egliſe & d'abandonner le principe primitif de la Réforme, qui conſiſtoit à dire que l'Ecriture ſeule peut régler la Foi. Le goût & le ſentiment qu'il imagine pour faire former la Foi par les Ecritures, eſt le pur fanatiſme des Quakers. Le Miniſtre ne dit rien d'où l'on ne doive conclure, ou qu'il faut admettre

les Sociniens dans le corps de l'Eglise universelle, ou qu'il faut en exclure avec eux la Réforme même.

Cet avertissement devoit être suivi d'un autre sur l'idolatrie reprochée à l'Eglise Romaine, que l'Auteur ne publia pas, pour des raisons qu'on ne peut deviner. Il y substitua celui qui dans toutes les éditions est le quatrieme. Il roule sur la sainteté & la concorde du mariage Chrétien, violées par la Réforme. Le Ministre Jurieu s'efforce en vain de rendre douteux le fait infame du Landgrave de Hesse. Il tâche ensuite de se sauver, en récriminant sur les dispenses des Papes, en accusant faussement l'Eglise de permettre les plus honteuses impudicités, & en confondant le divorce avec la polygamie. Les principes qu'il établit se détruisent les uns les autres, & lui-même il les contredit. Je ne dis rien des personnalités & des injures dont il accable l'Auteur. Je dois seulement observer que ses argumens ne servent pas plus que ses invectives à laver les Chefs de la Réforme, d'une honteuse prévarication, du violement d'un précepte positif de l'Evangile & de la Loi

XLIV. Du quatrieme Avertissement.

primitive du mariage, enfin d'un crime énorme contre les bonnes mœurs; crime qui, malgré tous les entortillemens & les subtilités du Ministre, les couvre d'un éternel opprobre. Les paradoxes qu'on voit à toutes les pages, fournissent un vaste champ à des réfutations précises & sans replique.

XLV. Du cinquieme Avertissement.

La matiere est encore plus ample dans le cinquieme avertissement, où il s'agit de faire voir que le Ministre Jurieu renverse le fondement des empires, en établissant cette maxime: qu'on peut faire la guerre à son Prince & à sa Patrie, pour défendre sa Religion; & que la soumission des premiers Chrétiens n'étoit pas la pratique d'un précepte, mais d'un conseil accommodé au tems où ils vivoient, parce qu'alors ils n'étoient pas assez forts pour résister. Les exemples qu'il cite en faveur des guerres civiles de Religion, sont ceux de Jesus-Christ même, des Macchabées, de David, &c. L'Auteur prouve en détail, que Jurieu ne pouvoit choisir plus mal ses exemples, & fonder ses assertions sur des faits plus faux. Ce Ministre attaque ensuite le fondement de la puissance

ſouveraine, qu'il fait dépendre des volontés, ou plutôt des caprices de la multitude. Il dit, que la ſouveraineté appartient radicalement aux peuples, qui peuvent établir & dépoſer ceux qu'ils ont fait leurs ſouverains, & changer à leur gré, *même ſans raiſon*, la forme du gouvernement, *le peuple n'ayant pas beſoin* (ce ſont ſes propres expreſſions) *d'avoir raiſon pour valider ſes actes*. Ce flatteur perpétuel de la populace, étaie ſon ſyſtême ſéditieux de textes de l'Ecriture, qu'il falſifie, ou qu'il prend de travers, & cite des exemples, ou qui ne prouvent rien, ou qui prouvent le contraire de ce qu'il veut leur faire prouver. L'Auteur établit par des textes clairs & précis de l'Ecriture, & par la tradition conſtante & uniforme, non-ſeulement de l'Egliſe, mais de tout le genre humain, l'indépendance abſolue des ſouverains de toute autre puiſſance que celle de Dieu. Les principes du Miniſtre ſont ſi abſurdes, & tendent ſi manifeſtement à la deſtruction de toute ſociété, qu'il ne faut preſque que les expoſer pour les réfuter. La confuſion des idées de cet Auteur,

qui quelquefois dit le pour & le contre dans la même page, & qui débite les plus palpables extravagances en s'applaudiſſant, montre un homme qui n'a rien de fixe dans l'eſprit & qui parle pour parler.

XLVI. Du ſixieme Avertiſſement.

L'objet du ſixieme avertiſſement eſt le même que celui du premier, où l'Auteur avoit convaincu le Miniſtre d'avoir flétri le Chriſtianiſme & favoriſé le Socinianiſme. Jurieu ne pouvant ſe juſtifier pleinement de ces reproches bien mérités, eſſaya d'en diminuer au moins la difformité, & de reparoître ſur la ſcene, couvert d'un maſque un peu différent. Dans cette vue, il publia pluſieurs Lettres ſous ce titre : *Tableau du Socinianiſme.* Mais ſoit mal-adreſſe, ſoit eſprit de vertige & d'aveuglement, il tourna ſa défenſe de façon qu'au lieu de ſe juſtifier, il fournit de nouvelles preuves de ſon mépris pour l'Egliſe primitive, & de ſa connivence avec le Socinianiſme.

L'Auteur prouve trois choſes dans cet avertiſſement. La premiere, que le Miniſtre renverſe ſes propres principes & le fondement de la Foi, par les variations qu'il attribue à

l'ancienne Eglife. Accablé fous le poids des difficultés contenues dans le premier avertiffement, il les mit toutes à l'écart, & ne répondit à aucune. Il ne s'attacha, dans fon *Tableau*, qu'à la difpute fur la Trinité, & s'y prit fi mal, que fon nouveau fyftême étoit auffi plein de blafphêmes que celui qu'il abandonnoit. Il dit, à la vérité, que les anciens Peres croyoient comme nous le myftere de la Trinité, & qu'on ne doit leur reprocher que de s'être mal exprimés, mais la maniere dont il prétend qu'ils expliquoient ce myftere, fait toucher au doigt & à l'œil qu'ils auroient erré fur le fond même du dogme; puifque felon lui, ils nioient la coexiftence, la diftinction, l'égalité, la confubftantialité des trois Perfonnes divines : qu'ils faifoient Dieu muable & corporel, la Trinité informe, les Perfonnes inégales. Il accufe même le Concile de Nicée de ces erreurs groffieres, & d'avoir admis deux nativités du Verbe avant fa naiffance du fein de Marie. L'Auteur n'a point de peine à juftifier les Peres, & le Concile de Nicée, & à repouffer les calomnies du

Miniftre, que le favant Bullus & d'autres Proteftans habiles avoient déja réfutées d'avance.

Boffuet prouve en fecond lieu que le Miniftre eft contraint par fes propres principes d'approuver la tolérance univerfelle de toutes les Sectes qui fe difent Chrétiennes. Pourquoi ne tolérereroit-on pas ces Sectes errantes, & celles des Sociniens comme les autres, puifqu'on toléroit les anciens Peres, quoiqu'impliqués, felon le Miniftre, dans des erreurs fi palpables fur les points fondamentaux de la Doctrine Chrétienne, que celles des Sociniens ne le font pas davantage, & que malgré ces erreurs capitales & monftrueufes ils fe fanctifioient & fe fauvoient ? Cet argument bien développé, & prouvé dans toutes fes parties, eft décifif.

La troifieme chofe démontrée par l'Auteur, après avoir repréfenté au naturel l'état actuel des controverfes & de la Religion Proteftante, eft que la Réforme ne peut par fa propre conftitution, & par fes principes, qu'être inconftante & variable, puifqu'aucune autorité n'a droit de la fixer & d'arrêter la licence des efprits ;

esprits; ce qui fait que tous les articles de foi le plus universellement reçus, s'y évanouissent les uns après les autres, & que l'indifférence des Religions est le seul point qui y demeure stable. Cette derniere partie du sixieme Avertissement est fort étendue, & néanmoins si pleine de principes solides & de conséquences bien tirées, qu'on peut assurer avec confiance qu'il ne s'y trouve pas un seul mot inutile. L'Auteur fait voir vers la fin, que les Ministres Basnage & Burnet ne sont pas moins favorables à l'indifférence des Religions que le Ministre Jurieu, & que la tolérance & l'indifférence universelle sont, à proprement parler, de l'esprit & du fond de la Réforme; de sorte qu'on peut dire du Protestantisme, ce que le Ministre Jurieu disoit fort bien du Socinianisme: *que c'est une Religion de plein pied, qui leve toutes les difficultés & applanit les hauteurs* de la Foi.

XLVII. D'un autre Avertissement.

Cet avertissement qui, comme je l'ai déja dit, devoit être le quatrieme, ne parut point du vivant de l'Auteur. Je le publiai en 1753, dans le troisiéme volume des œuvres pos-

thumes de Boſſuet, ſur une copie très-exacte, corrigée par l'Auteur même en pluſieurs endroits, & dans laquelle tous les ſommaires des chapitres ſont écrits de ſa propre main. L'ouvrage étoit achevé ; mais les derniers cachiers ne ſe ſont pas trouvés. Ce qui reſte ſuffit néanmoins pour prouver qu'*il n'y eut jamais*, ainſi que le dit l'Auteur, *d'idolatrie plus innocente & plus pieuſe que la nôtre.* Il juſtifie pleinement le culte que l'Egliſe rend aux Saints, à leurs reliques & à leurs images, qui n'eſt différent en rien de celui qu'on leur rendoit dans les ſiecles les plus purs du Chriſtianiſme. Il réfute ſi ſolidement le reproche tant de fois rebattu par les Miniſtres de notre idolatrie dans ce culte, que les Proteſtans équitables nous juſtifient eux-mêmes, & que les plus chicaneurs n'y peuvent rien repliquer de raiſonnable.

XLVIII. Ce qu'il convient de dire ſur les injures & les calomnies du Miniſtre Jurieu.

Feu M. l'Abbé Perrault, éditeur de la collection des œuvres de Boſſuet, excepté de la *Défenſe des* IV *articles de l'aſſemblée du Clergé de France de* 1682, que je publiai en 1745, & des trois volumes des *œuvres poſthumes*

de ce Prélat, qui parurent par mes ſoins en 1753, étoit ſinguliérement touché des injures que le Miniſtre Jurieu vomit à tout propos contre l'Evêque de Meaux, & des calomnies atroces, par leſquelles il s'efforce de noircir ſa réputation. Cet Abbé, que j'ai particuliérement connu, & dont j'eſtimois le déſintéreſſement, la candeur, la franchiſe, la modeſtie, le zele, l'aſſiduité au travail, & même, juſqu'à certain point, la ſagacité & la bonne critique, ſe plaint beaucoup dans ſon avertiſſement ſur le quatrieme tome, des procédés malhonnêtes du Miniſtre, qui ſemble ignorer les devoirs les plus communs de la charité chrétienne, de la bienſéance de ſa profeſſion, & même ce qu'on appelle l'uſage du monde. Je n'ai pas cru devoir, à ſon exemple, former de longues plaintes ſur les invectives & les platitudes dont ce Miniſtre aſſaiſonne tout ſes diſcours, pour deux raiſons principales : la premiere, que cela ne faiſoit pas la moindre ſenſation ſur l'Auteur, qui regardoit au contraire ces calomnies & ces injures *comme des fleurs & des roſes propes à compo-*

ser la couronne d'un Chrétien & sur-tout d'un Evêque. C'est ainsi qu'il en parloit avec la même tranquillité que si le torrent d'acrimonie ne l'avoit pas eu pour objet. Ma seconde raison est, que cette façon basse & odieuse de disputer, ne fait rien au fond des choses, & sert plutôt à prouver qu'*un homme n'en peut plus*, pour me servir d'une expression familiere au savant Prélat, qu'à donner du poids à ce qu'il dit. D'ailleurs il faut, ce me semble, pardonner des plaintes, même mal fondées & trop âcres, à un plaideur qui perd son procès. Laissons-le exhaler sa bile contres ses Juges, & plus encore contre l'Avocat qui met en poudre tous ses moyens de défense, & qui le réduit à un tel état qu'il ne peut jamais, je ne dis pas rétablir sa cause, mais lui donner quelque air de vraisemblance, devant des Juges équitables & sensés.

XLIX. Pourquoi l'on publie les deux *Instructions Pastorales* de Bossuet *sur les promesses de Jesus-Christ à son Eglise.*

Il ne me reste plus qu'à parler des deux *Instructions Pastorales* de Bossuet *sur les promesses de Jesus-Christ à son Eglise*, dont j'enrichis cette édition. Lorsque je fus chargé de veiller à son exécution, la distribution des matieres dans les cinq vo-

lumes étoit déja faite, & l'impreſſion trop avancée pour pouvoir déranger l'ordre qu'on avoit ſuivi. L'embarras fut de trouver une place convenable à ces deux excellens morceaux. Il étoit naturel de les mettre, ou à la tête de l'Hiſtoire des Variations, où à la fin des Avertiſſemens; mais ces deux places étant occupées, il falloit, ou les ſupprimer entiérement, ou les inférer entre le cinquieme & le ſixieme Avertiſſement, à la fin du quatrieme volume, qui ſeul étoit aſſez mince pour ſupporter cette addition. Tout bien conſidéré, j'ai cru qu'on me pardonneroit aiſément une petite irrégularité dans la forme, qui ſe trouve amplement compenſée par le fond, je veux dire, par la grande utilité que les Lecteurs tireront de ces deux *Inſtructions Paſtorales.*

Les promeſſes de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe, que l'Auteur explique dans ſes deux Inſtructions, ſont, à le bien prendre, la déciſion abrégée de toutes les controverſes, qu'elles tranchent d'un ſeul mot. Il étoit donc important de ne pas ſéparer ces Inſtructions de l'Hiſtoire des Variations,

LI. Précis de la premiere *Instruction Pastorale.*

L'Auteur expose dans la premiere, les promesses faites à l'Eglise, & distingue celles qui sont pour le Ciel, de celles qui s'accomplissent visiblement sur la terre. C'est à l'Eglise de la terre, que Jesus-Christ promet l'universalité des lieux & des temps, & une immuable durée; ce qu'il fonde sur sa promesse & sur son assistance toute puissante, marquée clairement dans les paroles de la promesse, que l'Auteur pese l'une après l'autre, & qui sont si claires, qu'elles n'ont pas besoin de commentaire. On peut toujours confondre les hérétiques, qui se séparent eux-mêmes, de quelque façon qu'ils le fassent, du tronc qui les vivifioit, en faisant remarquer le caractere, l'empreinte ineffaçable de la nouveauté qu'ils portent sur le front; au lieu que l'Eglise Catholique, qui remonte jusqu'à Jesus-Christ, en reçoit le caractere d'immutabilité que lui seul peut donner. Les divisions sur toutes sortes de points, sont irremédiables dans les Sectes séparées, faute de reconnoître l'autorité de l'Eglise, qui pourroit seule, à cause de l'assistance de Jesus-Christ & de son Esprit, décider finalement

lement & infailliblement les queſtions. Sans la ſoumiſſion à une autorité infaillible, il faut néceſſairement que l'eſprit humain abandonné à lui-même, ſe jette dans toutes ſortes d'abſurdités, comme l'expérience de tous les ſiecles ne le prouve que trop. L'Auteur définit en deux mots l'Hérétique & le Catholique. L'un a une opinion, l'autre n'a point d'opinion particuliere, & s'en tient, ſans jamais innover, au ſentiment de l'Egliſe : l'un a changé ſa croyance : l'autre ne change jamais, & l'on ne peut l'en convaincre par aucun fait poſitif. L'Auteur, après être entré dans quelque détail de certaines erreurs des Proteſtans, ſur la maniere d'expliquer l'Ecriture, ſur la communion ſous les deux eſpeces, & ſur le ſervice divin en langue vulgaire, finit par une exhortation pathétique, tirée en partie de Saint Auguſtin, aux ſimples Fideles, de coopérer avec leurs Paſteurs à la converſion des hérétiques, par la priere, la douceur, l'affabilité, la charité dans leurs diſcours, & en donnant le bon exemple à leurs freres errans, par une conduite ſainte & irreprochable.

LII. Précis de la seconde Instruction.

La seconde Instruction Pastorale est la défense de la premiere, contre les attaques du Ministre Basnage, dans son *Traité des préjugés faux & légitimes*, &c. Le savant Bullus, & d'autres Protestans habiles, ne trouvent pas la moindre difficulté dans les paroles de la promesse de Jesus-Christ à son Eglise, dont en effet l'évidence saute aux yeux. Mais Basnage a la témérité inouïe de contester d'abord au divin Sauveur d'avoir pu donner en six lignes un remede contre toutes les erreurs. L'Auteur prouve que le fait qui paroît incroyable au Ministre est pourtant certain, & expose une seconde fois plus nettement encore que dans sa premiere Instruction, les paroles de la promesse; d'où il résulte que Jesus-Christ sera jusqu'à la fin du monde avec son Eglise, composée de Pasteurs qui baptiseront & enseigneront, & de peuples qui seront enseignés & baptisés. Le Ministre, au lieu de s'en tenir à la lettre de la promesse qui ne donne lieu à aucun doute raisonnable, incidente sur tous les mots, y fait des gloses arbitraires, les tord, les embrouille, les falsifie, les fait pa-

roître absurdes par des interprétations équivoques, subtiles, alambiquées, & qui ne peuvent jamais venir dans l'esprit d'un homme qui cherche à s'instruire, & non à chicaner. Le Ministre compare l'Eglise Chrétienne & les promesses de Jesus-Christ à l'Eglise Judaïque, & aux promesses qu'avoit cette Eglise, & conteste à l'une & à l'autre la visibilité & la perpétuité. L'Auteur montre aisément l'énorme différence qui se trouve tant entre ces deux Eglises qu'entre les promesses qui leur sont faites; ce qui n'empêche pourtant pas que l'Eglise Judaïque n'ait conservé, jusqu'au moment où sa destruction étoit marquée, sa visibilité, sa perpétuité, son sacerdoce, ses sacremens, son enseignement. L'Eglise Chrétienne doit à plus forte raison conserver ces avantages pendant toute sa durée, laquelle, selon la promesse, n'aura point d'autre borne que la fin des siecles. Le Ministre ne fait pas une seule difficulté qui ne porte à faux, ou qui ne soit un paradoxe & une absurdité, qu'il ne seroit nullement dangereux pour la Foi de laisser sans réponse. Mais le Prélat réfute tout d'une maniere

précise & lumineuse. Pour donner un échantillon des paradoxes de Basnage, il suffit d'observer qu'il prétend que l'union des Eglises Chrétiennes, pour n'en composer qu'une seule Eglise Catholique, n'étoit pas du premier dessein de Jesus-Christ. Il dit aussi que les Eglises fondées par les Apôtres, n'avoient point entre elles de correspondance, & qu'elles régloient, indépendamment l'une de l'autre, leur discipline & leur doctrine, que le schisme n'est pas un crime; que les Samaritains étoient innocens, quoiqu'ils se fussent séparés de Juda, & qu'il en est de même de ceux qui se séparent de l'Eglise Romaine.

L'instruction est terminée par des réponses courtes, mais sans replique, à quelques objections du Ministre, sur le fait de Pascase Radbert, sur le schisme des Grecs, sur la formule de Rimini, & sur la lecture de l'Ecriture-sainte. Basnage objectoit, au sujet de cette lecture, qu'elle devenoit inutile, s'il étoit vrai qu'il y eût dans l'Eglise une autorité assez infaillible pour décider finalement toutes les controverses. L'Auteur fait voir combien cette lecture est utile à ceux qui la font avec

un esprit de docilité aux interprétations de l'Eglise, dépositaire des Ecritures, & juge naturel & nécessaire des sens dans lesquels on doit l'entendre; au lieu qu'elle devient dangereuse, lorsqu'on se donne la liberté de l'interpréter par son propre esprit, sans se laisser guider par une autorité légitime, comme il est aisé de s'en convraincre, pour peu qu'on considere les erreurs monstrueuses que les hérétiques de tous les tems prétendoient puiser dans des textes de l'Ecriture entendus de travers.

LIII. Jugement qu'on doit porter de ces derniers ouvrages de Bossuet.

Cette Instruction Pastorale, publiée en 1700, est, ainsi que la premiere, un des fruits de la vieillesse du grand Bossuet; mais elles ne se ressentent en aucune sorte de la décadence de l'âge. On y voit le même feu, la même force de raisonnement, la même précision & la même éloquence que dans les écrits que Bossuet avoit composés dans un âge plus vigoureux. Le Ministre Basnage donne acte au public de son peu de discernement & de son mauvais goût, en disant, au sujet de la premiere Instruction Pastorale, que *les années ont diminué le feu de l'esprit & la vivacité du*

ſtyle de l'Evêque de Meaux. C'eſt une inſulte gratuite qu'il fait à ce grand Prélat, qui rapporte ſimplement ſes paroles, ſans daigner y faire la moindre réponſe. Le Public répondit pour lui, & fut indigné de voir un Miniſtre encore aſſez jeune, inſulter, par animoſité & par eſprit de parti, aux cheveux blancs d'un homme, qui toute ſa vie avoit été, étoit encore & ſera toujours, par ſes ſavans écrits, le vainqueur des héréſies, le héros invincible de l'Egliſe, celui dont on peut dire, à cauſe de l'étendue & de la profondeur de ſes connoiſſances, avec plus de raiſon que Bellarmin ne le diſoit autrefois du célebre Toſtat, Evêque d'Avila, qu'*il eſt l'étonnement du monde* : HIC EST STUPOR MUNDI.

II. Inſtruc. Paſt. n. 1.

LIV. On renvoie aux Editeurs de tout Boſſuet le ſoin de faire connoître les éditions des ouvrages contenus dans ces cinq volumes.

Pluſieurs perſonnes m'ont témoigné deſirer de trouver ici une notice détaillée de toutes les éditions des ouvrages contenus dans les cinq volumes de cette édition ; mais ce ſeroit peut-être empiéter ſur les droits des révérends Peres Bénédictins, éditeurs de la collection complette des Œuvres de Boſſuet. Quoi qu'il en ſoit, je crois devoir leur abandon-

ner ce travail ; & je ne doute pas que le Public ne me ſache gré de le renvoyer ſur cet objet à ces Editeurs ſavans, actifs, laborieux & intelligens, plutôt que de l'occuper de mes propres recherches, qui pourroient n'être pas auſſi complettes que je le préſumerois. D'ailleurs il eſt tems de terminer cette préface.

LV. Ce qu'on a fait pour la perfection de cette édition.

M. l'Abbé le Queux, dont le zele & l'activité ne connoiſſoient aucune borne, dès qu'il s'agiſſoit de la gloire de Boſſuet & de ſes ouvrages, travailloit à procurer au Public cette édition dans le même tems qu'il étoit occupé du ſoin d'en donner une complette des œuvres de ce Prélat. La peine ne lui coûtoit rien, pourvu qu'il la prît pour Boſſuet. Laborieux, infatigable, il ne conſultoit que ſon zele, & ſe croyoit en état de tout entreprendre, pourvu que Boſſuet en fût l'objet. Mais l'immenſité du travail le fit enfin ſuccomber. Par ſa mort l'édition générale & cette édition particuliere furent interrompues. Le Gouvernement jetta les yeux ſur les révérends Peres Bénédictins pour exécuter la premiere, & j'applaudis de bon cœur à ce choix. Le Libraire

me pria de veiller ſur la ſeconde, & de prendre pour l'exécution toutes les meſures convenables. Je m'en chargeai.

L'impreſſion étoit déja très-avancée. Je commençai par examiner avec attention le travail de M. l'Abbé le Queux. Je dois un tribut de louange à ſa grande exactitude : il avoit pris la peine de collationner les éditions précédentes de l'Hiſtoire des Variations ſur l'exemplaire à l'uſage de Boſſuet, dans lequel on trouvoit beaucoup de corrections de la main même de l'Auteur, & de rectifier ce qui s'étoit gliſſé de défectueux dans les diverſes éditions, par la négligence ou des copiſtes, ou des Imprimeurs. C'eſt ce qu'il dit lui-même dans un *Mémoire abrégé*, fait en forme de proſpectus, qu'il publia en 1762, p. 4. Quelque minutieux & déſagréable que fût ce travail, il étoit eſſentiel que l'Editeur l'entreprît ; & l'on doit avoir obligation à M. le Queux d'avoir à cet égard porté ſon attention juſqu'au ſcrupule. Je trouvai auſſi quelques petites notes au bas des pages avec ces mots : *note de l'Éditeur*, que j'ai toutes conſervées, à l'exception de

deux ou trois qui m'ont paru devoir être ou ſupprimées ou changées. Je ſuis perſuadé que l'Auteur de ces notes auroit été de mon avis, s'il avoit pu ſavoir les raiſons ſur leſquelles je le fonde.

Après avoir mûrement examiné le travail de M. le Queux, il fallut prendre un parti ſur ce qui reſtoit à faire. Je crus qu'il étoit important d'enrichir l'édition d'un *Avertiſſement aux Proteſtans*, qui n'avoit paru que dans le troiſieme volume des Œuvres poſthumes de Boſſuet, & des deux *Inſtructions paſtorales* de ce Prélat *ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe*, pour les raiſons que j'ai dit plus haut. J'étois aſſuré de l'exactitude de l'*Avertiſſement*, que j'avois autrefois publié ſur une copie très-authentique. Quant aux deux *Inſtructions paſtorales*, j'eus le bonheur de trouver l'exemplaire dont l'Auteur s'étoit ſervi, & ſur lequel il avoit, ſelon ſa coutume, fait de ſa main pluſieurs corrections. Je n'ai donc eu qu'à conformer la nouvelle édition aux corrections de l'Auteur, & qu'à mettre au bas des pages quelques notes fort courtes pour avertir des changemens.

Deux chofes beaucoup plus difficiles étoient encore à faire pour remplir le devoir d'un bon Editeur : la premiere, de donner à la tête du premier volume une idée fommaire de la doctrine de l'Auteur dans les ouvrages qui compofent cette édition, une hiftoire littérale de ces mêmes ouvrages, & un précis fort court, mais clair, de ce qu'on trouve dans chacun. J'ai tâché dans cette Préface d'atteindre à ce but. C'eft au Public à décider fi j'ai bien ou mal réuffi. J'attendrai fon jugement avec refpect.

La feconde chofe néceffaire, étoit une *Table* raifonnée *des matieres* à la fin du cinquieme volume, ouvrage fatigant & ennuyeux, s'il en fut jamais, mais dont l'intérêt & la commodité du Public m'obligoient à dévorer les dégoûts. J'ai donc compofé cette *Table* avec tout le foin, toute l'exactitude, toute la précifion que j'y pouvois apporter. Je me croirai bien dédommagé de ma peine, fi les Lecteurs tirent de ce travail autant d'utilité que je le defire. Je fouhaite encore davantage que cette édition d'excellens ouvrages fortis de la plume de Boffuet, le dernier des Peres

de l'Eglife & l'un des plus favans, réveille le goût pour les bonnes chofes & pour les écrits folides fur la Religion. Je fouhaite enfin qu'ils fervent à ouvrir les yeux de nos freres errans, que l'obftination ou les préjugés retiennent encore dans le fchifme & dans l'héréfie. Dieu leur fera certainement la grace de revenir au fein de l'unité, s'il daigne toucher leurs cœurs & leur infpirer de ne point apporter de prévention, d'humeur, de partialité, à la lecture de ces beaux ouvrages, compofés dans un efprit de paix & d'amour fraternel, & qui font fi propes, par la fimplicité & la netteté des idées, à porter la lumiere & la conviction dans les ames droites.



HISTOIRE
DES
VARIATIONS
DES
EGLISES PROTESTANTES.

PREFACE
DE L'AUTEUR.

DESSEIN
DE L'OUVRAGE.

IDÉE générale de la Religion Proteſtante & de ſes variations : que la découverte en eſt utile à la connoiſſance de la véritable doctrine, & à la réconciliation des eſprits : les Auteurs dont on ſe ſert dans cette Hiſtoire.

I. Idée générale de la Religion Proteſtante, & de cet ouvrage.

SI les Proteſtans ſavoient à fond comment s'eſt formée leur Religion, avec combien de variations & avec quelle inconſtance leurs Confeſſions de Foi ont été dreſſées, comment ils ſe ſont ſéparés premiérement de nous, & puis entre eux ; par combien de ſubtilités, de détours & d'équivoques ils ont taché de réparer leurs diviſions, & de raſſembler les membres épars de leur Réforme déſunie : cette Réforme, dont ils ſe vantent, ne les contenteroit guere ; & pour dire franchement ce que je penſe, elle ne leur inſpireroit que du mépris. C'eſt donc ces variations, ces ſubtilités, ces équivoques, &

ces artifices, dont j'entreprends de faire l'hiſtoire. Mais afin que ce récit leur ſoit plus utile, il faut poſer quelques principes dont ils ne puiſſent diſconvenir, & que la ſuite d'un récit, quand on y ſera engagé, ne permettroit pas de détruire.

II. Les variations dans la Foi, preuve certaine de fauſſeté. Celles des Ariens. Fermeté de l'Egliſe Catholique.

Lorſque parmi les Chrétiens, on a vu des variations dans l'expoſition de la Foi, on les a toujours regardées comme une marque de fauſſeté & d'inconſéquence (qu'on me permette ce mot) dans la Doctrine expoſée. La Foi parle ſimplement : le Saint-Eſprit répand des lumieres pures, & la vérité qu'il enſeigne a un langage toujours uniforme. Pour peu qu'on ſache l'hiſtoire de l'Egliſe, on ſaura qu'elle a oppoſé à chaque héréſie des explications propres & préciſes, qu'elle n'a auſſi jamais changées ; & ſi l'on prend garde aux expreſſions par leſquelles elle a condamné les hérétiques, on verra qu'elles vont toujours à attaquer l'erreur dans ſa ſource, par la voie la plus courte & la plus droite. C'eſt pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui ſe charge de termes douteux & enveloppés a toujours paru ſuſpect, & non-ſeulement frauduleux, mais encore abſolument faux ; parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connoît point. Ç'a été un des fondemens ſur leſquels les anciens

Docteurs

Docteurs ont tant condamné les Ariens, qui faisoient tous les jours paroître des Confessions de Foi de nouvelle date, sans pouvoir jamais se fixer. Depuis leur premiere Confession de Foi, qui fut faite par Arius, & présentée par cet hérésiarque à son Evêque Alexandre, ils n'ont jamais cessé de varier. C'est ce que Saint Hilaire reproche à Constance, protecteur de ces hérétiques; & pendant que cet Empereur assembloit tous les jours de nouveaux Conciles pour réformer les Symboles, & dresser de nouvelles Confessions de Foi, ce Saint Evêque lui adresse ces fortes paroles: » La même chose » vous est arrivée qu'aux ignorans architec- » tes, à qui leurs propres ouvrages déplai- » sent toujours; vous ne faites que bâtir & » détruire: au lieu que l'Eglise Catholique, » dés la premiere fois qu'elle s'assembla, fit » un édifice immortel, & donna dans le » Symbole de Nicée, une si pleine déclara- » tion de la vérité, que pour condamner » éternellement l'Arianisme il n'a jamais fal- » lu que la répéter «.

Ad Const. Aug. p. 296.

III. Caractere des hérésies, d'être variables. Passage célebre de Tertullien.

Ce n'a pas seulement été les Ariens qui ont varié de cette sorte: toutes les hérésies, dès l'origine du Christianisme, ont eu le même caractere; & long-tems avant Arius, Tertullien avoit déja dit: » Les hérétiques

De præsc. c. 42. » varient dans leurs regles, *c'est-à-dire, dans » leurs Confessions de Foi* : chacun parmi eux » se croit en droit de changer, & de modi» fier par son propre esprit ce qu'il a reçu, » comme c'est par son propre esprit que » l'Auteur de la Secte l'a composé : l'héré» sie retient toujours sa propre nature, en » ne cessant d'innover ; & le progrès de la » chose est semblable à son origine. Ce qui a » été permis à Valentin l'est aussi aux Valen» tiniens ; les Marcionites ont le même » pouvoir que Marcion ; & les auteurs d'une » hérésie n'ont pas plus de droit d'innover, » que leurs sectateurs : tout change dans les » hérésies, & quand on les pénetre à fond, » on les trouve dans leurs suites différentes » en beaucoup de points de ce qu'elles ont » été dans leur naissance «.

IV. Ce caractere de l'hérésie reconnu dans tous les âges de l'Eglise.

Eth. & Beat. lib. 1. *Cont. Elip.*

Ce caractere de l'hérésie a toujours été remarqué par les Catholiques ; & deux saints Auteurs du huitieme siecle ont écrit que *l'hérésie en elle-même est toujours une nouveauté, quelque vieille qu'elle soit ; mais que pour se conserver encore mieux le titre de nouvelle, elle innove tous les jours, & tous les jours elle change sa doctrine.*

V. Caractere d'immutabilité dans la

Mais pendant que les hérésies toujours variables ne s'accordent pas avec elles-mêmes, & introduisent continuellement de nouvel-

les regles, c'eſt-à-dire, de nouveaux Symboles; dans l'Egliſe, dit Tertullien, *la regle de la Foi eſt immuable, & ne ſe réforme point.* C'eſt que l'Egliſe, qui fait profeſſion de ne dire & de n'enſeigner que ce qu'elle a reçu, ne varie jamais; & au contraire l'héréſie, qui a commencé par innover, innove toujours, & ne change point de nature.

Foi de l'Egliſe Catholique. *De virg. vel.* 1.

VI. Principe d'inſtabilité dans les Doctrines nouvelles. S. Paul, S. Chryſoſtome. *Hom.* 5. *in* 2. *ad Tim.*

De là vient que Saint Chryſoſtome traitant ce précepte de l'Apôtre: *évitez les nouveautés profanes dans vos diſcours*, a fait cette réflexion: *évitez les nouveautés dans vos diſcours; car les choſes n'en demeurent pas là: une nouveauté en produit une autre; & on s'égare ſans fin quand on a une fois commencé à s'égarer.*

VII. Deux cauſes d'inſtabilité dans les héréſies.

Deux choſes cauſent ce déſordre dans les héréſies: l'une eſt tirée du génie de l'eſprit humain, qui depuis qu'il a goûté une fois l'appas de la nouveauté, ne ceſſe de rechercher avec un appétit déréglé cette trompeuſe douceur: l'autre eſt tirée de la différence de ce que Dieu fait d'avec ce que font les hommes. La vérité catholique venue de Dieu, a d'abord ſa perfection: l'héréſie, foible production de l'eſprit humain, ne ſe peut faire que par pieces mal aſſorties. Pendant qu'on veut renverſer, contre le

Proverb. xxij. 28.

précepte du Sage, *les anciennes bornes posées par nos peres*, & réformer la Doctrine une fois reçue parmi les Fideles, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avoit fait hazarder au commencement, se trouve avoir des inconvéniens qui obligent les Réformateurs à se réformer tous les jours : de sorte qu'ils ne peuvent dirent quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes.

VIII. Quelles variations on prétend montrer dans les Eglises Protestantes.

Voilà les principes solides & inébranlables par lesquels je prétends démontrer aux Protestans la fausseté de leur Doctrine dans leurs continuelles variations, & dans la maniere changeante dont ils ont expliqué leurs dogmes, je ne dis pas seulement en particulier, mais en corps d'Eglise, dans les livres qu'ils appelent symboliques, c'est-à-dire, dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des Eglises, en un mot, dans leurs propres Confessions de Foi, arrêtées, signées, publiées, dont on a donné la Doctrine comme une Doctrine qui ne contenoit que la pure parole de Dieu, & qu'on a changées néanmoins en tant de manieres dans les articles principaux.

IX. Le parti Protestant divisé en deux corps principaux.

Au reste, quand je parlerai de ceux qui se sont dits Réformés en ces derniers siecles, mon dessein n'est point de parler des

Sociniens, ni des différentes sociétés d'Anabaptistes, ni de tant de diverses sectes qui s'éleverent en Angleterre & ailleurs dans le sein de la nouvelle Réforme ; mais seulement de ces deux corps, dont l'un comprend les Luthériens, c'est-à-dire, ceux qui ont pour regle la Confession d'Ausbourg, & l'autre suit les sentimens de Zuingle & de Calvin. Les premiers, dans l'institution de l'Eucharistie, sont défenseurs du sens littéral, & les autres du sens figuré. C'est aussi par ce caractere que nous les distinguerons principalement les uns des autres, quoiqu'il y ait entre eux beaucoup d'autres démêlés très-graves & très-importans, comme la suite le fera paroître.

X.
Que les variations de l'un des partis est une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther & des Luthériens.

Les Luthériens nous diront ici qu'ils prennent fort peu de part aux variations & à la conduite des Zuingliens & des Calvinistes ; & quelques-uns de ceux-ci pourront penser à leur tour que l'inconstance des Luthériens ne les touche pas ; mais ils se trompent les uns les autres, puisque les Luthériens peuvent voir dans les Calvinistes les suites du mouvement qu'ils ont excité ; & au contraire, les Calvinistes doivent remarquer dans les Luthériens le désordre & l'incertitude du commencement qu'ils ont suivi : mais sur-tout les Calvinistes ne peuvent nier

qu'ils n'aient toujours regardé Luther & les Luthériens comme leurs auteurs ; & sans parler de Calvin, qui a souvent nommé Luther avec respect, comme le Chef de la Réforme, on verra dans la suite de cette Histoire, tous les Calvinistes (j'appelle ici de ce nom le second parti des Protestans) Allemands, Anglois, Hongrois, Polonois, Hollandois, & tous les autres généralement assemblés à Francfort, par les soins de la Reine Elisabeth, après avoir reconnu *ceux de la Confession d'Ausbourg*, c'est-à-dire les Luthériens, *comme les premiers qui ont fait renaître l'Eglise*, reconnoître encore la Confession d'Ausbourg, comme une piece commune de tout le Parti, qu'ils ne veulent pas contredire, mais *seulement la bien entendre* ; & encore dans un seul article, qui est celui de la Cene : nommant aussi pour cette raison parmi leurs peres, non-seulement Zuingle, Bucer & Calvin, mais encore Luther & Melancton ; & mettant Luther à la tête de tous les Réformateurs.

Liv. xij. Act. Auth. Blond. pag. 65.

Qu'ils disent après cela que les variations de Luther & des Luthériens ne les touchent pas : nous leur dirons au contraire que, selon leurs propres principes & leurs propres déclarations, montrer les variations & les inconstances de Luther & des Luthériens, c'est montrer l'esprit de vertige

dans la ſource de la Réforme & dans la tête où elle a été premiérement conçue.

On a imprimé à Geneve, il y a long-temps, un recueil de Confeſſions de Foi, où, avec celle des défenſeurs du ſens figuré, comme celle de France & des Suiſſes, ſont auſſi celles des défenſeurs du ſens littéral, comme celle d'Ausbourg, & quelques autres; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'encore que les Confeſſions qu'on y a ramaſſées ſoient ſi différentes, & ſe condamnent les unes les autres en pluſieurs articles de Foi, on ne laiſſe pas néanmoins de les propoſer dans la Préface de ce Recueil, » Comme un corps entier de la » ſaine théologie, & comme des regiſtres » authentiques, où il falloit avoir recours » pour connoître la Foi ancienne & primi- » tive «. Elles ſont dédiées aux Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Dannemark & de Suede, & aux Princes & Républiques par qui elles ſont ſuivies. N'importe que ces Rois & ces Etats ſoient ſéparés entre eux de communion auſſi-bien que de croyance. Ceux de Geneve ne laiſſent pas de leur parler comme à des Fideles *éclairés dans ces derniers temps, par une grace ſinguliere de Dieu, de la véritable lumiere de ſon Evangile,* & enſuite de leur préſenter à tous ces Confeſſions de Foi, comme *un monument éternel de*

XI. Receuil de Confeſſions de Foi, imprimé à Geneve.

Syntagma. Conf. fidei, Gen. 1654.

Ibid. Præf.

la piété extraordinaire de leurs ancêtres.

XII. Les Calvinistes approuvent les Confessions de foi des Luthériens, du moins comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux.

C'est qu'en effet ces doctrines sont également adoptées par les Calvinistes, ou absolument comme véritables, ou du moins comme n'ayant rien de contraire au fondement de la Foi : & ainsi quand on verra dans cette Histoire la Doctrine des Confessions de Foi, je ne dis pas de France ou des Suisses, & des autres défenseurs du sens figuré, mais encore d'Ausbourg, & des autres qui ont été faites par les Luthériens, on ne la doit pas prendre pour une Doctrine étrangere au Calvinisme ; mais pour une Doctrine que les Calvinistes ont expressément approuvée comme véritable, ou en tout cas épargnée comme innocente dans les actes les plus authentiques qui se soient faits parmi eux.

XIII. Les Confessions de Foi des Luthériens.

Je n'en dirai pas autant des Luthériens, qui, au lieu d'être touchés de l'autorité des défenseurs du sens figuré, n'ont que du mépris & de l'aversion pour leurs sentimens. Leurs propres changemens les doivent confondre. Quand on ne feroit seulement que lire les titres de leurs Confessions de Foi dans ce recueil de Geneve, & dans les autres livres de cette nature, où nous les voyons ramassées, on feroit étonné de leur multitude. La premiere qu'on voit paroître

est

est celle d'Ausbourg, d'où les Luthériens prennent leur nom. On la verra présenter à Charles V, en 1530 ; & on verra depuis qu'on y a touché & retouché plusieurs fois. Melancton, qui l'avoit dressée, en tourna encore le sens d'une autre maniere, dans l'apologie qu'il en fit alors, souscrite de tout le parti : ainsi elle fut changée en sortant des mains de son auteur. Depuis, on n'a cessé de la réformer, & de l'expliquer en différentes manieres ; tant ces nouveaux Réformateurs avoient de peine à se contenter, & tant ils étoient peu stylés à enseigner précisément ce qu'il falloit croire.

Mais comme si une seule Confession de Foi ne suffisoit pas sur les mêmes matieres, Luther crut qu'il avoit besoin d'expliquer ses sentimens d'une autre façon, & dressa en 1537, les articles de Smalcalde, pour être présentés au Concile que le Pape Paul III avoit indiqué à Mantoue : les articles furent souscrits par tout le parti, & se trouvent insérés dans le livre que les Luthériens appellent la *Concorde*. *Concord. p. 298. 730.*

Cette explication ne satisfit pas tellement qu'il ne fallût encore dresser la Confession que l'on appelle *Saxonique*, qui fut présentée au Concile de Trente, en l'an 1551,

& celle de Wittemberg, qui fut auſſi préſentée au même Concile en 1552.

Conc. p. 570. 778.

A tout cela il faut joindre les explications de l'Egliſe de Wittemberg, où la Réforme avoit pris naiſſance; & les autres, que cette Hiſtoire fera paroître en leur rang, principalement celle du livre de la Concorde, dans *l'abregé des articles*, & encore dans le même livre, les *explications répétées*, qui ſont tout autant de Confeſſions de Foi, publiées authentiquement dans le parti, embraſſées par des Egliſes, combattues par d'autres, dans des points très-importans: & ces Egliſes ne laiſſent pas de faire ſemblant de compoſer un ſeul corps, à cauſe que par politique, elles diſſimulent leurs diſſentions ſur l'ubiquité & ſur les autres matieres.

XIV. Confeſſions de Foi des défenſeurs du ſens figuré, cu du ſecond parti des Proteſtans.

L'autre parti des proteſtans n'a pas été moins fécond en Confeſſions de Foi. En même tems que celle d'Ausbourg fut préſentée à Charles V, ceux qui ne voulurent pas en convenir, lui préſenterent la leur, qui fut publiée ſous le nom de quatre Villes de l'Empire, dont celle de Straſbourg étoit la premiere.

Elle ſatisfit ſi peu les défenſeurs du ſens figuré, que chacun voulut faire la ſienne: nous en verrons quatre ou cinq de la façon

des Suisses. Mais si les Ministres Zuingliens avoient leurs pensées, les autres avoient aussi les leurs; & c'est ce qui a produit la Confession de France & de Geneve. On voit à peu près dans le même tems deux Confessions de Foi sous le nom de l'Eglise Anglicane, & autant sous le nom de l'Eglise d'Ecosse. L'Electeur Palatin Fréderic III, voulut faire la sienne en particulier; & celle-ci a trouvé sa place avec les autres dans le recueil de Geneve. Ceux des Pays-Bas ne se sont tenus à pas une de celles qu'on avoit faites devant eux, & nous avons une Confession de Foi Belgique, approuvée au Synode de Dordrecht. Pourquoi les Calvinistes Polonois n'auroient-ils pas eu la leur ? En effet, encore qu'ils eussent souscrit la derniere Confession des Zuingliens, on voit qu'ils ne laissent pas d'en publier encore une autre au Synode de Czenger : outre cela, s'étant assemblés avec les Vaudois & les Luthériens à Sendomir, ils convinrent d'une nouvelle maniere d'expliquer l'article de l'Eucharistie, sans qu'aucun d'eux se départît de ses sentimens.

XV. Autres actes authentiques. Que ces variations prou-

Je ne parle pas de la Confession de Foi des Bohémiens, qui vouloient contenter les deux partis de la nouvelle Réforme. Je ne parle pas des traités d'accord qui furent faits

vent la foiblesse de la Religion Protestante.

entre les Eglises avec tant de variétés & tant d'équivoques : ils paroîtront en leur lieu, avec les décisions des Synodes nationaux, & d'autres Confessions de Foi faites en différentes conjonctures. Est-il possible, ô grand Dieu, que sur les mêmes matieres, & sur les mêmes questions on ait eu besoin de tant d'actes multipliés, de tant de décisions & de Confessions de Foi si différentes ! Encore ne puis-je pas me vanter de les savoir toutes, & j'en sais que je n'ai pu trouver. L'Eglise Catholiqne n'en eut jamais qu'une à opposer à chaque hérésie : mais les Eglises de la nouvelle Réforme, qui en ont produit un si grand nombre, chose étrange, & néanmoins véritable ! n'en sont pas encore contentes ; & on verra dans cette Histoire, qu'il n'a pas tenu à nos Calvinistes qu'ils n'en aient fait de nouvelles, qui aient supprimé ou réformé toutes les autres.

On est étonné de ces variations. On le sera beaucoup davantage quand on verra le détail & la maniere dont des actes si authentiques ont été dressés. On s'est joué, je le dis sans exagérer, du nom de Confession de Foi, & rien n'a été moins sérieux dans la nouvelle Réforme que ce qu'il y a de plus sérieux dans la Religion.

Cette prodigieuse multitude de Confes-

ſions de Foi a effrayé ceux qui les ont faites : on verra les pitoyables raiſons par leſquelles ils ont tâché de s'en excuſer : mais je ne puis m'empêcher ici de rapporter celles qui ſont propoſées dans la préface du recueil de Geneve, parce qu'elles ſont générales, & regardent également toutes les Egliſes qui ſe diſent Réformées.

XVI. Les Proteſtans ont eu honte de tant de Confeſſions de Foi. Vains prétextes dont ils ont taché de ſe couvrir. *Sint. Conf. Præf.*

La premiere raiſon qu'on allegue pour établir la néceſſité de multiplier ces Confeſſions, c'eſt que pluſieurs articles de foi ayant été attaqués, il a fallu oppoſer pluſieurs Confeſſions à ce grand nombre d'erreurs : j'en conviens, & en même tems, par une raiſon contraire, je démontre l'abſurdité de toutes ces Confeſſions de Foi des Proteſtans ; puiſque toutes, comme il paroît par la ſeule lecture des titres, regardent préciſément les mêmes articles ; de ſorte que c'étoit le cas de dire avec Saint Athanaſe : » pourquoi un nouveau Concile, » de nouvelles Confeſſions, un nouveau » Symbole ? Quelle nouvelle queſtion s'é» toit élevée » ?

Athan. de Syn. & Ep. ad Afr.

Une autre excuſe qu'on apporte, c'eſt que tout le monde, comme dit l'Apôtre, doit rendre raiſon de ſa Foi ; de ſorte que les Egliſes répandues en divers lieux ont dû déclarer leur croyance par un témoi-

gnage public : comme ſi toutes les Egliſes du monde, dans quelque éloignement qu'elles ſoient, ne pouvoient pas convenir dans le même témoignage, quand elles ont la même croyance, & qu'on n'ait pas vu en effet, dès l'origine du Chriſtianiſme, un ſemblable conſentement dans les Egliſes. Où eſt-ce que l'on me montrera que les Egliſes d'Orient aient eu dans l'antiquité une Confeſſion différente de celle d'Occident ? Le Symbole de Nicée ne leur a-t-il pas ſervi également de témoignage contre tous les Ariens ? la définition de Calcédoine, contre tous les Eutychiens ? les huit Chapitres de Carthage, contre tous les Pélagiens ? & ainſi du reſte.

Mais, diſent les Proteſtans, y avoit-il une des Egliſes réformées qui pût faire la loi à toutes les autres ? Non ſans doute : toutes ces nouvelles Egliſes, ſous prétexte d'éloigner la domination, ſe ſont même privées de l'ordre, & n'ont pas pu conſerver le principe d'unité : mais enfin, ſi la vérité les dominoit toutes, comme elles s'en glorifient, il ne falloit autre choſe, pour les unir dans une même Confeſſion de Foi, ſinon que toutes entraſſent dans le ſentiment de celle à qui Dieu auroit fait la grace d'expoſer la premiere la vérité.

Enfin nous lisons encore dans la Préface de Geneve, que si la Réforme n'avoit produit qu'une seule Confession de Foi, on auroit pris ce consentement pour un concert étudié; au lieu qu'un consentement entre tant d'Eglises, & de Confessions de Foi sans concert, est l'œuvre du Saint-Esprit. Ce concert en effet seroit merveilleux : mais par malheur la merveille du consentement manque à ces Confessions de Foi; & cette Histoire fera paroître qu'il n'y eut jamais dans une matiere si sérieuse une si étrange inconstance.

XVII. Les Protestans des deux partis tentent vainement de se réunir sous une seule & uniforme Confession de foi. *Livre xij.*

On s'est apperçu d'un si grand mal dans la Réforme, & on a vainement tenté d'y remédier. Tout le second parti des Protestans a tenu une assemblée générale, pour dresser une commune Confession de Foi. Mais nous verrons par les actes qu'autant qu'on trouvoit d'inconvénient à n'en avoir point, autant fut-il impossible d'en convenir.

Livre iij. viij.

Les Luthériens, qui paroissent plus unis dans la Confession d'Ausbourg, n'ont pas été moins embarrassés de ses éditions différentes, & n'y ont pas pu trouver un meilleur remede.

XVIII. Combien ces variétés dégénerent

On sera fatigué sans doute en voyant ces variations, & tant de fausses subtilités de la nouvelle Réforme; tant de chicanes

de l'ancienne simplicité du Christianisme.

sur les mots; tant de divers accommodemens; tant d'équivoques & d'explications forcées sur lesquelles on les a fondées. Est-ce là, dira-t-on souvent, la Religion Chrétienne, que les Païens ont admirée autrefois comme si simple, si nette & si précise en ses dogmes? *Christianam Religionem absolutam & simplicem*? Non certainement, ce ne l'est pas. Ammian Marcelin avoit raison, quand il disoit que Constance, par tous ses Conciles & tous ses Symboles, étoit éloigné de cette admirable simplicité, & qu'il avoit affoibli toute la vigueur de la Foi, par la crainte perpétuelle qu'il avoit de s'être trompé dans ses sentimens.

Ammian. Marcel. lib. xxj.

XIX.
Pourquoi il faudra beaucoup parler dans cette histoire de ceux que les Protestans appellent les Réformateurs.

Encore que mon intention soit ici de représenter les Confessions de Foi, & les autres actes publics où paroissent les variations, non pas des particuliers, mais des Eglises entieres de la nouvelle Réforme; je ne pourrai m'empêcher de parler en même tems des Chefs de parti qui ont dressé ces Confessions, ou qui ont donné lieu à ces changemens. Ainsi Luther, Melancton, Carlostad, Zuingle, Bucer, Œcolampade, Calvin, & les autres, paroîtront souvent sur les rangs: mais je n'en dirai rien qui ne soit tiré le plus souvent de leurs propres écrits, & toujours d'Auteurs non suspects:

de forte qu'il n'y aura dans tout ce récit aucun fait qui ne foit conftant, & utile à faire entendre les variations dont j'écris l'Hiftoire.

XX. Pieces de cette Hiftoire, d'où tirées. Pourquoi il n'y a point d'hiftoire plus certaine ni plus authentique que celle-ci.

Pour ce qui regarde les actes publics des Proteftans, outre leurs Confeffions de Foi & leurs Catéchifmes, qui font entre les mains de tout le monde, j'en ai trouvé quelques-uns dans le recueil de Geneve; d'autres dans le livre appellé *Concorde*, imprimé par les Luthériens en 1654; d'autres dans le réfultat des Synodes nationnaux de nos prétendus Réformés, que j'ai vus en forme authentique dans la bibliotheque du Roi; d'autres dans l'Hiftoire Sacramentaire, imprimée à Zurich, en 1602, par Hofpinien, Auteur Zuinglien, ou enfin dans d'autres Auteurs Proteftans: en un mot je ne dirai rien qui ne foit authentique & inconteftable. Au refte, pour le fond des chofes, on fait bien de quel avis je fuis: car affûrément je fuis Catholique auffi foumis qu'aucun autre aux décifions de l'Eglife, & tellement difpofé, que perfonne ne craint davantage de préférer fon fentiment particulier au fentiment univerfel. Après cela, d'aller faire le neutre & l'indifférent, à caufe que j'écris une hiftoire, ou de diffimuler ce que je fuis, quand tout le monde le fait & que j'en fais gloire, ce

feroit faire au lecteur une illusion trop grossiere : mais avec cet aveu sincere, je maintiens aux protestans qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance, & qu'ils ne liront jamais nulle Histoire, quelle qu'elle soit, plus indubitable que celle-ci ; puisque dans ce que j'ai à dire contre leurs Eglises & leurs Auteurs, je n'en raconterai rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages.

XXI. Quelques objections qu'on peut faire contre cet ouvrage.

Je n'ai pas épargné ma peine à les transcrire ; & le lecteur se plaindra peut-être que je n'aie pas assez ménagé la sienne. D'autres trouveront mauvais que je me sois quelquefois attaché à des choses qui leur paroîtront méprisables : mais outre que ceux qui sont accoutumés à traiter les matieres de la Religion, savent bien que dans un sujet de cette importance & de cette délicatesse, presque tout, jusqu'aux moindres mots, est essentiel ; il a fallut considérer, non ce que les choses sont en elles-mêmes, mais ce qu'elles ont été, ou sont encore dans l'esprit de ceux à qui j'ai affaire ; & après tout on verra bien que cette Histoire est d'un genre tout particulier ; qu'elle a dû paroître avec toutes ses preuves, & munie, pour ainsi dire, de tous côtés ; & qu'il a fallu hasarder de la rendre moins divertissante,

pour la rendre plus convaincante & plus utile.

XXII. Qu'il y a des choses qu'il a fallu reprendre de plus haut, comme l'Histoire des Vaudois, des Albigeois, de Jean Viclef, & de Jean Hus. *Livre xj.*

Quoique mon dessein me renferme dans l'histoire des Protestans, j'ai cru en certains endroits devoir remonter plus haut; & ç'a été lorsqu'on a vu les Vaudois & les Hussites se réunir avec les Calvinistes & les Luthériens: il a donc fallu, en ces endroits, faire connoître l'origine & les sentimens de ces sectes, en montrer la descendance, les distinguer d'avec celles avec qui on a voulu les confondre, découvrir le Manichéisme de Pierre de Bruis & des Albigeois, & montrer comment les Vaudois sont sortis d'eux; raconter les impiétés & les blasphêmes de Wiclef, dont Jean Hus & ses disciples ont pris naissance; en un mot révéler la honte de tous ces sectaires à ceux qui se glorifient de les avoir pour prédécesseurs.

XXIII. Pourquoi on suit l'ordre des tems sans distinction des matieres.

Quant à la méthode de cet ouvrage, on y verra marcher les disputes & les décisions dans l'ordre qu'elles ont paru, sans distinction des matieres, parce que les tems mêmes m'invitoient à suivre cet ordre. Il est certain que par ce moyen les variations des protestans & l'état de leurs Eglises sera mieux marqué. On verra aussi plus clairement, en mettant ensemble sous les yeux les circonstances des lieux & des tems, ce

qui pourra ſervir à la conviction ou à la défenſe de ceux dont il s'agit.

XXIV. Toute la matiere de l'Egliſe traitée enſemble. Etat préſent de cette fameuſe diſpute, & à quels termes elle eſt réduite par les Miniſtres Claude & Jurieu. *Livre xv.*

Il n'y a qu'une controverſe dont je fais l'hiſtoire à part ; & c'eſt celle qui regarde l'Egliſe : matiere ſi importante, & qui ſeule pourroit emporter la déciſion de tout le procès, ſi elle n'étoit auſſi embrouillée dans les écrits des Proteſtans, qu'elle eſt claire & intelligible en elle-même. Pour lui rendre ſa netteté & ſa ſimplicité naturelle, j'ai recueilli dans le dernier livre tout ce que j'ai eu à raconter ſur cette matiere, afin qu'ayant une fois bien enviſagé la difficulté, le lecteur puiſſe appercevoir pourquoi les nouvelles Egliſes ſe ſont ſenties obligées à tourner ſucceſſivement de tant de côtés ce qui dans le fond ne pouvoit jamais avoir qu'une même face. Car enfin tout ſe réduit à montrer où étoit l'Egliſe avant la Réforme. Naturellement on la doit faire viſible ſelon la commune idée de tous les Chrétiens, & on été allé là dans les premieres Confeſſions de Foi, comme on le verra dans celles d'Ausbourg & de Strasbourg, qui ſont dans chaque parti des Proteſtans les deux premieres. On s'obligeoit, par ce moyen, à montrer dans ſa croyance, non pas des particuliers répandus deçà & delà, & encore les uns ſur un point, & les autres ſur un

autre ; mais des corps d'Eglise, c'est-à-dire, des corps composés de Pasteurs & de peuples : & on a long-tems amusé le monde en disant, qu'à la vérité l'Eglise n'étoit pas toujours dans l'éclat ; mais qu'il y avoit du moins dans tous les tems, quelque petite assemblée où la vérité se faisoit entendre. A la fin, comme on a bien vu qu'on n'en pouvoit marquer, ni petite ni grande, ni obscure ni éclatante, qui fût de la croyance Protestante ; le refuge d'Eglise invisible s'est présenté très à propos, & la dispute a roulé long-tems sur cette question. De nos jours on a reconnu plus clairement que l'Eglise réduite à un état invisible étoit une chimere inconciliable avec le plan de l'Ecriture & la commune notion des Chrétiens ; & on a abandonné ce mauvais poste. Les Protestans ont été contraints à chercher leur succession jusques dans l'Eglise Romaine. Deux fameux Ministres de France ont travaillé à l'envi à sauver les inconvéniens de ce systême, pour parler dans le style du tems : on entend bien que ces deux Ministres sont Messieurs Claude & Jurieu. On ne pouvoit apporter ni plus d'esprit, ni plus d'étude, ni plus de subtilité & d'adresse, ni en un mot plus de tout ce qu'il falloit pour se bien défendre : on ne pouvoit non plus faire meilleure con-

tenance, ni renvoyer leurs adversaires d'un air plus fier & plus dédaigneux avec les petits esprits, & avec les Missionnaires tant méprisés par les Ministres : toutefois la difficulté qu'on vouloit faire paroître si légere, à la fin s'est trouvée si grande, qu'elle a mis la division dans le parti. Il a enfin fallu reconnoître publiquement qu'on trouvoit dans l'Eglise Romaine, comme dans les autres Eglises, avec la suite essentielle du vrai Christianisme, même le salut éternel ; secret que la politique du parti avoit tenu si caché depuis long-tems. Au reste, on nous a donné tant d'avantage, il a fallu se jetter dans des excès si visibles, on a si fort oublié & les anciennes maximes de la Réforme, & ses propres Confessions de Foi, que je n'ai pu m'empêcher de raconter ce changement dans toute sa suite. Que si je me suis attaché à tracer ici avec soin le plan de ces deux Ministres, & à faire bien connoître l'état où ils ont mis la question ; c'est de bonne foi que j'ai trouvé dans leurs écrits, avec les tours les plus adroits, toute l'érudition & toutes les subtilités que j'avois pu remarquer dans tous les auteurs que je connois, soit Luthériens ou Calvinistes : & si parmi les Protestans on s'avisoit de les dédire, sous prétexte des absurdités où on

les verroit pouſſés, & qu'on voulût ſe refugier de nouveau, ou dans l'Egliſe inviſible, ou dans les autres retraites également abandonnées ; ce ſeroit comme le déſordre d'une armée vaincue, qui conſternée par ſa déroute voudroit rentrer dans les forts qu'elle n'auroit pu défendre, au hazard de s'y voir bientôt forcée encore une fois ; ou comme l'inquiétude d'un malade, qui après s'être long-tems inutilement tourné & retourné dans ſon lit, pour y trouver une place plus commode, reviendroit à celle qu'il auroit quittée, où peu après il ſentiroit qu'il n'eſt pas mieux.

XXV. Quelles plaintes les Proteſtans pourront faire, & combien vaines.

Je ne crains ici qu'une choſe : c'eſt, s'il m'eſt permis de le dire, de faire trop voir à nos freres le foible de leur Réforme. Il y en aura parmi eux qui s'aigriront contre nous, plutôt que de ſe calmer, en voyant dans leur Religion un tort ſi viſible ; quoique, hélas ! je ne ſonge point à leur imputer le malheur de leur naiſſance, & que je les plaigne encore plus que je ne les blâme. Mais ils ne laiſſeront pas de s'élever contre nous. Que de récriminations préparera-t-on contre l'Egliſe, & que de reproches peut-être contre moi-même, ſur la nature de cet ouvrage ? Combien de nos adverſaires me diront, quoique ſans ſujet, que je

ſuis ſorti de mon caractere & de mes maximes, en abandonnant la modération qu'ils ont eux-mêmes louée, & en tournant les diſputes de religion à des accuſations perſonnelles & particulieres ? Mais aſſurément ils auront tort. Si ce récit rend le procédé de la réforme odieux, les bons eſprits verront bien qu'en cela ce n'eſt pas moi, mais la choſe même qui parle. Il ne s'agit de rien moins que de faits perſonnels, dans un diſcours où je me propoſe d'expoſer ſur les matieres de la Foi, les actes les plus authentiques de la Religion Proteſtante. Que ſi on trouve dans leurs Auteurs, qu'on nous vante comme des hommes extraordinairement envoyés pour faire renaître le Chriſtianiſme au ſeizieme ſiecle, une conduite directement oppoſée à un tel deſſein ; & qu'on voie en général, dans le parti qu'ils ont formé, tous les caracteres contraires à un Chriſtianiſme renaiſſant : les Proteſtans apprendont dans cet endroit de l'Hiſtoire à ne point deshonnorer Dieu & ſa providence, en lui attribuant un choix ſpécial qui feroit viſiblement mauvais.

XXVI. Quelles récriminations leur peuvent être permiſes.

Pour les récriminations, il les faudra eſſuyer avec toutes les injures & les calomnies dont nos adverſaires ont accoutumé de nous charger ; mais je leur demande deux conditions

conditions qu'ils trouveront équitables : la premiere, qu'ils ne ſongent à nous accuſer de variations dans les matieres de Foi, qu'après qu'ils s'en feront purgés eux-mêmes ; autrement il faut avouer que ce ne ſeroit pas répondre à cette Hiſtoire, mais éblouir le lecteur, & donner le change: la ſeconde, qu'ils n'oppoſent pas des raiſonnemens ou des conjectures à des faits conſtans ; mais des faits conſtans à des faits conſtans, & des déciſions de foi authentiques à des déciſions de foi authentiques. Que ſi par de telles preuves ils nous montrent la moindre inconſtance, ou la moindre variation dans les Dogmes de l'Egliſe Catholique, depuis ſon origine juſqu'à nous, c'eſt-à-dire, depuis la fondation du Chriſtianiſme, je veux bien leur avouer qu'ils ont raiſon : & moi-même j'effacerai toute mon Hiſtoire.

XXVII. Cette Hiſtoire eſt très-avantageuſe pour la connoiſſance de la vérité.

Au reſte, je ne prétends pas faire un récit ſec & décharné des variations de nos Réformés. J'en découvrirai les cauſes : je montrerai qu'il ne s'eſt fait aucun changement parmi eux, qui ne marque un inconvénient dans leur doctrine, & qui n'en ſoit l'effet néceſſaire. Leurs variations, comme celles des Ariens, découvriront ce qu'ils ont voulu excuſer, ce qu'ils ont voulu ſuppléer, ce qu'ils ont voulu déguiſer dans

leur croyance. Leurs diſputes, leurs contradictions & leurs équivoques rendront témoignage à la vérité Catholique. Il faudra auſſi de tems en tems la repréſenter telle qu'elle eſt, afin qu'on voie par combien d'endroits ſes ennemis ſont enfin contraints de s'en rapprocher. Ainſi, au milieu de tant de diſputes, & des embarras de la nouvelle Réforme, la vérité Catholique éclatera par-tout, comme un beau ſoleil qui aura percé d'épais nuages ; & ce traité, ſi je l'exécute comme Dieu me l'a inſpiré, ſera une démonſtration de la juſtice de notre cauſe : d'autant plus ſenſible qu'elle procédera par des principes & par des faits conſtans entre les parties.

XXVIII. Et pour faciliter la réunion.

Enfin les altercations & les accommodemens des Proteſtans nous feront voir en quoi ils ont mis de part ou d'autre l'eſſentiel de la Religion, & le nœud de la diſpute ; ce qu'il y faut avouer, ce qu'il y faut du moins ſupporter ſelon leurs principes. La ſeule Confeſſion de Foi d'Ausbourg avec ſon apologie, décidera en notre faveur beaucoup plus de points qu'on ne penſe, & ſans héſiter, ce qu'il y a de plus eſſentiel. Nous ferons auſſi reconnoître au Calviniſte, complaiſant envers les uns, & inexorable envers les autres, que ce qui lui paroît

odieux dans le Catholique, ſans le paroître de la même ſorte dans le Luthérien, ne l'eſt pas au fond. Quand on verra qu'on exagere contre l'un ce qu'on favoriſe ou qu'on tolere dans l'autre, c'en ſera aſſez pour montrer qu'on n'agit point par principes, mais par averſion; ce qui eſt le véritable eſprit de ſchiſme. Cette épreuve que le Calviniſte pourra faire ici de lui-même, s'étendra plus loin qu'il ne croit. Le Luthérien trouvera auſſi les diſputes fort abrégées par les vérités qu'il reconnoît; & cet ouvrage, qui d'abord pourroit paroître contentieux, ſe trouvera dans le fond beaucoup plus tourné à la paix qu'à la diſpute.

XXIX. Ce que cette Hiſtoire doit opérer dans les Catholiques.

Pour ce qui regarde le Catholique, il ne ceſſera par-tout de louer Dieu de la continuelle protection qu'il donne à ſon Egliſe, pour en maintenir la ſimplicité & la droiture inflexible, au milieu des ſubtilités dont on embrouille les vérités de l'Evangile. La perverſité des hérétiques ſera un grand ſpectacle aux humbles de cœur. Ils apprendront à mépriſer avec la ſcience qui enfle, l'éloquence qui éblouit; & les talens que le monde admire leur paroîtront peu de choſe, lorſqu'ils verront tant de vaines curioſités & tant de travers dans les ſavans; tant de déguiſemens & tant d'artifice dans la politeſſe

du ſtyle; tant de vanité, tant d'oſtentation, & des illuſions ſi dangereuſes parmi ceux qu'on appelle beaux eſprits; & enfin tant d'arrogance, tant d'emportement, & enſuite des égaremens ſi fréquens & ſi manifeſtes dans les hommes qui paroiſſent grands, p rce qu'ils entraînent les autres. On déplorera les miſeres de l'eſprit humain, & on connoîtra que le ſeul remede à de ſi grands maux eſt de ſavoir ſe détacher de ſon propre ſens; car c'eſt ce qui fait la différence du Catholique & de l'hérétique. Le propre de l'hérétique, c'eſt-à-dire, de celui qui a une opinion particuliere, eſt de s'attacher à ſes propres penſées; & le propre du Catholique, c'eſt-à-dire de l'univerſel, eſt de préférer à ſes ſentimens le ſentiment commun de toute l'Egliſe: c'eſt la grace qu'on demandera pour les errans. Cependant on ſera ſaiſi d'une ſainte & humble frayeur, en conſidérant les tentations ſi dangereuſes & ſi délicates que Dieu envoie quelquefois à ſon Egliſe, & les jugemens qu'il exerce ſur elle; & on ne ceſſera de faire des vœux pour lui obtenir des Paſteurs également éclairés & exemplaires; puiſque c'eſt faute d'en avoir eu beaucoup de ſemblables que le troupeau racheté d'un ſi grand prix a été ſi indignement ravagé.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée ; ses propositions inouïes ; sa condamnation. Ses emportemens, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout à coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

LIVRE SECOND.

LEs variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle Sacramentaire. Circonstance de cette rupture. La révolte des paysans, & le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc-arbitre, & contre Henri VIII, Roi d'Angleterre. Zuingle & Œcolampade paroissent. Les Sacramentaires préferent la Doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes, malgré toutes leurs promesses. Mélancton en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luther & Zuingle. La Conférence de Marpourg.

LIVRE TROISIEME.

Les Confeſſions de Foi des deux partis des Proteſtans. Celle d'Ausbourg compoſée par Melancton. Celle de Strasbourg ou des quatre villes, par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg ſur l'Euchariſtie. Ambiguité de celle de Strasbourg, Zuingle ſeul poſe nettement le ſens figuré. Le terme de ſubſtance, pourquoi mis pour expliquer la réalité. Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg faite par Mélancton. L'Egliſe calomniée preſque ſur tous les points, & principalement ſur celui de la Juſtification, & ſur l'opération des Sacremens & de la Meſſe. Le mérite des bonnes œuvres avoué de part & d'autre; l'abſolution Sacramentale de même; la confeſſion, les vœux monaſtiques, & beaucoup d'autres articles. L'Egliſe Romaine reconnue en pluſieurs manieres dans la Confeſſion d'Ausbourg. Démonſtration par la Confeſſion d'Ausbourg & par l'apologie, que les Luthériens reviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, & en entendant bien leur propre Doctrine.

LIVRE QUATRIEME.

Les ligues des Proteſtans, & la réſolution de prendre les armes autoriſée par Luther. Embarras de Mélancton ſur ces nouveaux projets ſi contraires au premier plan. Bucer déploie ſes équivoques, pour unir tout le parti Proteſtant, & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucer à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes

reçoivent la vérité du corps. Accord de Wittemberg conclu sur ce fondement. Pendant qu'on revient au sentiment de Luther, Mélancton commence à en douter, & ne laisse pas de souscrire tout ce que veut Luther. Articles de Smalcalde, & nouvelle explication de la présence réelle par Luther. Limitation de Mélancton sur l'article qui regarde le Pape.

LIVRE CINQUIEME.

LEs agitations, les regrets, les incertitudes de Mélancton. La cause de ses erreurs, & ses espérances déçues. Le triste succès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirent les peuples, avoués par les Auteurs du parti. Mélancton confesse en vain la perpétuité de l'Eglise: l'autorité de ses jugemens & celle de ses Prélats. La justice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans saint Augustin, dont il s'étoit autrefois appuyé.

LIVRE SIXIEME.

LE Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remede qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la premiere. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Mélancton dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer & de Mélancton, en faveur de la polygamie. Le nouveau mariage est fait ensuite de cette consultation. Le

parti en a honte, & n'ose ni le nier ni l'avouer. Le Landgrave porte Luther à supprimer l'élévation du Saint Sacrement en faveur des Suisses, que cette cérémonie rebutoit de la ligue de Smalcalde. Luther à cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sacramentaires. Dessein de Mélancton, pour détruire le fondement du sacrifice de l'autel. On reconnoît dans le parti que ce sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avoue autant de l'adoration. Présence momentanée & dans la seule réception, comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Mélancton & par les Théologiens de Lipsic & de Wittemberg. Theses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable. Il déteste les Zuingliens, & il meurt.



HISTOIRE



HISTOIRE DES *VARIATIONS* DES ÉGLISES PROTESTANTES.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'an 1517, jusqu'à l'an 1520.

SOMMAIRE.

LE commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée ; ses propositions inouies ; sa condamnation. Ses emportemens, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout à coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

I. La réformation de l'Eglise étoit desirée depuis plusieurs siecles.

IL y avoit plusieurs siecles qu'on desiroit la réformation de la discipline ecclésiastique : *Qui me donnera*, disoit saint Bernard, *que je voie, avant que de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle étoit dans les premiers jours* ? Si ce

Bern. Epist. 257. ad Eugen Papam. nov. édit. 238. n. 6.

saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Eglise. Il n'a cessé d'en avertir les Peuples, le Clergé, les Evêques, les Papes mêmes : il ne craignoit pas d'en avertir aussi ses Religieux, qui s'en affligeoient avec lui dans leur solitude, & louoient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption étoit plus grande dans le monde. Les désordres s'étoient encore augmentés depuis. L'Eglise Romaine, la mere des Eglises, qui durant neuf siécles entiers, en observant la premiere avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenoit de toute sa force par-tout l'Univers, n'étoit pas exempte de mal; & dès le temps du Concile de Vienne, un grand Evêque chargé par le Pape de préparer les matieres qui devoient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il y falloit *réformer l'Eglise dans le chef & dans les membres*. Le grand Schisme arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche non-seulement des Docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, des autres grands hommes de ce temps-là; mais encore des Conciles; & tout en est plein dans le Concile de Pise & dans le Concile de Constance. On sait ce qui arriva dans le Concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée, & l'Eglise replongée dans de nouvelles divisions. Le Cardinal Julien représentoit à Eugene IV les désordres du Clergé, principalement de celui d'Allemagne. *Ces desordres*.

Guill. Durand. Episc. Mimat. Speculator dictus, Tract. de modo Gen. Conc. celeb. tit. 1 part. 1. tit. 1. parc. 3. ejus. part. tit. 33. &c.

Epist. 1. Julian. Card. ad Eug. IV.

lui disoit-il, *excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique; & si on ne le corrige, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur le Clergé, à la maniere des Hussites, comme ils nous en menacent hautement.* Si on ne réformoit promptement le Clergé d'Allemagne, il prédisoit qu'après l'hérésie de Boheme, & *quand elle seroit éteinte, il s'en éleveroit bientôt une autre* enore plus dangereuse; car on dira, poursuivoit-il, *que le Clergé est incorrigible, & ne veut point apporter de remede à ses désordres. On se jettera sur nous*; continuoit ce grand Cardinal, *quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, & ils semblent devoir bientôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare: bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitant ou en dépouillant les Ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu & aux hommes, & plongés dans la derniere extrêmité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achevera de se perdre. On rejetera la faute de tous ces désordres sur la Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux*, parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remede nécessaire. Il le prenoit dans la suite d'un ton plus haut: *Je vois*, disoit-il, *que la coignée est à la racine, l'arbre penche; & au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourroit encore, nous le précipitons à terre.* Il voit une prompte désolation dans le Clergé d'Allemagne. Les biens temporels dont on voudra le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commen-

inter Op. Æn. Silv. p. 66.

Ibid. p. 67.

Ibid. 68.

Ibid. 70.

cera : *Les corps, dit-il, périront avec les ames. Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir : le feu est allumé devant nous, & nous y courons.*

II. La réformation qu'on desiroit ne regardoit que la discipline, & non pas la foi.

C'est ainsi que dans le quinzieme siecle ce Cardinal, le plus grand homme de son temps, en déploroit les maux & en prévoyoit la suite funeste : par où il semble avoir prédit ceux que Luther alloit apporter à toute la Chrétienté, en commençant par l'Allemagne ; & il ne s'est pas trompé, lorsqu'il a cru que la réformation méprisée, & la haine redoublée contre le Clergé alloient enfanter une secte plus redoutable à l'Eglise que celle des Bohémiens. Elle est venue cette secte sous la conduite de Luther ; & en prenant le titre de Réforme, elle s'est vantée d'avoir accompli les vœux de toute la Chrétienté ; puisque la réformation étoit desirée par les peuples, par les Docteurs & par les Prélats catholiques. Ainsi pour autoriser cette réformation prétendue, on a ramassé avec soin ce que les Auteurs ecclésiastiques ont dit contre les désordres & du peuple & du Clergé même. Mais c'est une illusion manifeste ; puisque de tant de passages qu'on allegue, il n'y en a pas un seul où ces Docteurs aient seulement songé à changer la foi de l'Eglise, à corriger son culte, qui consistoit principalement dans le sacrifice de l'autel ; à renverser l'autorité de ses Prélats, & principalement celle du Pape, qui étoit le but où tendoit toute cette nouvelle réformation, dont Luther étoit l'architecte.

Nos Réformés nous alleguent faint Bernard, qui faifant le dénombrement des maux de l'Eglife, & de ceux qu'elle a foufferts dans fon origine durant les perfécutions, & de ceux qu'elle a fentis dans fon progrès par les héréfies, & de ceux qu'elle a éprouvés dans les derniers temps par la dépravation des mœurs, dit que ceux-ci font le plus à craindre; parce qu'ils gagnent le dedans, & rempliffent toute l'Eglife de corruption: d'où ce grand homme conclut que l'Eglife peut dire avec Ifaïe, que *fon amertume la plus amere & la plus douloureufe eft dans la paix*; lorfqu'en paix du côté des infideles, & en paix du côté des hérétiques, elle eft plus dangereufement combattue par les mauvaifes mœurs de fes enfans. Mais il n'en faut pas davantage, pour montrer que ce qu'il déplore n'eft pas, comme ont fait nos Réformateurs, les erreurs où l'Eglife étoit tombée, puifqu'au contraire il la repréfente comme étant à couvert de ce côté-là: mais feulement les maux qui venoient du relâchement de la difcipline. D'où il eft auffi arrivé que, lorfqu'au lieu de la difcipline, des efprits inquiets & turbulens comme un Pierre de Bruis, un Henri, un Arnaud de Breffe, ont commencé à reprendre les dogmes; ce grand homme n'a jamais fouffert qu'on en affoiblît aucun, & a combattu avec une force invincible, tant pour la foi de l'Eglife, que pour l'autorité de fes Prélats.

III. Témoignage de faint Bernard. *Bern. Serm. 33. in Cant. n. 10.*

Ifaiæ. xxxviij. 17.

Bern. Serm. 65, 66. in Cant.

Il en eft de même des autres Docteurs Catholiques, qui dans les fiecles fuivans ont déploré les abus, & en ont demandé la réformation. Gerfon eft le plus célebre de

IV. Témoignages de Gerfon & du Cardinal Pierre d'Ailli,

Evêque de Cambray. tous ; & nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef & dans les membres. Dans un sermon qu'il fit après le Concile de Pise, devant Alexandre V, il introduisit l'Eglise demandant au Pape la réformation & le rétablissement du Royaume d'Israël : mais pour montrer qu'il ne se plaignoit d'aucune erreur qu'on pût remarquer dans la doctrine de l'Eglise, il adresse au Pape ces paroles : *Pourquoi*, dit-il, *n'envoyez-vous pas aux Indiens, dont la foi peut être facilement corrompue ; puisqu'ils ne sont pas unis à l'Eglise Romaine, de laquelle se doit tirer la certitude de la foi ?* Son maître, le Cardinal Pierre d'Ailli, Evêque de Cambray, soupiroit aussi après la réformation : mais il en posoit le fondement sur un principe bien différent de celui que Luther établissoit ; puisque celui-ci écrivoit à Melancton, *que la bonne doctrine ne pouvoit subsister, tant que l'autorité du Pape seroit conservée* : & au contraire ce Cardinal estimoit que *durant le Schisme les membres de l'Eglise étant séparés de leur chef, & n'y ayant point d'économe & de directeur apostolique*, c'est-à-dire, n'y ayant point de Pape que toute l'Eglise reconnût, *il ne falloit pas espérer que la réformation se pût faire.* Ainsi l'un faisoit dépendre la réformation de la destruction de la Papauté, & l'autre du parfait rétablissement de cette autorité sainte que Jesus-Christ avoit établie pour entretenir l'unité parmi ses membres, & tenir tout dans le devoir.

Gers. Serm. de Ascens. Dom. ad Alex. V. édit. 1706, tom. ij. page 331.

Sleid. l. vij. fol. 112.

Conc. 1. de S. Lud.

V. Deux manieres de desirer

Il y avoit donc de deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation : les uns vraiment pacifiques & vrais enfans de l'E-

glise, en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le délai; & loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au contraire la rupture comme le comble de tous les maux: au milieu des abus ils admiroient la divine Providence, qui savoit selon ses promesses conserver la foi de l'Eglise: & si on sembloit leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir & sans s'emporter ils s'estimoient assez heureux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux-mêmes. C'étoient-là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvoit ébranler la foi, ni les arracher de l'unité. Mais il y avoit outre cela des esprits superbes, pleins de chagrin & d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyoient régner dans l'Eglise, & principalement parmi ses Ministres, ne croyoient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus: au lieu que le Fils de Dieu avoit enseigné à respecter *la chaire de Moyse*, malgré les mauvaises œuvres *des Docteurs & des Pharisiens assis dessus.* Ceux-ci devenus superbes, & par là devenus foibles, succomboient à la tentation qui porte à haïr la chaire en haine de ceux qui y président; & comme si la malice des hommes pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les Docteurs leur faisoit haïr tout ensemble & la doctrine qu'ils enseignoient, & l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner.

la réformation de l'Eglise.

Matth. xxiij. 2, 3.

Tels étoient les Albigeois & les Vaudois; tels étoient Jean Viclef & Jean Hus. L'appas

le plus ordinaire, dont ils se servoient pour attirer les ames infirmes dans leurs lacets, étoit la haine qu'ils leur inspiroient pour les Pasteurs de l'Eglise : par cet esprit d'aigreur on ne respiroit que la rupture ; & il ne faut pas s'étonner si dans le temps de Luther, où les invectives & l'aigreur contre le Clergé furent portées à la derniere extrêmité, ont vit aussi la rupture la plus violente, & la plus grande apostasie qu'on eût peut-être jamais vue jusques alors dans la Chrétienté.

VI. Les commencemens de Luther : ses qualités.

Martin Luther, Augustin de profession, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Vittemberg, donna le branle à ces mouvemens. Les deux partis de ceux qui se sont dits Réformés, l'ont également reconnu pour l'auteur de cette nouvelle réformation. Ce n'a pas été seulement les Luthériens ses sectateurs qui lui ont donné à l'envi de grandes louanges. Calvin admire souvent ses vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie incomparable qu'il a fait paroître contre le Pape. C'est la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre ; c'est le foudre qui a tiré le monde de sa léthargie : ce n'étoit pas Luther qui parloit, c'étoit Dieu qui foudroyoit par sa bouche.

Calv. 2. deff. cont. Vestph. opusc. f. 785, 787. & seq. Resp. cont. Pigh. ibid. fol. 137, 141, &c.

Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive & impétueuse, qui entraînoit les peuples & les ravissoit ; une hardiesse extraordinaire quand il se vit soutenu & applaudi, avec un air d'autorité qui faisoit trembler devant lui ses disciples : de sorte qu'ils n'osoient le contredire ni dans les grandes choses ni dans les petites.

Il faudroit ici raconter les commencemens de la querelle de 1517, s'ils n'étoient connus de tout le monde. Mais qui ne sait la publication des Indulgences de Léon X, & la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avoit préférés en cette occasion ? Qui ne sait que Luther, Docteur Augustin, choisi pour maintenir l'honneur de son Ordre, attaqua premiérement les abus que plusieurs faisoient des Indulgences, & les excès qu'on en prêchoit ? Mais il étoit trop ardent pour se renfermer dans ces bornes : des abus, il passa bientôt à la chose même. Il avançoit par degrés, & encore qu'il allât toujours diminuant les Indulgences, & les réduisant presque à rien par la maniere de les expliquer ; dans le fond il faisoit semblant d'être d'accord avec ses adversaires ; puisque lorsqu'il mit ses propositions par écrit, il y en eut une couchée en ces termes : *Si quelqu'un nie la vérité des Indulgences du Pape, qu'il soit anathême.*

1517. 1518. 1519.

Prop. 1517, 71. T. I. Viteb.

Cependant une matiere le menoit à l'autre. Comme celle de la justification & de l'efficace des Sacremens touchoit de près à celle des Indulgences, Luther se jetta sur ces deux articles ; & cette dispute devint bientôt la plus importante.

VII. Fondement de la réforme de Luther : ce que c'est que sa justice imputative, & la justification par la foi.

La justification, c'est la grace, qui nous remettant nos péchés, nous rend en même temps agréables à Dieu. On avoit cru jusqu'alors que ce qui faisoit cet effet devoit à la vérité venir de Dieu, mais enfin devoit être en nous ; & que pour être justifié, c'est-à-dire de pécheur être fait juste, il falloit avoir en soi la justice ; comme pour

être ſavant & vertueux, il faut avoir en ſoi la ſcience & la vertu. Mais Luther n'avoit pas ſuivi une idée ſi ſimple. Il vouloit que ce qui nous juſtifie, & ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne fût rien en nous; mais que nous fuſſions juſtifiés parce que Dieu nous imputoit la juſtice de Jeſus-Chriſt, comme ſi elle eût été la nôtre propre, & parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi.

VIII. La foi ſpéciale de Luther, & la certitude de la juſtification.

Mais le ſecret de cette foi juſtifiante avoit encore quelque choſe de bien particulier: c'eſt qu'elle ne conſiſtoit pas à croire en général au Sauveur, à ſes myſteres & à ſes promeſſes; mais à croire très-certainement, chacun dans ſon cœur, que tous nos péchés nous étoient remis. On étoit juſtifié, diſoit ſans ceſſe Luther, dès qu'on croyoit l'être avec certitude; & la certitude qu'il exigeoit n'étoit pas ſeulement cette certitude morale, qui fondée ſur des motifs raiſonnables exclut l'agitation & le trouble; mais une certitude abſolue, une certitude infaillible, où le pécheur devoit croire qu'il étoit juſtifié, de la même foi dont il croit que Jeſus-Chriſt eſt venu au monde.

Luth. T. 1. Vit. Prop. 1518. f. 52. Serm. de Indulg. f. 61. Act. ap. Legat. Apoſt. f. 211. Luth. ad Frider. f. 222.

Sans cette certitude il n'y avoit point de juſtification pour le fidele: car il ne pouvoit, lui diſoit-on, ni invoquer Dieu, ni ſe confier en lui ſeul, tant qu'il avoit le moindre doute, non-ſeulement de la bonté divine en général, mais encore de la bonté particuliere par laquelle Dieu imputoit à chacun de nous la juſtice de Jeſus-Chriſt; & c'eſt ce qui s'appelloit la foi ſpéciale.

IX. Selon Luther on eſt aſſuré

Il s'élevoit ici une nouvelle difficulté, ſavoir ſi pour être aſſuré de ſa juſtification,

il falloit l'être en même temps de la sincérité de sa pénitence. C'est ce qui d'abord venoit dans l'esprit à tout le monde ; & puisque Dieu ne promettoit de justifier que les pénitens, si l'on étoit assuré de sa justification, il sembloit qu'il le falloit être en même temps de la sincérité de sa pénitence. Mais cette derniere certitude étoit l'aversion de Luther ; & loin qu'on fût assuré de la sincérité de sa pénitence, *on n'étoit pas même assuré*, disoit-il, *de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres, à cause du vice très-caché de la vaine gloire ou de l'amour propre.*

de sa justification sans l'être de sa pénitence.

Luth. T. I. Prop. 1518. *Prop.* 48.

Luther poussoit encore la chose plus loin: car il avoit inventé cette distinction entre les œuvres des hommes & celles de Dieu, *que les œuvres des hommes, quand elles seroient toujours belles en apparence, & sembleroient bonnes probablement, étoient des péchés mortels*; *& qu'au contraire les œuvres de Dieu, quand elles seroient toujours laides, & qu'elles paroîtroient mauvaises, sont d'un mérite éternel.* Ebloui de son antithese & de ce jeu de paroles, Luther s'imagine avoir trouvé la vraie différence entre les œuvres de Dieu & celles des hommes, sans considérer seulement que les bonnes œuvres des hommes sont en même temps des œuvres de Dieu, puisqu'il les produit en nous par sa grace ; ce qui, selon Luther même, leur devoit nécessairement donner un *immortel mérite* : mais c'est ce qu'il vouloit éviter ; puisqu'il concluoit au contraire, *que toutes les œuvres des justes seroient des péchés mortels, s'ils n'appréhendoient qu'elles n'en fussent* ; & qu'*on ne pouvoit éviter la présomption, ni avoir une vé-*

Prop. Heidls an. 1518. *ibid. Prop.* 3, 4, 7, 11.

Ibid.

ritable espérance, si on ne craignoit la damnation dans chaque œuvre qu'on faisoit

Sans doute la pénitence ne compatit pas avec des péchés mortels actuellement commis : car on ne peut ni être vraiment repentant de quelques péchés mortels sans l'être de tous, ni l'être de ceux qu'on fait, pendant qu'on les fait. Si donc on n'est jamais assuré de ne pas faire à chaque bonne œuvre plusieurs péchés mortels, si au contraire on doit craindre d'en faire toujours, on n'est jamais assuré d'être vraiment pénitent ; & si on étoit assuré de l'être, on n'auroit pas à craindre la damnation, comme Luther le prescrit ; à moins de croire en même temps que Dieu contre sa promesse condamneroit à l'enfer un cœur pénitent. Et cependant s'il arrivoit qu'un pécheur doutât de sa justification à cause de son indisposition particuliere dont il n'étoit pas assuré, Luther lui disoit, qu'à la vérité il n'étoit pas assuré de sa bonne disposition, & ne savoit pas, par exemple, s'il étoit vraiment pénitent, vraiment contrit, vraiment affligé de ses péchés ; mais qu'il n'en étoit pas moins assuré de son entiere justification, parce qu'elle ne dépendoit d'aucune bonne disposition de sa part. C'est pourquoi ce nouveau Docteur disoit au pécheur: *Croyez fermement que vous êtes absous, & dès-là vous l'êtes, quoi qu'il puisse être de votre contrition* ; comme s'il eût dit : Vous n'avez pas besoin de vous mettre en peine si vous êtes pénitent ou non. Tout consiste, disoit-il toujours, *à croire sans hésiter que vous êtes absous* : d'où il concluoit, *qu'il n'importoit pas que le Prêtre vous baptisât, ou vous donnât l'abso-*

Serm. de Indul. T. I, f. 59.

Prop. 1518. ibid.

Serm. de Indulgent.

lution sérieusement, ou en se moquant; parce que dans les sacremens il n'y avoit qu'une chose à craindre, qui étoit de ne croire pas assez fortement que tous vos crimes vous étoient pardonnés, dès que vous aviez pû gagner sur vous de le croire.

X. Inconvénient de cette doctrine.

Les Catholiques trouvoient un terrible inconvénient dans cette doctrine. C'est que le fidele étant obligé de se tenir assuré de sa justification, sans l'être de sa pénitence, il s'ensuivoit qu'il devoit croire qu'il seroit justifié devant Dieu, quand même il ne seroit pas vraiment pénitent & vraiment contrit: ce qui ouvroit le chemin à l'impénitence.

Il est néanmoins très-véritable (car il ne faut rien dissimuler) que Luther n'excluoit pas de la justification une sincere pénitence, c'est-à-dire, l'horreur de son péché & la volonté de bien faire; en un mot la conversion du cœur: & il trouvoit absurde, aussi bien que nous, qu'on pût être justifié sans pénitence & sans contrition. Il ne paroissoit sur ce point nulle différence entre lui & les Catholiques; si ce n'est que les Catholiques appelloient ces actes des dispositions à la justification du pécheur, & que Luther croyoit bien mieux rencontrer en les appellant seulement des conditions nécessaires. Mais cette subtile distinction au fond ne le tiroit pas d'embarras: car enfin, de quelque sorte qu'on nommât ces actes, qu'ils fussent ou conditions, ou disposition & préparation nécessaire à la rémission des péchés: quoi qu'il en soit, on est d'accord qu'il les faut avoir pour l'obtenir: ainsi la question revenoit toujours, comment Luther pouvoit

dire que le pécheur devoit croire très-certainement qu'il étoit abſous, *quoi qu'il en fût de ſa contrition*; c'eſt-à-dire, quoi qu'il en fût de ſa pénitence: comme ſi être pénitent ou non, étoit une choſe indifférente à la rémiſſion des péchés.

XI. Si l'on peut être aſſuré de ſa foi, ſans l'être de ſa pénitence.

C'étoit donc la difficulté du nouveau dogme, ou, comme on parle à préſent, du nouveau ſyſtême de Luther: comment ſans être aſſuré & ſans pouvoir l'être qu'on fût vraiment pénitent & vraiment converti, on ne laiſſoit pas d'être aſſuré d'avoir le pardon entier de ſes péchés? Mais c'étoit aſſez, diſoit Luther, d'être aſſuré de ſa foi. Nouvelle difficulté, d'être aſſuré de ſa foi ſans l'être de la pénitence, que la foi, ſelon Luther, produit toujours. Mais, répond-il, le fidele peut dire *je crois*, & par là ſa foi lui devient ſenſible; comme ſi le même fidele ne diſoit pas de la même ſorte *je me repens*, & qu'il n'eût pas le même moyen de s'aſſurer de ſa repentance. Que ſi l'on répond enfin que le doute lui reſte toujours, s'il ſe repent comme il faut, j'en dis autant de la foi; & tout aboutit à conclure que le pécheur ſe tient aſſuré de ſa juſtification, ſans pouvoir être aſſuré d'avoir accompli comme il faut la condition que Dieu exigeoit de lui pour l'obtenir.

Aſſ. artic. damnat. T. II. ad Prop. 14.

C'étoit encore ici un nouvel abyme. Quoique la foi, ſelon Luther, ne diſpoſât pas à la juſtification (car il ne pouvoit ſouffrir ces diſpoſitions) c'en étoit la condition néceſſaire, & l'unique moyen que nous euſſions pour nous approprier Jeſus-Chriſt & ſa juſtice. Si donc après tout l'effort que fait

le pécheur de se bien mettre dans l'esprit que ses péchés lui sont remis par sa foi, il venoit à dire en lui-même : qui me dira, foible & imparfait comme je suis, si j'ai cette vraie foi qui change le cœur ? C'est une tentation, selon Luther. Il faut croire que tous nos péchés nous sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, & même sans y penser : car y penser seulement, c'est faire dépendre la grace & la justification d'une chose qui peut être en nous ; ce que la gratuité, pour ainsi parler, de la justification, selon lui, ne souffroit pas.

XII. La sécurité blâmée par Luther.

Avec cette certitude que mettoit Luther de la rémission des péchés, il ne laissoit pas de dire qu'il y avoit un certain état dangereux à l'ame, qu'il appelle la sécurité. *Que les fideles prennent garde*, dit-il, *à ne venir pas à la sécurité* : & incontinent après : *Il y a une détestable arrogance & sécurité dans ceux qui se flattent eux-mêmes, & ne sont pas véritablement affligés de leurs péchés, qui tiennent encore bien avant dans leur cœur.* Si l'on joint à ces deux theses de Luther celle où il disoit, comme on a vu, qu'à cause de l'amour propre on *n'est jamais assuré de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres*, de sorte qu'il y *falloit toujours craindre la damnation* ; il pouvoit sembler que ce Docteur étoit d'accord dans le fond avec les Catholiques, & qu'on ne devroit pas prendre la certitude qu'il pose à la derniere rigueur, comme nous avons fait. Mais il ne s'y faut pas tromper : Luther tient au pied de la lettre ces deux propositions qui paroissent si contraires : *On n'est jamais assuré d'être affligé comme il faut*

5. *disp.* 1538. *Prop.* 44, 45. 1. *T.*

V. S. n. 9.

Prop. 1518. 48. *T. I.*

de ses péchés, &, *On doit se tenir pour assuré d'en avoir la rémission*; d'où suivent ces deux autres propositions qui ne semblent pas moins opposées : la certitude doit être admise : la sécurité est à craindre. Mais quelle est donc cette certitude, si ce n'est la sécurité ? C'étoit l'endroit inexplicable de la doctrine de Luther, & on n'y trouvoit aucun dénouement.

XIII. Réponse de Luther par la distinction de deux sortes de péchés.

Luth. Themat. T. I, f. 490. Conf. Aug. cap. de bon. op. Synt. Gen. 2. part. p. 21.

Pour moi, tout ce que j'ai pu trouver dans ses écrits qui serve à développer ce mystere, c'est la distinction qu'il fait entre les péchés que l'on commet sans le savoir, & ceux que l'on commet *sciemment & contre sa conscience* : *lapsus contra conscientiam*. Il semble donc que Luther ait voulu dire, qu'un Chrétien ne peut s'assurer de n'avoir pas les péchés du premier genre ; mais qu'il peut être assuré de n'en avoir pas du second ; & si en les commettant il se tenoit assuré de la rémission de ses péchés, il tomberoit dans cette damnable & pernicieuse sécurité, que Luther condamne : au lieu qu'en les évitant il se peut tenir assuré de la remission de tous les autres, & même des plus cachés : ce qui suffit pour la certitude que Luther veut établir.

XIV. La difficulté demeure toujours.

Mais la difficulté revenoit toujours : car il demeuroit pour indubitable, selon Luther, que l'homme ne sait jamais si ce vice caché de l'amour propre n'infecte pas ses meilleures œuvres ; qu'au contraire, pour éviter la présomption, il doit tenir pour certain qu'elles en sont mortellement infectées : qu'il *se flatte* ; & que, losqu'il croit *être affligé véritablement de son péché*, il ne s'ensuit pas qu'il le soit autant qu'il faut pour en obtenir

la rémission. Si cela est, malgré tout ce qu'il croit ressentir, il ne sait jamais si le péché ne regne pas dans son cœur, d'autant plus dangereusement qu'il est plus caché. Nous en serons donc réduits à croire, que nous serons réconciliés avec Dieu, quand même le péché régneroit en nous : autrement il n'y aura jamais de certitude.

XV. Contradiction de la doctrine de Luther.

Ainsi tout ce qu'on nous dit de la certitude qu'on peut avoir sur le péché commis contre la conscience, est inutile. Ce n'est pas aller assez avant, que de ne pas reconnoître que ce péché qui se cache, cet orgueil secret, cet amour propre qui prend tant de formes, & même celle de la vertu, est peut-être le plus grand obstacle de notre conversion, & toujours l'inévitable sujet de ce tremblement continuel, que les Catholiques enseignoient après saint Paul. Les mêmes Catholiques observoient que tout ce qu'on leur répondoit sur cette matiere, étoit manifestement contradictoire. Luther avoit avancé cette proposition : *Personne ne doit répondre au Prêtre qu'il est contrit*, c'est-à-dire, pénitent. Et, comme cette proposition fut trouvée étrange, il la soutint de ces passages. » *Saint Paul dit* : Je ne me sens coupable » en rien, mais je ne suis pas pour cela justi- » fié. *David dit* : Qui connoît ses péchés ? » *Saint Paul dit* : Celui qui s'approuve lui- » même n'est pas approuvé ; mais celui que » Dieu approuve «. Luther concluoit de ces passages, que nul pécheur n'est en état de répondre au Prêtre : *Je suis vraiment pénitent* ; & à le prendre à la rigueur & pour une certitude entiere, il avoit raison. On n'étoit donc pas assuré absolument, selon lui, qu'on

Assert. damnat. ad art. 14. T. II

1. Cor. iv. 4.

Ps. xviij. 13.

2. Cor. x. 18.

fût pénitent ; & néanmoins, selon lui, on étoit absolument assuré que les péchés sont remis : on étoit donc assuré que le pardon est indépendant de la pénitence. Les Catholiques n'entendoient rien dans ces nouveautés : Voilà, disoient-ils, un prodige dans les mœurs & dans la doctrine ; l'Eglise ne peut pas souffrir un tel scandale.

XVI. Suite des contradictions de Luther. *Ibid. ad Prop.* 12 & 14.

Mais, disoit Luther, on est assuré de sa foi ; & la foi est inséparable de la contrition. On lui repliquoit : Permettez donc au fidele de répondre de sa contrition, comme de sa foi ; ou, si vous défendez l'un, défendez l'autre.

2. *Cor.* xiij. 5.

Mais, poursuivoit-il, *saint Paul a dit : Examinez-vous vous-mêmes, si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes.* Donc on sent la foi, conclut Luther : & on concluoit au contraire qu'on ne la sent pas. Si c'est une matiere d'épreuve, si c'est un sujet d'examen, ce n'est donc pas une chose que l'on connoisse par sentiment, ou, comme on parle, par conscience. Ce qu'on appelle la foi, poursuivoit-on, n'en est peut-être qu'une vaine image ou une foible répétition de ce qu'on a lu dans les livres, de ce qu'on a entendu dire aux autres fideles. Pour être assuré d'avoir cette foi vive, qui opere la véritable conversion du cœur, il faudroit être assuré que le péché ne regne plus en nous ; c'est ce que Luther ne me peut ni ne me veut garantir, pendant qu'il me garantit ce qui en dépend, c'est-à-dire, la rémission des péchés. Voilà toujours la contradiction, & le foible inévitable de sa doctrine.

XVII. Suite. 1. *Cor.* ij, 11

Et qu'on n'allegue pas ce que dit saint Paul : *Qui sait ce qui est en l'homme, si ce n'est*

l'esprit de l'homme qui est en lui ? Il est vrai, nulle autre créature, ni homme, ni Ange, ne voit en nous ce que nous n'y voyons pas : mais il ne s'ensuit pas de là que nous-mêmes nous le voyions toujours : autrement comment David auroit-il dit ce que Luther objectoit, *qui connoît ses péchés* ? Ces péchés ne sont-ils pas en nous ? Et puisqu'il est certain que nous ne les connoissons pas toujours, l'homme sera toujours à lui-même une grande énigme ; & son propre esprit lui sera toujours le sujet d'une éternelle & impénétrable question. C'est donc une folie manifeste de vouloir qu'on soit assuré du pardon de son péché, si on n'est pas assuré d'en avoir entiérement retiré son cœur.

XVIII. Luther oublioit tout ce qu'il avoit dit de bien au commencement de la dispute. Prop. 1517. Prop. 30. T. I. f. 50.

Luther disoit beaucoup mieux au commencement de la dispute ; car voici ses premieres thèses sur les Indulgences, en 1517, & dès l'origine de la querelle : *Nul n'est assuré de la vérité de sa contrition ; & à plus forte raison ne l'est-il pas de la plénitude du pardon.* Alors il reconnoissoit par l'inséparable union de la pénitence & du pardon, que l'incertitude de l'un emportoit l'incertitude de l'autre. Dans la suite il changea, mais de bien en mal : en retenant l'incertitude de la contrition, il ôta l'incertitude du pardon ; & le pardon ne dépendoit plus de la pénitence. Voilà comme Luther se réformoit. Tel fut son progrès, à mesure qu'il s'échauffoit contre l'Eglise, & qu'il s'enfonçoit dans le schisme. Il s'étudioit en toutes choses à prendre le contre-pied de l'Eglise. Bien loin de s'efforcer, comme nous, à inspirer aux pécheurs la crainte des jugemens de Dieu, pour les exciter à la

pénitence, Luther en étoit venu à cet excès de dire : *Que la contrition par laquelle on repasse ses ans écoulés dans l'amertune de son cœur, en pesant la griéveté de ses péchés, leur difformité, leur multitude, la béatitude perdue, & la damnation méritée, ne faisoit que rendre les hommes plus hypocrites* : comme si c'étoit une hypocrisie au pécheur, de commencer à se réveiller de son assoupissement.

Serm. de Indulgent.

Mais peut-être qu'il vouloit dire que ces sentimens de crainte ne suffisoient pas, & qu'il y falloit joindre la foi & l'amour de Dieu. J'avoue qu'il s'explique ainsi dans la suite ; mais contre ses propres principes : car il vouloit au contraire (& nous verrons dans la suite que c'est un des fondemens de sa doctrine) que la rémission des péchés précédât l'amour ; & il abusoit pour cela de la parabole des deux débiteurs de l'Evangile, dont le Sauveur avoit dit : *Celui à qui on remet la plus grande dette aime aussi avec plus d'ardeur* : d'où Luther & ses disciples concluoient, qu'on n'aimoit qu'après que la dette, c'est-à-dire, les péchés étoient remis. Telle étoit la grande indulgence que prêchoit Luther, & qu'il opposoit à celles que les Jacobins publioient, & que Léon X avoit données. Sans s'exciter à la crainte, sans avoir besoin de l'amour, pour être justifié de tous ses péchés, il ne falloit que croire, sans hésiter, qu'ils étoient tous pardonnés : & dans le moment l'affaire étoit faite.

Adver. exec. Antich. Bull. T. II, f. 93. Ad Prop. 6. Disp. 1535. Prop. 16, 17. Ibid.

Luc. vij. 42, 43.

XIX. Etrange doctrine de Luther sur la guerre contre le Turc.

Parmi les singularités qu'il avançoit tous les jours, il y en eut une qui étonna tout le monde Chrétien. Pendant que l'Allemagne, menacée par les armes formidables du Turc,

étoit toute en mouvement pour lui résister, Luther établissoit ce principe : Qu'*il falloit vouloir, non-seulement ce que Dieu veut que nous voulions, mais absolument tout ce que Dieu veut* : d'où il concluoit que *combattre contre le Turc, c'étoit résister à la volonté de Dieu qui nous vouloit visiter.*

Prop. 15. 98. f. 56.

XX. Humilité apparente de Luther, & sa soumission envers le Pape.

Au milieu de tant de hardies propositions, il n'y avoit à l'extérieur rien de plus humble que Luther. Homme timide & retiré, *Il avoit*, disoit-il, *été traîné par force dans le public, & jetté dans ces troubles plutôt par hazard que de dessein. Son style n'avoit rien d'uniforme : il étoit même grossier en quelques endroits, & il écrivoit exprès de cette maniere. Loin de se promettre l'immortalié de son nom & de ses ecrits, il ne l'avoit jamais récherchée.* Au surplus, il attendoit avec respect le jugement de l'Eglise, jusqu'à déclarer en termes exprès, que *s'il ne s'en tenoit à sa détermination, il consentoit d'être traité comme hérétique.* Enfin tout ce qu'il disoit étoit plein de soumission non-seulement envers le Concile, mais encore envers le saint Siege & envers le Pape : car le Pape, ému des clameurs qu'excitoit dans toute l'Eglise la nouveauté de sa doctrine, en avoit pris connoissance ; & ce fut alors que Luther parut le plus respectueux. *Je ne suis pas*, disoit-il, *assez téméraire pour préférer mon opinion particuliere à celle de tous les autres.* Et pour le Pape, voici ce qu'il lui écrit le Dimanche de la Trinité en 1518 : *Donnez la vie ou la mort, appellez ou rappellez, approuvez ou réprouvez comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jesus-Christ même.* Tous ses discours furent pleins

Resol. de Pot. Papæ Præfat. T. I. f. 310. Præf. oper. ibid. 2.

Cont. Prier. T. I. f. 177.

Protest. Luth. T. I. f. 195.

Epist. ad Leon. X. ibid.

Act. ap. Legat. ibid. f. 208.

de semblables protestations durant environ trois ans. Bien plus, il s'en rapportoit à la décision des Universités de Bâle, de Fribourg, & de Louvain. Un peu après il y ajouta celle de Paris: & il n'y avoit dans l'Eglise aucun tribunal qu'il ne voulût reconnoître.

XXI. Raisons dont il appuyoit cette soumission.

Il sembloit même qu'il parloit de bonne foi sur l'autorité du saint Siege. Car les raisons dont il appuyoit son attachement pour ce grand Siege étoient en effet les plus capables de toucher un cœur chrétien. Dans un livre qu'il écrivit contre Silvestre de Priere, Jacobin, il alléguoit en premier lieu ces paroles de Jesus-Christ: *Tu es Pierre*; & celle-ci: *Pais mes brebis Tout le monde confesse*, dit-il, *que l'autorité du Pape vient de ces passages*. Là même, après avoir dit *que la foi de tout le monde se doit conformer à celle que professe l'Eglise Romaine*, il continue en cette sorte: *Je rends graces à Jesus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre cette Eglise unique par un grand miracle, & qui seul peut montrer que notre foi est véritable; en sorte qu'elle ne s'est jamais éloignée de la vraie foi par aucun décret.* Après même que dans l'ardeur de la dispute ces bons principes se furent un peu ébranlés, *le consentement de tous les fideles le retenoit dans la révérence de l'autorité du Pape. Est-il possible*, disoit-il, *que Jesus-Christ ne soit pas avec ce grand nombre de Chrétiens?* Ainsi il condamnoit *les Bohémiens qui s'étoient séparés de notre communion, & protestoit qu'il ne lui arriveroit jamais de tomber dans un semblable schisme.*

Cont. Prier. T. I, p. 173. 188.
Matth. xvj, 18.
Jean. xxj, 17.
Disp. Lips. T. I, f. 251.

XXII. Se semporte-

On ressentoit cependant dans ses écrits je ne sai quoi de fier & d'emporté. Mais

encore qu'il attribuât ſes emportemens à la violence de ſes adverſaires, dont les excès en effet n'étoient pas petits, il ne laiſſoit pas de demander pardon de ceux où il tomboit. *Je confeſſe*, écrivoit-il au Cardinal Cajetan, Légat alors en Allemagne, *que je me ſuis emporté indiſcrettement, & que j'ai manqué de reſpect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique pouſſé, je ne devois pas répondre au fou qui écrivoit contre moi, ſelon ſa folie. Daignez*, pourſuivoit-il, *rapporter l'affaire au ſaint Pere : je ne demande qu'à écouter la voix de l'Egliſe, & la ſuivre.*

mens, dont il demande pardon. *Ibid. f.* 215.

XXIII. Nouvelle proteſtation de ſoumiſſion envers le Pape : il offre le ſilence à Leon X & à Charles V. *Ad Card. Caj. Ibid.*

Après qu'il eut été cité à Rome, en formant ſon appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, il ne laiſſoit pas de dire, *que l'appellation, quand à lui, ne lui ſembloit pas néceſſaire*; puiſqu'il demeuroit toujours ſoumis au jugement du Pape, mais il s'excuſoit d'aller à Rome *à cauſe des frais.* Et d'ailleurs, diſoit-il, cette citation devant le Pape étoit inutile contre un homme qui n'attendoit que ſon jugement pour y obéir.

Dans la ſuite de la procédure, il appella du Pape au Concile, le Dimanche 28 Novembre 1518. Mais dans ſon Acte d'appel il perſiſta toujours à dire, qu'*il ne prétendoit ni douter de la primauté & de l'autorité du ſaint Siege, ni rien dire qui fût contraire à la puiſſance du Pape bien aviſé & bien inſtruit.*

Ibid. appell. Lut. ad Conc.

En effet le 3 Mars 1519, il écrivoit encore à Léon X, qu'*il ne prétendoit en aucune ſorte toucher à ſa puiſſance, ni à celle de l'Egliſe Romaine.* Il s'obligeoit à un ſilence éternel, comme il avoit toujours fait, pourvu qu'on impoſât une loi ſemblable à ſes adverſaires : car il ne pouvoit ſoutenir un

Luth. ad Leon. X. 1519, *ibid. Ibid.*

jugement inégal ; & il fût demeuré content du Pape, à ce qu'il disoit, s'il eût voulu seulement ordonner aux deux partis un égal silence : tant il jugeoit la réformation qu'on a depuis tant vantée, peu nécessaire au bien de l'Eglise.

Pour ce qui est de rétractation, il n'en voulut jamais entendre parler, encore qu'il y en eût assez de matiere, comme on a pu voir : cependant je n'ai pas tout dit ; il s'en faut beaucoup. Mais, disoit-il, *étant engagé, sa réputation chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin*, ou qu'il reculât en arriere. Voilà ce qu'il dit pour s'excuser après la rupture ouverte. Mais durant la contention il alléguoit une excuse plus vraisemblable comme plus soumise.

Ad Card. Cajet. T. I, p. 216 & seq.

Car après tout, dit-il, *je ne vois pas à quoi est bonne ma rétractation ; puisqu'il ne s'agit pas de ce que j'ai dit, mais de ce que dira l'Eglise, à laquelle je ne prétends pas répondre comme un adversaire, mais l'écouter comme un disciple.*

1520. *Ad Leon. X, T. II, f. 2, 6. April. 1520.*

Au commencement de 1520, il le prit d'un ton un peu plus haut : aussi la dispute s'échauffoit-elle, & le parti grossissoit. Il écrivit donc au Pape : *Je hais les disputes : je n'attaquerai personne ; mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puisque j'ai Jesus-Christ pour maître, je ne demeurerai pas sans replique. Pour ce qui est de chanter la palinodie, que personne ne s'y attende : Votre Sainteté peut finir toutes ces contentions par un seul mot, en évoquant l'affaire à elle, & en imposant silence aux uns & aux autres.* Voilà ce qu'il écrivit à Léon X, en lui dédiant le livre de la Liberté Chrétienne, plein de

nouveaux paradoxes, dont nous verrons bientôt les effets funestes. La même année, après la censure des Universités de Louvain & de Cologne tant contre ce livre que contre les autres, Luther s'en plaignit en cette sorte : *En quoi est-ce que notre saint Pere Léon a offensé ces Universités, pour lui avoir arraché des mains un livre dédié à son nom, & mis à ses pieds pour y attendre sa sentence?* Enfin il écrivit à Charles V, qu'*il seroit jusqu'à la mort un fils humble & obéissant de l'Eglise Catholique, & promettoit de se taire si ses ennemis le lui permettoient.* Il prenoit ainsi à témoin tout l'Univers, & ses deux plus grandes Puissances, qu'on pouvoit cesser de parler de toutes les choses qu'il avoit remuées ; & lui-même il s'y obligeoit de la maniere du monde la plus solemnelle.

Prot. Luth. ad Car. V. ibid. 44.

XXIV. Il est condamné par Léon X, & s'emporte à d'horribles excès.

Mais cette affaire avoit fait un trop grand éclat pour être dissimulée. La sentence partit de Rome : Léon X publia sa bulle de condamnation du 18 Juin 1520 ; & Luther oublia en même temps toutes ses soumissions, comme si c'eût été de vains complimens. Dès-lors il n'eut que de la fureur, on vit voler des nuées d'écrits contre la bulle. Il fit paroître d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris. Un second écrit portoit ce titre : *Contre la bulle exécrable de l'Antechrist.* Il le finissoit par ces mots : *De même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour.* C'est ainsi que prononçoit ce nouveau Pape. Enfin il publia un troisieme écrit pour *la défense des articles condamnés par la bulle.* Là, bien loin de se rétracter d'aucune de ses erreurs, ou d'adoucir du moins un peu ses excès, il enchérit par-dessus, & confirma tout, jusqu'à

T. I, f. 56.

Ibid. 88, 91.

Assert. art. per bull. damnat.

Assert. art. per bull. damnat. 1520. T. II, prop. 13, f. 94. Ibid. prop. 33.

cette proposition : Que *tout Chrétien, une femme ou un enfant peuvent absoudre en l'absence du Prêtre, en vertu de ces paroles de Jesus-Christ : Tout ce que vous délierez sera délié* ; jusqu'à celle où il avoit dit : que *c'étoit résister à Dieu que de combattre contre le Turc.* Au lieu de se corriger sur une proposition si absurde & si scandaleuse, il l'appuyoit de nouveau ; & prenant un ton de Prophete, il parloit

Ibid.

en cette sorte : *Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la Chrétienté. Fuie qui peut dans les montagnes ; ou qu'on ôte la vie à cet homicide Romain. Jesus-Christ le détruira par son glorieux avénement ; ce sera lui, & non pas un autre.* Puis empruntant les paroles d'Isaïe, *O Seigneur*, s'écrioit ce nouveau Prophete, *qui croit à votre parole.* ? & concluoit en donnant aux hommes ce commandement comme un oracle venu du ciel : *Cessez de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit ôté de dessous le ciel. J'ai dit.*

XXV. Sa fureur contre le Pape & contre les Princes qui le soutenoient.

Disp. 1540, prop. 59 & seq. T. I, f. 407.

C'étoit dire assez clairement que le Pape dorénavant seroit l'ennemi commun, contre lequel il se falloit réunir. Mais Luther s'en expliqua mieux dans la suite, lorsque, fâché que les prophéties n'allassent pas assez vîte, il tâchoit d'en hâter l'accomplissement par ces paroles : *Le Pape est un loup possédé du malin esprit : il faut s'assembler de tous les villages & de tous les bourgs contre lui. Il ne faut attendre ni la sentence du Juge, ni l'autorité du Concile ; n'importe que les Rois & les Césars fassent la guerre pour lui, celui qui fait la guerre sous un voleur la fait à son dam : les Rois & les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont défenseurs de l'Eglise, parce qu'ils doivent savoir ce que c'est que l'Eglise.* Enfin, qui

l'en eût cru eût tout mis en feu, & n'eût fait qu'une même cendre du Pape & de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est qu'autant de propositions que l'on vient de voir étoient autant de theses de Théologie que Luther entreprenoit de soutenir. Ce n'étoit pas un harangueur qui se laissât emporter à des propos insensés dans la chaleur du discours : c'étoit un Docteur qui dogmatisoit de sang froid, & qui mettoit en theses toutes ses fureurs.

Quoiqu'il ne criât pas encore si haut dans l'écrit qu'il publioit contre la bulle, on y a pu voir des commencemens de ces excès, & le même emportement lui faisoit dire, au sujet de la citation à laquelle il n'avoit pas comparu : *J'attends pour y comparoître que je sois suivi de vingt mille hommes de pied & de cinq mille chevaux: alors je me ferai croire.* Tout étoit de ce caractere, & on voyoit dans tout son discours les deux marques d'un orgueil outré, la moquerie & la violence.

Adv. exec. Antich. bull. T. II, f. 91.

On le reprenoit dans la bulle d'avoir soutenu quelques-unes des propositions de Jean Hus : au lieu de s'en excuser, comme il auroit fait autrefois, *Oui*, disoit-il en parlant au Pape, *tout ce que vous condamnez dans Jean Hus, je l'approuve; tout ce que vous approuvez, je le condamne. Voilà la rétractation que vous m'avez ordonnée : en voulez-vous davantage?*

Ibid. ad prop. 30, f. 109.

Les fievres les plus violentes ne causent pas de pareils transports. Voilà ce qu'on appelloit dans le parti hauteur de courage; & Luther, dans les apostilles qu'il fit sur la bulle, disoit au Pape sous le nom d'un autre : *Nous*

Not. in bull. T. II, f. 56. *savons bien que Luther ne vous cédera pas; parce qu'un si grand courage ne peut pas abandonner la défense de la vérité qu'il a entreprise.* Lorsqu'en haine de ce que le Pape avoit fait brûler ses écrits à Rome, Luther aussi à son tour fit brûler à Vittemberg les Décrétales, les actes qu'il fit dresser de cette action portoient, *Exust. acta. T. II, f. 123.* *qu'il avoit parlé avec un grand éclat de belles paroles, & une heureuse élégance de sa langue maternelle.* C'est par où il enlevoit tout le monde. Mais sur-tout il n'oublia pas de dire, que ce n'étoit pas assez d'avoir brûlé ces Décrétales, & *qu'il eût été bien à propos d'en faire autant au Pape même; c'est à-dire*, ajoutoit-il pour tempérer un peu son discours, *au Siége Papal.*

XXVI. Comment Luther rejeta enfin l'autorité de l'Eglise.

Quand je considere tant d'emportement après tant de soumission, je suis en peine d'où pouvoit venir cette humilité apparente à un homme de ce naturel. Etoit-ce dissimulation & artifice? ou bien est-ce que l'orgueil ne se connoît pas lui-même dans ses commencemens, & que timide d'abord, il se cache sous son contraire, jusqu'à ce qu'il ait trouvé occasion de se déclarer avec avantage?

En effet Luther reconnoît après la rupture ouverte, que dans les commencemens il *Præf. oper. T. I, f. 49, 50 & seq.* étoit *comme au désespoir*, & que personne ne peut comprendre *de quelle foiblesse Dieu l'a élevé à un tel courage, ni comment d'un tel tremblement il a passé à tant de force.* Si c'est Dieu, ou l'occasion qui ont fait ce changement, j'en laisse le jugement au lecteur, & je me contente pour moi du fait que Luther avoue. Alors dans cette frayeur, il est bien vrai en un certain sens, que *son humilité*,

comme il dit, *n'étoit pas feinte*. Ce qui pourroit toutefois faire soupçonner de l'artifice dans ses discours, c'est qu'il s'échappoit de temps en temps, jusqu'à dire, *qu'il ne changeroit jamais rien dans sa doctrine*; *& que s'il avoit remis toute sa dispute au jugement du souverain Pontife, c'est qu'il falloit garder le respect envers celui qui exerçoit une si grande charge*. Mais qui considérera l'agitation d'un homme que son orgueil d'un côté, & les restes de la foi de l'autre, ne cessoient de déchirer au-dedans, ne croira pas impossible que des sentimens si divers aient paru tour à tour dans ses écrits. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'autorité de l'Eglise le retint long-temps; & on ne peut lire sans indignation, non plus que sans pitié, ce qu'il en écrit. *Après*, dit-il, *que j'eus surmonté tous les argumens qu'on m'opposoit, il en restoit un dernier qu'à peine je pus surmonter par le secours de Jesus-Christ, avec une extrême difficulté & beaucoup d'angoisse; c'est qu'il falloit écouter l'Eglise*. La grace, pour ainsi dire, avoit peine à quitter ce malheureux. A la fin il l'emporta, & pour comble d'aveuglement, il prit le délaissement de Jesus-Christ méprisé pour un secours de sa main. Qui eût pu croire qu'on attribuât à la grace de Jesus-Christ l'audace de n'écouter plus son Eglise, contre son précepte? Après cette funeste victoire, qui coûta tant de peine à Luther, il s'écrie comme affranchi d'un joug importun: *Rompons leurs liens, & rejetons leur joug de dessus nos têtes*, car il se servit de ces paroles, en répondant à la bulle, & secouant avec un dernier effort l'autorité de l'Eglise, sans songer que ce malheureux cantique est celui que David met à la bouche des rebelles, dont les complots s'éle-

Pio Leã. T. I, f. 212.

Præf. oper. Luth. T. I, f. 49.

Ps. ij, 3. Not. in bull. T. I, f. 63.

Ps. ij, 2. vent *contre le Seigneur & contre son Christ.* Luther aveuglé se l'approprie, ravi de pouvoir dorénavant parler sans contrainte, & décider à son gré de toutes choses. Ses soumissions méprisées se tournent en poison dans son cœur: il ne garde plus de mesures: les excès, qui devoient rebuter ses disciples, les animent; on se transporte avec lui en l'écoutant. Un mouvement si rapide se communique bien loin au dehors; & un grand parti regarde Luther comme un homme envoyé de Dieu pour la réformation du genre humain.

XXVII. Lettre de Luther aux Evêques: sa prétendue mission extraordinaire. *Ep. ad falsò nominat ordin. Episcop. T. II, f. 305.*

Alors il se mit à soutenir que sa vocation étoit extraordinaire & divine. Dans une lettre qu'il écrivoit *aux Evêques, qu'on appelloit,* disoit-il, *faussement ainsi*, il prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de Vittemberg, que personne ne lui avoit donné. Aussi ne dit-il autre chose, sinon qu'il *se l'étoit donné lui-même; que tant de bulles & tant d'anathêmes, tant de condamnations du Pape & de l'Empereur lui avoient ôté tous ses anciens titres, & avoient effacé en lui le caractere de la bête; qu'il ne pouvoit pourtant pas demeurer sans titre, & qu'il se donnoit celui-ci pour marque du Ministere auquel il avoit été appellé de Dieu, & qu'il avoit* REÇU NON DES HOMMES, NI PAR L'HOMME, MAIS PAR LE DON DE DIEU, ET PAR LA RÉVÉLATION DE JESUS-CHRIST. Le voilà donc appellé à même titre que saint Paul, aussi immédiatement, aussi extraordinairement. Sur ce fondement, il se qualifie à la tête & dans tout le corps de la lettre, *Martin Luther, par la grace de Dieu, Ecclésiaste de Vittemberg,* & déclare aux Evêques, *afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, que c'est là sa nouvelle qualité qu'il se donne lui-même, avec un magni-*

ſique mépris d'eux & de Satan ; qu'il pourroit à auſſi bon titre s'appeller Evangéliſte par la grace de Dieu ; & que très-certainement Jeſus-Chriſt le nommoit ainſi, & le tenoit pour Eccléſiaſte.

En vertu de cette céleſte miſſion, il faiſoit tout dans l'Egliſe, il prêchoit, il viſitoit, il corrigeoit, il ôtoit des cérémonies, il en laiſſoit d'autres, il inſtituoit & deſtituoit. Il oſa lui qui ne fut jamais que Prêtre, je ne dis pas faire d'autres Prêtres, ce qui ſeul ſeroit un attentat inouï dans toute l'Egliſe depuis l'origine du Chriſtianiſme ; mais, ce qui eſt bien plus inoui, faire un Evêque. On trouva à propos dans le parti d'occuper par force l'Evêché de Naümbourg. Luther fut à cette ville, où par une nouvelle conſécration il ordonna Evêque Nicolas Amſdorf, qu'il avoit déja ordonné Miniſtre & Paſteur de Magdebourg. Il ne le fit donc pas Evêque au ſens qu'il appelle quelquefois de ce nom tous les Paſteurs ; car Amſdorf étoit déja établi Paſteur : il le fit Evêque avec toute la prérogative attachée à ce nom ſacré, & lui donna le caractere ſupérieur que lui-même n'avoit pas. Mais c'eſt que tout étoit compris dans ſa vocation extraordinaire, & qu'enfin un Evangéliſte, envoyé immédiatement de Dieu comme un nouveau Paul, peut tout dans l'Egliſe.

Sleid. xiv, 220.

XXVIII. Raiſonnement de Luther contre les Anabaptiſtes qui prêchoient ſans miſſion ordinaire & ſans miracles.

Ces entrepriſes, je le ſai, ſont comptées pour rien dans la nouvelle Réforme. Ces vocations & ces miſſions tant reſpectées dans tous les ſiecles, ſelon les nouveaux Docteurs, ne ſont après tout que formalités, & il en faut revenir au fond. Mais ces formalités établies de Dieu conſervent le fond. Ce ſont des formalités, ſi l'on veut, au même ſens que les

Sacremens en font aussi; formalités divines, qui sont le sceau de la promesse & les instrumens de la grace. La vocation, la mission, la succession, & l'ordination légitime sont formalités dans le même sens. Par ces saintes formalités Dieu scelle la promesse qu'il a faite à son Eglise de la conserver éternellement : *Allez, enseignez, & baptisez; & voilà, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siecles.* Avec vous enseignans & batisans, ce n'est pas avec vous qui êtes présens, & que j'ai immediatement élus; c'est avec vous en la personne de ceux qui vous seront éternellement substitués par mon ordre. Qui méprise ces formalités de mission légitime & ordinaire, peut avec la même raison mépriser les Sacremens, & confondre tout l'ordre de l'Eglise. Et sans entrer plus avant dans cette matiere, Luther, qui se disoit envoyé avec un titre extraordinaire & immédiatement émané de Dieu comme un Evangéliste & comme un Apôtre, n'igoroit pas que la vocation extraordinaire ne dût être confirmée par des miracles. Quand Muncer avec ses Anabaptistes entreprit de s'ériger en Pasteur, Luther ne vouloit pas qu'on en vînt au fond avec ce nouveau Docteur, ni qu'on le reçût à prouver la vérité de sa doctrine par les Ecritures : mais il ordonnoit qu'on lui demandât, *qui lui avoit donné la charge d'enseigner? S'il répond que c'est Dieu*, poursuivoit-il, *qu'il le prouve par un miracle manifeste; car c'est par de tels signes que Dieu se déclare, quand il veut changer quelque chose dans la forme ordinaire de la mission.* Luther avoit été élevé dans de bons principes, & il ne pouvoit s'empêcher d'y revenir de temps en temps. Témoin le traité qu'il fit de

Matth. xxviij, 19 & 20.

Sleid. Lib. v, édit. 1555, 69.

In Ps. lxxxij. De Magistr. T. III.

l'autorité des Magiſtrats, en 1534. Cette date eſt conſidérable, parce qu'alors quatre ans après la confeſſion d'Ausbourg, & quinze ans après la rupture, on ne peut pas dire que la doctrine Luthérienne n'eût pas pris ſa forme: & néanmoins Luther y diſoit encore, *qu'il aimoit mieux qu'un Luthérien ſe retirât d'une paroiſſe, que d'y prêcher malgré ſon Paſteur*; *que le Magiſtrat ne devoit ſouffrir, ni les aſſemblées ſecretes, ni que perſonne prêchât ſans vocation légitime*; *que ſi l'on avoit réprimé les Anabaptiſtes, dès qu'il répandirent leurs dogmes ſans vocation, on auroit bien épargné des maux à l'Allemagne*: *qu'aucun homme vraiment pieux ne devoit rien entreprendre ſans vocation*; *ce qui devoit être ſi religieuſement obſervé, que* MÊME UN EVANGELISTE (c'eſt ainſi qu'il appelloit ſes diſciples) NE DEVOIT pas PRÊCHER DANS UNE PAROISSE D'UN PAPISTE *ou d'un hérétique, ſans la participation de celui qui en étoit le Paſteur*. *Ce qu'il diſoit*, pourſuit-il, *pour avertir les Magiſtrats d'éviter ces diſcoureurs, s'ils n'apportoient de bons & aſſurés témoignages de leur vocation ou de Dieu, ou des hommes*; *autrement, qu'il ne falloit pas les admettre, quand même ils voudroient prêcher le pur Evangile, ou qu'ils ſeroient des Anges du ciel*. C'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas d'avoir la ſaine doctrine, & qu'il faut outre cela de deux choſes l'une, ou des miracles pour témoigner une vocation extraordinaire de Dieu, ou l'autorité des Paſteurs qu'on avoit trouvés en charge, pour établir la vocation ordinaire & dans les formes.

A ces mots, Luther ſentit bien qu'on lui pouvoit demander où il avoit pris lui-même ſon autorité; & il répondit qu'*il étoit Docteur & Prédicateur*; *qu'il ne s'étoit pas ingéré*; & *qu'il ne devoit pas ceſſer de prêcher, après qu'une fois*

on l'avoit forcé à le faire ; qu'après tout, il ne pouvoit se dispenser d'enseigner son Eglise ; & pour les autres Eglises, qu'il ne faisoit autre chose que de leur communiquer ses écrits : ce qui n'étoit qu'un simple devoir de charité.

XXIX. De quels miracles Luther prétendoit autoriser sa mission.

Mais quand il parloit si hardiment de son Eglise, la question étoit de savoir qui lui en avoit confié le soin, & comment la vocation qu'il avoit reçue avec dépendance, étoit tout à coup devenue indépendante de toute hiérarchie ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, à cette fois il étoit d'humeur à vouloir que sa vocation fût ordinaire : ailleurs, lorsqu'il sentoit mieux l'impossibilité de se soutenir, il se disoit, comme on vient de voir, immédiatement envoyé de Dieu, & se réjouissoit d'être dépouillé de tous les titres qu'il avoit reçus dans l'Eglise Romaine, pour jouir dorénavant d'une vocation si haute. Au reste, les miracles ne lui manquoient pas : il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses prédications tenoit du miracle : & lorsqu'il abandonna la vie monastique, il écrivit à son pere, qui paroissoit un peu ému de son changement, que Dieu l'avoit tiré de son état par des miracles visibles. *Satan*, dit-il, *semble avoir prévu dès mon enfance tout ce qu'il auroit un jour à souffrir de moi. Est-il possible que je sois le seul de tous les mortels qu'il attaque maintenant ? Vous avez voulu*, poursuit-il, *me tirer autrefois du monastere. Dieu m'en a bien tiré sans vous. Je vous envoie un livre où vous verrez par combien de miracles & d'effets extraordinaires de sa puissance il m'a absous des vœux monastiques.* Ces vertus & ces prodiges, c'étoit & la hardiesse & le succès inespéré de son entreprise : car c'est ce qu'il donnoit pour miracle, & ses disciples en étoient persuadés.

De vot. monast. ad Joannem Luth. parent. suum. T. II, f. 269.

XXX. Suite des miracles vantés par Luther.

Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux, qu'un *petit Moine* eût osé attaquer le Pape, & qu'il parût intrépide au milieu de tant d'ennemis. Les peuples le regardoient comme un héros & comme un homme divin, quand ils lui entendoient dire, qu'on ne pensât pas l'épouvanter; que, s'il s'étoit caché un peu de temps, *le Diable savoit bien* (le beau témoin) *que ce n'étoit point par crainte; que, lorsqu'il avoit paru à Vormes devant l'Empereur, rien n'avoit été capable de l'effrayer; & que, quand il eût été assuré d'y trouver autant de Diables prêts à le tirer qu'il y avoit de tuiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la même confiance.* C'étoit ses expressions ordinaires. Il avoit toujours à la bouche le Diable & le Pape, comme des ennemis qu'il alloit abattre; & ses disciples trouvoient dans ces paroles brutales *une ardeur divine, un instinct céleste, & l'enthousiasme d'un cœur enflammé de la gloire de l'Evangile.*

Ep. ad Frid. Sax. Ducem apud Chytr. lib. x, p. 247.

Chytr. ibid

Lorsque quelques-uns de son parti entreprirent, comme nous verrons bientôt, de renverser les images dans Vittemberg durant son absence, & sans le consulter: *Je ne fais pas*, disoit-il, *comme ces nouveaux Prophetes, qui s'imaginent faire un ouvrage merveilleux & digne du Saint-Esprit, en abattant des statues & des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore mis la main à la moindre petite pierre pour la renverser; je n'ai fait mettre le feu à aucun monastere: mais presque tous les monasteres sont ravagés par ma plume & par ma bouche; & on publie que sans violence j'ai moi seul fait plus de mal au Pape, que n'auroit pu faire aucun Roi avec toutes les forces de son Royaume.* Voilà les miracles de Luther. Ses disciples admiroient la force de ce

Fride. Duci Elect. &c. T. VII, p. 507, 509.

ravageur de monasteres, sans songer que cette force formidable pouvoit être celle de l'Ange que saint Jean appelle *Exterminateur*.

Apoc. ix, 11.

XXXI. Luther fait le Prophete ; il promet de détruire le Pape en un moment, sans souffrir qu'on prenne les armes.

Luther le prenoit d'un ton de Prophete contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, à la fin il les menaçoit de prier contr'eux. *Mes prieres*, disoit-il, *ne seront pas un foudre de Salmonée, ni un vain murmure dans l'air, on n'arréte pas ainsi la voix de Luther; & je souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam.* C'est ainsi qu'il écrivoit à un Prince de la maison de Saxe. *Ma priere*, poursuivoit-il, *est un rempart invincible, plus puissant que le Diable même : sans elle, il y a long-temps qu'on ne parleroit plus de Luther; & on ne s'étonnera pas d'un si grand miracle* ! Lorsqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu, il ne vouloit pas qu'on crût qu'il le fît comme un homme qui en avoit seulement des vues générales. Vous eussiez dit qu'il lisoit dans les décrets éternels. On le voyoit parler si certainement de la ruine prochaine de la Papauté, que les siens n'en doutoient plus. Sur sa parole on tenoit pour assuré dans le parti, qu'il y avoit deux Antechrists, clairement marqués daus les Ecritures, le Pape & le Turc. Le Turc alloit tomber, & les efforts qu'il faisoit alors dans la Hongrie étoient le dernier acte de la tragédie. Pour la Papauté, c'en étoit fait, & à peine lui donnoit-il *deux ans* à vivre ; mais sur-tout qu'on se gardât bien d'employer les armes dans ce grand ouvrage. C'est ainsi qu'il parla tant qu'il fut foible ; & il défendoit dans la cause de son évangile tout autre glaive que celui de la parole. Le regne Papal devoit tomber tout à coup par le souffle de Jesus-Christ ;

Epist. ad Georg. Duc. Sax. T. II, f. 491.

c'étoit à dire, par la prédication de Luther. Daniel y étoit exprès : Saint Paul ne permettoit pas d'en douter, & Luther leur interprête l'assuroit ainsi. On en revient encore à ces Prophéties, le mauvais succès de celles de Luther n'empêche pas les Ministres d'en hazarder de semblables : on connoît le génie des peuples, & il les faut toujours fasciner par les mêmes voies. Ces prophéties de Luther se voient encore dans ses écrits, en témoignage éternel contre ceux qui les ont crues si légérement. Sleidan, son Historien, les rapporte d'un air sérieux : il emploie toute l'élégance de son style, & toute la pureté de son langage poli à nous représenter une peinture dont Luther avoit rempli toute l'Allemagne, la plus sale, la plus basse, & la plus honteuse qui fût jamais : cependant, si nous en croyons Sleidan, c'étoit *une image prophétique* ; au reste, *on voyoit déja l'accomplissement de beaucoup de prophéties de Luther, & les autres étoient encore entre les mains de Dieu.*

Ass. art. damnat. T. II, f. 3. ad prop. 33. ad l. Amb. Cathar. ib. f. 161.

Cont. Henr. Reg. Ang. ib. 331, 332 & seq.

Sleid. l. iv, 70. xiv, 225. xvj, 261, &c.

Ce ne fut donc pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un prophete. Les doctes du parti le donnoient pour tel. Philippe Melancton, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ces disputes, & qui fut le plus capable aussi bien que le plus zélé de ses disciples, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire & de prophétique, qu'il fut long-temps sans en pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il découvroit de jour en jour dans son maître ; & il écrivit à Erasme, parlant de Luther : *Vous savez qu'il faut éprouver, & non pas mépriser les Prophetes.*

Mel. lib. iij, epist. 65.

XXII. Les vanteries de Luther, & le mépris qu'il fait de tous les Peres.

Cependant ce nouveau Prophete s'emportoit à des excès inouïs. Il outroit tout: parce que les Prophetes par ordre de Dieu faisoient de terribles invectives, il devint le plus violent de tous les hommes, & le plus fécond en paroles outrageuses. Parce que saint Paul, pour le bien des hommes, avoit relevé son ministere & les dons de Dieu en lui-même, avec toute la confiance que lui donnoit la vérité manifeste que Dieu apuyoit d'en haut par des miracles; Luther parloit de lui-même d'une maniere à faire rougir tous ses amis. Cependant ont s'y étoit accoutumé: cela s'appelloit magnanimité: on admiroit *la sainte ostentation, les saintes vanteries, la sainte jactance* de Luther; & Calvin même, quoique fâché contre lui, les nomme ainsi.

2. Defen. cont. Vestph. opusc. f. 788.

Enflé de son savoir, médiocre au fond, mais grand pour le temps, & trop grand pour son salut & pour le repos de l'Eglise, il se mettoit au-dessus de tous les hommes, & non-seulement de ceux de sont siecle, mais encore des plus illustres des siecles passés.

Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objectoit le consentement des Peres & de toute l'antiquité: *C'est bien fait*, lui disoit Luther; *vantez-nous les anciens Peres, & fiez-vous à leurs discours: après avoir vu que* TOUS ENSEMBLE *ils ont négligé saint Paul, & que, plongés dans le sens charnel, ils se sont tenus,* COMME DE DESSEIN FORMÉ, *éloignés de ce bel astre du matin, ou plutôt de ce soleil.* Et encore: *Quelle merveille! que Dieu ait laissé* TOUTES LES PLUS GRANDES *Eglises aller dans leurs voies, puisqu'il y avoit laissé aller autrefois toutes les nations de la terre!* Quelle conséquence! Si Dieu a livré les Gentils à l'aveu-

De serv. arb. T. II, f. 480, &c.

Ibid. 438.

glement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les Eglises qu'il en a retirées avec tant de soin? Voilà néanmoins ce que dit Luther dans son livre *du serf arbitre*: & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que, dans ce qu'il y soutient non-seulement *contre tous les Peres & contre toutes les Eglises*, mais encore contre tous les hommes & contre la voix commune du genre humain, que le libre arbitre n'est rien du tout; il est abandonné, comme nous verrons, de tous ses disciples, & même dans la Confession d'Ausbourg : ce qui fait voir à quels excès sa témérité s'est emportée, puisqu'il a traité avec un mépris si outrageux & les Peres & les Eglises, dans un point où il avoit un tort si visible. Les louanges que ces saints Docteurs ont données d'une même voix à la continence, le révoltent plutôt que de le toucher. Saint Jérôme lui devient insupportable pour l'avoir louée. Il décide que lui & tous les saints Peres, qui ont pratiqué tant de saintes mortifications pour la garder inviolable, eussent mieux fait de se marier. Il n'est pas moins emporté sur les autres matieres. Enfin en tout & par-tout les Peres, les Papes, les Conciles généraux & particuliers, à moins qu'ils ne tombent dans son sens, ne lui font rien. Il en est quitte pour leur opposer l'Ecriture tournée à sa mode; comme si avant lui l'Ecriture avoit été ignorée, ou que les Peres qui l'ont gardée & étudiée avec tant de religion, eussent négligé de l'entendre.

XXXIII. Bouffonneries & extravagances.

Voilà où Luther en étoit venu : de cette extrême modestie qu'il avoit professée au commencement, il étoit passé à cet excès. Que dirai-je des bouffonneries aussi plates que scan-

daleuſes dont il rempliſſoit ſes écrits ? Je voudrois qu'un de ſes ſectateurs des plus prévenus prît la peine de lire ſeulement un diſcours qu'il compoſa du temps de Paul III contre la Papauté, je ſuis certain qu'il rougiroit pour Luther, tant il y trouveroit par-tout, je ne dirai pas de fureurs & d'emportemens, mais de froides équivoques, de baſſes plaiſanteries & de ſaletés, je dis même des plus groſſieres, & de celles qu'on n'entend ſortir que de la bouche des plus vils artiſans. *Le Pape*, dit-il, *eſt ſi plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche*: n'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Eſt-ce là le diſcours d'un Réformateur ? Mais c'eſt qu'il s'agit du Pape : à ce ſeul mot il rentroit dans ſes fureurs, & il ne ſe poſſédoit plus. Mais oſerai-je rapporter la ſuite de cette invective inſenſée ? Il le faut malgré mes horreurs, afin qu'on voie une fois quelles furies poſſédoient ce chef de la nouvelle Réforme. Forçons-nous donc pour tranſcrire ces mots qu'il adreſſe au Pape : *Mon petit Paul, mon petit Pape, mon petit ânon, allez doucement : il fait glacé : vous vous rompriez une jambe ; vous vous gâteriez ; & on diroit : Que diable eſt ceci ! Comme le petit Papelin s'eſt gâté.* Pardonnez-moi, lecteurs Catholiques, ſi je répete ces irrévérences. Pardonnez-moi auſſi, ô Luthériens, & profitez du moins de votre honte. Mais après ces ſales idées, il eſt temps de voir les beaux endroits. Ils conſiſtent dans ces jeux de mots : *Cæleſtiſſimus, ſceleſtiſſimus ; ſanctiſſimus, ſataniſſimus* : & c'eſt ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dira-t-on de cette belle figure ? *Un âne ſait qu'il eſt âne ; une pierre ſait qu'elle eſt pierre ; & ces ânes de Papelins ne ſavent pas qu'ils*

Adverſ. Papat. T. VII, f. 451, & ſeq.

Ibid. 470.

qu'ils sont des ânes. De peur qu'on ne s'avisât d'en dire autant de lui, il va au-devant de l'objection. *Et*, dit-il, *le Pape ne me peut pas tenir pour un âne : il sait bien que par la bonté de Dieu & par sa grace particuliere, je suis plus savant dans les Ecritures que lui & que tous ses ânes.* Poursuivons : voici le style qui va s'élever : *Si j'étois le maître de l'Empire*; où ira-t-il avec un si beau commencement? *je ferois un même paquet du Pape & des Cardinaux, pour les jetter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guériroit, j'y engage ma parole, & je donne Jésus-Christ pour caution.* Le saint nom de Jesus-Christ n'est-il pas ici employé bien à propos ? Taisons-nous : c'en est assez, & tremblons sous les terribles jugemens de Dieu, qui pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportemens eussent une telle efficace de séduction & d'erreur.

Ibid.

Ibid. p. 474.

XXXIV. Les séditions & les violences.

Je ne dis rien des séditions & des pilleries, le premier fruit des prédications de ce nouvel Evangéliste. Il en tiroit vanité. L'Evangile, disoit-il & tous ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, & il faut du sang pour l'établir. Zuingle en disoit autant. Calvin se défend de même : *Jesus-Christ*, disoient-ils tous, *est venu pour jetter le glaive au milieu du monde.* Aveugles qui ne voyoient pas ou qui ne vouloient pas voir quel glaive Jesus-Christ avoit jetté, & quel sang il avoit fait répandre. Il est vrai que les loups, au milieu desquels il envoyoit ses disciples, devoient répandre le sang de ses brebis innocentes : mais avoit-il dit que ses brebis cesseroient d'être brebis, formeroient de séditieux complots, & répandroient à leur tour le sang

De serv. arb. f. 431, &c.

Matt. x. 34.

des loups ? L'épée des perſécuteurs a été tirée contre ſes fideles ; mais ſes fideles tiroient-ils l'épée, je ne dis pas pour attaquer les perſécuteurs, mais pour ſe défendre de leurs violences? En un mot, il s'eſt excité des ſéditions contre les diſciples de Jeſus-Chriſt; mais les diſciples de Jeſus-Chriſt n'en ont jamais excité aucune durant trois cens ans d'une perſécution impitoyable. L'Evangile les rendoit modeſtes, tranquilles, reſpectueux envers les puiſſances légitimes, quoiqu'ennemies de la foi ; & les rempliſſoit d'un vrai zele, non pas de ce zele amer qui oppoſe l'aigreur à l'aigreur, les armes aux armes, & la force à la force. Que les Catholiques ſoient donc, ſi l'on veut, des perſécuteurs injuſtes ; ceux qui ſe vantoient de les réformer ſur le modele de l'Egliſe apoſtolique devoient commencer la réforme par une invincible patience. Mais au contraire, diſoit Eraſme qui en a vu naître les commencemens : je les voyois ſortir de leurs prêches *avec un air farouche & des regards menaçans*, comme gens *qui venoient d'ouïr des invectives ſanglantes & des diſcours ſéditieux*. Auſſi voyoit-on *ce peuple évangélique toujours prêt à prendre les armes, & auſſi propre à combattre qu'à diſputer*. Peut-être que les Miniſtres nous avoueront bien que les Prêtres des Juifs & ceux des idoles donnoient lieu à des ſatyres auſſi fortes que les Prêtres de l'Egiſe Romaine, de quelques couleurs qu'ils nous les dépeignent. Quand eſt-ce qu'on a vu, au ſortir de la prédication de ſaint Paul, ceux qu'il avoit convertis aller piller les maiſons de ces Prêtres ſacrileges, comme on a vu ſi ſouvent au ſortir des prédications de Luther & des prétendus Réfor-

Lib. xix, 113. *xxiv*, *xxxj*, 47. *p.* 2053, *&c.*

mateurs, leurs auditeurs aller piller tous les ecclésiastiques sans distinction des bons ni des mauvais? Que dis-je des Prêtres des idoles! Les idoles mêmes étoient en quelque sorte épargnées par les Chrétiens. Vit-on jamais à Ephese ou à Corinthe, où tous les coins en étoient remplis, en renverser une seule après les prédications de saint Paul & des Apôtres? Au contraire ce Secrétaire de la commune d'Ephese rend témoignage à ses citoyens que saint Paul & ses compagnons *ne blasphémoient point contre leur Déesse*; c'est-à-dire, qu'ils parloient contre les faux Dieux sans exciter aucun trouble, sans altérer la tranquillité publique. Je crois pourtant que les idoles de Jupiter & de Vénus étoient bien aussi odieuses que les images de Jesus-Christ, de sa sainte Mere & de ses Saints, que nos Réformés ont abattues. *Act. xix, 37.*



LIVRE II.

Depuis 1520 jusqu'en 1529.

SOMMAIRE.

Les variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle Sacramentaire. Circonstances de cette rupture. La révolte des paysans, & le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc arbitre, & contre Henri VIII, Roi d'Angleterre. Zuingle & Œcolampade paroissent. Les Sacramentaires préferent la doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes, malgré toutes leurs promesses. Melancton en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luher & Zuingle. La conférence de Marpourg.

I. Le livre de la captivité de Babylone : sentimens de Luther sur l'Eucharistie & l'envie

LE premier traité où Luther parut pour tout ce qu'il étoit, fut celui qu'il composa en 1520, *de la captivité de Babylone.* Là il éclata hautement contre l'Eglise Romaine qui venoit de le condamner ; & parmi les dogmes dont il tâcha d'ébranler les fonde-

mens, celui de la Tranſſubſtantiation fut un des premiers. qu'il eut d'ébranler la réalité.

Il eût bien voulu pouvoir donner atteinte à la Réalité ; & chacun ſait ce qu'il en a déclaré lui-même dans la lettre à ceux de Straſbourg, où il écrit *qu'on lui eût fait grand plaiſir de lui donner quelque bon moyen de la nier, parce que rien ne lui eût été meilleur dans le deſſein qu'il avoit de nuire à la Papauté.* Mais Dieu donne de ſecretes bornes aux eſprits les plus emportés, & ne permet pas toujours aux Novateurs d'affliger ſon Egliſe autant qu'ils voudroient. Luther demeura frappé invinciblement de la force & de la ſimplicité de ces paroles : *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang ; ce Corps livré pour vous, ce Sang de la nouvelle alliance ; ce Sang répandu pour vous & pour la rémiſſion de vos péchés* : car c'eſt ainſi qu'il faudroit traduire ces paroles de notre Seigneur pour les rendre dans toute leur force. L'Egliſe avoit cru ſans peine que, pour conſommer ſon ſacrifice & les figures anciennes, Jeſus-Chriſt nous avoit donné à manger la propre ſubſtance de ſa chair immolée pour nous. Elle avoit la même penſée du ſang répandu pour nos péchés. Accoutumée dès ſon origine à des myſteres incompréhenſibles & à des marques ineffables de l'amour divin, les merveilles impénétrables que renfermoit le ſens littéral ne l'avoient point rebutée ; & Luther ne put jamais ſe perſuader, ni que Jeſus-Chriſt eût voulu obſcurcir exprès l'inſtitution de ſon Sacrement, ni que des paroles ſi ſimples fuſſent ſuſceptibles de figures ſi violentes, ou puſſent avoir un autre ſens que celui qui étoit entré naturellement dans

1520. 1521. 1522.

Epiſt. ad Argentin. T. VII, f. 501.

Matth. xxvj, 26, 28. *Luc. xxij,* 19, 20. 1. *Cor. xj,* 24.

l'esprit de tous les Peuples Chrétiens en Orient & en Occident, sans qu'ils en aient été détournés ni par la hauteur du mystere, ni par les subtilités de Berenger & de Viclef.

II.
Le changement de substance attaqué par Luther, & sa maniere grossiere d'expliquer la réalité.

Il y voulut pourtant méler quelque chose du sien. Tous ceux qui jusqu'à lui avoient bien ou mal expliqué les paroles de Jesus-Christ, avoient reconnu qu'elles opéroient quelque sorte de changement dans les dons sacrés. Ceux qui vouloient que le corps n'y fût qu'en figure, disoient que les paroles de notre Seigneur opéroient un changement purement mystique, & que le pain consacré devenoit le signe du corps. Par une raison opposée, ceux qui défendirent le sens littéral, avec une présence réelle, mirent aussi un changement effectif. C'est pourquoi la réalité s'étoit naturellement insinuée dans tous les esprits avec le changement de substance, & toutes les Eglises Chrétiennes étoient entrées dans un sens si droit & si simple, malgré les oppositions qu'y formoient les sens. Mais Luther ne demeura pas dans cette regle. *Je crois*, dit-il, *avec Viclef, que le pain demeure; & je crois, avec les Sophistes* (c'est ainsi qu'il appelloit nos Théologiens) *que le corps y est.* Il expliquoit sa doctrine en plusieurs façons, & la plupart fort grossieres. Tantôt il disoit que le corps est avec le pain comme le feu est avec le fer brûlant. Quelquefois il ajoutoit à ces expressions, que le corps étoit dans le pain & sous le pain, comme le vin est dans & sous le tonneau. De là ces propositions si célebres dans le parti, *in*, *sub*, *cum*, qui veulent dire, que le corps est dans le pain, sous le pain,

De capt. Babyl. T. II.

& avec le pain. Mais Luther ſentoit bien que ces paroles, *ceci eſt mon corps*, demandoient quelque choſe de plus que de mettre le corps là-dedans, ou avec cela, ou ſous cela; & pour expliquer *ceci eſt*, il ſe crut obligé à dire que ces paroles, *ceci eſt mon corps*, vouloient dirent, ce pain eſt mon corps ſubſtantiellement & proprement: choſe inouïe & embarraſſée de difficultés invincibles.

III. L'impanation établie par quelques Luthériens, & rejetée par Luther.

Néanmoins pour les ſurmonter, quelques diſciples de Luther ſoutinrent que le pain étoit fait le corps de notre Seigneur, & le vin ſon ſang précieux, comme le Verbe divin a été fait Homme: de ſorte qu'il ſe faiſoit dans l'Euchariſtie une impanation véritable, comme il s'étoit fait une véritable incarnation dans les entrailles de la ſainte Vierge. Cette opinion, qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Oſiandre, l'un des principaux Luthériens. Elle ne put jamais entrer dans l'eſprit des hommes. Chacun vit qu'afin que le pain fût le corps de notre Seigneur, & que le vin fût ſon ſang, comme le Verbe divin eſt homme par ce genre d'union que les Théologiens appellent perſonnelle ou hypoſtatique, il faudroit que, comme l'homme eſt la perſonne, le corps fût auſſi la perſonne, & le ſang de même: ce qui détruit les principes du raiſonnement & du langage. Le corps humain eſt une partie de la perſonne, mais n'eſt pas la perſonne même, ni le tout, ou, comme on parle, le ſuppôt. Le ſang l'eſt encore moins; & ce n'eſt nullement le cas où l'union perſonnelle puiſſe avoir lieu. Ces choſes s'entendent mieux qu'elles ne s'expliquent méthodiquement. Tout le monde ne ſait pas

employer le terme d'union hypostatique : mais quand elle est un peu expliquée, tout le monde sent à quoi elle peut convenir. Ainsi Osiandre fut le seul à soutenir son impana-

Mel. lib. ij, Ep. 447.

tion & son invination. On lui laissa dire tant qu'il voulut, *ce pain est Dieu* ; car il passa jusqu'à cet excès. Mais une si étrange opinion n'eut pas même besoin d'être réfutée : elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point.

Cependant ce qu'il disoit y menoit tout droit. On ne savoit comment concevoir que le pain, en demeurant pain, fût en même temps, comme il l'assuroit, le vrai corps de notre Seigneur, sans admettre entre les deux cette union hypostatique qu'il rejetoit. Mais enfin il demeura ferme à la rejeter, & à unir néanmoins les deux substances, jusqu'à dire que l'une étoit l'autre.

IV. Variations de Luther sur la transsubstantiation : maniere inouïe de décider de la foi.

1523.

De capt. Babyl. T. II, f. 66.

Resp. ad art. extract. ibid. 172.

Cont. Reg. Angl. T. II.

Il parla pourtant d'abord avec doute du changement de substance ; & encore qu'il préférât l'opinion qui retient le pain à celle qui le change au corps, l'affaire lui parut légere. *Je permets*, dit-il, *l'une & l'autre opinion, j'ôte seulement le scrupule.* Voilà comme décidoit ce nouveau Pape : la transsubstantiation & la consubstantiation lui parurent indifférentes. Ailleurs, comme on lui reprochoit qu'il faisoit demeurer le pain dans l'Eucharistie, il l'avoue : *mais*, ajoute-t-il, *je ne condamne par l'autre opinion : je dis seulement que ce n'est pas un article de foi.* Mais il passa bientôt plus avant, dans la réponse qu'il fit à Henri VIII, Roi d'Angleterre, qui avoit réfuté sa captivité. *J'avois enseigné*, dit-il, *qu'il n'importoit pas que le pain demeurât ou non dans le Sacrement : mais maintenant je*

tranſſubſtantie mon opinion; je dis que c'eſt une impiété & un blaſphême de dire que le pain eſt tranſſubſtantié; & il pouſſe la condamnation juſqu'à l'anathême. Le motif qu'il donne à ſon changement eſt mémorable. Voici ce qu'il en écrit dans ſon livre aux Vaudois : *Il eſt vrai, je crois que c'eſt une erreur de dire que le pain ne demeure pas, encore que cette erreur m'ait paru juſqu'ici peu importante: mais maintenant, puiſqu'on nous preſſe ſi fort de recevoir cette erreur ſans autorité de l'Ecriture, en dépit des Papiſtes je veux croire que le pain & le vin demeurent*; & voilà ce qui attira aux Catholiques cet anathême de Luther. Tels furent ſes ſentimens en 1523, nous verrons s'il y perſiſtera dans la ſuite; & on ſera bien aiſe dès à préſent de remarquer une lettre produite par Hoſpinien, où Melanćton accuſe ſon maître d'avoir accordé la tranſſubſtantiation à certaines Egliſes d'Italie, auxquelles il avoit écrit de cette matiere. Cette lettre eſt de 1543, douze ans après ſa réponſe au Roi d'Angleterre. *Hoſ. p. 2. f. 184.*

V. Etranges emportemens dans ſes livres contre Henri VIII, Roi d'Angleterre *Cont. Angl. Reg. ib. 555.*

Au reſte il s'emporta contre ce Prince avec une telle violence, que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoit que des injures atroces & des démentis outrageux à toutes les pages: *c'étoit un fou, un inſenſé, le plus groſſier de tous les pourceaux & de tous les ânes*. Quelquefois il l'apoſtrophoit d'une maniere terrible: *Commencez-vous à rougir, Henri, non plus Roi, mais ſacrilege?* Melanćton, ſon cher diſciple, n'oſoit le reprendre, & ne ſavoit comment l'excuſer. On étoit ſcandaliſé, même parmi ſes diſciples, du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'univers avoit de plus

grand, & de la maniere bisarre dont il décidoit sur les dogmes. Dire d'une façon, & puis tout à coup dire de l'autre, seulement en haine des Papistes ; c'étoit trop visiblement abuser de l'autorité qu'on lui donnoit, & insulter, pour ainsi parler, à la crédulité du genre humain. Mais il avoit pris le dessus dans tout son parti, & il falloit trouver bon tout ce qu'il disoit.

VI. Lettre d'Erasme à Melancton sur les emportemens de Luther. *Erasme. l. vj. epist. 3. ad. Luther. lib. xiv. Ep. 1. &c. id. lib. xix. Ep. 3. ad Melanct.*

Erasme, étonné d'un emportement qu'il avoit vainement tâché de modérer par ses avis, en explique toutes les causes à Melancton son ami. *Ce qui me choque le plus dans Luther, c'est*, dit-il, *que tout ce qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité & jusqu'à l'excès. Averti de ses excès, loin de s'adoucir, il pousse encore plus avant, & semble n'avoir d'autre dessein que de passer à des excès encore plus grands. Je connois*, ajoute-t-il, *son humeur par ses écrits, autant que je pourrois faire si je vivois avec lui. C'est un esprit ardent & impétueux. On y voit par-tout un Achille, dont la colere est invincible : vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du genre humain. Joignez à tout cela un si grand succès, une faveur si déclarée, un si grand applaudissement de tout le théatre : il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste.* Quoiqu'Erasme n'ait jamais quitté la communion de l'Eglise, il a toujours conservé parmi ces disputes de religion, un caractere particulier, qui a fait que les Protestans lui donnent assez de créance dans les faits dont il a été témoin. Mais il n'est que trop certain d'ailleurs, que Luther enflé du succès inespéré de son entreprise, & de la victoire qu'il croyoit avoir remportée contre la puissance Romaine, ne gardoit plus aucune mesure.

C'eſt une choſe étrange d'avoir pris, comme il fit avec tous les ſiens, le nombre prodigieux de ſes ſectateurs, comme une marque de faveur divine, ſans ſe ſouvenir que ſaint Paul avoit dit des hérétiques & des ſéducteurs, que *leur diſcours gagne comme la gangrenne, & qu'ils profitent en mal, errant & jettant les autres dans l'erreur.* Mais le même ſaint Paul a dit auſſi *que leur progrès a des bornes.* Les malheureuſes conquêtes de Luther furent retardées par la diviſion qui ſe mit dans la nouvelle Réforme. Il y a longtems qu'on à dit que les diſciples des Novateurs ſe croient en droit d'innover à l'exemple de leurs maîtres: les chefs des rebelles trouvent des rebelles auſſi téméraires qu'eux ; & pour dire ſimplement le fait ſans moraliſer davantage, Carloſtad que Luther avoit tant loué, tout indigne qu'il en étoit, & qu'il avoit appellé ſon vénérable Précepteur en Jeſus-Chriſt, ſe trouva en état de lui réſiſter. Luther avoit attaqué le changement de ſubſtance dans l'Euchariſtie ; Carloſtad attaqua la réalité que Luther n'avoit pas cru pouvoir entreprendre.

VII. La diviſion parmi les prétendus Evangéliques. Carloſtad attaque Luther & la réalité. 1524.

2. *Tim. ij.* 17. *Ibid. iij.* 13. *ibid.* 9.

Tertull. de præſc. c. 24. *Edit. Rigalt. p.* 217.

Ep. dedic. comm. in Gal. ad Carloſtad.

Carloſtad, ſi nous en croyons les Luthériens, étoit un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant & brouillon, ſans pitié, ſans humanité, & plutôt Juif que Chrétien. C'eſt ce qu'en dit Melancton, homme modéré & naturellement ſincere. Mais, ſans citer en particulier les Luthériens ; ſes amis & ſes ennemis demeuroient d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus inquiet, auſſi bien que le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de ſon ignorance que l'explication qu'il donna aux paroles de l'inſtitution

Mel. lib. Teſtim. Præf. ad Fred. Mycon.

de la Cene, soutenant que par ces paroles ; *ceci est mon corps*, Jesus-Christ, sans aucun égard à ce qu'il donnoit, vouloit seulement se montrer lui-même assis à table comme il étoit avec ses disciples : imagination si ridicule, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme.

Zuing. ep. ad Mart. Alber. Id. lib. de ver. & falf. relig. Hospin. 2. part. f. 132.

VIII. Origine des démêlés de Luther & de Carlostad : orgueil de Luther. 1521.

Avant qu'il eût enfanté cette interprétation monstrueuse, il y avoit déja eu de grands démêlés entre lui & Luther. Car en 1521, durant que Luther étoit caché par la crainte de Charles V qui l'avoit mis au ban de l'Empire, Carlostad avoit renversé les images, ôté l'élévation du Saint Sacrement, & même les messes-basses, & rétabli la communion sous les deux especes dans l'Eglise de Vittemberg, où avoit commencé le Luthéranisme. Luther n'improuvoit pas tant ces changemens, qu'il les trouvoit faits à contre-temps, & d'ailleurs peu nécessaires. Mais ce qui le piqua au vif, comme il le témoigne assez dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet, c'est que Carlostad avoit *méprisé son autorité & avoit voulu s'ériger en nouveau Docteur*. Les sermons qu'il fit à cette occasion son remarquables : car, sans y nommer Carlostad, il reprochoit aux auteurs de ces entreprises, qu'ils avoient agi sans mission : comme si la sienne eût été bien mieux établie. *Je les défendrois*, disoit-il, *aisément devant le Pape, mais je ne sais comment les justifier devant le Diable, lorsque ce mauvais esprit à l'heure de la mort leur opposera ces paroles de l'Ecriture :* Toute plante que mon pere n'aura pas plantée sera déracinée : *& encore :* Ils couroient, & ce n'étoit pas moi qui les envoyois. *Que répondront-ils alors ? Ils seront précipités dans les enfers.*

Ep. Luth. ad Gasp. Gustol. 1522.

Serm. Quid Cristiano præstand. T. VII, f. 273.

IX. Sermon de Luther, où en dépit de Carlostad & de ceux qui le suivoient, il menace de se rétracter, & de rétablir la Messe : son extravagance à vanter son pouvoir.

Sermo docens abusus, non manibus, sed verbo exterm. &c. 1521.

Ibid. 275

Voilà ce que dit Luther pendant qu'il étoit encore caché. Mais au sortir de Pathmos, (c'est ainsi qu'il appelloit sa retraite) il fit bien un autre sermon dans l'Eglise de Vittemberg. Là il entreprit de prouver qu'il ne falloit pas employer les mains, mais la parole toute seule à réformer les abus. *C'est la parole*, disoit-il, *qui pendant que je dormois tranquillement, & que je buvois ma bierre avec mon cher Melancton & avec Amsdorf, a tellement ébranlé la Papauté, que jamais Prince ni Empereur n'en a fait autant. Si j'avois voulu*, poursuit-il, *faire les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang ; & lorsque j'étois à Vormes ; j'aurois pu mettre les affaires en tel état que l'Empereur n'y eût pas été en sûreté.* C'est ce que nous n'avions pas vu dans les histoires. Mais le peuple une fois prévenu croyoit tout, & Luther se sentoit tellement le maître, qu'il osa bien leur dire en pleine chaire : *Au reste, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter, de tout ce que j'ai écrit ou enseigné : j'en ferai ma rétractation & je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois ; & après tout, quel mal vous fera la Messe Papale ?* On croit songer, quand on lit ces choses dans les écrits de Luther imprimés à Vittemberg : on revient au commencement du volume, pour voir si on a bien lu, & on se dit à soi-même : Quel est ce nouvel Evangile ? Un tel homme a-t-il pu passer pour Réformateur ? N'en reviendra-t-on jamais ? Est-il donc si difficile à l'homme de confesser son erreur ?

X. Luther décide des plus grandes choses par dé-

Carlostad de son côté ne se tint pas en repos, & poussé avec tant d'ardeur, il se mit à combattre la doctrine de la présence réelle,

pit : l'élévation : les deux especes.

Luth par. Confess. Hospin. part. 2. fol. 183.

autant pour attaquer Luther que par aucun autre motif. Luther aussi, quoiqu'il eût pensé à ôter l'élévation de l'hostie, la retint *en dépit de Carlostad*, comme il le déclare lui-même, *& de peur*, poursuit-il, *qu'il ne semblât que le Diable nous eût appris quelque chose.*

Il ne parla pas plus modérément de la Communion sous les deux especes, que le même Carlostad avoit rétablie de son autorité privée. Luther la tenoit alors pour assez indifférente. Dans la lettre qu'il écrivit sur la réformation de Carlostad, il lui reproche *d'avoir mis le Christianisme dans ces choses de néant, à communier sous les deux especes, à prendre le Sacrement dans la main, à ôter la Confession, & à brûler les images.* Encore en 1523 il dit dans la formule de la Messe : *Si un Concile ordonnoit ou permettoit les deux especes, en dépit du Concile nous n'en prendrions qu'une, ou ne prendrions ni l'une ni l'autre, & maudirions ceux qui prendroient les deux en vertu de cette ordonnance.* Voilà ce qu'on appelloit la liberté chrétienne dans la nouvelle Réforme : telle étoit la modestie & l'humilité de ces nouveaux Chrétiens.

Epist. ad Gasp. Gustol.

Form. Miss. T. II, f. 384, 386.

XI.
De quelle sorte la guerre fut déclarée entre Luther & Carlostad.

De libert. Christ. T. II, f. 10, 11.

Carlostad, chassé de Vittemberg, fut contraint de se retirer à Orlemonde, ville de Thuringe, dépendante de l'Electeur de Saxe. En ces temps toute l'Allemagne étoit en feu. Les paysans révoltés contre leurs Seigneurs, avoient pris les armes, & imploroient le secours de Luther. Outre qu'ils en suivoient la doctrine, on prétendoit que son livre de la Liberté Chrétienne n'avoit pas peu contribué à leur inspirer la rebellion, par la maniere hardie dont il y parloit *contre les Législateurs & contre les Loix*. Car encore qu'il

se sauvât, en disant qu'il n'entendoit point parler des Magistrats ni des Loix civiles ; il étoit vrai cependant qu'il mêloit *les Princes & les Potentats* avec le Pape & les Evêques : & prononcer généralement comme il faisoit, que le Chrétien n'étoit sujet à aucun homme, c'étoit, en attendant l'interprétation, nourrir l'esprit d'indépendance dans les peuples, & donner des vues dangereuses à leurs conducteurs. Joint que mépriser les Puissances soutenues par la majesté de la Religion, étoit encore un moyen d'affoiblir les autres. Les Anabaptistes, autre rejeton de la doctrine de Luther, puisqu'ils ne s'étoient formés qu'en poussant à bout ses maximes, se mêloient à ce tumulte des paysans, & commençoient à tourner leurs inspirations sacrileges à une révolte manifeste. Carlostad donna dans ces nouveautés: du moins Luther l'en accuse; & il est vrai qu'il étoit dans une grande liaison avec les Anabaptistes, grondant sans cesse avec eux autant contre l'Electeur que contre Luther, qu'il appelloit un flatteur du Pape, à cause principalement de quelque reste qu'il conservoit de la Messe & de la présence réelle : car c'étoit à qui blâmeroit le plus l'Eglise Romaine, & à qui s'éloigneroit le plus de ses dogmes. Ces disputes avoit excité de grands mouvemens à Orlemonde. Luther y fut envoyé par le Prince pour appaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene, en présence de Carlostad, & ne manqua pas de le traiter de séditieux. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les Luthériens, & comme les His-

Sleid. lib. v. 17.

Luth. T. II. Jen. 447. Calix. Judic. n. 49. Hospin. 2. par. ad. an. 1524. f. 32.

toriens Proteſtans l'ont rapportée. Au ſortir du ſermon de Luther, Carloſtad le vint trouver à l'Ours noir où il logeoit ; lieu remarquable dans cette hiſtoire, pour avoir donné le commencement à la guerre Sacramentaire parmi les nouveaux Réformés. Là parmi d'autres diſcours, & après s'être excuſé le mieux qu'il put ſur la ſédition, Carloſtad déclare à Luther qu'il ne pouvoit ſouffrir ſon opinion de la préſence réelle. Luther avec un air dédaigneux le défia d'écrire contre lui, & lui promit un florin d'or s'il l'entreprenoit. Il tire le florin de ſa poche. Carloſtad le met dans la ſienne. Ils toucherent en la main l'un de l'autre en ſe promettant mutuellement de ſe faire bonne guerre. Luther but à la ſanté de Carloſtad & du bel ouvrage qu'il alloit mettre au jour. Carloſtad fit raiſon, & avala le verre plein, ainſi la guerre fut déclarée à la mode du pays le 22 Août en 1524. L'adieu des combattans fut mémorable. *Puiſſé-je te voir ſur la roue*, dit Carloſtad à Luther ! *Puiſſes-tu te rompre le col avant que de ſortir de la ville* ! L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les ſoins de Carloſtad, Luther entrant dans Orlemonde, *fut reçu à grand coups de pierres, & preſque accablé de boue*. Voilà le nouvel Evangile ; voilà les actes des nouveaux Apôtres.

Epiſt. Luth. ad Argent. T. VII, f. 302.

XII. Les guerres des Anabaptiſtes, & celle des payſans révoltés : la part qu'eut Luther dans ces révoltes. 1525. *Sleid. lib. v.*

Des combats plus ſanglans, mais peut-être pas plus dangereux, ſuivirent un peu après. Les payſans ſoulevés s'étoient aſſemblés au nombre de quarante mille. Les Anabaptiſtes prirent les armes avec une fureur inouïe. Luther interpellé par les payſans de prononcer ſur les prétentions qu'ils avoient contre leurs Seigneurs, fit un étrange perſonnage. D'un côté il écrivit aux payſans que Dieu dé-

ſendoit la ſédition. D'autre côté il écrivit aux Seigneurs qu'ils exerçoient une tyrannie *que les peuples ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus ſouffrir*. Il rendoit par ce dernier mot à la ſédition les armes qu'il ſembloit lui avoir ôtées. Une troiſieme lettre qu'il écrivit en commun à l'un & l'autre parti, leur donnoit le tort à tous deux, & leur dénonçoit de terribles jugemens de Dieu, s'ils ne convenoient à l'amiable. On blâmoit ſa molleſſe: peu après on eut raiſon de lui reprocher une dureté inſupportable. Il publia une quatrieme lettre où il excitoit les Princes puiſſamment armés, *à exterminer ſans miſéricorde ces miſérables*, qui n'avoient pas profité de ſes avis, *& à ne pardonner qu'à ceux qui ſe rendroient volontairement*: comme ſi une populace ſéduite & vaincue n'étoit pas un digne objet de pitié, & qu'il la fallût traiter avec la même rigueur que les chefs qui l'avoient trompée. Mais Luther le vouloit ainſi: & quand il vit que l'on condamnoit un ſentiment ſi cruel, incapable de reconnoître qu'il eût tort en rien, il fit encore un livre exprès pour prouver qu'en effet *il ne falloit uſer d'aucune miſéricorde* envers les rebelles, & qu'il ne falloit pas même pardonner à ceux *que la multitude auroit entraînés par force dans quelque action ſéditieuſe*. On vit enſuite ces fameux combats qui coûterent tant de ſang à l'Allemagne: tel en étoit l'état quand la diſpute Sacramentaire y alluma un nouveau feu.

Ibid. 75.

Ibid. 77.

XIII.
Le mariage de Luther qui avoit été précédé par celui de Carloſtad.

Carloſtad qui l'avoit émue, avoit déja introduit une nouveauté étrangement ſcandaleuſe; car il fut le premier Prêtre de quelque réputation qui ſe maria; & cet exemple fit des effets ſurprenans dans l'ordre ſacerdotal

& dans les cloîtres. Carloſtad n'étoit pas encore brouillé avec Luther. On ſe moqua dans le parti même du mariage de ce vieux Prêtre. Mais Luther qui avoit envie d'en faire autant, ne diſoit mot. Il étoit devenu amoureux d'une Religieuſe de qualité & d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de ſon couvent. C'étoit une des maximes de la nouvelle Réforme, que les vœux étoient une pratique Judaïque, & qu'il n'y en avoit point qui obligeât moins que celui de chaſteté. L'Electeur Frederic laiſſoit dires ces choſes à Luther; mais il n'eût pu digérer qu'il en fût venu à l'effet. Il n'avoit que du mépris pour les Prêtres & les Religieux qui ſe marioient au préjudice des canons, & d'une dicipline révérée dans tous les ſiecles. Ainſi, pour ne ſe point perdre dans ſon eſprit, il fallut patienter durant la vie de ce Prince, qui ne fut pas plutôt mort que Luther épouſa ſa Religieuſe. Ce mariage ſe fit en 1525, c'eſt-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne, & lorſque les diſputes Sacramentaires s'échauffoient avec le plus de violence. Luther avoit alors quarante-cinq ans; & cet homme qui, à la faveur de la diſcipline religieuſe, avoit paſſé toute ſa jeuneſſe ſans reproche dans la continence, en un âge ſi avancé, & pendant qu'on le donnoit à tout l'Univers comme le reſtaurateur de l'Evangile, ne rougit point de quitter un état de vie ſi parfait, & de reculer en arriere.

Liv. v, f. 77. Sleidam paſſe légérement ſur ce fait. *Luther*, dit-il, *épouſa une Religieuſe, & par là il donna lieu à de nouvelles accuſations de ſes adverſaires, qui l'appellerent furieux & eſclave de Satan.* Mais il ne nous dit pas tout le ſecret; & ce ne fut pas ſeulement les adverſaires de Luther qui

blâmoient ſon mariage : il en fut honteux lui-même ; ſes diſciples les plus ſoumis en furent ſurpris ; & nous apprenons tout ceci dans une lettre curieuſe de Melanĉton au docte Camerarius ſon intime ami.

Lib. iv. ep. xxiv, 21. Jul. 1525.

XIV. Lettre mémorable de Melanĉton à Camerarius, ſur le mariage de Luther.

Elle eſt écrite toute en grec, & c'eſt ainſi qu'ils traitoient entre eux les choſes ſecretes. Il lui dit donc que *Luther, lorſqu'on y penſoit le moins, avoit épouſé la Borée* (c'étoit la Religieuſe qu'il aimoit) *ſans en dire mot à ſes amis : mais qu'un ſoir ayant prié à ſouper Poméramus* (c'étoit le Paſteur), *un Peintre & un Avocat, il fit les cérémonies accoutumées ; qu'on ſeroit étonné de voir que dans un temps ſi malheureux où tous les gens de bien avoient tant à ſouffrir, il n'eût pas eu le courage de compatir à leurs maux, & qu'il parût au contraire ſe peu ſoucier des malheurs qui les menaçoient ; laiſſant même affoiblir ſa réputation, dans le temps que l'Allemagne avoit le plus de beſoin de ſon autorité & de ſa prudence.* Enſuite il raconte à ſon ami les cauſes de ſon mariage : *Qu'il ſait aſſez que Luther n'eſt pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été engagé à ce mariage par une néceſſité naturelle : qu'il ne faut donc point s'étonner que la magnanimité de Luther ſe ſoit laiſſée amollir : que cette maniere de vie eſt baſſe & commune, mais ſainte ; & qu'après tout l'Ecriture dit que le mariage eſt honorable ; qu'au fond, il n'y a ici aucun crime ; & que ſi on reproche quelque choſe à Luther, c'eſt une manifeſte calomnie.* C'eſt qu'on avoit fait courir le bruit que la Religieuſe étoit groſſe & prête à accoucher quand Luther l'épouſa ; ce qui ne ſe trouva pas véritable. Melanĉton avoit donc raiſon de juſtifier ſon maître en ce point. Il dit, *que tout ce qu'on peut blâmer dans ſon action, c'eſt le contre-temps.*

dans lequel il fait une chose si peu attendue, & le plaisir qu'il va donner à ses ennemis qui ne cherchent qu'à l'accuser : au reste, qu'il le voit tout chagrin & tout troublé de ce changement, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour le consoler.

On voit assez combien Luther étoit honteux & embarrassé de son mariage, & combien Melancton en étoit frappé, malgré tout le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoute à la fin fait aussi connoître combien il croyoit que Camerarius en seroit ému, puisqu'il dit qu'il avoit voulu le prévenir, *de peur que dans le desir qu'il avoit que Luther demeurât toujours sans reproche, & sa gloire sans tache, il ne se laissât trop troubler & décourager par cette nouvelle surprenante.*

Ils avoient d'abord regardé Luther comme un homme élevé au-dessus de toutes les foiblesses communes. Celle qu'il leur fit paroître dans ce mariage scandaleux les mit dans le trouble. Mais Melancton console le mieux qu'il peut & son ami & lui-même, sur ce que *peut-être il y a ici quelque chose de caché & de divin ; qu'il a des marques certaines de la piété de Luther ; qu'il ne seroit point inutile qu'il leur arrive quelque chose d'humiliant, puisqu'il y a tant de péril à être élevé, non-seulement pour les Ministres des choses sacrées, mais encore pour tous les hommes ; qu'après tout, les plus grands Saints de l'antiquité ont fait des fautes ; & qu'enfin il faut apprendre à s'attacher à la parole de Dieu par elle-même, & non par le mérite de ceux qui la prêchent ; n'y ayant rien de plus injuste que de blâmer la doctrine à cause des fautes où tombent les Docteurs.*

La maxime est bonne sans doute : mais il ne falloit donc pas tant appuyer sur les défauts

personnels, ni se tant fonder sur Luther, qu'ils voyoient si foible, quoiqu'il fût d'ailleurs si audacieux; ni enfin nous tant vanter la Réformation, comme un ouvrage merveilleux de la main de Dieu, puisque le principal instrument de cette œuvre incomparable étoit un homme non-seulement si vulgaire, mais encore si emporté.

XV. Notable diminution de l'autorité de Luther.

Il est aisé de juger par la conjoncture des choses, que le contre-temps qui fait tant de peine à Melancton, & cette fâcheuse diminution qu'il voit arriver de la gloire de Luther dans le temps qu'on en avoit le plus de besoin, regardoient à la vérité ces troubles horribles, qui faisoient dire à Luther lui-même que l'Allemagne alloit périr; mais regardoient encore plus la dispute Sacramentaire, par laquelle Melancton sentoit bien que l'autorité de son maître alloit s'ébranler. En effet, on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne, puisqu'ils étoient commencés par des gens qui avoient suivi son évangile, & qui paroissoient animés par ses écrits; outre que nous avons vu qu'il avoit au commencement autant flatté que réprimé la fureur des paysans soulevés. La dispute Sacramentaire étoit encore regardée comme un fruit de sa Doctrine. Les Catholiques lui reprochoient qu'en inspirant tant de mépris pour l'autorité de l'Eglise, & en ébranlant ce fondement, il avoit tout réduit en questions. Voilà ce que c'est, disoient-ils, d'avoir mis la décision entre les mains des particuliers, & de leur avoir donné l'Ecriture comme si claire, qu'on n'avoit besoin pour l'entendre que de la lire, sans consulter l'Eglise ni l'antiquité. Toutes ces choses tour-

Sleid. l. vij. 109.

mentoient terriblement Melancton : lui qui étoit naturellement si prévoyant, il voyoit naître dans la Réforme une division, qui en la rendant odieuse alloit encore y allumer une guerre irréconciliable.

XVI.
Dispute entre Erasme & Luther sur le franc-arbitre : Melancton déplore les emportemens de Luther.
Ep. Luth. Erasm. inter. Erasm. epist. lib. vj, 3.

Il arriva dans le même temps d'autres choses qui le troubloient fort. La dispute s'étoit échauffée sur le franc arbitre entre Erasme & Luther. La considération d'Erasme étoit grande dans toute l'Europe, quoiqu'il eût de tous côtés beaucoup d'ennemis. Au commencement des troubles, Luther n'avoit rien omis pour le gagner, & lui avoit écrit avec des respects qui tenoient de la bassesse. D'abord Erasme le favorisoit sans vouloir pourtant quitter l'Eglise. Quand il vit le schisme manifestement déclaré, il s'éloigna tout à fait, & écrivit contre lui avec beaucoup de modération. Mais Luther au lieu de l'imiter, publia un peu après son mariage une réponse si envenimée, qu'elle fit dire à Melancton : *Plût à Dieu que Luther gardât le silence! J'espérois que l'âge le rendroit plus doux, & je vois qu'il devient tous les jours plus violent, poussé par ses adversaires & par les disputes où il est obligé d'entrer* : comme si un homme qui se disoit le Réformateur du monde, devoit si-tôt oublier son personnage, & ne devoit pas, quoi qu'on lui fît, demeurer maître de lui-même. *Cela me tourmente étrangément*, disoit Melancton, *& si Dieu n'y met la main, la fin de ces disputes sera malheureuse.* Erasme se voyant traité si rudement par un homme qu'il avoit si fort ménagé, disoit plaisamment : *Je croyois que le mariage l'auroit adouci*; & il déploroit son sort de se voir malgré sa douceur, *& dans sa vieillesse, condamné à combatre contre*

Ep. Mel. lib. iv, ep. 28

Lib. xviij, ep. 11, 28.

une bête farouche, contre un sanglier furieux.

Les outrageux discours de Luther n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus excessif dans les livres qu'il écrivit contre Erasme. La doctrine en étoit horrible, puisqu'il concluoit non-seulement que le libre arbitre étoit tout à fait éteint dans le genre humain depuis sa chûte, qui étoit une erreur commune dans la nouvelle Réforme ; *mais encore qu'il est impossible qu'un autre que Dieu soit libre* ; *que sa préscience & la Providence divine fait que toutes choses arrivent par une immuable, éternelle & inévitable volonté de Dieu, qui foudroie & met en pieces tout le libre arbitre* ; *que le nom de franc arbitre est un nom qui n'appartient qu'à Dieu, & qui ne peut convenir ni à l'homme, ni à l'Ange, ni à aucune créature.*

XVII. Blasphêmes & audace de Luther dans son traité du serf-arbitre. *De serv. arb. T. II*, 426, 429, 431, 435.

Par là il étoit forcé de rendre Dieu auteur de tous les crimes ; & il ne s'en cachoit pas disant en termes formels, que *le franc arbitre est un titre vaen* ; que *Dieu fait en nous le mal comme le bien* ; que *la grande perfection de la foi, c'est de croire que Dieu est juste, quoiqu'il nous rende nécessairement damnables par sa volonté, ensorte qu'il semble se plaire aux supplices des malheureux.* Et encore : *Dieu vous plaît quand il couronne des indignes ; il ne doit pas vous déplaire quand il damne des innocens.* Pour conclusion il ajoute, *qu'il disoit ces choses, non en examinant, mais en déterminant : qu'il n'entendoit les soumettre au jugement de personne, mais conseilloit à tout le monde de s'y assujettir.*

Ibid. f. 444.

Ibid. f. 465.

Il ne faut pas s'étonner que de tels excès troublassent l'espit modeste de Melancton. Ce n'est pas qu'il n'eût donné au commencement de ces prodiges de doctrine, ayant dit lui-même avec Luther que *la préscience de*

Loc. com. 1. edit. Comm. in ep. ad Rom.

Dieu rendoit le libre arbitre absolument impossible, & que Dieu *n'étoit pas moins cause de la trahison de Judas, que de la conversion de saint Paul.* Mais outre qu'il étoit plutôt entraîné dans ces sentimens par l'autorité de Luther, qu'il n'y entroit de lui-même, il n'y avoit rien de plus éloigné de son esprit que de les établir d'une maniere si insolente ; & il ne savoit plus où il en étoit quand il voyoit les emportemens de son maître.

XVIII. Nouveaux emportemens contre le Roi d'Angleterre : Luther vante sa douceur.

Epist. ad Reg. Ang T. II, 92.

Il les vit redoubler dans le même temps contre le Roi d'Angleterre. Luther qui avoit conçu quelque bonne opinion de ce Prince, sur ce que sa maîtresse Anne de Boulen étoit assez favorable au Luthéranisme, s'étoit radouci jusqu'à lui faire des excuses de ses premiers emportemens. La réponse du Roi ne fut pas telle qu'il espéroit. Henri VIII lui reprocha la légéreté de son esprit, les erreurs de sa doctrine & la honte de son mariage scandaleux. Alors Luther qui ne s'abaissoit qu'afin qu'on se jettât à ses pieds, & ne manquoit pas de fondre sur ceux qui ne le faisoient pas assez vîte, répondit au Roi *qu'il se repentoit de l'avoir traité si doucement ; qu'il l'avoit fait à la priere de ses amis dans l'espérance que cette douceur seroit utile à ce Prince ; qu'un même dessein l'avoit porté autrefois à écrire civilement au Légat Cajetan, à George Duc de Saxe, à Erasme ; mais qu'il s'en étoit mal trouvé : ainsi qu'il ne tomberoit plus dans la même faute.*

Ad maled. Reg. Angliæ. Resp. T. II, 493. *Sleid. lib. vj, p.* 80.

Au milieu de tous ces excès il vantoit encore sa douceur extrême. A la vérité, *s'assurant sur l'inébranlable secours de sa doctrine, il ne cédoit en orgueil ni à Empereur, ni à Roi, ni à Prince, ni à Satan, ni à l'Univers entier,* mais

Ibid. 494, 495.

mais si le Roi *vouloit se dépouiller de sa majesté pour traiter plus librement avec lui, il trouveroit qu'il se montroit humble & doux aux moindres personnes*; *un vrai mouton en simplicité, qui ne pouvoit croire du mal de qui que ce fût.*

XIX. Zuingle & Œcolampade prennent la défense de Carlostad: qui étoit Zuingle: sa doctrine sur le salut des païens.

Que pouvoit penser Melancton, le plus paisible de tous les hommes par son naturel, voyant la plume outrageuse de Luther lui susciter au dehors tant d'ennemis, pendant que la dispute Sacramentaire lui en donnoit au-dedans de si redoutables?

En effet, dans ce même temps les meilleures plumes du parti s'éleverent contre lui. Carlostad avoit trouvé des défenseurs qui ne permettoient plus de le mépriser. Poussé par Luther & chassé de Saxe, il s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Œcolampade prirent sa défense. Zuingle, Pasteur de Zurich, avoit commencé à troubler l'Eglise à l'occasion des Indulgences, aussi bien que Luther; mais quelques années après. C'étoit un homme hardi & qui avoit plus de feu que de savoir. Il y avoit beaucoup de netteté dans son discours, & aucun des Prétendus Réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une maniere plus précise, plus uniforme & plus suivie: mais aussi aucun ne les a poussées plus loin ni avec autant de hardiesse. Comme on connoîtra mieux le caractere de son esprit par ses sentimens que par mes paroles, je rapporterai un endroit du plus accompli de tous ses ouvrages; c'est la Confession de foi qu'il adressa un peu devant sa mort à François Premier. Là expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince, qu'*il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fideles & verteux dès le*

Christ. fidei clara expos. 1536. p. 27.

commencement du monde. Là vous verrez, pourſuit-il, *les deux Adam, le rachete & le rédempteur. Vous y verrez un Abel, un Enoc, un Noé, un Abraham, un Iſaac, un Jacob, un Juda, un Moyſe, un Joſué, un Gédéon, un Samuel, un Phinées, un Elie, un Eliſée, un Iſaïe avec la Vierge Mere de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ezéchias, un Joſias, un Jean-Baptiſte, un ſaint Pierre, un ſaint Paul. Vous y verrez Hercule, Theſée, Socrate, Ariſtide, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y verrez vos prédéceſſeurs & tous vos ancêtres qui ſon ſortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun homme de bien, aucun eſprit ſaint, aucune ame fidelle, que vous ne voyiez là avec Dieu. Que peut-on penſer de plus beau, de plus agréable, de plus glorieux que ce ſpectacle?* Qui jamais s'étoit aviſé de mettre ainſi Jeſus-Chriſt pêle-mêle avec les Saints; & à la ſuite des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres & du Sauveur même, juſqu'à Numa, le pere de l'idolatrie Romaine, juſqu'à Caton qui ſe tua lui-même comme un furieux; & non-ſeulement tant d'adorateurs des fauſſes divinités, mais encore juſqu'aux Dieux & juſqu'aux héros, un Hercule, un Théſée qu'ils ont adoré? Je ne ſai pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus, & Jupiter même: & s'il en a été détourné par les infamies que les Poëtes leur attribuent, celles d'Hercule étoient-elles moindres? Voilà de quoi le ciel eſt compoſé, ſelon ce chef du ſecond parti de la Réformation: voilà ce qu'il a écrit dans une Confeſſion de foi, qu'il dédie au plus grand Roi de la Chrétienté; & voilà ce que Bullinger ſon ſucceſſeur nous en a donné *comme le chef-d'œuvre & comme le dernier chant*

Præf. Bulling. Ibid.

de ce cygne mélodieux. Et on ne s'étonnera pas que de tels gens aient pu passer pour des hommes extraordinairement envoyés de Dieu afin de réformer son Eglise ?

XX. Vaine réponse de ceux de Zurich pour la défense de Zuingle.

Luther ne l'épargna pas sur cet article, & déclara nettement *qu'il désespéroit de son salut; parce que, non content de continuer à combattre le Sacrement, il étoit devenu païen en mettant des païens impies, & jusqu'à un Scipion Epicurien, jusqu'à un Numa, l'organe du Démon pour instituer l'idolatrie chez les Romains, au rang des ames bienheureuses. Car à quoi nous servent le Baptême, les autres Sacremens, l'Ecriture & Jesus-Christ même, si les impies, les idolâtres, & les Epicuriens sont saints & bienheureux ? Et cela qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun peut se sauver dans sa religion & dans sa croyance ?*

Parv. Conf. Luth. Hosp. p. 2. f. 187.

Il étoit assez mal-aisé de lui répondre. Aussi ne lui répondit-on à Zurich que par une mauvaise récrimination, & en l'accusant lui-même d'avoir mis parmi les fideles Nabuchodonosor, Naaman Syrien, Abimelec & beaucoup d'autres qui étant nés hors de l'alliance & de la race d'Abraham, n'ont pas laissé d'être sauvés, comme dit Luther, *par une fortuite miséricorde de Dieu.* Mais sans défendre cette *fortuite miséricorde de Dieu*, qui à la vérité est un peu bisarre, c'est autre chose d'avoir dit avec Luther qu'il peut y avoir eu des hommes qui aient connu Dieu hors du nombre des Israélites; autre chose de mettre avec Zuingle au nombre des ames saintes ceux qui adoroient les fausses divinités : & si les Zuingliens ont eu raison de condamner les excès & les violences de Luther, on en a encore davantage de condamner ce prodi-

Apol. Tigur. Hospin. p. 2. f. 198.

Luth. Hom. in Gen. c. 9. & 20.

gieux égarement de Zuingle. Car enfin ce n'étoit pas ici de ces traits qui échappent aux hommes dans la chaleur du discours: il écrivoit une Confession de foi, & il vouloit faire une explication simple & précise du Symbole des Apôtres ; ouvrage d'une nature à demander plus que tous les autres une mûre considération, une doctrine exacte & un sens rassis. C'étoit aussi dans le même esprit qu'il avoit déja parlé de Séneque, comme *d'un homme très-saint*, dans le cœur duquel *Dieu avoit écrit la foi de sa propre main*, à cause qu'il avoit dit dans une lettre à Lucile, *que rien n'étoit caché à Dieu*. Voilà donc tous les Philosophes Platoniciens, Péripatéticiens & Stoïciens, au nombre des Saints & pleins de foi, puisque saint Paul avoue qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu, par les ouvrages visibles de sa puissance ; & ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'Epître aux Romains, les a justifiés & sanctifiés dans l'opinion de Zuingle.

Oper. 2. p. Déclar. de pecc. orig.

Rom. j, 19.

XXI. Erreur de Zuingle sur le péché originel.

Pour enseigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée ni de la justice chrétienne, ni de la corruption de la nature. Zuingle aussi ne connoissoit pas le péché originel. Dans cette Confession de foi adressée à François Premier, & dans quatre ou cinq traités qu'il a faits exprès, pour prouver contre les Anabaptistes le Baptême des petits enfans, & expliquer l'effet du Baptême dans ce bas âge, il n'y parle seulement pas du péché originel effacé, qui est pourtant, de l'aveu de tous les Chrétiens, le principal fruit de leur Baptême. Il en avoit usé de même dans tous ses autres ouvrages; & lorsqu'on lui objectoit cette omission d'un effet

si considérable, il montre qu'il l'a fait exprès, parce que dans son sentiment *aucun péché n'est ôté par le Baptême*. Il pousse encore plus avant sa témérité, puisqu'il ôte nettement le péché originel, en disant que *ce n'est pas un péché, mais un malheur, un vice, une maladie; & qu'il n'y a rien de plus foible, ni de plus éloigné de l'Ecriture, que de dire que le péché originel soit non-seulement une maladie, mais encore un crime*. Conformément à ces principes, il décidoit que les hommes naissent à la vérité *portés au péché par leur amour propre*, mais non pas pécheurs; si ce n'est improprement & en prenant la peine du péché pour le péché même: & cette *inclination au péché*, qui ne peut pas être un péché, fait selon lui tout le mal de notre origine. Il est vrai que dans la suite du discours il reconnoît que tous les hommes périroient sans la grace du Médiateur, parce que cette inclination au péché ne manqueroit pas de produire le péché avec le temps, si elle n'étoit arrêtée; & c'est en ce sens qu'il avoue que tous les hommes sont damnés *par la force du péché originel*: force qui consiste, comme on vient de voir, non point à faire les hommes vraiment pécheurs, comme toutes les Eglises Chrétiennes l'ont décidé contre Pélage, mais à les faire seulement *enclins au péché* par la foiblesse des sens & de l'amour propre; ce que les Pélagiens & les Païens mêmes n'auroient pas nié.

Déclar. de pec.

La décision de Zuingle sur le remede de ce mal n'est pas moins étrange; car il veut qu'il soit ôté indifféremment dans tous les hommes par la mort de Jesus-Christ, indépendamment du Baptême; ensorte qu'à présent *le péché originel ne damne personne*, pas même

les enfans des Païens ; & encore qu'à leur égard il n'ose pas mettre leur salut dans la même certitude que celui des Chrétiens & de leurs enfans, il ne laisse pas de dire que comme les autres, *tant qu'ils sont incapables de la loi, ils sont dans l'état d'innocence*, allé-
Rom. iv, 15. guant ce passage de saint Paul : *Où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication. Or est-il*, poursuit ce nouveau Docteur, *que les enfans sont foibles, sans expérience & ignorans de la loi, & ne sont pas moins sans loi que saint*
Rom. vij, 8. *Paul lorsqu'il disoit* : Je vivois autrefois sans loi. *Comme donc il n'y a point de loi pour eux, il n'y a point aussi de transgression de la loi, ni par conséquent de damnation. Saint Paul dit qu'*il a vécu autrefois sans la loi ; *mais il n'y a aucun âge où l'on soit plus dans cet état que dans l'enfance. Par conséquent on doit dire*
Rom. vij, 8. *avec le même saint Paul, que* sans la loi le péché étoit mort *en eux*. C'est ainsi que disputoient les Pélagiens contre l'Eglise. Et encore que, comme on a dit, Zuingle parle ici avec plus d'assurance des enfans des Chrétiens que des autres, il ne laisse pas en effet de parler de tous les enfans sans exception. On voit où porte sa preuve ; & assurément depuis Julien il n'y a point de plus parfait Pélagien que Zuingle.

XXII. Erreur de Zuingle sur le Baptême.

Mais encore les Pélagiens avouoient-ils que le Baptême pouvoit du moins donner la grace & remettre les péchés aux adultes. Zuingle plus téméraire ne cesse de répéter ce qu'on a déja rapporté de lui, *que le Baptême n'ôte aucun péché & ne donne pas la grace. C'est*, dit-il, *le sang de Jesus-Christ qui remet les péchés ; ce n'est donc pas le Baptême*. On peut voir ici un exemple du zele mal

entendu qu'a eu la Réforme pour la gloire de Jesus-Christ. Il est plus clair que le jour, qu'attribuer la rémission des péchés au Baptême, qui est le moyen établi par Jesus-Christ pour les ôter, ce n'est non plus faire tort à Jesus-Christ, que c'est faire tort à un Peintre d'attribuer le beau coloris & les beaux traits de son tableau un pinceau dont il se sert. Mais la Réforme porte ses vains raisonnemens jusqu'à cet excès, de croire glorifier Jesus-Christ, en ôtant la force aux instrumens qu'il emploie. Et pour continuer jusqu'au bout une illusion si grossiere, lorsqu'on objecte à Zuingle cent passages de l'Ecriture, où il est dit que le Baptême nous sauve & qu'il nous remet nos péchés, il croit satisfaire à tout en répondant que dans ces passages le Baptême est pris pour le sang de Jesus-Christ dont il est le signe.

XXIII. Zuingle s'accoutume à forcer en tout l'Ecriture sainte. Son mépris pour l'antiquité est la source de son erreur.

Ces explications licentieuses font trouver tout ce qu'on veut dans l'Ecriture. Il ne faut pas s'étonner si Zuingle y trouve que l'Eucharistie n'est pas le Corps, mais le signe du Corps, quoique Jesus-Christ ait dit: *Ceci est mon corps*; puisqu'il y a bien trouvé que le Baptême ne donne pas en effet la rémission des péchés, mais nous la figure déja donnée; quoique l'Ecriture ait dit cent fois, non pas qu'il nous la figure, mais qu'il nous la donne. Il ne faut pas s'étonner si le même Auteur, pour détruire la réalité qui l'incommodoit, a éludé la force de ces paroles : *Ceci est mon corps*; puisque pour détruire le péché originel dont il étoit choqué, il a bien éludé celle-ci: *Tous ont péché en un seul*; & encore : *Par un seul plusieurs sont faits pécheurs*. Ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est la confiance de

Rom. v, 12, 19.

cet Auteur à soutenir ses nouvelles interprétations contre le péché originel, avec un mépris manifeste de toute l'antiquité. *Nous avons vu les Anciens*, dit-il, *enseigner une autre doctrine sur le péché originel : mais on s'apperçoit aisément en les lisant combien est obscur & embarrassé, pour ne pas dire tout à fait humain plutôt que divin, tout ce qu'ils en disent. Pour moi il y a déja long-tems que je n'ai pas le loisir de les consulter.* C'est en 1526 qu'il composa ce traité; & déja il y avoit plusieurs années qu'il n'avoit pas le loisir de consulter les Anciens ni de recourir aux sources. Cependant il réformoit l'Eglise. Pourquoi non, diront nos Réformés? Et qu'avoit-il affaire des Anciens, puisqu'il avoit l'Ecriture? Mais au contraire, c'est ici un exemple du peu de sûreté qu'il y a dans la recherche des Ecritures, lorsqu'on prétend les entendre sans avoir recours à l'antiquité. Par une telle maniere d'entendre les Ecritures, Zuingle a trouvé qu'il n'y avoit point de péché originel, c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de rédemption, & que le scandale de la Croix étoit inutile; & il a poussé si loin cette pensée, qu'il a mis avec les Saints ceux qui n'avoient en effet, quoi qu'il ait pu dire, aucune part avec Jesus-Christ. Voilà comme on réforme l'Eglise, lorsqu'on entreprend de la réformer sans se mettre en peine du sentiment des siecles passés; & selon cette nouvelle méthode on en viendroit aisément à une réformation semblable à celle des Sociniens.

XXIV. Quel étoit Œcolampade.

Tels étoient les chefs de la nouvelle Réforme, gens d'esprit, à la vérité, & qui n'étoient pas sans littérature; mais hardis, téméraires dans leurs décisions, & enflés de leur

vain

vain savoir ; qui se plaisoient dans des opinions extraordinaires & particulieres, & par là croyoient s'élever non-seulement au-dessus des hommes de leur siecle, mais encore au-dessus de l'antiquité la plus sainte. Œcolampade, l'autre défenseur du sens figuré parmi les Suisses, étoit tout ensemble plus modéré & plus savant : & si Zuingle dans sa véhémence parut être en quelque façon un autre Luther, Œcolampade ressembloit plus à Melanchton, dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une lettre qu'il écrit à Erasme dans sa jeunesse, avec beaucoup d'esprit & de politesse, des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée : des pieds d'un Crucifix, devant lequel il avoit accoutumé de faire sa priere, il écrit à Erasme des choses si tendres sur les douleurs ineffables de Jesus-Christ, que cette pieuse image retraçoit si vivement dans son souvenir, qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché. La Réforme qui venoit troubler ses dévotions & les traiter d'idolatrie, commençoit alors : car c'étoit en 1517 que ce jeune homme écrivoit cette lettre. Dans les premieres années de ces brouilleries, &, comme le remarque Erasme, dans un âge déja assez mûr pour n'avoir à se reprocher aucune surprise, il se fit Religieux avec beaucoup de courage & de réflexions. Aussi les lettres d'Erasme nous font-elles voir qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi ; qu'il y goûtoit Dieu tranquillement, & qu'il y vivoit très-éloigné des nouveautés qui couroient. Cependant, ô foiblesse humaine & dangereuse contagion de la nouveauté ! il sortit de son Monastere, prêcha la nouvelle Réforme à Bâle où il fut Pasteur ; & fa-

Ep. Erasm. lib. vij, ep. 42, 43.

Ibid. lib. xiij. ep. 12, 13.

Lib. xiij, 27.

tigué du célibat comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme, *qu'il se mortifioit* ; & il ne cessoit d'admirer ces nouveaux Apôtres qui ne manquoient point de quitter la profession solemnelle du célibat pour prendre des femmes ; au lieu que les vrais Apôtres de Notre Seigneur, selon la tradition de tous les Peres, afin de n'être occupés que de Dieu & de l'Evangile, quittoient leurs femmes pour embrasser le célibat. *Il semble*, disoit-il, *que la Réforme aboutisse à défroquer quelques Moines & à marier quelques Prêtres, & cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisque tout finit en se mariant, comme dans les comédies.* Le même Erasme se plaint aussi en d'autres endroits que depuis que son ami Œcolampade eut quitté avec l'Eglise & le Monastere sa tendre dévotion, pour embrasser cette seche & dédaigneuse Réforme, il ne le reconnoissoit plus ; & qu'au lieu de la candeur dont ce Ministre faisoit profession tant qu'il agissoit par lui-même, il n'y trouva plus que dissimulation & artifice lorsqu'il fut entré dans les intérêts & dans les mouvemens d'un parti.

Lib. xix. ep. 41.

Ibid. & xix, 3.

Lib. xviij. ep. 23. xix, 113. xxxj, 47. col. 2057, &c.

XXV.
Progrès de la doctrine Sacramentaire.

Erasm. lib. xix, ep. 113. xxxj, 59. p. 2106.

Après que la querelle Sacramentaire eut été émue de la maniere qu'on vient de voir, Carlostad répandit de petits écrits contre la présence réelle ; & encore que de l'aveu de tout le monde ils fussent fort pleins d'ignorance, le peuple déja épris de la nouveauté ne laissa pas de les goûter. Zuingle & Œcolampade écrivirent pour défendre ce dogme nouveau : le premier avec beaucoup d'esprit & de véhémence ; l'autre avec beaucoup de

doctrine & une éloquence si douce, *qu'il y avoit*, dit Erasme, *de quoi séduire, s'il se pouvoit & que Dieu le permît, les élus mêmes.* Dieu les mettoit à cette épreuve : mais ses promesses & sa vérité soutenoient la simplicité de la foi de l'Eglise contre les raisonnemens humains. Un peu après Carlostad se réconcilia avec Luther, & l'appaisa en lui écrivant que ce qu'il avoit enseigné sur l'Eucharistie étoit plutôt par maniere de proposition & d'examen, que de décision. Il ne cessa de brouiller toute sa vie ; & les Suisses qui le reçurent encore une fois ne purent venir à bout de calmer cet esprit turbulent.

Lib. xviij, ep. 9.

Hospin 2. part. ad an. 1525. f. 40.

Sa doctrine se répandoit de plus en plus, mais sur des interprétations plus vraisemblables des paroles de Nôtre Seigneur, que celles qu'il avoit données. Zuingle disoit que le bon homme avoit bien senti qu'il y avoit quelque sens caché dans ces divines paroles ; mais qu'il n'avoit pu démêler ce que c'étoit. Lui & Œcolampade, avec des expressions un peu différentes, convenoient au fond que ces paroles, *ceci est mon corps*, étoient figurées : *est* veut dire signifier, disoit Zuingle ; *corps* c'est *le signe du corps*, disoit Œcolampade. Ceux de Strasbourg entroient dans les mêmes interprétations. Bucer & Capiton qui les conduisoient, devinrent zélés défenseurs de sens figuré. La Réforme se divisa, & ceux qui embrasserent ce nouveau parti furent appellés Sacramentaires. On les nomma aussi Zuingliens, parce que Zuingle avoit le premier appuyé Carlostad, ou que son autorité prévalut dans l'esprit des peuples entrainés par sa véhémence.

Il ne faut pas s'étonner qu'une opinion

XXVI. Zuingle foigneux d'ôter de l'Eucharistie tout ce qui s'élevoit audessus des sens.

Zuing. Conf. Fid. ad Franc. it. epist. ad Car. V, &c.

qui flattoit autant le sens humain eût tant de vogue. Zuingle disoit positivement qu'il n'y avoit point de miracle dans l'Eucharistie ; ni rien d'incompréhensible ; que le pain rompu nous représentoit le corps immolé, & le vin le sang répandu ; que Jesus-Christ en instituant ces signes sacrés, leur avoit donné le non de la chose ; que ce n'étoit pourtant pas un simple spectacle, ni des signes tout à fait nuds ; que la mémoire & la foi du corps immolé & du sang répandu soutenoit notre ame ; que cependant le Saint-Esprit scelloit dans les cœurs la rémission des péchés, & que c'étoit là tout le mystere. La raison & le sens humain n'avoient rien à souffrir dans cette explication. L'Ecriture faisoit de la peine : mais quand les uns opposoient, *ceci est mon corps*, les autres répondoient : *Je suis la vigne*, *je suis la porte*, *la pierre étoit Christ*. Il est vrai que ces exemples n'étoient pas semblables. Ce n'étoit ni en proposant une parabole, ni en expliquant une allégorie, que Jesus-Christ avoit dit, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*. Ces paroles détachées de tout autres discours, portoient tout leur sens en elles-mêmes. Il s'agissoit d'une nouvelle institution qui devoit être faite en termes simples ; & on n'avoit encore trouvé aucun lieu de l'Ecriture, où un signe d'institution reçût le nom de la chose au moment qu'on l'instituoit, & sans aucune préparation précédente.

Joan, xv, 1. ibid. x, 7. 1. Cor. x, 4.

XXVII. De l'esprit qui apparut à Zuingle pour lui fournir un passage, où le

Cet argument tourmentoit Zuingle : nuit & jour il y cherchoit une solution. On ne laissa pas en attendant d'abolir la Messe malgré les oppositions du Secrétaire de la ville, qui disputoit puissamment pour la doctrine

Catholique & pour la présence réelle. Douze jours après Zuingle eut ce songe tant reproché à lui & à ses disciples, où il dit que s'imaginant disputer encore avec le Secrétaire de la ville qui le pressoit vivement, il vit paroître tout d'un coup un fantôme *blanc ou noir* qui lui dit ces môts : *Lâche, que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'Exode*, l'agneau est la pâque, pour dire qu'il en est le signe ? Voilà donc ce fameux passage tant répété dans les écrits des Sacramentaires, où ils crurent avoir trouvé le nom de la chose donné au signe dans l'institution du signe même ; & voilà comme ce passage vint dans l'esprit à Zuingle qui s'en servit le premier. Au reste ses disciples veulent qu'en disant qu'il ne sait pas si celui qui l'avertit étoit blanc ou noir, il vouloit dire seulement que c'étoit un inconnu, & il est vrai que les termes latins peuvent recevoir cette explication. Mais outre que se cacher sans rien faire qui découvre ce qu'on est, est un caractere naturel d'un mauvais esprit, celui-ci visiblement se trompoit. Ces paroles, *l'agneau est la pâque & le passage*, ne signifient nullement qu'il soit la figure du passage. C'est un Hébraïsme commun où le mot de *sacrifice* est sous-entendu. Ainsi *péché* seulement est le sacrifice pour le péché ; & *passage* simplement ou *pâque*, c'est le sacrifice du passage ou de la Pâques: ce que l'Ecriture explique elle-même un peu au-dessous où elle dit tout du long, non que l'agneau est le passage, mais *que c'est la victime du passage*. Voilà bien assurément le sens de l'Exode. On produisit depuis d'autres exemples que nous verrons en leur temps: mais enfin voici le premier. Il n'y avoit rien,

signe d'institution reçut d'abord le nom de la chose.

Hosp. 2. *part.* 25, 26.

Exod. xij; 11.

Exod. xij; 11.

Ibid. 27.

comme on voit, qui dût beaucoup ſoulager l'eſprit de Zuingle, ni qui lui montrât que le ſigne reçut dès l'inſtitution le nom de la choſe. Cependant à cette nouvelle explication de ſon inconnu il s'éveilla, il lut le lieu de l'Exode, il alla prêcher ce qu'il avoit vu en ſonge. On étoit trop bien préparé pour ne pas l'en croire : les nuages qui reſtoient encore dans les eſprits furent diſſipés.

XXVIII. Luther écrit contre les Sacramentaires, & pourquoi il traita Zuingle plus durement que les autres.

Ad maled. Reg. Ang. T. II, 498. 1525.

Il fut ſenſible à Luther de voir non plus des particuliers, mais des Egliſes entieres de la nouvelle Réforme, ſe ſoulever contre lui. Mais il n'en rabattit rien de ſa fierté. On en peut juger par ces paroles. *J'ai le Pape en tête ; j'ai à dos les Sacramentaires & les Anabaptiſtes ; mais je marcherai moi ſeul contre eux tous ; je les défierai au combat ; je les foulerai aux pieds.* Et un peu après : *Je dirai ſans vanité que depuis mille ans l'Ecriture n'a jamais été ni ſi repurgée, ni mieux entendue qu'elle l'eſt maintenant par moi.* Il écrivit ces paroles en 1525, un peu après la querelle émue. En la même année il fit ſon livre *contre les Prophetes céleſtes*, ſe moquant par là de Carloſtad qu'il accuſoit d'approuver les viſions des Anabaptiſtes. Ce livre avoit deux parties. Dans la premiere il ſoutenoit qu'on avoit eu tort d'abattre les images ; qu'il n'y avoit que les images de Dieu qu'il fût défendu d'adorer dans la loi de Moïſe ; que les images de la Croix & des Saints n'étoient pas compriſes dans cette défenſe ; que perſonne n'étoit tenu ſous l'Evangile d'abolir par force les images, parce que cela étoit contraire à la liberté évangélique, & que ceux qui détruiſoient ainſi les images étoient des Docteurs de la loi & non pas de l'Evangile. Par

là il nous justifioit de toutes les accusations d'idolatrie dont on nous charge sans raison sur ce sujet. Dans la seconde partie il attaquoit les Sacramentaires. Au reste il traita d'abord Œcolampade avec assez de douceur, mais il s'emporta terriblement contre Zuingle.

Ce Docteur avoit écrit que dès l'an 1516, avant que le nom de Luther eût été connu, il avoit prêché l'Evangile, c'est-à-dire la Réformation dans la Suisse; & les Suisses lui donnoient la gloire du commencement, que Luther vouloit avoir toute entiere. Piqué de ce discours il écrivit à ceux de Strasbourg qu'*il osoit se glorifier d'avoir le premier prêché Jesus-Christ; mais que Zuingle lui vouloit ôter cette gloire. Le moyen*, poursuivoit-il, *de se taire pendant que ces gens troublent nos Eglises & attaquent notre autorité? S'ils ne veulent pas laisser affoiblir la leur, il ne faut pas non plus affoiblir la nôtre.* Pour conclusion il déclare qu'*il n'y a point de milieu, & qu'eux ou lui sont des Ministres de Satan.*

Zuing. in explan. artic.18. Gesn. Bibl. &c. V. Calixt. Judic. n. 53.

T. II. Jen. epist. p. 202.

XXIX.
Paroles d'un fameux Luthérien sur la jalousie de Luther contre Zuingle.
Calixt. Judic. n. 53.

Un habile Luthérien & le plus célebre qui ait écrit de nos jours, fait ici cette réflexion. *Ceux qui méprisent toutes choses & exposent non seulement leurs biens, mais encore leur vie, souvent ne peuvent pas s'élever au-dessus de la gloire; tant la douceur en est flatteuse, & tant est grande la foiblesse humaine. Au contraire plus on a le courage élevé, plus on desire les louanges, & plus on a de peine à voir transporter aux autres celles qu'on a cru avoir méritées. Il ne faut donc pas s'étonner si un homme de la magnanimité de Luther écrivit ces choses à ceux de Strasbourg.*

XXX.
Puissans raisonnemens

Au milieu de ces bisarres transports, Luther confirmoit la foi de la présence réelle

de Luther pour la présence réelle; & ses vanteries après les avoir faits.

Serm. de Corp. & Sang. Chr. défens. verbi Cœnæ: quod verba adhuc stent. T. VII, 277. 381. Catech. maj. de Sac. alt. Conc. p. 551. &c.

par de puissantes raisons: l'Ecriture & la tradition ancienne le soutenoient dans cette cause. Il montroit que de tourner au sens figuré des paroles de Notre Seigneur si simples & si précises, sous prétexte qu'il y avoit des expressions figurées en d'autres endroits de l'Ecriture, c'étoit ouvrir une porte par laquelle toute l'Ecriture & tous les mysteres de notre salut se tourneroient en figures: qu'il falloit donc rapporter ici la même soumission avec laquelle nous recevions les autres mysteres, sans nous soucier de la raison ni de la nature, mais seulement de Jesus-Christ & de sa parole; que le Sauveur n'avoit parlé dans l'institution, ni de la foi, ni du Saint-Esprit; qu'il avoit dit, *ceci est mon corps*, & non pas, *la foi vous y sera participer*; que le manger dont Jesus-Christ y parloit n'étoit non plus un manger mystique, mais un manger par la bouche; que l'union de la foi se consommoit hors du Sacrement, & qu'on ne pouvoit pas croire que Jesus-Christ ne nous donnât rien de particulier par des paroles si fortes; qu'on voyoit bien que son intention étoit de nous assurer ses dons en nous donnant sa personne; que le souvenir de sa mort qu'il nous recommandoit, n'excluoit point sa présence, mais nous obligeoit seulement à prendre ce corps & ce sang comme une victime immolée pour nous; que cette victime en effet devenoit nôtre par cette manducation; qu'à la vérité la foi y devoit intervenir pour la rendre fructueuse; mais que pour montrer que sans la foi même la parole de Jesus-Christ avoit son effet, il ne falloit que considérer la communion des indignes. Il pressoit ici avec force les paroles de

Saint Paul, lorsqu'après avoir rapporté ces mots : *ceci est mon corps*, il condamnoit si sévérement ceux qui *ne discernoient pas le corps du Seigneur, & qui se rendoient coupables de son corps & de son sang* : il ajoutoit que par-tout Saint Paul vouloit parler du vrai corps, & non du corps en figure ; & qu'on voyoit par ses expressions qu'il condamnoit ces impies, comme ayant outragé Jesus-Christ non pas en ses dons, mais immédiatement en sa personne.

1. *Cor. xj*, 24, 28, 29.

Mais ce qu'il faisoit avec le plus de force, c'étoit de détruire les objections qu'on opposoit à ces célestes vérités. Il demandoit à ceux qui lui opposoient, *la chair ne sert de rien*, avec quel front ils osoient dire que la chair de J. C. ne sert de rien, & transporter à cette chair qui donne la vie ce que J. C. a dit du sens charnel, & en tout cas de la chair prise à la maniere que l'entendoient les Capharnaïtes, ou que la reçoivent les mauvais Chrétiens, sans s'y unir par la foi, & recevoir en même temps l'esprit & la vie dont elle est pleine ? Quand on osoit lui demander à quoi donc servoit cette chair prise par la bouche du corps, il demandoit à son tour à ces superbes demandeurs, à quoi servoit que le Verbe se fût fait chair ? La vérité ne pouvoit-elle être annoncée, ni le genre humain délivré que par ce moyen ? Savent-ils tous les secrets de Dieu, pour lui dire qu'il n'avoit que cette voie de sauver les hommes ? Et qui sont-ils pour faire la loi à leur Créateur, & lui prescrire les moyens par lesquels il leur vouloit appliquer sa grace ? Que si enfin on lui opposoit les raisons humaines, comment un corps en tant de lieux, comment un corps humain tout entier dans un si petit espace ?

Joan. vj, 64.

il mettoit en poudre toutes ces machines qu'on élevoit contre Dieu, en demandant comment Dieu conservoit son unité dans la Trinité des Personnes ? Comment de rien il avoit créé le ciel & la terre ? Comment il avoit revêtu son Fils d'une chair humaine ? Comment il l'avoit fait naître d'une Vierge ? Comment il l'avoit livré à la mort ? Et comment il ressusciteroit tous les fideles au dernier jour ? Que prétendoit la raison humaine quand elle opposoit à Dieu ces vaines difficultés qu'il détruisoit par un souffle ? Ils disent que tous les miracles des Jesus-Christ sont sensibles. *Mais qui leur a dit que Jesus-Christ a résolu de n'en point faire d'autres ? Lorsqu'il a été conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge, ce miracle le plus grand de tous à qui a-t-il été sensible ? Marie auroit-elle su ce qu'elle alloit porter dans ses entrailles, si l'Ange ne lui avoit annoncé le secret divin ? Mais quand la Divinité a habité corporellement en Jesus-Chist, qui l'a vu ou qui l'a compris ? Mais qui le voit à la droite de son Pere, d'où il exerce sa toute-puissance sur tout l'Univers ? Est-ce là ce qui les oblige à tordre, à mettre en pieces, à crucifier les paroles de leur Maître ? Je ne comprends pas, disent-ils, comment il les peut exécuter à la lettre. Ils me prouvent bien par cette raison, que le sens humain ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu : j'en conviens ; j'en suis d'accord : mais je ne savois pas encore qu'il ne fallût croire que ce qu'on découvre en ouvrant les yeux, ou ce que la raison humaine peut comprendre.*

Sermo quod verba sient. Ibid.

Enfin quand on lui disoit que cette matiere n'étoit pas de conséquence, & ne valoit pas la peine de rompre la paix : *Qui obligeoit donc Carlostad à commencer la querelle ? Qui contrain-*

Ibid.

gnoit Zuingle & Œcolampade à écrire ? Maudite éternellement la paix qui se fait au préjudice de la vérité ! Par de tels raisonnemens il fermoit souvent la bouche au Zuingliens. Il faut avouer qu'il avoit beaucoup de force dans l'esprit : rien ne lui manquoit que la regle, qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Eglise & sous le joug d'une autorité légitime. Si Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à toute sorte d'esprits, & sur-tout aux esprits bouillans & impétueux comme le sien, il eût pu retrancher de ses discours ses emportemens, ses plaisanteries, son arrogance brutale, ses excès, ou pour mieux dire, ses extravagances : & la force avec laquelle il manie quelques vérités n'auroit pas servi à la séduction. C'est pourquoi on le voit encore invincible, quand il traite les dogmes anciens qu'il avoit pris dans le sein de l'Eglise : mais l'orgueil suivoit de près ses victoires. Cet homme se fût si bon gré d'avoir combattu avec tant de force pour le sens propre & littéral des paroles de Notre Seigneur, qu'il ne put s'empêcher de s'en glorifier : *Les Papistes eux-mêmes*, dit-il, *sont forcés de me donner la louange d'avoir beaucoup mieux défendu qu'eux la doctrine du sens littéral. Et en effet je suis assuré que quand on les auroit tous fondus ensemble, ils ne la pourroient jamais soutenir aussi fortement que je fais.*

Ep. Luth. ad Hosp. 2. part. ad an. 1534. f. 132.

XXXI. Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral.

Il se trompoit : car encore qu'il montrât bien qu'il falloit défendre le sens littéral, il n'avoit pas su le prendre dans toute sa simplicité, & les défenseurs du sens figuré lui faisoient voir que s'il falloit suivre le sens littéral, la Transsubstantiation gagnoit le dessus.

C'est ce que Zuingle & en général tous les

Hospin. ad an. 1527. f. 49. &c.

défenseurs du sens figuré démontroient très-clairement. Ils remarquent que Jesus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est ici*, ou *mon corps est sous ceci & avec ceci*, ou *ceci contient mon corps*, mais simplement, *ceci est mon corps*. Ainsi ce qu'il veut donner à ses fideles n'est pas une substance qui contient son corps ou qui l'accompagne, mais son corps sans aucune autre substance étrangere. Il n'a pas dit non plus : *ce pain est mon corps*, qui est l'autre explication de Luther ; mais il a dit *ceci est mon corps*, par un terme indéfini, pour montrer que la substance qu'il donne n'est plus du pain, mais son corps.

Et quand Luther expliquoit : *ceci est mon corps*, c'est-à-dire *ce pain est mon corps réellement & sans figure*, il détruisoit sans y penser sa propre doctrine. Car on peut bien dire avec l'Eglise que le pain devient le corps, au même sens que Saint Jean a dit que *l'eau fut faite vin* aux noces de Cana en Galilée, c'est-à-dire par le changement de l'un en l'autre. On peut dire pareillement que ce qui est pain en apparence est en effet le corps de Notre Seigneur ; mais que du vrai pain en demeurant tel fût en même temps le vrai corps de Notre Seigneur, comme Luther le prétendoit, les défenseurs du sens figuré lui soutenoient aussi-bien que les Catholiques, que c'est un discours qui n'a point de sens, & concluoient qu'il falloit admettre, ou avec eux un simple changement moral, ou le changement de substance avec les Papistes.

Joan. ij, 9.

XXXII. Beze prouve la même vérité.

C'est pourquoi Beze soutient aux Luthériens dans la Conférence de Monbeliard, que des deux explications qui s'arrêtent au sens littéral, c'est-à-dire de celle des Catho-

liques & de celle des Luthériens, c'eſt celle des Catholiques *qui s'éloigne le moins des paroles de l'inſtitution de la Cene, ſi on les veut expoſer de mot à mot.* Il le prouve par cette raiſon, que *les Tranſſubſtantiateurs diſent que par la vertu de ces paroles divines, ce qui auparavant étoit pain, ayant changé de ſubſtance, devient incontinent le corps même de Jeſus-Chriſt, afin qu'en cette façon cette propoſition puiſſe être véritable*, ceci eſt mon corps. *Au lieu que l'expoſition des Conſubſtantiateurs, diſant que ces mots*, ceci eſt mon corps, *ſignifient mon corps eſt eſſentiellement dedans, avec, ou ſous ce pain, ne déclare pas ce que le pain eſt devenu, & ce que c'eſt qui eſt le corps, mais ſeulement où il eſt.*

Conf. de Montb. imp. à Gen. 1587. *p.* 52.

Cette raiſon eſt ſimple & intelligible. Car il eſt clair que Jeſus-Chriſt ayant pris du pain pour en faire quelque choſe, il a dû nous déclarer quelle choſe il en a voulu faire; & il n'eſt pas moins évident que ce pain eſt devenu ce que le Tout-puiſſant en a voulu faire. Or ces paroles font voir qu'il en a voulu faire ſon corps, de quelque maniere qu'on le puiſſe entendre, puiſqu'il a dit: *ceci eſt mon corps.* Si donc ce pain n'eſt pas devenu ſon corps en figure, il l'eſt devenu en effet; & on ne peut ſe défendre d'admettre ou le changement en figure, ou le changement en ſubſtance.

Ainſi à n'écouter ſimplement que la parole de Jeſus-Chriſt, il faut paſſer à la doſtrine de l'Egliſe; & Beze a raiſon de dire qu'elle a moins d'inconvénient *quant à la maniere de parler*, que celle des Luthériens, c'eſt-à-dire qu'elle ſauve mieux le ſens littéral.

Ibid.

Calvin confirme ſouvent la même vérité; & pour ne nous point arrêter au ſentiment des particuliers, tout un Synode de Zuingliens l'a reconnue.

Inſtit. lib. 4. *c.* 17. *n.* 30. *&c.*

XXXIII. Tout un Synode de Zuingliens établit la même vérité en Pologne.

Syn. Czeng. tit. de Cœnâ. in Synt. Gen. part. I.

C'eſt le Synode de Czenger ville de Pologne, rapporté dans le Recueil de Geneve. Ce Synode après avoir rejeté *la Tranſſubſtantiation Papiſtique*, montre que *la Conſubſtantiation* Luthérienne eſt inſoutenable; parce que *comme la baguette de Moyſe n'a pas été ſerpent ſans tranſſubſtantiation, & que l'eau n'a pas été ſang en Egypte, ni vin dans les noces de Cana ſans changement; ainſi le pain de la Cene ne peut être ſubſtantiellement le corps de Chriſt, s'il n'eſt changé en ſa chair, en perdant la forme & la ſubſtance de pain.*

C'eſt le bon ſens qui a dicté cette déciſion. En effet le pain, en demeurant pain, ne peut non plus être le corps de Notre Seigneur, que la baguette demeurant baguette pût être un ſerpent, on que l'eau demeurant eau pût être du ſang en Egypte & du vin aux noces de Cana. Si donc ce qui étoit pain devient le corps de Notre Seigneur, ou il le devient en figure par un changement myſtique, ſuivant la doctrine de Zuingle, ou il le devient en effet par un changement réel, comme le diſent les Catholiques.

XXXIV. Luther n'entendoit pas la force de cette parole : *Ceci eſt mon corps.*

Ainſi Luther qui ſe glorifioit d'avoir lui ſeul mieux défendu le ſens littéral que tous les Théologiens Catholiques, étoit bien loin de ſon compte, puiſqu'il n'avoit pas même compris le vrai fondement qui nous attache à ce ſens, ni entendu la nature de ces propoſitions qui operent ce qu'elles énoncent. Jeſus-Chriſt dit à cet homme : *Ton fils eſt vivant*; Jeſus-Chriſt dit à cette femme : *Tu es guérie de ta maladie* : en parlant, il fait ce qu'il dit; la nature obéit, les choſes changent, & le malade devient ſain. Mais les paroles où il ne s'agit que de choſes accidentelles, comme

Joan. iv, 50, 51. *Luc. xiij*, 12.

ſont la ſanté & la maladie, n'operent auſſi que des changements accidentels. Ici où il s'agit de ſubſtance, puiſque Jeſus-Chriſt a dit, *ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang*, le changement eſt ſubſtantiel; & par un effet auſſi réel qu'il eſt ſurprenant, la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en la ſubſtance du corps & du ſang. Par conſéquent, lorſqu'on ſuit le ſens littéral, il ne faut pas croire ſeulement que le corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le myſtere, mais encore qu'il en fait toute la ſubſtance; & c'eſt à quoi nous conduiſent les paroles mêmes, puiſque Jeſus-Chriſt n'a pas dit, *mon corps eſt ici*, ou *ceci contient mon corps*; mais *ceci eſt mon corps*: & il n'a pas même voulu dire, *ce pain* eſt mon corps, mais *ceci* indéfiniment: & de même que s'il avoit dit lorſqu'il a changé l'eau en vin: *Ce qu'on va vous donner à boire, c'eſt du vin*, il ne faudroit pas entendre qu'il auroit conſervé enſemble & l'eau & le vin, mais qu'il auroit changé l'eau en vin: ainſi quand il prononce que ce qu'il préſente eſt ſon corps, il ne faut nullement entendre qu'il mêle ſon corps avec le pain, mais qu'il change effectivement le pain en ſon corps. Voilà où nous menoit le ſens littéral, de l'aveu même des Zuingliens, & ce que jamais Luther n'avoit pu entendre.

XXXV. Les Sacramentaires prouvoient à Luther qu'il admettoit une eſpece de ſens figuré.

Faute de l'avoir entendu, ce grand défenſeur du ſens littéral tomboit néceſſairement dans une eſpece de ſens figuré. Selon lui, *ceci eſt mon corps*, vouloit dire, ce pain contient mon corps, ou ce pain eſt uni avec mon corps, & par ce moyen les Zuingliens le forçoient à reconnoître dans cette expreſſion la figure grammaticale, qui met ce qui contient pour ce qui eſt contenu, ou la partie pour le tout.

Vid. Hoſp. 2. part. 12, 35, 47, 61, 76, 161, *&c.*

Puis ils le pressoient en cette sorte : s'il vous est permis de reconnoître dans les paroles de l'institution la figure qui met la partie pour le tout, pourquoi nous voulez-vous empêcher d'y reconnoître la figure qui met la chose pour le signe ? Figure pour figure, la métonymie que nous recevons vaut bien la synecdoque que vous admettez. Ces Messieurs étoient Humanistes & Grammairiens. Tous leurs livres furent bientôt remplis de la synecdoque de Luther & de la métonymie de Zuingle : il falloit que les Protestans prissent parti entre ces deux figures de Rhétorique : & il demeuroit pour constant qu'il n'y avoit que les Catholiques, qui également éloignés de l'un & de l'autre, & ne connoissant dans l'Eucharistie ni le pain, ni un simple signe, établissoient purement le sens littéral.

XXXVI. Différence de la doctrine inventée, & de la doctrine reçue par tradition.

On voyoit ici la différence qu'il y a entre les doctrines qui sont introduites de nouveau par des Auteurs particuliers, & celles qui viennent naturellement. Le changement de substance avoit rempli, comme par lui-même, l'Orient & l'Occident, entrant dans tous les esprits avec les paroles de Notre Seigneur, sans jamais causer aucun trouble, & sans que ceux qui l'ont cru aient jamais été notés par l'Eglise comme Novateurs. Quand il a été contesté & qu'on a voulu détourner le sens littéral avec lequel il avoit passé par toute la terre, non-seulement l'Eglise est demeurée ferme, mais encore on a vu ses adversaires combattre pour elle en se combattant les uns les autres. Luther & ses sectateurs prouvoient invinciblement qu'il falloit retenir le sens littéral : Zuingle & les siens ne prouvoient pas avec moins de force, qu'il ne

pouvoit

pouvoit être tenu ſans le changement de ſubſtance : ainſi ils ne s'accordoient qu'à ſe prouver les uns aux autres que l'Egliſe qu'ils avoient quittée, avoit plus de raiſon que chacun d'eux : par je ne ſai quelle force de la vérité, tous ceux qui l'abandonnoient en conſervoient quelque choſe ; & l'Egliſe qui gardoit le tout, gagnoit ſa victoire.

XXXVII. Le ſens Catholique eſt viſiblement le plus naturel.

De là il ſuit clairement que l'interprétation des Catholiques, qui admettent le changement de ſubſtance, eſt la plus naturelle & la plus ſimple ; & parce qu'elle eſt ſuivie par le plus grand nombre des Chrétiens, & parce que des deux qui la combattent de différentes manieres, l'un qui eſt Luther, ne s'y eſt oppoſé que par eſprit de contradiction & en dépit de l'Egliſe ; & l'autre qui eſt Zuingle, demeure d'accord que s'il faut recevoir avec Luther le ſens littéral, il faut auſſi recevoir avec les Catholiques le changement de ſubſtance.

XXXVIII. Queſtion : Si le Sacrement eſt détruit dans la Tranſſubſtantiation ?

Dans la ſuite les Luthériens une fois engagés dans l'erreur, s'y ſont affermis par cette raiſon, que c'eſt détruire le Sacrement que d'en ôter, comme nous faiſons, la ſubſtance du pain & du vin. Je ſuis obligé de dire que je n'ai trouvé cette raiſon dans aucun écrit de Luther ; & en effet elle eſt trop foible & trop éloignée pour venir d'abord dans l'eſprit : car on ſait qu'un Sacrement, c'eſt-à-dire un ſigne, conſiſte dans ce qui paroît, & non pas dans le fond ni dans la ſubſtance. Il ne fut pas néceſſaire de montrer à Pharaon & ſept vaches & ſept épis effectifs, pour lui marquer la fertilité & la ſtérilité de ſept années : l'image qui s'en forma dans ſon eſprit fut très-ſuffiſante pour cela. Et s'il faut venir à des

Gen. xlj, 2, 3, 5, 6.

Matth iij, 16.

choſes dont les yeux aient été frappés, afin que la colombe nous repréſentât le Saint-Eſprit, & avec toute ſa douceur le chaſte amour qu'il inſpire aux ames ſaintes, il importoit peu que ce fût une véritable colombe qui deſcendît viſiblement ſur Jeſus-Chriſt : il ſuffiſoit qu'elle en eût tout l'extérieur : de même, afin que l'Euchariſtie nous marquât que Jeſus-Chriſt étoit notre pain & notre breuvage, c'étoit aſſez que les caracteres de ces alimens & leurs effets ordinaires fuſſent conſervés : en un mot c'étoit aſſez qu'il n'y eût rien de changé à l'égard des ſens. Dans les ſignes d'inſtitution, ce qui en marque la force, c'eſt l'intention déclarée par la parole de l'Inſtituteur : or en diſant ſur le pain, *ceci eſt mon corps*, & ſur le vin, *ceci eſt mon ſang*; & paroiſſant en vertu de ces divines paroles actuellement revêtu de toutes les apparences du pain & du vin, il fait voir aſſez clairement qu'il eſt vraiment nourriture, lui qui en a pris la reſſemblance & nous apparoît ſous cette forme. Que s'il faut de vrai pain & de vrai vin afin que le Sacrement ſoit réel, c'eſt auſſi de vrai pain & de vrai vin que l'on conſacre, & dont on fait, en les conſacrant, le vrai corps & le vrai ſang du Sauveur. Le changement qui s'y fait dans l'intérieur, ſans que l'extérieur ſoit changé, fait encore une partie du Sacrement, c'eſt-à-dire du ſigne ſacré ; parce que changement devenu ſenſible par la parole, nous fait voir que la parole de Jeſus-Chriſt opérant dans le Chrétien, il doit être très-réellement, quoique d'une autre maniere, changé au dedans, en ne retenant que l'extérieur d'un homme vulgaire.

XXXIX. Comment les noms de pain & de vin peuvent demeurer dans l'Euchariſtie : deux regles tirées de l'Ecriture.

Par là demeurent expliqués les paſſages où l'Euchariſtie eſt appellée pain, même après la conſécration ; & cette difficulté eſt clairement réſolue par la regle des changemens & par la regle des apparences. Par la regle des changemens, le pain devenu corps eſt appellé pain, comme dans l'Exode la verge devenue couleuvre eſt appellée verge, & l'eau devenue ſang eſt appellée eau. On ſe ſert de ces expreſſions pour faire voir tout enſemble & la choſe qui a été faite, & la matiere qu'on a employé pour la faire. Par la regle des apparences, de même que dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, les Anges qui apparoiſſoient en figure humaine ſont appellés tout enſemble, & Anges parce qu'ils le ſont, & hommes parce qu'ils le paroiſſent : ainſi l'Euchariſtie ſera appellée, & corps, parce qu'elle l'eſt, & pain, parce qu'elle le paroît. Que ſi l'une de ces raiſons ſuffit pour lui conſerver le nom de pain ſans préjudicier au changement, le concours de toutes les deux ſera bien plus fort. Et il ne faut s'imaginer aucun embarras à diſcerner la vérité parmi ces expreſſions différentes : car enfin, lorſque l'Ecriture ſainte nous explique la même choſe par des expreſſions diverſes, pour ôter toute ſorte d'ambiguité, il y a toujours l'endroit principal auquel il faut réduire les autres, & où les choſes ſont exprimées telles qu'elles ſont en termes précis. Que ces Anges ſoient appellés hommes en quelques endroits, il y aura un endroit où l'on verra clairement que ce ſont des Anges. Que ce ſang & cette couleuvre ſoient appellés eau & verge, vous trouverez l'endroit principal où le changement ſera marqué ; & c'eſt par là qu'il faudra

Exod. vij, 12, 18.

définir la chose. Quel sera l'endroit principal par lequel nous jugerons de l'Eucharistie, si ce n'est celui de l'institution, où Jesus-Christ l'a fait être ce qu'elle est? Ainsi quand nous voudrons la nommer par rapport à ce qu'elle a été & à ce qu'elle paroît, nous la pourrons appeller du pain & du vin, mais quand nous voudrons la nommer par ce qu'elle est en elle-même, elle n'aura point d'autre nom que celui de corps & de sang; & c'est par là qu'il la faudra définir, puisque jamais elle ne peut être que ce qu'elle est faite par les paroles toute-puissantes qui lui donnent l'être. Luthériens & Zuingliens, vous expliquez contre la nature le lieu principal par les autres; & sortant tous deux de la regle, vous vous éloignez encore plus les uns des autres, que vous ne l'êtes de l'Eglise que vous aviez principalement en bute. L'Eglise qui suit l'ordre naturel, & qui réduit tous les passages où il est parlé de l'Eucharistie à celui qui est sans contestation le principal & le fondement de tous les autres, tient la vraie clef du mystere, & triomphe non-seulement des uns & des autres, mais encore des uns par les autres.

XL. Luther consterné par ces disputes, & son abattement déploré par Melancthon.

Luth. ad Jac. Præp. Brem. Hosp. 82. Luth. maj. Conf. ibid. 56. Zuing. resp. ad Luth. Hosp. 44.

En effet, durant ces disputes Sacaramentaires, ceux qui se disoient Réformés, malgré l'intérêt commun qui les réunissoit quelquefois en apparence, se faisoient entre eux une guerre plus cruelle qu'à l'Eglise même, s'appellant mutuellement des furieux, des enragés, des esclaves de Satan, plus ennemis de la vérité & des membres de Jesus-Christ, que le Pape même; ce qui étoit tout dire pour eux.

Cependant l'autorité que Luther vouloit conserver dans la nouvelle Réforme qui s'é-

toit ſoulevée ſous ſes étendards, s'aviliſſoit. Il étoit pénétré de douleur, & la fierté qu'il témoignoit au dehors n'empêchoit pas l'accablement où il étoit dans le cœur : au contraire plus il étoit fier, plus il trouvoit inſupportable d'être mépriſé dans un parti dont il vouloit être le ſeul chef. Le trouble qu'il reſſentoit paſſoit juſqu'à Melancton. *Luther me cauſe*, dit-il, *d'étranges troubles par les longues plaintes qu'il me fait de ſes afflictions. Il eſt abattu & défiguré par des écrits qu'on ne trouve pas mépriſables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me ſens affligé au dernier point du trouble univerſel de l'Egliſe. Le vulgaire incertain ſe partage en des ſentimens contraires, & ſi Jeſus-Chriſt n'avoit promis d'être avec nous juſqu'à la conſommation des ſiecles, je craindrois que la Religion ne fût tout à fait détruite par ces diſſenſions : car il n'y a rien de plus vrai que la ſentence qui dit que la vérité nous échappe par trop de diſpute.* *Lib. iv, ep. 76. ad Camer.*

XLI. Luther enſeigne l'ubiquité. 1527. 1528.

Etrange agitation d'un homme qui s'attendoit à voir l'Egliſe réparée, & qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avoit pris pour la rétablir! Quelle conſolation pouvoit-il trouver dans les promeſſes que Jeſus-Chriſt nous a faites d'être toujours avec nous? C'eſt aux Catholiques à ſe nourrir de cette foi, eux qui croient que jamais l'Egliſe ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que ſoit l'attaque, & qui en effet l'ont trouvée toujours invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promeſſe dans la nouvelle Réforme, dont le premier fondement, quand elle rompoit avec l'Egliſe, étoit que Jeſus-Chriſt l'avoit délaiſſée juſqu'à la laiſſer tomber dans l'idolatrie? Au reſte, quoiqu'il ſoit vrai que la vérité demeure

toujours dans l'Eglise, & s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée, Melancton avoit raison de penser qu'à force de disputer elle échappoit aux particuliers. Il n'y avoit point d'erreur si prodigieuse où l'ardeur de la dispute n'entraînât l'esprit emporté de Luther. Elle lui fit embrasser cette monstrueuse opinion de l'ubiquité. Voici les raisonnemens dont il appuyoit cette étrange erreur. L'humanité de Notre Seigneur est unie à la Divinité; donc l'humanité est partout aussi bien qu'elle. Jesus-Christ comme homme est assis à la droite de Dieu: la droite de Dieu est par-tout; donc Jesus-Christ comme homme est par-tout. Comme homme il étoit dans les cieux avant que d'y être monté. Il étoit dans le tombeau quand les Anges dirent qu'il n'y étoit plus. Les Zuingliens excédoient en disant que Dieu même ne pouvoit pas mettre le corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux. Luther s'emporte à un autre excès, & il soutient que ce corps étoit nécessairement par-tout. Voilà ce qu'il enseigna dans un livre dont nous avons déja parlé, qu'il fit en 1527, pour défendre le sens litteral, & ce qu'il osa inférer dans une confession de foi qu'il publia en 1528, sous le titre de grande Confession de foi.

Serm. quod verba stent. T. III. Jen. Conf. maj. T IV. Jen. Calix. Jud. n. 40. & seq.

XLII. Luther déclare de nouveau qu'il importe peu de mettre la substance du pain ou de l'ôter: grossiere Théologie de ce Docteur,

Il dit dans ce dernier livre qu'il importoit peu de mettre ou d'ôter le pain dans l'Eucharistie; mais qu'il étoit plus raisonnable d'y reconnoître *un pain charnel & du vin sanglant*: *panis carneus, & vinum sanguineum*. C'étoit le nouveau langage par lequel il exprimoit l'union nouvelle qu'il mettoit entre le pain & le corps. Ces paroles sembloient viser à l'imagination, & il en échappoit souvent à Luther

qui portoient plus loin qu'il ne vouloit. Mais du moins elles propofoient un certain mêlange de pain & de chair, de vin & de fang, qui paroiffoit bien groffier, & qui fut infupportable à Melanĉton. *J'ai*, dit-il, *parlé à Luther de ce mélange du pain & du corps qui paroît à beaucoup de gens un étrange paradoxe. Il m'a répondu décifivement qu'il n'y vouloit rien changer, & moi je ne trouve pas à propos d'entrer encore dans cette matiere.* C'eft-à-dire qu'il n'étoit pas du fentiment de Luther, & qu'il n'ofoit le contredire.

dont Melanĉton eft fcandalifé.

Ib. iv, ep.76. 1528.

XLIII. La difpute Sacramentaire renverfoit les fondemens de la Réforme. Paroles de Calvin.

Cependant les excès où l'on s'emportoit de part & d'autre dans la nouvelle Réforme la décrioient parmi les gens de bon fens. Cette feule difpute renverfoit le fondement commun des deux partis. Ils croyoient pouvoir finir toutes les difputes par l'Ecriture toute feule, & ne vouloient qu'elle pour juge: & tout le monde voyoit qu'ils difputoient fans fin fur cette Ecriture, & encore fur un des paffages qui devoit être des plus clairs, puifqu'il s'y agiffoit d'un Teftament. Ils fe crioient l'un à l'autre: Tout eft clair & il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'Ecriture, Luther ne trouvoit rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le fens littéral; & Zuingle ne trouvoit rien de plus abfurde ni de plus groffier que de le fuivre. Erafme qu'ils vouloient gagner, leur difoit avec tous les Catholiques: Vous en appellez tous à la pure parole de Dieu, & vous croyez en être les interpretes véritables? Accordez-vous donc entre vous avant que de vouloir faire la loi au monde. Quelque mine qu'ils fiffent, ils étoient honteux de ne pouvoir convenir, & ils penfoient tous au

Lib. xviij, 3. xix, 3, 113. xxxj, 59 p. 2102. &c.

Calv. epist. ad Mel. p. 145.

fond de leur cœur ce que Calvin écrivit un jour à Melancton qui étoit son ami. *Il est de grande importance qu'il ne passe aux siecles à venir aucun soupçon des divisions qui sont parmi nous : car il est ridicule au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le monde, nous nous accordions si peu entre nous dès le commencement de notre Réforme.*

XLIV. Les Luthériens prennent les armes sous la conduite du Landgrave, qui reconnoît qu'il a tort.

1528. *Sleid. lib. vj, 92. Mel. lib. iv. epist. 70.*

Philippe Landgrave de Hesse, très-zélé pour le nouvel Evangile, avoit prévu ce désordre, & dès les premieres années du différent il avoit tâché de l'accommoder. Aussi-tôt qu'il vit le parti assez fort & d'ailleurs menacé par l'Empereur & les Catholiques, il commença à former des desseins de ligue. On oublia bientôt les maximes que Luther avoit données pour fondement à sa Réforme, de ne chercher aucun appui dans les armes. Sous prétexte d'un traité imaginaire qu'on disoit avoir été fait entre Georges Duc de Saxe & les autres Princes Catholiques pour exterminer les Luthériens, ceux-ci avoient pris les armes. L'affaire à la vérité fut accommodée : le Landgrave se contenta des grosses sommes d'argent que quelques Princes ecclésiastiques furent obligés de lui donner, pour le dédommager d'un armement que lui-même reconnoissoit avoir été fait sur de faux rapports.

Mel. ibid.

Melancton qui n'approuvoit pas cette conduite, ne trouva point d'autre excuse au Landgrave, sinon qu'il ne vouloit pas faire paroître qu'il eût été trompé ; & il disoit pour toute raison, qu'une *mauvaise honte* l'avoit fait agir. Mais d'autres pensées le troubloient beaucoup davantage. On s'étoit vanté dans le parti qu'on détruiroit la Papauté sans faire la guerre & sans répandre du sang. Avant

que

que ce tumulte du Landgrave arrivât, & un peu après la révolte des paysans, Melanćton avoit écrit au Landgrave même, *qu'il valoit mieux tout endurer que d'armer pour la cause de l'Evangile.* Et maintenant il se trouvoit que ceux qui avoient tant fait les pacifiques, étoient les premiers à prendre les armes sur *un faux rapport*, comme Melanćton le reconnoît. C'est aussi ce qui lui fait ajouter : *Quand je considere de quel scandale la bonne cause va être chargée, je suis presque accablé de cette peine.* Luther fut bien éloigné de ses sentimens. Encore qu'il fût constant en Allemagne, & que les Auteurs même Protestans en soient d'accord, que ce prétendu traité de George de Saxe n'étoit qu'une illusion, Luther voulut croire qu'il étoit véritable ; & il écrivit plusieurs lettres & plusieurs libelles où il s'emporte contre ce Prince jusqu'à lui dire qu'il étoit *le plus fou de tous les fous* ; *un Moab orgueilleux, qui entreprenoit toujours au-dessus de ses forces* : ajoutant *qu'il prieroit Dieu contre lui.* Après quoi *il avertiroit les Princes d'*EXTERMINER DE TELLES GENS, *qui vouloient voir toute l'Allemagne en sang* : c'étoit à dire, que de peur de la voir en ce triste état, les Luthériens l'y devoient mettre, & commencer par exterminer les Princes qui s'opposoient à leurs desseins.

Lib. iij, ep. 16.

Ibid. ep. 70, 72.

Mel. ibid. Sleid ibid. Dav. Chyt. in Sax. ad an. 1528, page 312, Luth. ep. ad Vencesl. Lync. p. 312. T. VII. & ap. Chyt. in Sax. p. 312. & 982.

Ce George Duc de Saxe, que Luther traite si mal, étoit autant contraire aux Luthériens, que son parent l'Electeur leur étoit favorable. Luther prophétisoit contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il étoit de la famille de ses Maîtres ; & on voit qu'il ne tint pas à lui qu'on n'accomplît ses prophéties à coups d'épée.

XLV. Le nom de Proteſtans. Conférence de Marpourg où le Landgrave tente vainement de concilier les deux partis des Proteſtans.

Sleid. lib. vj, 94, 97.

Cet armement de Luthériens qui avoit fait trembler toute l'Allemagne en 1528, les rendit ſi fiers, qu'il ſe crurent en état de proteſter ouvertement contre le décret publié contre eux l'année d'après dans la Diete de Spire, & d'en appeller à l'Empereur, au futur Concile général, ou à celui qu'on tiendroit en Allemagne. Ce fut en cette occaſion qu'ils ſe réunirent ſous le nom de Proteſtans : mais le Landgrave le plus prévoyant & le plus capable auſſi bien que le plus vaillant de tous, conçut que la diverſité des ſentimens feroit un obſtacle éternel à la parfaite union qu'il vouloit établir dans le parti. Ainſi dans la même année du décret de Spire il ménagea la conférence de Marpourg, où il fit trouver tous les Chefs de la nouvelle Réforme, c'eſt-à-dire Luther, Oſiandre & Melančton d'un côté ; Zuingle, Œcolampade & Bucer de l'autre, ſans compter les autres qui ſont moins connus. Luther & Zuingle parloient ſeuls : car déja les Luthériens ne parloient point où Luther étoit, & Melančton avoue franchement que lui & ſes compagnons furent *des perſonnages muets*. On ne ſongeoit pas alors à s'amuſer les uns les autres par des explications équivoques, comme on fit depuis. La vraie préſence du corps & du ſang fut nettement poſée d'un côté, & niée de l'autre. On entendit des deux côtés qu'une préſence en figure, & une préſence par foi n'étoit pas une vraie préſence de Jeſus-Chriſt, mais une préſence morale, une préſence improprement dite & par métaphore. On convint en apparence de tous les articles, à la réſerve de celui de l'Euchariſtie. Je dis en apparence, car il paroît par deux

Sleid. ibid.

Lib. iv. ep. 88.

Hoſpin. ad an. 1529, de coll. Marp.

lettres que Melanchton écrivit durant le colloque pour en rendre compte à ses Princes, qu'on ne s'entendoit gueres dans le fond. *Nous découvrimes*, dit-il, *que nos adversaires entendoient fort peu la doctrine de Luther, encore qu'ils tâchassent d'imiter son langage*; c'est-à-dire qu'on s'accordoit par complaisance & en paroles, sans se bien entendre en effet: & il étoit vrai que Zuingle n'avoit jamais rien compris dans la doctrine de Luther sur les Sacremens, ni dans sa justice imputée. On accusa aussi ceux de Strasbourg, & Bucer qui en étoit le Pasteur, de n'avoir pas de bons sentimens, c'est-à-dire comme on l'entendoit, des sentimens assez Luthériens sur cette matiere, & il y parut dans la suite comme nous verrons bientôt. C'est que Zuingle & ses compagnons ne se mettant gueres en peine de toutes ces choses, en disoient tout ce qui plaisoit à Luther, & à vrai dire n'avoient en tête que la question de la présence réelle. Quant à la maniere de traiter les choses, Luther parloit avec hauteur selon sa coutume. Zuingle montra beaucoup d'ignorance, jusqu'à demander plusieurs fois *comment de méchans Prêtres pouvoient faire une chose sacrée*? Mais Luther le releva d'une étrange sorte, & lui fit bien voir par l'exemple du Baptême, qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Lorsque Zuingle & ses compagnons virent qu'ils ne pouvoient persuader à Luther le sens figuré, ils le prierent du moins de vouloir bien les tenir pour freres. Mais ils furent vivement repoussés. *Quelle fraternité me demandez-vous*, leur disoit-il, *si vous persistez dans votre créance? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être freres de ceux*

Mel. ep. ad Elect. Sax. & ad Henr. Ducem Sax. & ap. Luth. T. IV. Jen.

Ibid.

Hosp. ibid.

Luth. ep. ad Jac. Præp. Bremens. Ibid.

qui la rejettent. Voilà comme finit la conférence. On se promit pourtant une charité mutuelle. Luther interpréta cette charité de celle qu'on doit aux ennemis, & non pas de celle qu'on doit aux personnes de même communion. *Ils frémissoient*, disoit-il, *de se voir traiter d'hérétiques.* On convint pourtant de ne plus écrire les uns contre les autres; *mais pour leur donner*, poursuivoit Luther, *le temps de se reconnoître.*

Cet accord tel quel ne dura gueres: au contraire, par les récits différens qui se firent de la conférence, les esprits s'aigrirent plus que jamais: Luther regarda comme un artifice la proposition de fraternité qui lui fut faite par les Zuingliens, & dit *que Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges.*

Ibid.

LIVRE III.

En l'an 1530.

SOMMAIRE.

Les Confessions de foi des deux partis des Protestans. Celle d'Ausbourg composée par Melancton. Celle de Strasbourg ou des quatre Villes par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie. Ambiguité de celle de Strasbourg. Zuingle seul pose nettement le sens figuré. Le terme de substance pourquoi mis pour

expliquer la réalité. Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg faite par Melancton. L'Egliſe calomniée preſque ſur tous les points, & principalement ſur celui de la Juſtification, & ſur l'opération des Sacremens & de la Meſſe. Le mérite des bonnes œuvres avoué de part & d'autre, l'abſolution ſacramentale de même; la Confeſſion, les vœux monaſtiques, & beaucoup d'autres articles. L'Egliſe Romaine reconnue en pluſieurs manieres dans la Confeſſion d'Ausbourg. Démonſtration dans la Confeſſion d'Ausbourg & par l'Apologie, que les Luthériens reviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, & en entendant bien leur propre doctrine.

I. La célebre Diete d'Auſbourg où les Confeſſions de foi ſont préſentées à Charles V. 1530.

AU milieu de ces démêlés on ſe préparoit à la célebre Diete d'Ausbourg, que Charles V avoit convoquée pour y remédier aux troubles que le nouvel évangile cauſoit en Allemagne. Il arriva à Ausbourg le 15 Juin 1530. Ce temps eſt conſidérable, car c'eſt alors qu'on vit paroître pour la premiere fois des Confeſſions de foi en forme, publiées au nom de chaque parti. Les Luthériens défenſeurs du ſens littéral préſenterent à Charles V la Confeſſion de foi appellée la Confeſſion d'Ausbourg: Quatre villes de l'Empire, Strasbourg, Memingue, Lindau & Conſtance, qui défendoient le ſens figuré, donnerent la leur ſéparément au même Prince.

On la nomma la Confeſſion de Strasbourg ou des quatre villes ; & Zuingle qui ne voulut pas être muet dans une occaſion ſi célebre, quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Empire, envoya auſſi ſa Confeſſion de foi à l'Empereur.

II. La Confeſſion d'Ausbourg rédigée par Melanćton, & préſentée à l'Empereur. *Chytr. Hiſt. Conf. Aug. &c.*

Melanćton le plus éloquent & le plus poli auſſi bien que le plus modéré de tous les diſciples de Luther, dreſſa la Confeſſion d'Ausbourg de concert avec ſon maître qu'on avoit fait approcher du lieu de la Diete. Cette Confeſſion de foi fut préſentée à l'Empereur en Latin & en Allemand le 25 Juin 1530, ſouſcrite par Jean Electeur de Saxe, par ſix autres Princes, dont Philippe Landgrave de Heſſe étoit un des principaux, & par les villes de Nuremberg & de Reutlingue, auxquelles quatre autres villes étoient aſſociées. On la lut publiquement dans la Diete en préſence de l'Empereur ; & on convint de n'en répandre aucune copie ni manuſcrite ni imprimée que de ſon ordre. Il s'en eſt fait depuis pluſieurs éditions tant en Allemand qu'en Latin, toutes avec de notables différences ; & tout le parti la reçut.

III. De la Confeſſion de Strasbourg ou des quatre villes, & de Bucer qui la dreſſa. *Chytr. Hiſt. Conf. Aug.*

Ceux de Strasbourg & leurs aſſociés défenſeurs du ſens figuré, s'offrirent à la ſouſcrire, à la réſerve de l'article de la Cene. Ils n'y furent pas reçus ; de ſorte qu'ils compoſerent leur Confeſſion particuliere qui fut dreſſée par Bucer.

C'étoit un homme aſſez docte, d'un eſprit pliant, & plus fertile en diſtinction, que les ſcholaſtiques les plus rafinés ; agréable prédicateur ; un peu peſant dans ſon ſtyle : mais il impoſoit par la taille & par le ſon de la voix. Il avoit été Jacobin, & s'étoit marié

comme les autres, & même pour ainsi parler plus que les autres, puisque sa femme étant morte, il passa à un second & à un troisieme mariage. Les saints Peres ne recevoient point au Sacerdoce ceux qui avoient été mariés deux fois étant laïques. Celui-ci Prêtre & Religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministere. C'étoit une recommandation dans le parti, & on aimoit à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.

Il ne paroît pas que Bucer ait rien concerté avec Zuingle : celui-ci avec les Suisses parloit franchement; Bucer méditoit des accommodemens, & jamais homme ne fut plus fécond en équivoques.

Cependant lui & les siens ne purent alors s'unir aux Luthériens, & la nouvelle Réforme fit en Allemagne deux corps visiblement séparés par des Confessions de foi différentes.

Après les avoir dressées, ces Eglises sembloient avoir pris leur derniere forme, & il étoit temps du moins alors de se tenir ferme : mais c'est ici au contraire que les variations se montrent plus grandes.

IV. De la Confession d'Ausbourg, & de l'Apologie : l'autorité de ces deux pieces dans tout le parti.

La Confession d'Ausbourg est la plus considérable en toutes manieres. Outre qu'elle fut présentée la premiere, souscrite par un plus grand corps & reçue avec plus de cérémonie; elle a encore cet avantage qu'elle a été regardée dans la suite non-seulement par Bucer & par Calvin même en particulier, mais encore par tout le parti du sens figuré assemblé en corps, comme une piece commune de la nouvelle Réforme, ainsi que la suite le fera paroître. Comme l'Empereur la fit réfuter par

Præf. Apol. in lib. Concord. p. 47. Art. Smal. ibid. 356.

Epitome art. ib. 571. Soli. da repet. ibid. 633, 728. &c.

quelques Théologiens Catholiques, Melancton en fit l'apologie, qu'il étendit davantage un peu après. Au reste il ne faut pas regarder cette apologie comme un ouvrage particulier, puisqu'elle fut présentée à l'Empereur au nom de tout le parti, par les mêmes qui lui présenterent la Confession d'Ausbourg, & que depuis les Luthériens n'ont tenu aucune assemblée pour déclarer leur foi, où ils n'aient fait marcher d'un pas égal la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, comme il paroît par les actes de l'assemblée de Smalcade en 1537 & par les autres.

V. L'article 10 de la Confession d'Ausbourg, où il s'agit de la Cene, est couché en quatre façons: la variété des deux premieres.

Concor. p. 728.

Il est certain que l'intention de la Confession d'Ausbourg étoit d'établir la présence réelle du corps & du sang; & comme disent les Luthériens dans le Livre de la Concorde, *on y vouloit expressément rejeter l'erreur des Sacramentaires, qui présenterent en même temps à Ausbourg leur Confession particuliere.* Mais tant s'en faut que les Luthériens tiennent un langage uniforme sur cette matiere, qu'au contraire on voit d'abord l'article X de leur Confession, qui est celui où ils ont dessein d'établir la réalité: on voit dis-je, cet article X couché en quatre manieres différentes, sans qu'on puisse presque discerner laquelle est la plus authentique, puisqu'elles on toutes paru dans des éditions où étoient les marques de l'autorité publique.

Conf. Aug. art. X. Syntagm. Gen. 2 part. p. 13.

De ces quatre manieres nous en voyons deux dans le Recueil de Geneve, où la Confession d'Ausbourg nous est donnée telle qu'elle avoit été imprimée en 1540 à Vittemberg, dans le lieu où étoit né le Luthéranisme, où Luther & Melancton étoient présens. Nous y lisons l'article de la Cene en

deux manieres. Dans la premiere qui est celle de l'édition de Vittemberg, il est dit, qu'*avec le pain & le vin, le corps & le sang de Jesus-Christ est vraiment donné à ceux qui mangent dans la Cene.* La second ne parle pas du pain & du vin, & se trouve couchée en ces termes : *Elles croient* (les Eglises Protestantes) *que le corps & le sang sont vraiment distribués à ceux qui mangent, & improuvent ceux qui enseignent le contraire.*

Voilà dès le premier pas une variété assez importante, puisque la derniere de ces expressions s'accorde avec la doctrine du changement de substance, & que l'autre semble être mise pour la combattre. Toutefois les Luthériens ne s'en sont pas tenus là ; & encore que des deux manieres d'énoncer l'article X qui paroissent dans le Recueil de Geneve, ils aient suivi la derniere dans leur livre de la Concorde, à l'endroit où la Confession d'Ausbourg y est inférée, on voit néanmoins dans le même livre ce même article X, rapporté de deux autres façons.

Conf. Aug. art. X, in lib. Conc. p. 13.

VI.
Deux autres manieres dont est couché le même article : leurs différences.

En effet, on trouvera dans ce livre l'apologie de la Confession d'Ausbourg, où ce même Melancton qui l'avoit dressée & qui la défend, transcrit l'article en ces termes : *Dans la Cene du Seigneur, le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement présens, & sont vraiment donnés avec les choses qu'on voit, c'est-à-dire avec le pain & le vin, à ceux qui reçoivent le Sacrement.*

Apol. Conf. Aug. Conc. p. 157.

Enfin nous trouvons encore ces mots dans le même livre de la Concorde : *L'article de la Cene est ainsi enseigné par la parole de Dieu dans la Confession d'Ausbourg : Que le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ sont vrai-*

Solid. repetit. de Cœn. Dom. n. vij, Conc. p. 728.

ment présens, distribués & reçus dans la sainte Cene sous l'espece du pain & du vin, & qu'on improuve ceux qui enseignent le contraire. Et c'est aussi la maniere dont cet article X est couché dans la version Françoise de la Confession d'Ausbourg imprimée à Francfort en 1673.

Si on compare maintenant ces deux façons d'exprimer la réalité, il n'y a personne qui ne voie que celle de l'Apologie l'exprime par des paroles plus fortes que ne faisoient les deux précédentes rapportées dans le Recueil de Geneve : mais qu'elle s'éloigne aussi davantage de la Transsubstantiation ; & que la derniere au contraire s'accommode tellement aux expressions dont on se sert dans l'Eglise, que les Catholiques pourroient la souscrire.

VII. Laquelle de ces manieres est l'originale.

De ces quatre façons différentes, si on demande laquelle est l'originale qui fut présentée à Charles V, la chose est assez douteuse.

Hosp. part. 2. f. 94, 132, 173.

Hospinien soutient que c'est la derniere qui doit être l'original, parce que c'est celle qui paroît dans l'impression qui fut faite dès l'an 1530 à Vittemberg, c'est-à-dire dans le siege du Luthéranisme, où étoit la demeure de Luther & de Melancton.

Ibid.

Il ajoute que ce qui fit changer l'article, c'est qu'il favorisoit trop ouvertement la Transsubstantiation, puisqu'il marquoit le corps & le sang véritablement reçus, non point avec la substance, mais *sous les especes du pain & du vin*, qui est la même expression dont se servent les Catholiques.

Sleid. Apol. Conf. Aug.

Et c'est cela même qui fait croire que c'est ainsi que l'article avoit été couché d'abord,

puiſqu'il eſt certain par Sleidam & par Melancton, auſſi bien que par Chytré & par Celeſtin dans leur Hiſtoire de la Confeſſion d'Auſbourg, que les Catholiques ne contredirent point cet article dans la réfutation qu'ils firent alors de la Confeſſion d'Ausbourg par ordre de l'Empereur. *ad art. X. Chytr. Hiſt. Conf. Aug. Cæleſt. Hiſt. Conf. Aug. T. III.*

De ces quatre manieres, la ſeconde eſt celle qu'on a inſérée dans le livre de la Concorde; & il pourroit ſembler que ce ſeroit la plus authentique, parce que les Princes & les Etats qui ont ſouſcrit à ce livre, ſemblent aſſurer dans la Préface qu'ils ont tranſcrit la Confeſſion d'Ausbourg comme elle ſe trouve encore dans les archives de leurs prédéceſſeurs & dans ceux de l'Empire. Mais ſi l'on y prend garde de près, on verra que cela ne conclut pas, puiſque les Auteurs de cette Préface diſent ſeulement qu'ayant conféré les exemplaires avec les archives, *ils ont trouvé que le leur étoit en tout & par-tout de même ſens que les exemplaires Latins & Allemans* : ce qui montre la prétention d'être d'accord dans le fond avec les autres éditions, mais non pas le fait poſitif, que les termes ſoient en tout les mêmes : autrement on n'en verroit pas de ſi différens dans un autre endroit du même livre, comme nous l'avons remarqué. *Præf. Conc.*

Quoi qu'il en ſoit, il eſt étrange que la Confeſſion d'Ausbourg n'ayant pu être préſentée à l'Empereur que d'une ſeule façon, il en paroiſſe trois autres auſſi différentes de celle-là, & tout enſemble auſſi authentiques que nous le venons de voir; & qu'un acte ſi ſolemnel ait été tant de fois altéré par ſes Auteurs dans un article ſi eſſentiel.

Mais ils ne demeurerent pas en ſi beau

VIII. Cinquieme maniere dont le même article X est rapporté dans l'apologie de la Confession d'Ausbourg. *Apol. Conf. Aug. in art. X, p. 157.*

chemin ; & incontinent après la Confession d'Ausbourg ils donnerent à l'Empereur une cinquieme explication de l'article de la Cene, dans l'Apologie de leur Confession de foi, qu'ils firent faire par Melancton.

Dans cette Apologie approuvée, comme on a vu, de tout le parti, Melancton soigneux d'exprimer en termes formels le sens littéral, ne se contenta pas d'avoir reconnu *une présence vraie & substantielle*, mais se servit encore du mot de *présence corporelle* ; ajoutant que Jesus-Christ *nous étoit donné corporellement*, & que c'étoit le sentiment *ancien & commun non-seulement de l'Eglise Romaine, mais encore de l'Eglise Grecque.*

IX. La maniere d'expliquer la réalité dans l'Apologie, tend à établir en même temps le changement de substance. *Ibid.*

Et encore que cet Auteur soit peu favorable, même dans ce livre, au changement de substance, toutefois il ne trouve pas ce sentiment si mauvais qu'il ne cite avec honneur des autorités qui l'établissent : car voulant prouver la doctrine *de la présence corporelle* par le sentiment de l'Eglise orientale, il allegue le Canon de la Messe Grecque, où le Prêtre *demande nettement*, dit-il, *que le propre corps de Jesus-Christ soit fait en changeant le pain*, ou *par le changement du pain.* Bien loin de rien improuver dans cette priere, il s'en sert comme d'une piece dont il reconnoît l'autorité, & il produit dans le même esprit les paroles de Theophylacte Archevêque de Bulgarie, *qui assure que le pain n'est pas seulement une figure, mais qu'il est vraiment changé en chair.* Il se trouve par ce moyen que de trois autorités qu'il apporte pour confirmer la doctrine de la présence réelle, il y en a deux qui établissent le changement de substance ; tant ces deux choses se suivent, &

tant il eſt naturel de les joindre enſemble.

Quand depuis on a retranché dans quelques éditions, ces deux paſſages qui ſe trouvent dans la premiere publication qui en fut faite, c'eſt qu'on a été faché que les ennemis de la Tranſſubſtantiation n'aient pu établir la réalité qu'ils approuvent, ſans établir en même temps cette Tranſſubſtantiation qu'ils vouloient nier.

X. Défaite des Luthériens ſur ces variations.

Voilà les incertitudes où tomberent les Luthériens dès le premier pas ; & auſſi-tôt qu'ils entreprirent de donner par une Confeſſion de foi une forme conſtante à leur Egliſe, il furent ſi peu réſolus qu'ils nous donnerent d'abord en cinq ou ſix façons différentes un article auſſi important que celui de l'Euchariſtie. Ils ne furent pas plus conſtans, comme nous verrons, dans les autres articles : & ce qu'ils répondent ordinairement, que le Concile de Conſtantinople a bien ajouté quelque choſe à celui de Nicée, ne leur ſert de rien : car il eſt vrai qu'étant ſurvenu depuis le Concile de Nicée une nouvelle héréſie, qui nioit la divinité du Saint-Eſprit, il fallut bien ajouter quelques mots pour la condamner : mais ici où il n'eſt rien arrivé de nouveau, c'eſt une pure irréſolution qui a introduit parmi les Luthériens les variations que nous avons vues. Ils ne s'en tinrent pas là, & nous en verrons beaucoup d'autres dans les Confeſſions de foi qu'il fallut depuis ajouter à celle d'Ausbourg.

XI. Les Sacramentaires ne ſont pas plus conſtans à expliquer leur foi.

Que ſi les défenſeurs du ſens figuré répondent que leur parti n'eſt pas tombé dans le même inconvénient, qu'ils ne ſe flattent pas de cette penſée. On a vu que dans la Diete d'Ausbourg, où commencent les Con-

feſſions de foi, les Sacramentaires en ont produit d'abord deux différentes; & bientôt nous en verrons les diverſités. Dans la ſuite ils ne furent pas moins féconds en Confeſſions de foi différentes, que les Luthériens, & n'ont pas paru moins embarraſſés, ni moins incertains dans la défenſe du ſens figuré, que les autres dans la défenſe du ſens littéral.

C'eſt de quoi il y a ſujet de s'étonner; car il ſemble qu'une doctrine auſſi aiſée à entendre ſelon la raiſon humaine, que l'eſt celle des Sacramentaires, ne devoit faire aucun embarras à ceux qui entreprenoient de la propoſer. Mais c'eſt que les paroles de Jeſus-Chriſt font dans l'eſprit naturellement une impreſſion de réalité que toutes les fineſſes du ſens figuré ne peuvent détruire. Comme donc la plupart de ceux qui la combattoient ne pouvoient pas s'en défaire entiérement, & que d'ailleurs ils vouloient plaire aux Luthériens qui la retenoient, il ne faut pas s'étonner s'ils ont mêlé tant d'expreſſions qui reſſentent la réalité à leurs interprétations figurées; ni ſi ayant quitté l'idée véritable de la préſence réelle que l'Egliſe leur avoit appriſe, ils ont eu tant de peine à ſe contenter des termes qu'ils avoient choiſis pour en conſerver quelque image.

XII. Termes vagues & ambigus de la Confeſſion de Strasbourg ſur l'article de la Cene

C'eſt la cauſe des équivoques que nous verrons s'introduire dans leurs Catéchiſmes & dans leurs Confeſſions de foi. Bucer le grand architecte de toutes ces ſubtilités, en donna un petit eſſai dans la Confeſſion de Strasbourg; car ſans vouloir ſe ſervir des termes dont ſe ſervoient les Luthériens pour expliquer la préſence réelle, il affecte de ne

rien dire qui lui soit formellement contraire, & s'explique en paroles assez ambiguës pour pouvoir être tirées de ce côté-là. Voici comme il parle, ou plutôt comme il fait parler ceux de Strasbourg & les autres. *Quand les Chrétiens répetent la Cene que Jesus-Christ fit avant sa mort en la maniere qu'il a instituée, il leur donne par les Sacremens son vrai corps & son vrai sang à manger & à boire véritablement, pour être la nourriture & le breuvage des ames.*

Conf. Argent. c. 18, de Cœnâ. Synt. Gen. part. 1. p. 195.

A la vérité, ils ne disent pas avec les Luthériens, *que ce corps & ce sang sont vraiment donnés avec le pain & le vin*; encore moins, *qu'ils sont vraiment & substantiellement donnés.* Bucer n'en étoit pas encore venu là; mais il ne dit rien qui y soit contraire, ni rien en un mot dont un Luthérien & même un Catholique ne pût convenir, puisque nous sommes tous d'accord que *le vrai corps & le vrai sang de Notre Seigneur nous sont donnés à manger & à boire véritablement*, non pas pour la nourriture des corps, mais, comme disoit Bucer, *pour la nourriture des ames.* Ainsi cette Confession se tenoit dans des expressions générales; & même lorsqu'elle dit que *nous mangeons & buvons vraiment le vrai corps & le vrai sang de Notre Seigneur*, elle semble exclure le manger & le boire par la foi, qui n'est après tout qu'un manger & un boire métaphorique: tant on avoit de peine à lâcher le mot, que le corps & le sang ne fussent donnés que spirituellement, & d'insérer dans une Confession de foi une chose si nouvelle aux Chrétiens. Car encore que l'Eucharistie, aussi bien que les autres mysteres de notre salut, eût pour fin un effet spirituel, elle avoit pour son fondement, comme les autres mysteres, ce

qui s'accompliſſoit dans le corps. Jeſus-Chriſt devoit naître, mourir, reſſuſciter ſpirituellement dans ſes fideles : mais il devoit auſſi naître, mourir & reſſuſciter en effet & ſelon la chair. De même nous devions participer ſpirituellement à ſon ſacrifice : mais nous devions auſſi recevoir corporellement la chair de cette victime, & la manger en effet. Nous devions être unis ſpirituellement à l'Epoux céleſte : mais ſon corps qu'il nous donnoit dans l'Euchariſtie pour poſſéder en même temps le nôtre, devoit être le gage & le ſceau, auſſi bien que le fondement de cette union ſpirituelle, & ce divin mariage devoit, auſſi bien que les mariages vulgaires, quoique d'une maniere bien différente, unir les eſprits en uniſſant les corps. C'étoit donc à la vérité expliquer la derniere fin du myſtere, que de parler de l'union ſpirituelle : mais pour cela il ne falloit pas oublier la corporelle, ſur laquelle l'autre étoit fondée. En tout cas, puiſque c'étoit là ce qui ſéparoit les Egliſes, on en devoit parler nettement, ou pour ou contre, dans une Confeſſion de foi : & c'eſt à quoi Bucer ne put ſe réſoudre.

XIII. Suite de ces mêmes ambiguités, & leur effet mémorable ſur les Villes qui y ſouſcrivirent. *Ibid.*

Il ſentoit bien qu'il ſeroit repris de ſon ſilence ; & pour aller au devant de l'objection, après avoir dit en général, *que nous mangeons & buvons vraiment le vrai corps & le vrai ſang de Notre Seigneur pour la nourriture de nos ames*, il fit dire à ceux de Strasbourg, *que s'éloignant de toute diſpute & de toute recherche curieuſe & ſuperflue, ils rappellent les eſprits à la ſeule choſe qui profite, & qui a été uniquement regardée par Notre Seigneur, c'eſt-à-dire qu'étant nourris de lui, nous vivions en lui & par lui* ; comme ſi c'étoit aſſez d'expliquer la fin

fin principale de Notre Seigneur, sans parler ni en bien ni en mal de la présence réelle que les Luthériens aussi bien que les Catholiques donnoient pour moyen.

Après avoir exposé ces choses, ils finissent en protestant, *qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse de changer les paroles de Jesus-Christ, & de les déchirer par des gloses humaines, ou de n'administrer dans leur Cene que du pain & du vin tout simple; ou de mépriser la Cene du Seigneur: car au contraire,* disent-ils, *nous exhortons les fideles à entendre avec une simple foi les paroles de Notre Seigneur, en rejetant toutes fausses gloses & toutes inventions humaines, & en s'attachant au sens des paroles, sans hésiter en aucune sorte; enfin en recevant les Sacremens pour la nourriture de leurs ames.*

Qui ne condamne avec eux les curiosités superflues, les inventions humaines, les fausses gloses des paroles de Notre Seigneur? Quel Chrétien ne fait pas profession de s'attacher au sens véritable de ces divines paroles? Mais puisqu'on disputoit de ce sens il y avoit déja six ans entiers, & que pour en convenir il s'étoit fait tant de conférences, il falloit déterminer quel il étoit, & quelles étoient ces mauvaises gloses qu'il faut rejeter. Car que sert de condamner en général par des termes vagues ce qui est rejeté de tous les partis? Et qui ne voit qu'une Confession de foi demande des décisions plus nettes & plus précises? Certainement si on ne jugeoit des sentimens de Bucer & de ses confreres que par cette Confession de foi, & qu'on ne sût pas d'ailleurs qu'ils n'étoient pas favorables à la présence réelle & substantielle, on pourroit croire qu'ils n'en sont pas éloi-

grés : ils ont des termes pour flatter ceux qui la croient ; ils en ont pour leur échapper si on les presse : enfin nous pouvons dire sans leur faire tort, qu'au lieu qu'on fait ordinairement des Confessions de foi pour proposer ce qu'on pense sur les disputes qui troublent la paix de l'Eglise, ceux-ci au contraire par de longs discours & un grand circuit de paroles, on trouvé le moyen de ne rien dire de précis sur la matiere dont il s'agissoit alors.

De là il est arrivé un effet bisarre, c'est que des quatre Villes qui s'étoient unies par cette commune Confession de foi, & qui toutes embrassoient alors les sentimens contraires aux Luthériens, trois, à savoir Strasbourg, Mémingue & Lindau, passerent un peu après sans scrupule à la doctrine de la présence réelle : tant Bucer avoit réussi par ses discours ambigus à plier les esprits, de sorte qu'ils pussent se tourner de tous côtés.

XIV. La Confession de Zuingle très-nette & sans équivoque. *Conf. Zuin. int. oper. Zuing. & ap. Hosp. ad an.* 1530, 101. & *seq. Epist. ad Cæs. & Princ. Prot. Ibid.*

Zuingle y alloit plus franchement. Dans la Confession de foi qu'il envoya à Ausbourg, & qui fut approuvée de tous les Suisses, il expliquoit nettement, *que le corps de Jesus-Christ depuis son Ascension n'étoit plus que dans le Ciel, & ne pouvoit être autre part ; qu'à la vérité il étoit comme présent dans la Cene par la contemplation de la foi, & non pas réellement ni par son essence.*

Pour défendre cette doctrine, il écrivit une lettre à l'Empereur & aux Princes Protestans, où il établit cette différence entre lui & ses adversaires, que ceux-ci vouloient *un corps naturel & substantiel, & lui un corps Sacramentel.*

Il tient toujours constamment le même langage ; & dans une autre Confession de foi

qu'il adresse dans le même temps à François Premier, il explique, ceci est mon corps, *d'un corps symbolique, mystique & sacramentel*; *d'un corps par dénomination & par signification* : *de même*, dit-il, *qu'une Reine montrant parmi ses joyaux sa bague nuptiale, dit sans hésiter, ceci est mon Roi, c'est-à-dire c'est l'anneau du Roi mon mari, par lequel il m'a épousée.* Je ne sache gueres de Reine qui se soit servie de cette phrase bizarre : mais il n'étoit pas aisé à Zuingle de trouver dans le langage ordinaire des expressions semblables à celles qu'il vouloit attribuer à Notre Seigneur. Au surplus, il ne reconnoît dans l'Eucharistie qu'une pure présence morale, qu'il appelle *Sacramentelle & spirituelle.* Il met toujours la force des Sacremens *en ce qu'ils aident la contemplation de la foi, qu'ils servent de frein aux sens, & les font mieux concourir avec la pensée.* Quand à la manducation *que mettent les Juifs avec les Papistes*, selon lui, *elle doit causer la même horreur qu'auroit un pere à qui on donneroit son fils à manger.* En général, *la foi a horreur de la présence visible & corporelle*; *ce qui fait dire à Pierre*, SEIGNEUR, RETIREZ-VOUS DE MOI. *Il ne faut pas manger Jesus-Christ de cette maniere charnelle & grossiere : une ame fidelle & religieuse mange son vrai corps sacramentellement & spirituellement.* Sacramentellement, c'est-à-dire en signe; spirituellement, c'est-à-dire par la contemplation de la foi qui nous représente Jesus-Christ souffrant & nous montre qu'il est à nous.

Conf. ad Franc. I.

XV.
L'état de la question paroît clairement dans la Confession de Zuingle.

Il ne s'agit pas de se plaindre de ce qu'il appelle charnelle & grossiére notre manducation, qui est si élevée au-dessus des sens, ni de ce qu'il en veut donner de l'horreur,

comme si elle étoit cruelle & sanglante. Ce sont les reproches ordinaires qu'ont toujours fait ceux de son parti aux Luthériens & à nous. Nous verrons dans la suite comme ceux qui nous les ont faits nous justifient : maintenant il nous suffit d'observer que Zuingle parle nettement. On entend par ses deux Confessions de foi, en quoi consiste précisément la difficulté : d'un côté, une présence en signe & par foi : de l'autre, une présence réelle & substantielle ; & voilà ce qui séparoit les Sacramentaires d'avec les Catholiques & les Luthériens.

XVI. Quelle raison on a eu de se servir du mot de substance dans l'Eucharistie : que c'est la même qui a obligé à l'employer dans la Trinité.

Il sera maintenant aisé d'entendre d'où vient que les défenseurs du sens littéral Catholiques & Luthériens, se sont tant servis des mots de vrai corps, de corps réel, de substance, de propre substance, & des autres de cette nature.

Ils se sont servis du mot de *réel* & de *vrai*, pour faire entendre que l'Eucharistie n'étoit pas un simple signe du corps & du sang, mais la chose même.

C'est encore ce qui leur a fait employer le mot de substance ; & si nous allons à la source, nous trouverons que la même raison qui a introduit ce mot dans le mystere de la Trinité, l'a aussi rendu nécessaire dans le mystere de l'Eucharistie.

Avant que les subtilités des héretiques eussent embrouillé le sens véritable de cette parole de Notre Seigneur, *Nous sommes moi & mon Pere une même chose*, on croyoit suffisamment expliquer l'unité parfaite du Pere & du Fils par cette expression de l'Ecriture, sans qu'il fût nécessaire de dire toujours qu'ils étoient un en substance ; mais depuis que les

Joan. x, 30.

hérétiques ont voulu persuader aux fideles, que cette unité du Pere & du Fils n'étoit qu'une unité de concorde, de pensée, & d'affection, on a cru qu'il falloit bannir ces pernicieuses équivoques, en établissant la consubstantialité, c'est-à-dire l'unité de substance.

Ce terme qui n'étoit point dans l'Ecriture, fut jugé nécessaire pour la bien entendre, & pour éloigner les dangereuses interprétations de ceux qui altéroient la simplicité de la parole de Dieu.

Ce n'est pas qu'en ajoutant ces expressions à l'Ecriture, on prétende qu'elle s'explique sur ce mystere d'une maniere ambiguë ou enveloppée; mais c'est qu'il faut résister par ces paroles expresses aux mauvaises interprétations des hérétiques, & conserver à l'Ecriture ce sens naturel & primitif, qui frapperoit d'abord les esprits, si les idées n'étoient point brouillées par la prévention ou par de fausses subtilités.

Il est aisé d'appliquer ceci à la matiere de l'Eucharistie. Si ont eût conservé sans rafinement l'intelligence droite & naturelle de ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*; nous eussions cru suffisamment expliquer une présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, en disant que ce qu'il y donne est son corps & son sang: mais depuis qu'on a voulu dire que Jesus-Chist n'y étoit présent qu'en figure, ou par son esprit, ou par sa vertu, ou par la foi; alors, pour ôter toute ambiguité, on a cru qu'il falloit dire que le corps de Notre Seigneur nous étoit donné en sa propre & véritable substance, ou ce qui est la même chose, qu'il étoit réellement & substantiellement présent.

Voilà ce qui a fait naître le terme de Tranſſubſtantiation auſſi naturel pour exprimer un changement de ſubſtance, que celui de Conſubſtantiel pour exprimer une unité de ſubſtance.

XVII. Les Luthériens ont eu la même raiſon que nous de ſe ſervir du mot de ſubſtance. Zuingle ne s'en eſt jamais ſervi, ni Bucer au commencement.

Par la même raiſon les Lûthériens, qui reconnoiſſent la réalité ſans changement de ſubſtance, en rejetant le terme de Tranſſubſtantiation, ont retenu celui de *vraie & ſubſtantielle préſence*, ainſi que nous l'avons vu dans l'Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg : & ces termes ont été choiſis pour fixer au ſens naturel ces paroles : *ceci eſt mon corps*, comme le mot de conſubſtantiel a été choiſi par les Peres de Nicée, pour fixer au ſens littéral ces paroles : *Moi & mon Pere, ce n'eſt qu'un*; & ces autres, *le Verbe étoit Dieu.*

Joan, *x*, 30. *Ibid. j*, 1.

Auſſi ne voyons-nous pas que Zuingle, qui le premier a donné la forme à l'opinion du ſens figuré, & qui l'a expliqué le plus franchement, ait jamais employé le mot de ſubſtance. Au contraire il a perpétuellement exclus *la manducation*, auſſi bien que *la préſence* ſubſtantielle, pour ne laiſſer qu'une manducation figurée, c'eſt-à-dire *en eſprit & par la foi.*

Epiſt. ad Cæſ. & Princ. Prot.

Bucer, quoique plus porté à des expreſſions ambiguës, ne ſe ſervit non plus au commencement du mot de ſubſtance ou de communion & de préſence ſubſtantielle : il ſe contenta ſeulement de ne pas condamner ces termes, & demeura dans les expreſſions générales que nous avons vues.

Voilà le premier état de la diſpute ſacramentaire, où les ſubtilités de Bucer introduiſirent enſuite tant d'importunes variations qu'il nous faudra raconter dans la ſuite.

Quant à présent, il suffit d'en avoir touché la cause.

XVIII. Doctrine de la Justification : qu'il n'y a plus de difficulté après les choses qui en sont dites dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie.

La question de la Justification, où celle du libre arbitre étoit renfermée, paroissoit bien d'une autre importance aux Protestans : c'est pourquoi dans l'apologie ils demandent par deux fois à l'Empereur une attention particuliere sur cette matiere, comme étant la plus importante de tout l'Evangile, & celle aussi où ils ont le plus travaillé. Mais j'espere qu'on verra bientôt qu'ils ont travaillé en vain, pour ne rien dire de plus, & qu'il y a plus de malentendu que de véritables difficultés dans cette dispute.

Ad art. iv, de Justif. p. 60. de pœn. p. 61.

XIX. Que la doctrine de Luther sur le libre arbitre est rétractée dans la Confession d'Ausbourg.

Et d'abord il faut mettre hors de cette dispute la question du libre arbitre. Luther étoit revenu des excès qui lui faisoient dire que la préscience de Dieu mettoit le libre arbitre en poudre dans toutes les créatures : & il avoit consenti qu'on mît cet article dans la Confession d'Ausbourg : *Qu'il faut reconnoître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses de Dieu, que l'on ne peut commencer, ou du moins achever sans lui ; mais seulement pour les œuvres de la vie présente, & pour les devoirs de la société civile.* Melancton y ajoutoit dans l'Apologie, *pour les œuvres extérieures de la loi de Dieu.* Voilà donc déja deux vérités qui ne souffrent aucune contestation : l'une, qu'il y a un libre arbitre ; & l'autre, qu'il ne peut rien de lui-même dans les œuvres vraiment chrétiennes.

Confess. Aug. art. xviij.

Apol. ad eund. art.

XX. Parole de la Confession d'Ausbourg, qui visoit au Semi-Pélagianisme.

Il y avoit même un petit mot dans le passage que l'on vient de voir de la Confession d'Ausbourg, où pour des gens qui vouloient tout attribuer à la grace, on n'en parloit pas à beaucoup près si correctement qu'on fait dans l'Eglise Catholique. Ce petit mot, c'est

qu'on dit que de lui-meme *le libre arbitre ne peut commencer*, *ou du moins achever les choses de Dieu* : restriction qui semble insinuer qu'il les peut *du moins commencer* par ses propres forces : ce qui étoit une erreur demi-Pélagienne, dont nous verrons dans la suite que les Luthériens d'à présent ne sont pas éloignés.

Art. xix, ibid.

L'article suivant expliquoit que *la volonté des méchans étoit la cause du péché*, où encore qu'on ne dît pas assez nettement que Dieu n'en est pas l'auteur, on l'insinuoit toutefois contre les premieres maximes de Luther.

XXI. Tous les reproches faits aux Catholiques fondés sur des calomnies : premiere calomnie sur la Justification gratuite.

Ce qu'il y avoit de plus remarquable sur le reste de la matiere de la grace chrétienne dans la Confession d'Ausbourg, c'est que partout on y supposoit dans l'Eglise Catholique des erreurs qu'elle avoit toujours détestées : de sorte qu'on sembloit plutôt lui chercher querelle que la vouloir réformer ; & la chose paroîtra claire en exposant historiquement la croyance des uns & des autres.

On appuyoit beaucoup dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, sur ce que la rémission des péchés étoit une pure libéralité qu'il ne falloit pas attribuer au mérite & à la dignité des actions précédentes. Chose étrange ! les Luthériens par-tout se faisoient honneur de cette doctrine, comme s'ils l'avoient ramenée dans l'Eglise ; & ils reprochoient aux Catholiques, *qu'ils croyoient trouver par leurs propres œuvres la rémission de leurs péchés : qu'ils croyoient la pouvoir mériter en faisant de leur côté ce qu'ils pouvoient, & même par leurs propres forces : que tout ce qu'ils attribuoient à Jesus-Christ étoit de nous avoir mérité une certaine grace habituelle, par laquelle*

Conf. art. xx. Apol. cap. de Justif. Conc. p. 61. lib. p. 62, 74, 102, 103, &c.

nous

nous pouvions plus facilement aimer Dieu ; & qu'encore que la volonté pût l'aimer, elle le faisoit plus volontiers par cette habitude ; qu'ils n'enseignent autre chose que la justice de la raison ; que nous pouvions approcher de Dieu par nos propres œuvres indépendamment de la propitiation de Jesus-Christ, & que nous avions rêvé une justification sans parler de lui : ce qu'on répete sans cesse, pour conclure autant de fois *que nous avions enseveli Jesus-Christ.*

XXII. On attribuoit aux Catholiques les deux propositions contradictoires : *ex opere operato*, ce que c'est. *Conf. Aug. art. xiij, &c.*

Mais pendant qu'on reprochoit aux Catholiques une erreur si grossiere, on leur imputoit d'autre part le sentiment opposé, les accusant de *se croire justifiés par le seul usage du Sacrement*, *ex opere operato*, comme on parle, *sans aucun bon mouvement.* Comment les Luthériens pouvoient-ils s'imaginer qu'on donnât tant à l'homme parmi nous, & qu'en même temps on y donnât si peu ? Mais l'un & l'autre est très-éloigné de notre doctrine, puisque le Concile de Trente d'un côté est tout plein des bons sentimens par où il se faut disposer au Baptême, à la Pénitence & à la Communion ; déclarant même en termes exprès, que *la réception de la grace est volontaire* ; & que d'autre côté il enseigne que la rémission des péchés est purement gratuite, & que tout ce qui nous y prépare de près ou de loin, depuis le commencement de la vocation & les premieres horreurs de la conscience ébranlée par la crainte, jusqu'à l'acte le plus parfait de la charité, est un don de Dieu.

Sess. vj. Cap. 5, 6, 14. Sess. xiij, 7. Sess. xiv, 4. Sess. vj, 7. ibid. cap. 8. ibid. cap. 5, 6. Can. 1, 2, 3. Sess. xiv, 4.

XXIII. Que dans la doctrine des Luthériens les Sacremens

Il est vrai qu'à l'égard des enfans nous disons que par son immense miséricorde le Baptême les sanctifie, sans qu'ils cooperent à ce grand ouvrage par aucun bon mou-

vement : mais outre que c'eſt en cela que reluit le mérite de Jeſus-Chriſt & l'efficace de ſon ſang, les Luthériens en diſent autant; puiſqu'ils confeſſent avec nous, *qu'il faut baptiſer les petits enfans ; que le Bapteme leur eſt néceſſaire à ſalut, & qu'ils ſont faits enfants de Dieu par ce Sacrement.* N'eſt-ce pas là reconnoître cette force du Sacrement efficace par lui-même & par ſa propre action *ex opere operato*, dans les enfans ? Car je ne vois pas que les Luthériens s'attachent à ſoutenir avec Luther, que les enfans qu'on porte au Baptême y exercent un acte de foi. Il faut donc qu'ils diſent avec nous que le Sacrement, par lequel ils ſont régénérés, opere par ſa propre vertu.

operent *ex opere operato. Art.* 9.

Que ſi l'on objecte que parmi nous le Sacrement a encore la même efficace dans les adultes, & y opere *ex opere operato*, il eſt aiſé de comprendre que ce n'eſt pas pour exclure en eux les bonnes diſpoſitions néceſſaires, mais ſeulement pour faire voir que ce que Dieu opere en nous, lorſqu'il nous ſanctifie par le Sacrement, eſt au-deſſus de tous nos mérites, de toutes nos œuvres, de toutes nos diſpoſitions précédentes, en un mot un pur effet de ſa grace & du mérite infini de Jeſus-Chriſt.

XXIV. Que la rémiſſion des péchés eſt purement gratuite, ſelon le Concile de Trente.

Il n'y a donc point de mérite pour la rémiſſion des péchés ; & la Confeſſion d'Auſbourg ne devoit pas ſe glorifier de cette doctrine, comme ſi elle lui étoit particuliere ; puiſque le Concile de Trente reconnoît auſſi bien qu'elle, *que nous ſommes dits juſtifiés gratuitement, à cauſe que tout ce qui précede de la juſtification, ſoit la foi, ſoit les œuvres, ne peut mériter cette grace, ſelon ce que dit l'A-*

Conc. Trid. Seſſ. vj. cap. 8.

pôtre : Si c'eſt grace, ce n'eſt point par œuvres, autrement la grace n'eſt plus grace.

Voilà donc la rémiſſion des péchés, & la juſtification établie gratuitement & ſans mérite dans l'Egliſe Catholique en termes auſſi exprès qu'on l'a pu faire dans la Confeſſion d'Ausbourg.

XXV. Seconde calomnie : ſur le mérite des œuvres: qu'il eſt reconnu dans la Confeſſion d'Auſbourg & par Luther, au même ſens que dans l'Egliſe.

Que ſi après la rémiſſion des péchés, lorſque le Saint-Eſprit habite en nous, que la charité y domine, & que la perſonne a été rendue agréable par une bonté gratuite, nous reconnoiſſons du mérite dans nos bonnes œuvres, la Confeſſion d'Ausbourg en eſt d'accord; puiſqu'on y lit dans l'édition de Geneve imprimée ſur celle de Vittemberg faite à la vue de Luther & de Melanĉton, *que la nouvelle obéiſſance eſt réputée une juſtice*, ET MÉRITE *des récompenſes.* Et encore plus expreſſément, que *bien que fort éloignée de la perfection de la loi, elle eſt une juſtice*, ET MÉRITE *des récompenſes.* Et un peu après, que *les bonnes œuvres ſont dignes de grandes louanges, qu'elles ſont néceſſaires, & qu'elles* MERITENT *des récompenſes.* *Art. vj. Synt. Gen. p. 12. ibid. p. 20. c. [illegible] de bon. oper.*

Enſuite, expliquant cette parole de l'Evangile : *Il ſera donné à celui qui a déja*, elle dit *que notre action doit être jointe aux dons de Dieu qu'elle nous conſerve ; & qu'elle* EN MERITE *l'accroiſſement* ; & loue cette parole de ſaint Auguſtin, QUE LA CHARITÉ, QUAND ON L'EXERCE, MÉRITE L'ACCROISSEMENT DE LA CHARITÉ. Voilà donc en termes formels notre coopération néceſſaire, & ſon mérite établi dans la Confeſſion d'Ausbourg. C'eſt pourquoi on conclut ainſi cet article : *C'eſt par là que les gens de bien entendent les vraies bonnes œuvres, & comment elles plaiſent à Dieu,* *Ibid. p. 21. Page 22.*

& comment elles SONT MÉRITOIRES. On ne peut pas mieux établir, ni plus inculquer le mérite; & le Concile de Trente n'appuie pas davantage ſur cette matiere.

Tout cela étoit pris de Luther & du fond de ſes ſentimens: car il écrit dans ſon Commentaire ſur l'Epitre aux Galates, que *lorſqu'il parle de la foi juſtifiante, il entend celle qui opere par la charité: car*, dit-il, *la foi* MERITE *que le Saint-Eſprit nous ſoit donné.* Il venoit de dire qu'avec cet Eſprit toutes les vertus nous étoient données; & c'eſt ainſi qu'il expliquoit la juſtification dans ce fameux Commentaire: il eſt imprimé à Vittemberg en l'an 1553, de ſorte que vingt ans après que Luther eut commencé la Réforme, on n'y trouvoit rien encore à reprendre dans le mérite.

Comment. in ep. ad Gal. T. V. 243.

XXVI. L'Apologie établit le mérite des œuvres.

Apol. Conf. Aug. ad art. 4, 5, 6, 20. Reſp. ad object. concord. p. 96.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi on trouve ce ſentiment ſi fortement établi dans l'Apologie de la Confeſſion d'Ausbourg. Melancton fait de nouveaux efforts pour expliquer la matiere de la Juſtification, comme il le témoigne dans ſes lettres, & il y enſeigne *qu'il y a des récompenſes propoſées & promiſes aux bonnes œuvres des fideles, & qu'elles ſont* MERITOIRES, *non de la rémiſſion des péchés, ou de la juſtification, (choſes que nous n'avons que par la foi) mais d'autres récompenſes corporelles & ſpirituelles en cette vie & en l'autre, ſelon ce que dit ſaint Paul*, » que chacun recevra ſa » récompenſe ſelon ſon travail «. Et Melancton eſt ſi plein de cette vérité, qu'il l'établit de nouveau dans la réponſe aux objections par ces paroles: *Nous confeſſons, comme nous avons deja fait ſouvent, qu'encore que la juſtification & la vie éternelle appartiennent à la*

Ibid. p. 137.

ſoi, toutefois les bonnes œuvres MERITENT *d'autres récompenſes corporelles & ſpirituelles, & divers degrés de récompenſes, ſelon ce que dit ſaint Paul,* » que chacun ſera récompen» ſé ſelon ſon travail « : *car la juſtice de l'Evangile, occupée de la promeſſe de la grace, reçoit gratuitement la juſtification & la vie : mais l'accompliſſement de la Loi, qui vient en conſéquence de la foi, eſt occupé autour de la Loi même ; & là,* pourſuit-il, *la récompenſe* EST OFFERTE, *non pas* GRATUITEMENT, *mais ſelon les œuvres,* ET ELLE EST DUE ; *& auſſi ceux* QUI MERITENT *cette récompenſe ſont juſtifiés devant que d'accomplir la Loi.*

Ainſi le mérite des œuvres eſt conſtamment reconnu par ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, comme choſe qui eſt compriſe dans la notion de la récompenſe ; n'y ayant rien en effet de plus naturellement lié enſemble que le mérite d'un côté, quand la récompenſe eſt promiſe & propoſée de l'autre.

Et en effet, ce qu'ils reprennent dans les Catholiques n'eſt pas d'admettre le mérite qu'ils établiſſent auſſi ; mais *c'eſt,* dit l'Apologie, *en ce que toutes les fois qu'on parle du mérite, ils le tranſportent des autres récompenſes à la juſtification.* Si donc nous ne connoiſſons de mérite qu'après la juſtification, & non pas devant, la difficulté ſera levée ; & c'eſt ce qu'on a fait à Trente par cette déciſion préciſe : *Que nous ſommes dits juſtifiés gratuitement, à cauſe qu'aucune des choſes qui précedent la juſtification, ſoit la foi, ſoit les œuvres, ne la peuvent mériter.* Et encore : *Que nos péchés nous ſont remis gratuitement par la miſéricorde divine, à cauſe de Jeſus-Chriſt.* D'où vient auſſi

Apol. ibid.

Seſſ. vj. c. 8.

Ibid. c. 9.

Ibid. cap. 16. *& Can.* 32.

que le Concile n'admet de mérite, *qu'à l'égard de l'augmentation de la grace, & de la vie éternelle.*

XXVII.
Melancton ne s'entend pas lui-même dans l'Apologie, lorsqu'il y nie que les bonnes œuvres méritent la vie éternelle.

Pour l'augmentation de la grace, on en convenoit à Ausbourg, comme on a vu : & pour la vie éternelle, il est vrai que Melancton ne vouloit pas avouer qu'elle fût méritée par les bonnes œuvres, puisque selon lui elles méritoient seulement d'autres récompenses qui leur sont promises en cette vie & en l'autre. Mais quand Melancton parloit ainsi, il ne considéroit pas ce qu'il disoit lui-même dans ce même lieu, que c'est la gloire éternelle *qui est due aux justifiés, selon cette parole de saint Paul :* Ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Il ne considere pas encore un coup que c'est la vie éternelle qui est la vraie récompense promise par Jesus-Christ aux bonnes œuvres, conformément à ce passage de l'Evangile qu'il rapporte lui-même ailleurs pour établir le mérite, que ceux qui obéiront à l'Evangile *recevront le centuple en ce siecle, & la vie éternelle en l'autre* : où l'on voit qu'outre le centuple, qui sera notre récompense en ce siecle, la vie éternelle nous est promise comme notre récompense au siecle futur : de sorte que si le mérite est fondé sur la promesse de la récompense, comme l'assure Melancton, & comme il est vrai, il n'y a rien de plus mérité que la vie éternelle, quoiqu'il n'y ait rien d'ailleurs de plus gratuit, selon cette belle doctrine de saint Augustin, que *la vie eternelle est due aux mérites des bonnes œuvres ; mais que les mérites auxquels elle est due nous sont donnés gratuitement par Notre Seigneur Jesus-Christ.*

Apol. ib. 137.

In locis com. cap. de just.

Matth. xix, 29.

Aug. ep. 105 *Edit. Bened.* 194. *n.* 19. *De corr. & gr. cap.* 13, *n.* 41.

XXVIII. Qu'il y a quelquechose dans la vie éternelle qui ne tombe pas sous le mérite.

Aussi est-il véritable que ce qui empêche Melancton de regarder absolument la vie éternelle comme récompense promise aux bonnes œuvres, c'est que dans la vie éternelle il y a toujours un certain fonds qui est attaché à la grace, qui est donné sans œuvres aux petits enfans; qui seroit donné aux adultes quand même ils seroient surpris de la mort au moment précis qu'il sont justifiés, sans avoir eu le loisir d'agir après: ce qui n'empêche pas qu'à un autre égard le royaume éternel, la gloire éternelle, la vie éternelle ne soient promis aux bonnes œuvres comme récompense, & ne puissent aussi être mérités au sens même de la Confession d'Ausbourg.

XXIX. Variations des Luthériens dans ce qu'ils ont retranché de la Confession d'Ausbourg.

Que sert aux Luthériens d'avoir altéré cette Confession, & d'en avoir retranché dans leur livre de la Concorde & dans d'autres éditions, ces passages qui autorisent le mérite? Empêcheront-ils par là que cette Confession de foi n'ait été imprimée à Vittemberg, sous les yeux de Luther & de Melancton, & sans aucune contradiction dans tout le parti, avec tous les passages que nous avons rapportés? Que font-ils donc autre chose, quand ils les effacent maintenant, que de nous en faire remarquer la force & l'importance? Mais que leur sert de rayer le mérite des bonnes œuvres dans la Confession d'Ausbourg, s'ils nous le laissent eux-mêmes aussi entier dans l'Apologie, comme ils l'ont fait imprimer dans leur livre de la Concorde? N'est-il pas constant que l'Apologie a été présentée à Charles V par les mêmes Princes & dans la même Diete, que la Confession d'Ausbourg? Mais ce qu'il

Præf. Apol. Conc. p. 48.

y a ici de plus remarquable, c'est qu'elle fut présentée de l'aveu des Luthériens, *pour en conserver le vrai & propre sens*; car c'est ainsi qu'il en est parlé dans un écrit authentique, où les Princes & les Etats Protestans déclarent leur foi. Ainsi on ne peut douter que le mérite des œuvres ne soit de l'Esprit du Luthéranisme & de la Confession d'Ausbourg: & c'est à tort que les Luthériens inquietent sur ce sujet l'Eglise Romaine.

Solid. repet. Conc. 633.

XXX. Trois autres calomnies contre l'Eglise: l'accomplissement de la Loi avoué dans l'Apologie, au même sens que dans l'Eglise.

Je prévois pourtant qu'on pourra dire qu'ils n'ont pas approuvé le mérite des œuvres dans le même sens que nous, pour trois raisons. Premiérement, parce qu'ils ne reconnoissent pas comme nous, que l'homme juste puisse & doive satisfaire à la loi. Secondement, parce que pour cette raison ils n'admettent pas le mérite qu'on appelle de condignité, dont tous nos livres sont pleins. Troisiémement, parce qu'ils enseignent que les bonnes œuvres de l'homme justifié ont besoin d'une acceptation gratuite de Dieu, pour nous obtenir la vie éternelle; ce qu'ils ne veulent pas que nous admettions.

Voilà, dira-t-on, trois caracteres par où la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie sera éternellement séparée de la nôtre. Mais ces trois caracteres ne subsistent que par trois fausses accusations de notre croyance: car premiérement, si nous disons qu'il faut satisfaire à la loi, tout le monde en est d'accord, puisqu'on est d'accord qu'il faut aimer, & que l'Ecriture prononce que *l'amour ou la charité est l'accomplissement de la loi.* Il y en a même dans l'Apologie un chapitre exprès, dont voici le titre: *De la dilection & de l'accomplissement de la loi.* Et nous y venons

Rom. xiij, 10.

Apol. 83.

de voir que *l'accompliſſement de la loi vient en conſéquence de la juſtification* ; ce qui y eſt répété en cent endroits, & ne peut être révoqué en doute : mais au reſte il n'eſt pas vrai que nous prétendions qu'après être juſtifié on ſatisfaſſe à la loi de Dieu en toute rigueur, puiſqu'au contraire on nous apprend dans le Concile de Trente, que nous avons beſoin de dire tous les jours : *Pardonnez-nous nos fautes* ; de ſorte que pour parfaite que ſoit notre juſtice, il y a toujours quelque choſe que Dieu y répare par ſa grace, y renouvelle par ſon Saint-Eſprit, y ſupplée par ſa bonté. *Ibid. p. 137.* *Seſſ. vj. c. 11.*

XXXI. Le mérite de condignité.

Quant au mérite de condignité, outre que le Concile de Trente ne s'eſt pas ſervi de ce terme, la choſe en elle-même n'a aucune difficulté ; puiſqu'au fond on eſt d'accord qu'après la juſtification, c'eſt-à-dire après que la perſonne eſt agréable, que le Saint-Eſprit y habite, & que la charité y regne, l'Ecriture lui attribue une eſpece de dignité : *Ils marcheront avec moi en habit blanc, parce qu'ils en ſont dignes.* Mais le Concile de Trente a clairement expliqué, que toute cette dignité vient de la grace ; & les Catholiques le déclarerent aux Luthériens dès le temps de la Confeſſion d'Ausbourg, comme il paroît par l'hiſtoire de David Chytré, & par celle de George Celeſtin, Auteurs Luthériens. Ces deux Hiſtoriens rapportent la réfutation de la Confeſſion d'Ausbourg faite par les Catholiques par ordre de l'Empereur, où il eſt porté : *Que l'homme ne peut mériter la vie éternelle par ſes propres forces, & ſans la grace de Dieu, & que tous les Catholiques confeſſent que nos œuvres ne ſont par elles-mêmes d'aucun* *Apoc. iij, 4. Conc. Trid. Seſſ. vj. c. 16. &c.* *Chyt. hiſt. Conf. Aug. poſt. Conf. Georg. Cœl. Hiſt. Conf. Aug. T. III.*

mérite; mais que la grace de Dieu les rend
XXXII. *dignes de la vie éternelle.*

Le mérite de congruité.

Pour ce qui regarde les bonnes œuvres que nous faisons avant que d'être justifiés : parce qu'alors la personne n'est pas agréable ni juste, qu'au contraire elle est regardée comme étant encore en péché, & comme ennemie : en cet état elle est incapable d'un véritable mérite, & le mérite de congruité ou de convénance, que les Théologiens y reconnoissent, n'est pas selon eux un véritable mérite; mais un mérite improprement dit, qui ne signifie autre chose, sinon qu'il est convenable à la divine bonté d'avoir égard aux gémissemens & aux pleurs qu'il a lui-même inspirés au pécheur qui commence à se convertir.

Il faut répondre la même chose des aumônes que fait un pécheur *pour racheter ses*
Dan. iv, 24. *péchés*, selon le précepte de Daniel; & *de la*
I. Pet. iv, 8. *charité qui couvre la multitude des péchés*, selon saint Pierre, & du pardon promis par Jesus-
Luc. vj, 37. Christ même à *ceux qui pardonnent à leurs freres*. L'Apologie répond ici que Jesus-Christ
Resp. ad n'ajoute pas qu'en *faisant l'aumône, ou en*
Arg. p. 111. *pardonnant, on mérite le pardon, ex opere operato*, en vertu de cette action; *mais en vertu de la foi.* Mais qui aussi le prétend autrement? Qui a jamais dit que les bonnes œuvres qui plaisent à Dieu ne dussent pas être faites selon l'esprit de la foi, sans laquelle, comme
Heb. xj, 6. dit saint Paul, *il n'est pas possible de plaire à Dieu?* Ou qui a jamais pensé que ces bonnes œuvres, & la foi qui les produit, méritassent la rémission des péchés *ex opere operato*, & fussent capables de l'opérer par elles-mêmes? On n'avoit pas seulement songé à

employer cette locution, *ex opere operato*, dans les bonnes œuvres des fideles : on ne l'appliquoit qu'aux Sacremens, qui sont de simples instrumens de Dieu : on l'employoit pour montrer que leur action étoit divine, toute-puissante & efficace par elle-même ; & c'étoit une calomnie ou une ignorance grossiere de supposer que dans la doctrine Catholique les bonnes œuvres opérassent de cette sorte la rémission des péchés, & la grace justifiante. Dieu qui les inspire y a égard par sa bonté, à cause de Jesus-Christ ; non à cause que nous sommes dignes qu'il y ait égard pour nous justifier, mais parce qu'il est digne de lui de regarder en pitié des cœurs humiliés, & d'y achever son ouvrage. Voilà le mérite de convenance, qui peut être attribué à l'homme, avant même qu'il soit justifié. La chose au fond est incontestable ; & si le terme déplaît, l'Eglise aussi ne s'en sert pas dans le Concile de Trente.

XXXIII. Mediation de Jesus-Christ toujours nécessaire.

Mais encore que Dieu regarde d'un autre œil les pécheurs déja justifiés, & que les œuvres qu'il y produit par son Esprit habitant en eux tendent plus immédiatement à la vie éternelle, il n'est pas vrai, selon nous, qu'il n'y faille pas de la part de Dieu une acceptation volontaire ; puisque tout est ici fondé, comme dit le Concile de Trente, sur la promesse que *Dieu nous a faite miséricordieusement*, c'est-à-dire gratuitement, *à cause de Jesus-Christ*, de donner la vie éternelle à nos bonnes œuvres ; sans quoi nous ne pourrions pas nous promettre une si haute récompense.

Conc. Trid. Sess. vj. c. 16.

Ainsi quand on nous objecte par-tout dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie,

Apol. resp. ad Arg. p. 127, &c.

qu'après la justification nous ne croyons plus avoir besoin de la médiation de Jesus-Christ, on ne peut pas nous calomnier plus visiblement; puisqu'outre que c'est par Jesus-Christ seul que nous conservons la grace reçue, nous avons besoin que Dieu se ressouvienne sans cesse de la promesse qu'il nous a faite dans la nouvelle alliance par sa seule miséricorde, & par le sang du Médiateur.

XXXIV. Comment les mérites de Jesus-Christ sont à nous: & comment ils nous sont imputés.

Enfin tout ce qu'il y a de bon dans la doctrine Luthérienne, non-seulement étoit en son entier dans l'Eglise, mais encore s'y expliquoit beaucoup mieux, puisqu'on éloignoit clairement toutes les fausses idées: & c'est ce qui paroît principalement dans la doctrine de la justice imputée. Les Luthériens croyoient avoir trouvé quelque chose de merveilleux & qui leur fût particulier, en disant que Dieu nous imputoit la justice de Jesus-Christ, qui avoit parfaitement satisfait pour nous, & qui rendoit ses mérites nôtres. Cependant les Scholastiques qu'ils blâmoient tant, étoient tout pleins de cette doctrine. Qui de nous n'a pas toujours cru & enseigné que Jesus-Christ avoit satisfait surabondamment pour les hommes, & que le Pere éternel content de cette satisfaction de son Fils, nous traitoit aussi favorablement que si nous eussions nous-mêmes satisfait à sa justice? Si on ne veut dire que cela, quand on dit que la justice de Jesus-Christ nous est imputée, c'est une chose hors de doute, & il ne falloit pas troubler tout l'Univers, ni prendre le titre de Réformateurs pour une doctrine si connue & si avouée. Et le Concile de Trente reconnoissoit bien que *les mérites de Jesus-Christ & de sa Passion* étoient rendus nôtres

Sess. vj. c. 3, 7.

par la justification ; puisqu'il répete tant de fois *qu'ils nous y sont communiques*, & que personne ne peut être justifié sans cela.

XXXV. Justification, régénération, sanctification, renouvelement : comment c'est au fond la même grace.

Ce que veulent dire les Catholiques avec ce Concile, lorsqu'ils ne permettent pas de s'en tenir à une simple imputation des mérites de Jesus-Christ, c'est que Dieu lui-même ne s'en tient pas là ; mais que pour nous appliquer ces mérites, en même tems il nous renouvelle, il nous régenere, il nous vivifie : il répand en nous son Saint-Esprit qui est l'Esprit de sainteté, & par là il nous sanctifie : & tout cela ensemble selon nous fait la justification du pécheur. C'étoit aussi la doctrine de Luther & de Melancton. Ces subtiles distinctions entre la justification, la régénération ou la sanctification, où l'on met maintenant toute la finesse de la doctrine Protestante, sont nées après eux, & depuis la Confession d'Ausbourg. Les Luthériens d'à présent conviennent eux-mêmes que ces choses sont confondues par Luther & par Melancton ; & cela dans l'Apologie, un ouvrage si authentique de tout le parti. En effet, Luther définit ainsi la foi justifiante : *La vraie foi est l'œuvre de Dieu en nous, par laquelle nous sommes renouvellés, & nous renaissons de Dieu & du Saint-Esprit. Et cette foi est la véritable justice que saint Paul appelle la justice de Dieu & que Dieu approuve.* C'est donc par elle que nous sommes justifiés & régénerés tout ensemble ; & puisque le Saint-Esprit, c'est-à-dire Dieu même agissant en nous, intervient dans cet ouvrage, ce n'est pas une imputation hors de nous, comme le veulent à présent les Protestans, mais un ouvrage en nous.

Solid. repet. Conc. p. 686. Epit. artic. ibid. 185.

Præf in epist. ad Rom. T. V, f. 97, 98.

Cap. de Just. Conc. p. 68, 71, 72, 73, 74, 82. Cap. de dilect. 83. &c.

Et pour ce qui est de l'Apologie, Melancton y répete à toutes les pages, *que la foi nous justifie & nous régenere, & nous apporte le Saint-Esprit*. Et un peu après : *Quelle régenere les cœurs, & qu'elle enfante la vie nouvelle*. Et encore plus clairement : *Être justifié, c'est d'injuste être fait juste ; & être régeneré, c'est aussi être déclaré & reputé juste* : ce qui montre que ces deux choses concourent ensemble. On ne voit aucun vestige du contraire dans la Confession d'Ausbourg ; & il n'y a personne qui ne voie combien ces idées qu'avoient alors les Luthériens, reviennent aux nôtres.

XXXVI. Les œuvres satisfactoires reconnues dans l'Apologie, & les Moines comptés parmi les Saints.

Il semble qu'ils s'en éloignent davantage sur les œuvres satisfactoires & sur les austérités de la vie religieuse ; car ils les rejettent souvent comme contraires à la doctrine de la justification gratuite. Mais au fond, ils ne les condamnent pas si sévérement qu'on le pourroit croire d'abord : car non-seulement saint Antoine & les Moines des premiers siecles, gens d'une si terrible austérité, mais encore dans les derniers temps, saint Bernard, saint Dominique & saint François sont comptés dans l'Apologie parmi les saints Peres. Leur genre de vie, loin d'être blâmé, est jugé digne des Saints, *à cause*, dit-on, *qu'il ne les a pas empêché de se croire justifiés par la foi, pour l'amour de Jesus-Christ*. Sentiment bien éloigné des emportemens qu'on voit aujourd'hui dans la nouvelle Réforme, où on ne rougit pas de voir condamner saint Bernard, & de traiter saint François d'insensé.

Apol. resp. ad Arg. p. 99. de vot. monast. p. 281.

Apol. ibid.

Il est vrai que l'Apologie, après avoir mis ces grands hommes au nombre des saints Peres, condamne les Moines qui les ont

ſuivis ; parce qu'on prétend qu'ils *ont cru mériter la rémiſſion des péchés , la grace & la juſtice par ces œuvres , & non pas la recevoir gratuitement.* Mais la calomnie eſt viſible , puiſque les Religieux d'aujourd'hui croient encore , comme les anciens , avec l'Egliſe Catholique & le Concile de Trente , que la rémiſſion des péchés eſt purement gratuite , & donnée par les mérites de Jeſus-Chriſt ſeul.

Et afin qu'on ne penſe pas que le mérite que nous attribuons à ces œuvres de pénitence fût alors improuvé par les Défenſeurs de la Confeſſion d'Ausbourg , ils enſeignent en général *des œuvres & des afflictions , qu'elles* MERITENT *non pas la juſtification , mais d'autres récompenſes* : & en particulier de l'aumône , lorſqu'on la fait en état de grace , *qu'elle* MERITE *plusieurs bienfaits de Dieu* ; QU'ELLE ADOUCIT LES PEINES ; *qu'elle* MERITE *que nous ſoyons aſſiſtés contre les périls du péché & de la mort.* Qui empêche qu'on n'en diſe autant du jeûne & des autres mortifications ? Et tout cela bien entendu n'eſt au fond que ce qu'enſeignent tous les Chatoliques. *Ibid. p. 136.*

XXXVII. La néceſſité du Baptême, & l'admiſſibilité de la juſtice enſeignées dans la Confeſſion d'Ausbourg.

Les Calviniſtes ſe ſont éloignés des véritables idées de la juſtification , en diſant , comme nous verrons , que le Baptême n'eſt pas néceſſaire aux petits enfans ; que la juſtice une fois reçue ne ſe perd pas ; & ce qui en eſt une ſuite , qu'elle ſe conſerve même dans le crime. Mais comme les Luthériens virent commencer ces erreurs dans les ſectes des Anabaptiſtes , il les proſcrivirent par ces trois articles de la Confeſſion d'Ausbourg.

Que le Baptême eſt néceſſaire à ſalut , & qu'ils *Art. ix. p. 12.*

condamnent les Anabaptistes, qui assurent que les enfans peuvent être sauvés sans le Baptême, & hors de l'Eglise de Jesus-Christ.

Art.xj.p.13. *Qu'ils condamnent les memes Anabaptistes, qui nient qu'on puisse perdre le Saint-Esprit, quand on a été une fois justifié.*

Art vj.p.12. cap. de bon. oper. p. 21. *Que ceux qui tombent en péché mortel ne sont pas justes : Qu'il faut résister aux mauvaises inclinations : Que ceux qui leur obéissent contre le commandement de Dieu, & agissent contre leur conscience, sont injustes, & n'ont ni le Saint-Esprit, ni la foi, ni la confiance en la divine miséricorde.*

XXXVIII. Les inconvéniens de la certitude & de la foi spéciale ne sont pas levés dans la Confession d'Ausbourg.

On sera étonné de voir tant d'articles de conséquence décidés selon nos idées dans la Confession d'Ausbourg ; & enfin quand je considere ce qu'elle a trouvé de particulier, je ne vois que cette Foi spéciale dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, & la certitude infaillible de la rémission des péchés qu'on lui veut faire produire dans les consciences. Il faut avouer aussi que c'est là ce qu'on nous donne pour le dogme capital de Luther, le chef-d'œuvre de sa Réforme & le plus grand fondement de la piété & de la consolation des ames fidelles. Mais cependant on n'a point trouvé de remede à ce terrible inconvénient que nous avons remarqué d'abord ; d'être assuré de la rémission de ses péchés, sans le pouvoir jamais être de la sincérité de sa repentance. Car enfin, quoi qu'il soit de l'imputation, il est bien certain que Jesus-Christ n'impute sa justice qu'à ceux qui sont pénitens & sincérement pénitens ; c'est-à-dire sincérement contrits, sincérement affligés de leurs péchés, sincérement convertis. Que cette sincere

Sup. liv. 1. n. ix. & seq.

pénitence

pénitence ait en elle-même de la dignité, de la perfection, du mérite, quel qu'il soit, ou qu'elle n'en n'ait pas, je m'en suis assez expliqué, & c'est de quoi je n'ai que faire en cette occasion. Qu'elle soit ou condition, ou disposition & préparation, ou enfin tout ce qu'on voudra, cela n'importe ; puisqu'enfin, quoi qu'il en soit, il faut l'avoir, ou il n'y a point de pardon. Or si je l'ai, ou si je ne l'ai pas, c'est de quoi je ne puis jamais être assuré, selon les principes de Luther ; puisque, selon lui, je ne sai jamais si ma pénitence n'est pas une illusion, ou une vaine pâture de mon amour propre ; ni si le péché, que je crois détruit dans mon cœur, n'y regne pas avec plus de sureté que jamais en se dérobant à mes yeux.

Et on a beau dire avec l'Apologie : *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel* : or j'ai la foi : donc je n'ai plus de péché mortel. Car c'est de là que vient tout l'embarras, puisqu'on doit dire au contraire : *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel* : c'est ce que les Luthériens viennent d'enseigner. Or je ne suis pas assuré de n'avoir plus de péché mortel ; c'est ce que nous avons prouvé par la doctrine de Luther : je ne suis donc pas assuré d'avoir la Foi. En effet, on s'écrie dans l'Apologie : *Qui aime assez Dieu ? Qui la craint assez ? Qui souffre avec assez de patience ?* Or on peut dire de même : *Qui croit comme il faut ? Qui croit assez pour être justifié devant Dieu ?* Et la suite de l'Apologie établit ce doute ; car elle poursuit : *Qui ne doute pas souvent si c'est Dieu ou le hazard qui gouverne le monde ? Qui ne doute pas souvent s'il sera exaucé de Dieu ?* On doute donc souvent de

Apol. cap. de Justif. 71. 81. &c.

Sup. lib. 1. n. ix. & sep.

Ibid. 91.

ſa propre foi : comment eſt-on aſſuré alors de la rémiſſion de ſes péchés ? On ne l'a donc pas cette rémiſſion : ou bien, contre le dogme de Luther, on l'a ſans en être aſſuré ; ou, ce qui eſt le comble de l'aveuglement, on en eſt aſſuré ſans être aſſuré de la ſincérité de ſa foi ni de celle de ſa pénitence ; & la rémiſſion des péchés devient indépendante de l'une & de l'autre. Voilà où nous précipite cette certitude qui fait tout le fond de la Confeſſion d'Ausbourg, & le dogme fondamental du Luthéraniſme.

XXXIX. Que, ſelon les propres principes des Luthériens, l'incertitude reconnue par les Catholiques ne doit cauſer aucun trouble, ni empêcher le repos de conſcience.

Conf. Aug. Art. vj, xj. cap de bon. operib. p. 12, 13, 21.

Au reſte, ce qu'on nous oppoſe, que par l'incertitude où nous laiſſons les conſciences affligées, nous les jettons dans le trouble, ou même dans le déſeſpoir, n'eſt pas véritable ; & il faut bien que les Luthériens en conviennent par cette raiſon : car quelque aſſurés qu'ils ſe vantent d'être de leur juſtification, ils n'oſent pas s'aſſurer abſolument de leur perſévérance, ni par conſéquent de leur béatitude éternelle. Au contraire ils condamnent ceux qui diſent qu'on ne peut pas perdre la juſtice une fois reçue. Mais en la perdant, on perd avec elle tout le droit qu'on avoit comme juſtifié à l'héritage éternel. On n'eſt donc jamais aſſuré de ne pas perdre ce droit, puiſqu'on n'eſt pas aſſuré de ne pas perdre la juſtice à laquelle il eſt attaché. On y eſpere néanmois à ce bienheureux héritage : on vit heureux dans cette douce eſpérance, ſelon ce que dit ſaint Paul : *Nous réjouiſſant en eſpérance.* On peut donc ſans cette aſſurance derniere qui exclut toute ſorte de doute, jouir du repos que l'état de cette vie nous peut permettre.

Rom. xij, 12.

On voit par là ce qu'il faut faire pour

accepter la promeſſe & ſe l'appliquer; c'eſt ſans héſiter, qu'il faut croire que la grace de la juſtice chrétienne, & par conſéquent la vie éternelle eſt à nous en Jesus-Chriſt; & non-ſeulement à nous en général, mais encore à nous en particulier. Il n'y a point à héſiter du côté de Dieu, je le confeſſe: le ciel & la terre paſſeront plutôt que ſes promeſſes nous manquent. Mais qu'il n'y ait point à héſiter ni rien à craindre de notre côté; le terrible exemple de ceux qui ne perſéverent pas juſqu'à la fin, & qui, ſelon les Luthériens, n'ont pas été moins juſtifiés que les élus mêmes, démontre le contraire.

XL. Quel eſt le vrai repos de la conſcience dans la juſtification, & quelle certitude on y reçoit.

Voici donc en abrégé toute la doctrine de la Juſtification: qu'encore que pour nourir l'humilité dans nos cœurs nous ſoyons toujours en crainte de notre côté, tout nous eſt aſſuré du côté de Dieu; de ſorte que notre repos en cette vie conſiſte dans une ferme confiance en ſa bonté paternelle, & dans un parfait abandon à ſa haute & incompréhenſible volonté; avec une profonde adoration de ſon impénétrable ſecret.

XLI. La Confeſſion de Straſbourg explique la juſtification comme l'Egliſe Romaine.

Pour la Confeſſion de Strasbourg, ſi nous en conſidérons la doctrine, nous verrons combien on eut de raiſon dans la conférence de Marpourg d'accuſer ceux de Strasbourg, & en général les Sacramentaires, de ne rien entendre dans la juſtification de Luther & des Luthériens: car cette Confeſſion de foi ne dit pas un mot ni de la juſtice par imputation, ni auſſi de la certitude qu'on en doit avoir. Elle définit au contraire la juſtification, ce par quoi *d'injuſtes nous devenons juſtes, & de mauvais, bons & droits*, ſans en donner d'autre idée. Elle ajoute qu'elle eſt gratui-

V. S. lib. ij. n. dern. Conf. Argent. cap. 3 & 4.

Ibid & l'attribue à la Foi, mais à la Foi unie à la Charité & féconde en bonnes œuvres.

Aussi dit-elle avec la Confession d'Ausbourg, *que la charité est l'accomplissement de toute la loi selon la doctrine de saint Paul*: mais elle explique plus fortement que n'y avoit fait Melancton, combien nécessairement la loi doit être accomplie, lorsqu'elle assure *que personne ne peut être pleinement sauvé, s'il n'est conduit par l'Esprit de Jesus-Christ à ne manquer d'aucune des bonnes œuvres pour lesquelles Dieu nous a créés; & qu'il est si nécessaire que la loi s'accomplisse, que le ciel & la terre passeront plutôt qu'il puisse arriver du relâchement dans le moindre trait de la loi, ou dans un seul iota.*

Ibid.

Ibid. cap. 5. p. 181.

Jamais Catholique n'a parlé plus fortement de l'accomplissement de la loi, que fait cette Confession; mais encore que ce soit là le fondement du mérite, Bucer n'y en disoit mot; quoique d'ailleurs il ne fasse point de difficulté de le reconnoître au sens de saint Augustin, qui est celui de l'Eglise.

XLII. Du mérite, selon Bucer,

Il ne sera pas inutile, pendant que nous sommes sur cette matiere, de considérer ce qu'en a pensé ce Docteur, un des chefs du second parti de la nouvelle Réforme, dans une Conférence solemnelle où il parla en ces termes: *Puisque Dieu jugera chacun selon ses œuvres, il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites par la grace de Jesus-Christ, & qu'il opere lui-même dans ses serviteurs,* NE MERITENT *la vie éternelle; non point à la vérité par leur propre dignité, mais par l'acceptation & la promesse de Dieu, & le pacte fait avec lui: car c'est à de telles œuvres que l'Ecriture promet la récompense de la vie éternelle, qui pour*

Disp. Lisp. an. 1539.

cela n'en est pas moins une grace à un autre égard ; parce que ces bonnes œuvres auxquelles on donne une si grande récompense, sont elles-mêmes des dons de Dieu. Voilà ce qu'écrit Bucer en 1539 dans la dispute de Lipsic, afin qu'on ne pense que ce soit des choses écrites au commencement de la Réforme, & avant qu'elle eût eu le loisir de se reconnoître. Selon ce même principe, le même Bucer décide en un autre endroit, qu'il ne faut pas nier qu'*on puisse être justifié par les œuvres, comme l'enseigne saint Jacques, puisque Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.* Et, poursuit-il, *la question n'est pas* DES MERITES : *nous ne les rejetons en aucune sorte, & même nous reconnoissons qu'on* MERITE *la vie éternelle, selon cette parole de notre Seigneur* : » Celui » qui abandonnera tout pour l'amour de moi » aura le centuple dans ce siecle, & la vie » éternelle en l'autre «. *Resp. ad. Abrinc.*

XLIII. Bucer entreprend la défense des prieres de l'Eglise, & fait voir en quel sens les mérites des Saints nous sont utiles.

On ne peut reconnoître plus clairement les mérites que chacun peut acquérir pour soi-même, & même par rapport à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore plus loin : & comme on accusoit l'Eglise d'attribuer des mérites aux Saints non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres, il la justifioit par ces paroles : *Pour ce qui regarde ces prieres publiques de l'Eglise qu'on appelle collectes, où l'on fait mention des prieres & des mérites des Saints : puisque dans ces mêmes prieres tout ce qu'on demande en cette sorte est demandé à Dieu, & non pas aux Saints, & encore qu'il est demandé par Jesus-Christ ; dès-là tous ceux qui font cette priere reconnoissent que tous les mérites des Saints sont des dons de Dieu gratuitement accordés.* Et un peu après : *Car* *Disp. Ratisb.*

d'ailleurs nous confessons & nous prêchons avec joie que Dieu récompense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non-seulement en eux-mêmes, mais encore en ceux pour qui ils prient; puisqu'il a promis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment jusqu'à mille générations. Bucer disputoit ainsi pour l'Eglise Catholique en 1546 dans la Conférence de Ratisbonne: aussi ces prieres avoient-elles été faites par les plus grands hommes de l'Eglise, & dans les siecles les plus éclairés; & S. Augustin même, tout ennemi qu'il étoit du mérite présomptueux, ne laissoit pas de reconnoître que le mérite des Saints nous étoit utile, en disant qu'une des raisons de célébrer dans l'Eglise la mémoire des Martyrs, *étoit pour être associés à leurs mérites, & aidés par leurs prieres.*

Lib. 20 cont. Faust. Manich. 21. Edid. Bened. t. viij, p. 347.

Ainsi, quoi qu'on puisse dire, la doctrine de la justice chrétienne, de ses œuvres, & de son mérite, étoit avouée dans les deux partis de la nouvelle Réforme; & ce qui a fait depuis tant de difficulté n'en faisoit aucune alors, ou n'en faisoit en tout cas, qu'à cause que dans la Réforme on se laissoit souvent entraîner à l'esprit de contradiction.

XLIV. Etrange doctrine de la Confession d'Ausbourg sur l'amour de Dieu.

Art. v. xx. cap. de bon. oper. Synt. Gen. 2. part. sup. tiv. j. n. 18. xviij.

Apol. cap. de Justif. p. 66.

Je ne puis omettre ici une bizarre doctrine de la Confession d'Ausbourg sur la Justification. C'est non-seulement que l'amour de Dieu n'y étoit pas nécessaire, mais que nécessairement il la supposoit accomplie. Luther nous l'a déja dit: mais Melancton l'explique amplement dans l'Apologie. *Il est impossible d'aimer Dieu*, dit-il, *si auparavant on n'a par la foi la rémission des péchés; car un cœur qui sent vraiment un Dieu irrité ne le peut aimer; il faut le voir appaisé: tant qu'il menace, tant qu'il condamne, la nature humaine ne peut s'élever*

jusqu'à l'aimer dans sa colere. Il est aisé aux contemplateurs oisifs d'imaginer ces songes de l'amour de Dieu, qu'un homme coupable de péché mortel le puisse aimer par-dessus toutes choses; parce qu'ils ne sentent pas ce que c'est que la colere ou le jugement de Dieu : mais une conscience agitée sent la vanité de ces spéculations philosophiques. De là donc il conclut par-tout : *Qu'il est impossible d'aimer Dieu, si l'on n'est auparavant assuré de la rémission obtenue.* *Ibid. p. 81. &c.*

C'est donc une des finesses de la justification de Luther, que nous sommes justifiés avant que d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu : car tout le but de l'Apologie est d'établir non-seulement qu'on est justifié avant que d'aimer, mais encore qu'il est impossible d'aimer si l'on n'est auparavant justifié : ensorte que la grace offerte avec tant de bonté ne peut rien du tout sur notre cœur; il faut l'avoir reçue pour être capable d'aimer Dieu. *Apol. p. 66, 81, 82, 83, 121, &c.* Ce n'est pas ainsi que parle l'Eglise dans le Concile de Trente : *L'homme excité & aidé par la grace*, dit ce Concile, *croit tout ce que Dieu a révélé, & tout ce qu'il a promis; & croit ceci avant toutes choses, que l'impie est justifié par la grace, par la rédemption qui est en Jesus-Christ. Alors se sentant pécheur, de la justice dont il est alarmé, il se tourne vers la divine miséricorde qui releve son espérance, dans la* CONFIANCE QU'IL A QUE DIEU LUI SERA PROPICE PAR JESUS-CHRIST; *& il commence à l'aimer comme l'auteur de toute justice*; c'est-à-dire, comme celui qui justifie gratuitement l'impie. *Sess. vj. cap. 6.* Cet amour si heureusement commencé *le porte à détester ses crimes*; il reçoit le sacrement, il est justifié. La charité est répandue dans son cœur gratuitement par le Saint-

Eſprit ; & ayant commencé à aimer Dieu, lorſqu'il lui offroit la grace, il l'aime encore plus quand il l'a reçue.

XLV. Autre erreur de la Juſtification Luthérienne.

Mais voici une nouvelle fineſſe de la Juſtification Luthérienne. Saint Auguſtin établit après ſaint Paul, qu'une des différences de la juſtice chrétienne d'avec la juſtice de la loi, c'eſt que la juſtice de la loi eſt fondée ſur l'eſprit de crainte & de terreur ; au lieu que la juſtice chrétienne eſt inſpirée par un eſprit de dilection & d'amour. Mais l'Apologie l'explique autrement ; & la juſtice où l'amour de Dieu eſt jugé néceſſaire, où il entre, dont il fait la pureté & la vérité, y eſt par-tout repréſentée comme la juſtice des œuvres la juſtice de la raiſon, la juſtice par les propres mérites ; en un mot, comme la juſtice de la loi & la juſtice Phariſaïque. Voici de nouvelles idées que le Chriſtianiſme ne connoiſſoit pas encore, une juſtice que le Saint-Eſprit répand dans les cœurs, en y répandant la charité, eſt une juſtice Phariſaïque, qui ne purifie que le dehors ; une juſtice répandue gratuitement dans les cœurs à cauſe de Jeſus-Chriſt, eſt une juſtice de la raiſon, une juſtice de la loi, une juſtice par les œuvres, & enfin on nous accuſe d'établir une juſtice par ſes propres forces, lorſqu'il paroît clairement par le Concile de Trente que nous établiſſons une juſtice, dont la foi eſt le fond, dont la grace eſt le principe, dont le Saint-Eſprit eſt l'auteur depuis ſon premier commencement juſqu'à la derniere perfection où l'on peut arriver dans cette vie.

Ap. p. 86. 103. *&c.*

Je crois qu'on voit maintenant combien il a été néceſſaire de bien faire entendre la Juſtification Luthérienne par la Confeſſion d'Ausbourg ;

d'Ausbourg & par l'Apologie, puisque cette exposition a fait paroître, que dans un article que les Luthériens regardent comme le chef-d'œuvre de leur Réforme, ils n'ont après tout fait autre chose que de nous calomnier dans quelques points, nous justifier en d'autres; & dans ceux où il peut rester quelque dispute, nous laisser visiblement la meilleure part.

XLVI. Les Luthériens reconnoissent le Sacrement de Pénitence & l'absolution Sacramentale.

Outre cet article principal, il y en a d'autres très-importans dans la Confession d'Ausbourg ou dans l'Apologie, comme qu'*il faut retenir dans la Confession l'absolution particuliere*; *que c'est l'erreur des Novations, & une erreur condamnée, de la rejeter*; *que cette absolution est un Sacrement véritable & proprement dit*; *& que la puissance des clefs remet les péchés, non-seulement devant l'Eglise, mais encore devant Dieu.* Quant au reproche qu'on nous fait ici de dire que ce *Sacrement conféroit la grace sans aucun bon mouvement de celui qui le reçoit*, je crois qu'on est las d'entendre une calomnie si souvent réfutée.

Art. xj, xij, xxij. edit. Gen. p. 21. Apol. de pœnit. p. 167. 200, 201. Ibid. p. 164. 167. Ibid. p. 165.

XLVII. La Confession, avec la nécessité du dénombrement des péchés.

Quant à ce qu'on enseigne au même lieu, qu'en retenant la confession *il n'y falloit pas exiger le dénombrement des péchés, à cause qu'il est impossible, conformément à cette parole : Qui est-ce qui connoît ses péchés* : c'étoit à la vérité une bonne excuse à l'égard des péchés que l'on ne connoît pas, mais non pas une raison suffisante de ne point soumettre aux clefs de l'Eglise ceux que l'on connoît. Aussi faut-il avouer de bonne foi que les Luthériens non plus que Luther n'ont pas en cela d'autres sentimens que les nôtres; puisque nous trouvons ces mots dans le petit Catéchisme de Luther reçu unanimement dans tout le parti;

Conf. Aug. art. xj. cap. de Conf.

Cat. min. Concord. p. 378.

Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés : mais à l'égard du Miniſtre, il faut ſeulement confeſſer ceux qui nous ſont connus, & que nous ſentons dans notre cœur. Et pour mieux voir la conformité des Luthériens avec nous dans l'adminiſtration de ce Sacrement, il ne ſera pas hors de propos de conſidérer l'abſolution, qu'au rapport du même Luther dans le même endroit, le Confeſſeur donne au pénitent après ſa confeſſion en ces termes : *Ne croyez-vous pas que ma rémiſſion eſt celle de Dieu ? Oui*, répond le pénitent. *Et moi*, reprend le Confeſſeur, *par l'ordre de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, je vous remets vos péchés au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit.*

Ibid. 380.

XLVIII. Les ſept Sacremens.

Apol. cap. de num. Sac. ad art. xiij, p. 200 *& ſeq.*

Pour le nombre des Sacremens, l'Apologie nous enſeigne *que le Baptême, la Cene, & l'Abſolution ſont trois véritables Sacremens.* En voici un quatrieme, puiſqu'*il ne faut point faire de difficulté de mettre l'Ordre en ce rang, en le prenant pour le miniſtere de la parole, parce qu'il eſt commandé de Dieu, & qu'il a de grandes promeſſes.* La Confirmation & l'Extrême-Onction ſont marquées comme *des cérémonies reçues des Peres*, mais qui n'ont pas une expreſſe promeſſe de la grace. Je ne ſais donc ce que veulent dire ces paroles de l'Epître de ſaint Jacques, en parlant de l'Onction des malades : *S'il eſt en péché, il lui ſera remis* ; mais c'eſt peut-être que Luther n'eſtimoit pas cette Epître, quoique l'Egliſe ne l'ait jamais révoquée en doute. Ce hardi Réformateur retranchoit du Canon des Ecritures tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ſes penſées ; & c'eſt à l'occaſion de cette Onction qu'il écrit dans la *Captivité de Babylone*, ſans aucun

Jac. v, 18.

témoignage de l'antiquité, que cette Epître *ne paroît pas de saint Jacques, ni digne de l'esprit Apostolique.*

De Cap. Babylon. T. II, 86.

Pour le Mariage, ceux de la Confession d'Ausbourg y reconnoissent une institution divine, & des promesses, mais temporelles; comme si c'étoit une chose temporelle que d'élever dans l'Eglise les enfans de Dieu, & se sauver en les engendrant de cette sorte; ou que ce ne fût pas un des fruits du mariage chrétien, de faire que les enfans qui en sortent fussent nommé Saints, comme étant destinés à la sainteté.

Apol. ibid. 202.

1. *Tim. ij*, 15.

1. *Cor. vij*, 14.

Mais au fond l'Apologie ne paroît pas s'opposer beaucoup à notre doctrine sur le nombre des Sacremens, *pourvu*, dit-elle, *qu'on rejette ce sentiment qui domine dans tout le regne Pontifical, que les Sacremens operent la grace sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit.* Car on ne se lasse point de nous faire cet injuste reproche. C'est là qu'on met le nœud de la question, c'est-à-dire qu'il n'y resteroit presque plus de difficulté sans les fausses idées de nos adversaires.

Ibid. p. 203.

XLIX.
Les vœux monastiques & celui de la continence.

Luther s'étoit expliqué contre les vœux Monastiques d'une maniere terrible, jusqu'à dire de celui de la continence (fermez vos oreilles, ames chastes) qu'il étoit aussi peu possible de l'accomplir que de se dépouiller de son sexe. La pudeur seroit offensée si je répétois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet: & à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence, je ne sais pour moi ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tout le temps de son célibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Quoi qu'il en

Ep. ad Volf. T. VII, p. 505. *&c.*

Apol. resp. ad Arg. p. 99. de vot. Mon. p. 281.

ſoit, tout s'adoucit dans l'Apologie, puiſque non-ſeulement ſaint Antoine & ſaint Bernard, mais encore ſaint Dominique & ſaint François y ſont nommés parmi les Saints; & tout ce qu'on demande à leurs diſciples, c'eſt qu'ils recherchent, à leur exemple, la rémiſſion de leurs péchés dans la bonté gratuite de Dieu : à quoi l'Egliſe a trop bien pourvu pour appréhender ſur ce ſujet aucun reproche.

L. Saint Bernard, ſaint François, ſaint Bonaventure mis par Luther au rang des Saints : ſon doute biſarre ſur le ſalut de ſaint Thomas d'Aquin.

Theſ. 1522. *T. I*, 377. *adv. Pariſ. Theologaſt. T. II*, 193, *de abrog. Miſſ. priv. primo Tract. ibid.* 258; 259, *de vot. Mon. ibid.* 271, 278.

Cet endroit de l'Apologie eſt remarquable, puiſqu'on y met parmi les Saints ceux des derniers temps, & qu'ainſi on reconnoît pour la vraie Egliſe celle qui les a portés dans ſon ſein. Luther n'a pu refuſer à ces grands hommes ce glorieux titre. Par-tout il compte parmi les Saints, non-ſeulement ſaint Bernard, mais encore ſaint François, ſaint Bonaventure, & les autres du treizieme ſiecle. Saint François entre tous les autres lui parut un homme admirable, animé d'une merveilleuſe ferveur d'eſprit. Il pouſſe ſes louanges juſqu'à Gerſon, lui qui avoit condamné Viclef & Jean Hus dans le Concile de Conſtance, & il l'appelle *un homme grand en tout* : ainſi l'Egliſe Romaine étoit encore la mere des Saints dans le quinzieme ſiecle. Il n'y a que ſaint Thomas d'Aquin dont Luther a voulu douter, je ne ſais pourquoi; ſi ce n'eſt que ce Saint étoit Jacobin, & que Luther ne pouvoit oublier les aigres diſputes qu'il avoit eues avec cet Ordre. Quoi qu'il en ſoit, *il ne ſait*, dit-il, *ſi Thomas eſt damné ou ſauvé*, bien qu'aſſurément il n'eût pas fait d'autres vœux que les autres ſaints Religieux, qu'il n'eût pas dit une autre Meſſe, & qu'il n'eût pas enſeigné une autre foi.

Præf. adv. Latom. ibid. 243.

Pour maintenant revenir à la Confession d'Ausbourg & à l'Apologie, l'article même de la Messe y passe si doucement, qu'à peine s'apperçoit-on que les Protestans y aient voulu apporter du changement. Ils commencent par se plaindre *du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli la Messe. On la célebre*, disent-ils, *parmi nous avec une extrême révérence, & on y conserve presque toutes les cérémonies ordinaires.* En effet, en 1523, lorsque Luther réforma la Messe & en dressa la formule, il ne changea presque rien de ce qui frappoit les yeux du peuple. On y garda l'Introït, le *Kyrie*, la Collecte, l'Epître, l'Evangile, avec les cierges & l'encens, si l'on vouloit le *Crédo*, la Prédication, les Prieres, la Préface, le *Sanctus*, les paroles de la Consécration, l'Elévation, l'Oraison Dominicale, l'*Agnus Dei*, la Communion, l'Action de graces. Voilà l'ordre de la Messe Luthérienne, qui ne paroissoit pas à l'extérieur fort différente de la nôtre : au reste, on avoit conservé le chant & même le chant en Latin ; & voici ce qu'on en disoit dans la Confession d'Ausbourg : *On y méle avec le chant en Latin des prieres en langue Allemande, pour l'instruction du peuple.* On voyoit dans cette Messe & les paremens & les habits sacerdotaux ; & on avoit un grand soin de les retenir, comme il paroissoit par l'usage & par toutes les conférences qu'on fit alors. Bien plus, on ne disoit rien contre l'oblation dans la Confession d'Ausbourg : au contraire, elle est insinuée dans ce passage qui est rapporté de l'Histoire tripartite : *Dans la ville d'Alexandrie, on s'assemble le Mercredi & le Vendre-*

LI. La Messe Luthérienne. *Cap. de Miss.*

Form. Miss. T. II.

Chytr. Hist. Conf. Aug.

Conf. Aug. cap. de Miss. Ibid.

di, & on y fait tout le service, excepté l'oblation solemnelle.

C'est qu'on ne vouloit pas faire paroître au peuple qu'on eût changé le service public. A entendre la Confession d'Ausbourg, il sembloit qu'on ne s'attachât qu'aux Messes sans communians, *qu'on avoit abolies*, disoit-on, *à cause qu'on n'en célébroit presque plus que pour le gain*; de sorte qu'à ne regarder que les termes de la Confession, on eût dit qu'on n'en vouloit qu'à l'abus.

Ibid.

LII. L'oblation, comment retranchée.

Cependant on avoit ôté dans le Canon de la Messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés. Mais le peuple toujours frappé au dehors des mêmes objets, n'y prenoit pas garde d'abord; & en tout cas, pour lui rendre ce changement supportable, on insinuoit que le Canon n'étoit pas le même dans les Eglises: Que *celui des Grecs différoit de celui des Latins, & même parmi les Latins celui de Milan d'avec celui de Rome.* Voilà de quoi on amusoit les ignorans: mais on ne leur disoit pas que ces Canons ou ces Liturgies n'avoient que des différences fort accidentelles; que toutes les Liturgies convenoient unanimement de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés devant que de les distribuer: & c'est ce qu'on changeoit dans la pratique, sans l'oser dire dans la Confession publique.

Consult. Luth. apud Chytr. Hist. Aug. Conf. tit. de Canone.

LIII. Ce qu'on inventa pour rendre l'oblation odieuse dans la Messe.

Mais pour rendre cette oblation odieuse, on faisoit accroire à l'Eglise qu'elle lui attribuoit *un mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi, ni aucun bon mouvement*: ce qu'on répétoit par trois fois dans la Confession d'Ausbourg; & on ne

cessoit de l'inculquer dans l'Apologie, pour insinuer que les Catholiques n'admettoient la Messe que pour éteindre la piété.

Conf. Aug. edit. Gen. cap. de Miss. p. 25. Apol. cap. de Sacram. & Sacrif. & de vocab. Miss. p. 269 & seq. Conf. Aug. in lib. Conc. cap. de Miss. p. 25.

On avoit même inventé dans la Confession d'Ausbourg cette admirable doctrine des Catholiques, à qui on faisoit dire : *Que Jesus-Christ avoit satisfait dans sa Passion pour le péché originel, & qu'il avoit institué la Messe pour les péchés mortels & véniels que l'on commettoit tous les jours* : comme si Jesus-Christ n'avoit pas également satisfait pour tous les péchés ; & on ajoutoit, comme un nécessaire éclaircissement, *que Jesus-Christ s'étoit offert à la Croix, non-seulement pour le péché originel, mais encore pour tous les autres* ; vérité dont personne n'avoit jamais douté. Je ne m'étonne donc pas que les Catholiques, au rapport même des Luthériens, quand ils entendirent ce reproche, se soient comme récriés tout d'une voix : *Que jamais on n'avoit ouï telle chose parmi eux.* Mais il falloit faire croire au peuple, que ces malheureux Papistes ignoroient jusqu'aux élémens du Christianisme.

Ibid. 26.

Chytr. Hist. Conf. Aug. Confut. Cathol. cap. de Missâ.

LIV.
La priere & l'oblation pour les morts.

Au reste, comme les Fideles avoient bien avant dans l'esprit l'oblation faite de tout temps pour les morts, les Protestans ne vouloient pas paroître ignorer, ou dissimuler une chose si connue ; & ils en parlerent dans l'Apologie en ces termes : *Quant à ce qu'on nous objecte de l'oblation pour les morts, pratiquée par les Peres, nous avouons qu'ils ont prié pour les morts*, ET NOUS N'EMPÊCHONS PAS QU'ON NE LE FASSE ; *mais nous n'approuvons pas l'application de la Cene de Notre Seigneur pour les morts, en vertu de l'action*, ex opere operato.

Apol. cap. de vocab. Miss. p. 274.

Tout eſt ici plein d'artifice : car premiérement, en diſant qu'ils n'empêchent pas cette priere, ils l'avoient ôtée du Canon, & en avoient effacé par ce moyen une pratique auſſi ancienne que l'Egliſe. Secondement, l'objection parloit de l'oblation, & ils répondent de la priere, n'oſant faire voir au peuple que l'antiquité eût offert pour les morts ; parce que c'étoit une preuve trop convaincante que l'Euchariſtie profitoit même à ceux qui ne recevoient pas la communion.

LV. Les Luthériens rejettent la doctrine d'Aérius, contraire à la priere pour les morts. *Ibid.*

Mais les paroles ſuivantes de l'Apologie ſont remarquables : *C'eſt à tort que nos adverſaires nous reprochent la condamnation d'Aérius, qu'ils veulent qu'on ait condamné, à cauſe qu'il nioit qu'on offrît la Meſſe pour les vivans & pour les morts. Voilà leur coutume de nous oppoſer les anciens hérétiques, & de comparer notre doctrine avec la leur. Saint Epiphane témoigne qu'Aérius enſeignoit que les prieres pour les morts* ETOIENT INUTILES. *Nous ne ſoutenons point Aérius ; mais nous diſputons avec vous qui dites, contre la doctrine des Prophetes, des Apôtres & des Peres, que la Meſſe juſtifie les hommes en vertu de l'action, & mérite la rémiſſion de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique, pourvu qu'ils n'y mettent pas d'obſtacle.* Voilà comme on donne le change aux ignorans. Si les Luthériens ne vouloient point ſoutenir Aérius, pourquoi ſoutiennent-ils *ce dogme particulier*, que cet hérétique Arien avoit ajouté *à l'héréſie Arienne, qu'il ne falloit point prier ni offrir des oblations pour les morts.* Voilà ce que S. Auguſtin rapporte d'Aérius, après ſaint Epiphane dont il a fait un abrégé. Si on rejette Aérius, ſi on n'oſe pas ſoutenir

S. Aug. lib. de hær. 53. Edit. Bened. t. viij, p. 18.

un hérétique réprouvé par les saints Peres, il faut rétablir dans la Liturgie non-seulement la priere, mais encore l'oblation pour les morts.

Ephiph. hæref. 75. Edit. 1622, tom. j, p. 908.

LVI. Comment l'oblation de l'Eucharistie profite à tout le monde.

Mais voici le grand grief de l'Apologie : C'est, dit-on, que saint Epiphane, en condamnant Aérius, ne disoit pas comme vous, *que la Messe justifie les hommes en vertu de l'action* ex opere operato, *& mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique, pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle*. On diroit à les entendre, que la Messe par elle-même va justifier tous les pécheurs pour qui on la dit, sans qu'ils y pensent : mais que sert d'amuser le monde ? La maniere dont nous disons que la Messe profite même à ceux qui n'y pensent pas, jusqu'aux plus méchans, n'a aucune difficulté. Elle leur profite comme la priere, laquelle certainement on ne feroit pas pour les pécheurs les plus endurcis, si on ne croyoit qu'elle pût obtenir de Dieu la grace qui surmonteroit leur endurcissement, s'ils n'y résistoient, & qui souvent la leur obtient si abondante, qu'elle empêche leur résistance. C'est ainsi que l'oblation de l'Eucharistie profite aux absens, aux morts & aux pécheurs même : parce qu'en effet la consécration de l'Eucharistie, en mettant devant les yeux de Dieu un objet aussi agréable que le corps & le sang de son Fils, emporte avec elle une maniere d'intercession très-puissante ; mais que trop souvent les pécheurs rendent inutile, par l'empêchement qu'ils mettent à son efficace.

Qu'y avoit-il de choquant dans cette maniere d'expliquer l'effet de la Messe ?

Quant à ceux qui détournoient à un gain sordide une doctrine si pure, les Protestans savoient bien que l'Eglise ne les approuvoit pas : & pour les Messes sans communians, les Catholiques leur dirent dès-lors ce qui depuis a été confirmé à Trente, que si l'on n'y communie pas, ce n'est pas la faute de l'Eglise ; *puisqu'elle souhaiteroit au contraire que les assistans communiassent à la Messe qu'ils entendent* : de sorte que l'Eglise ressemble à un riche bienfaisant dont la table est toujours ouverte & toujours servie, encore que les conviés n'y viennent pas.

Chytr. Hist. Conf. Aug. Conf. Cath. cap. de Missâ Conc. Trid. Sess. xxij, cap. 6.

On voit maintenant tout l'artifice de la Confession d'Ausbourg touchant la Messe : ne toucher gueres au dehors ; changer le dedans, & même ce qu'il y avoit de plus ancien, sans en avertir les peuples ; charger les Catholiques des erreurs les plus grossieres, jusqu'à leur faire dire contre leurs principes, que *la Messe justifioit le pécheur*, chose constamment réservée aux Sacremens de Baptême & de Pénitence ; & encore sans aucun bon mouvement, afin de rendre l'Eglise & sa Liturgie plus odieuse.

LVII. Horrible calomnie fondée sur les Prieres adressés aux Saints.

On n'étoit pas moins soigneux de défigurer les autres parties de notre doctrine, & particuliérement le chapitre de la priere des Saints. *Il y en a*, dit l'Apologie, *qui attribuent* NETTEMENT LA DIVINITÉ *aux Saints, en disant qu'ils voient en nous les secretes pensées de nos cœurs*. Où sont-ils ces Théologiens qui attribuent aux Saints de voir le secret des cœurs comme Dieu, ou de le voir autrement que par la lumiere qu'il leur donne, comme il a fait aux Prophetes quand il lui a plû ? *Ils font des saints*, disoit-on,

Ad art. xxj. Cap. de Invoc. SS. p. 225.

Ibid.

non-ſeulement des Interceſſeurs, mais encore des MÉDIATEURS DE RÉDEMPTION. *Ils ont inventé que Jeſus-Chriſt étoit plus dur, & les Saints plus aiſés à appaiſer; ils ſe fient plus à la miſéricorde des Saints, qu'à celle de Jeſus-Chriſt;* ET FUYANT JESUS-CHRIST, *ils cherchent les Saints.* Je n'ai pas beſoin de juſtifier l'Egliſe de ces abominables excès. Mais afin qu'on ne doutât pas que ce ne fût là au pied de la lettre le ſentiment Catholique, *nous ne parlons point encore*, ajoutoit-on, *des abus du peuple : nous parlons de l'opinion des Docteurs.* Ibid. 227. Et un peu après : *Ils exhortent à ſe fier davantage à la miſéricorde des Saints qu'à celle de Jeſus-Chriſt. Ils ordonnent de ſe fier aux mérites des Saints, comme ſi nous étions réputés juſtes à cauſe de leurs mérites, comme nous ſommes réputés juſtes à cauſe des mérites de Jeſus-Chriſt.* Après nous avoir imputé de tels excès, on dit gravement : *Nous n'inventons rien : ils diſent dans les Indulgences que les mérites des Saints nous ſont appliqués.* Ibid. Il ne falloit qu'un peu d'équité pour entendre de quelle ſorte les mérites des Saints nous ſont utiles, & Bucer même, Auteur non ſuſpect, nous a juſtifiés du reproche qu'on nous faiſoit ſur ce point.

LVIII. Calomnies ſur les Images; & impoſture groſſiere ſur l'invocation des Saints.

Mais on ne vouloit qu'aigrir & irriter les eſprits. C'eſt pourquoi on ajoute encore : *De l'invocation des Saints on eſt venu aux Images. On les a honorées, & on penſoit qu'il y avoit une certaine vertu,* COMME LES MAGICIENS *nous ſont accroire* QU'IL Y EN A DANS LES IMAGES DES CONSTELLATIONS *lorſqu'on les fait en un certain temps.* Ibid. 229. Voilà comme on excitoit la haine publique. Il faut avouer pourtant qu'on n'en venoit pas à cet excès dans la Confeſſion d'Ausbourg, & qu'on n'y parloit

pas même des images. Pour contenter le parti, il fallut dire dans l'Apologie quelque chose de plus dur. Cependant on se gardoit bien d'y faire voir au peuple que ces prieres adressées aux Saints, afin qu'ils priassent pour nous, fussent communes dans l'ancienne Eglise. Au contraire, on en parloit comme d'une *coutume nouvelle, introduite sans le témoignage des Peres, & dont on ne voyoit rien avant saint Grégroire*, c'est-à-dire avant le septieme siecle. Les peuples n'étoient pas encore accoutumés à mépriser l'autorité de l'ancienne Eglise, & la Réforme timide encore révéroit les grands noms des Peres. Mais maintenant elle a endurci sont front; elle ne fait plus rougir, de sorte qu'on nous abandonne le quatrieme siecle, & on ne craint point d'assurer que S. Basile, saint Ambroise, saint Augustin, & en un mot tous les Peres de ce siecle si vénérable, ont avec l'invocation des Saints établi dans la nouvelle idolatrie le regne de l'Antechist.

Ibid. p. 223, 225, 229.

Dall. de cult. Latin. Joseph. Medarin Comment. Apoc. Jur. Acc. des Proph.

LIX. Les Luthériens n'osoient rejeter l'autorité de l'Eglise Romaine.

Conf. Aug. art. 21. edit. Gen p. 22, 23, &c. Apol. resp. ad arg. p. 141, &c.

Alors, & durant le temps de la Confession d'Ausbourg, les Protestans se glorifioient d'avoir pour eux les saints Peres, principalement dans l'article de la Justification, qu'ils regardoient comme le plus essentiel: & non-seulement ils prétendoient avoir pour eux l'ancienne Eglise, mais voici encore comme ils finissoient l'exposition de leur doctrine: *Tel est l'abregé de notre foi, où l'on ne verra rien de contraire à l'Ecriture, ni à l'Eglise Catholique, ou même* A L'EGLISE ROMAINE, *autant qu'on la peut connoître par ses Ecrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus qui se sont introduits dans les Eglises sans aucune autorité certaine, & quand il y auroit quelque différence, il la faudroit sup-*

porter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rites des Eglises soient par-tout les mêmes.

Dans une autre édition on lit ces mots : *Nous ne* MÉPRISONS PAS LE CONSENTEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE, *ni ne voulons soutenir les opinions impies & séditieuses qu'elle a condamnées; car ce ne sont point des passions désordonnées, mais c'est l'autorité de la parole de Dieu,* & DE L'ANCIENNE EGLISE, *qui nous a poussés à embrasser cette doctrine, pour augmenter la gloire de Dieu, & pourvoir à l'utilité des bonnes ames dans l'Eglise universelle.*

Edit. Gen. art. xxj, p. 22.

Apol. resp. ad art. p. 141.

On disoit aussi dans l'Apologie, après y avoir exposé l'article de la Justification, qu'on tenoit sans comparaison le principal : *Que c'étoit la doctrine des Prophetes, des Apôtres & des saints Peres, de saint Ambroise, de saint Augustin, de la plupart des autres Peres & de toute l'Eglise qui reconnoissoit Jesus-Christ pour propitiateur & comme l'auteur de la justification; & qu'il ne falloit pas prendre pour doctrine de l'Eglise Romaine tout ce qu'approuvent le Pape, quelques Cardinaux, Evêques, Théologiens ou Moines*: par où l'on distinguoit manifestement les opinions particulieres d'avec le dogme reçu & constant, où on faisoit profession de ne vouloir point toucher.

LX.
Paroles mémorables de Luther, pour reconnoître la vraie Eglise dans la Communion Romaine.

Les peuples croyoient donc encore suivre en tout le sentiment des Peres, l'autorité de l'Eglise Catholique, & même celle de l'Eglise Romaine, dont la vénération étoit profondément imprimée dans tous les esprits. Luther même, tout arrogant & tout rebelle qu'il étoit, revenoit quelquefois à son bon sens, & il faisoit bien paroître que cette ancienne vénération qu'il avoit eue pour l'Eglise n'étoit pas entiérement effacée. Environ l'an 1534,

Tr. de Miſſâ priv. T. VII, 236. & ſeq.

tant d'années après ſa révolte, & quatre ans après la Confeſſion d'Ausbourg, on publia ſon traité pour abolir la Meſſe privée. C'eſt celui où il raconte ſon fameux colloque avec le Prince des ténebres. Là, tout outré qu'il étoit contre l'Egliſe Catholique, juſqu'à la regarder comme le ſiege de l'Antechriſt & de l'abomination, loin de lui ôter le titre d'Egliſe par cette raiſon, il concluoit au contraire, qu'*elle étoit la véritable Egliſe, le ſoutien & la colonne de la vérité, & le lieu très-ſaint. En cette Egliſe*, pourſuivoit-il, *Dieu conſerve miraculeuſement le Baptême, le texte de l'Evangile dans toutes les langues, la rémiſſion des péchés, & l'abſolution tant dans la Confeſſion qu'en public; le Sacrement de l'Autel vers Pâque, & trois ou quatre fois l'année, quoiqu'on en ait arraché une eſpece au peuple; la vocation & l'ordination des Paſteurs; la conſolation dans l'agonie; l'image du Crucifix, & en même temps le reſſouvenir de la Mort & de la Paſſion de Jeſus-Chriſt; le Pſeautier, l'Oraiſon Dominicale, le Symbole, le Décalogue, pluſieurs Cantiques pieux en Latin & en Allemand.* Et un peu après: *Où l'on trouve ces vraies reliques des Saints, là ſans doute a été & eſt encore la ſainte Egliſe de Jeſus-Chriſt; là ſont demeurés les Saints; car les inſtitutions & les Sacremens de Jeſus-Chriſt y ſont, excepté une des eſpeces arrachée par force. C'eſt pourquoi il eſt certain que Jeſus-Chriſt y a été préſent, & que ſon Saint-Eſprit y conſerve ſa vraie connoiſſance, & la vraie foi dans ſes élus.* Loin de regarder la Croix, qu'on mettoit entre les mains des mourans, comme un objet d'idolatrie, il la regarde au contraire comme un monument de piété, & comme un ſalutaire avertiſſement qui nous rappelloit dans l'eſprit

la Mort & la Paſſion de Jeſus-Chriſt. La révolte n'avoit pas encore éteint dans ſon cœur ces beaux reſtes de la doctrine & de la piété de l'Egliſe ; & je ne m'étonne pas qu'à la tête de tous les volumes de ſes Œuvres on l'ait peint avec ſon Maître l'Electeur, à genoux devant un Crucifix.

LXI. Les deux eſpeces.

Pour ce qu'il dit de la ſouſtraction d'une des eſpeces, la Réforme ſe trouvoit fort embarraſſée ſur cet article, & voici ce qu'on en diſoit dans l'Apologie : *Nous excuſons l'Egliſe, qui ne pouvant recevoir les deux eſpeces, a ſouffert cette injure : mais nous n'excuſons pas les auteurs de cette défenſe.*

Cap. de utraque ſpecie. 235.

Pour entendre le ſecret de cet endroit de l'Apologie, il ne faut que remarquer un petit mot que Melancton ſon Auteur, écrit à Luther, en le conſultant ſur cette matiere, pendant qu'on en diſputoit à Ausbourg entre les Catholiques & les Proteſtans. *Eccius vouloit*, lui dit-il, *qu'on tînt pour indifférente la communion ſous une ou ſous deux eſpeces. C'eſt ce que je n'ai pas voulu accorder : & toutefois j'ai excuſé ceux qui juſqu'ici avoient reçu une ſeule eſpece* PAR ERREUR ; *car on crioit que nous condamnions toute l'Egliſe.*

Mel. lib. 1. *Ep.* 15.

Ils n'oſoient donc pas condamner toute l'Egliſe : la ſeule penſée en faiſoit horreur. C'eſt ce qui fait trouver à Melancton ce beau dénouement, d'excuſer *l'Egliſe ſur une erreur.* Que pourroient dire de pis ceux qui la condamnent, puiſque l'erreur dont il s'agit eſt ſuppoſée une erreur dans la foi, & encore une erreur tendante à l'entiere ſubverſion d'un auſſi grand Sacrement que celui de l'Euchariſtie ? Mais enfin on n'y trouvoit pas d'autre expédient ; Luther l'approuva ; &

pour mieux excuser l'Eglise, qui ne communioit que sous une espece; il joignit la violence qu'elle souffroit de ses Pasteurs sur ce point, à l'erreur où elle étoit induite : la voilà bien excusée, & les promesses de Jesus-Christ, qui ne la devoit jamais abandonner, sauvées admirablement par cette méthode.

Resp. Luth. ad Mel. T. II. Sleid. lib. vij. 112.

Les paroles de Luther dans la réponse à Melancton sont remarquables : *Ils crient que nous condamnons toute l'Eglise.* C'est ce qui frappoit tout le monde. *Mais*, répondit Luther, *nous disons que l'Eglise oppressée & privée par violence d'une des especes, doit être excusée, comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé toutes les cérémonies de la loi dans la captivité de Babylone, où elle n'en avoit pas le pouvoir.*

L'exemple étoit cité bien mal à propos : car enfin ceux qui tenoient la Synagogue captive n'étoient pas de son corps, comme les Pasteurs de l'Eglise, qu'on faisoit ici passer pour ses oppresseurs, étoient du corps de l'Eglise. D'ailleurs, la Synagogue, pour être contrainte au dehors dans ses observances, n'étoit pas pour cela induite *en erreur*, comme Melancton soutenoit que l'Eglise privée d'une des especes y étoit induite : mais enfin l'article passa. Pour ne point condamner l'Eglise, on demeura d'accord de l'excuser sur l'erreur où elle étoit, & sur *l'injure* qu'on lui avoit faite; & tout le parti souscrivit à cette réponse de l'Apologie.

Conf. Aug. art. vij.

Tout cela ne s'accordoit gueres avec l'article VII de la Confession d'Ausbourg, où il est porté : *Qu'il y a une sainte Eglise qui demeurera éternellement. Or l'Eglise c'est l'assemblée des Saints, où l'Evangile est enseigné,*

&

& les Sacremens administrés comme il faut. Pour sauver cette idée d'Eglise, il ne falloit pas seulement excuser le peuple ; mais il falloit encore que les Sacremens fussent bien administrés par les Pasteurs ; & si celui de l'Eucharistie ne subsistoit sous une seule espece, on ne pouvoit plus faire subsister l'Eglise même.

LXII. Le corps des Luthériens se soumet au jugement du Concile général, dans la Confession d'Ausbourg.

L'embarras n'étoit pas moins grand à en condamner la doctrine ; & c'est pourquoi les Protestans n'osoient avouer que leur Confession de foi fût opposée à l'Eglise Romaine, ou qu'ils se fussent retirés de son sein. Ils tâchoient de faire accroire, comme on vient de voir, qu'ils n'en étoient distingués que par certains rites, & quelques légeres observances. Et au reste, pour faire voir qu'ils prétendoient toujours faire avec elle un même corps, ils se soumettoient publiquement à son Concile.

C'est ce qui paroît dans la Préface de la Confession d'Ausbourg, adressée à Charles V. *Votre Majesté Impériale a déclaré qu'Elle ne pouvoit rien déterminer dans cette affaire où il s'agissoit de la Religion; mais qu'Elle agiroit auprès du Pape pour procurer l'assemblée du Concile universel. Elle réitéra l'an passé la même déclaration dans la derniere Diete tenue à Spire, & a fait voir qu'Elle persistoit dans la résolution de procurer cette assemblée du Concile général ; ajoutant que les affaires qu'Elle avoit avec le Pape étant terminées, Elle croyoit qu'il pouvoit être aisément porté à tenir un Concile général.* On voit par là de quel Concile on entendoit parler alors : c'étoit d'un Concile général assemblé par le Pape ; & les Protestans s'y soumettent en ces termes : *Si les affaires de la Reli-*

Præf. Conf. Aug. Concord. p. 8, 9.

gion ne peuvent pas etre accommodées à l'amiable avec nos Parties, nous offrons en toute obeissance à Votre Majesté Imperiale de comparoître, & de plaider notre cause devant un tel Concile general, libre & Chretien. Et enfin: *C'est à ce Concile general, & ensemble à Votre Majesté Impériale que nous avons appellé & appellons, & nous adherons à cet appel.* Quand ils parloient de cette sorte, leur intention n'etoit pas de donner à l'Empereur l'autorité de prononcer sur les articles de la foi: mais en appellant au Concile, ils nommoient aussi l'Empereur dans leur appel, comme celui qui devoit procurer la convocation de cette sainte assemblée, & qu'ils prioient en attendant de tenir tout en suspens. Une déclaration si solemnelle demeurera éternellement dans l'acte le plus authentique qu'aient jamais fait les Lutheriens, & à la tête de la Confession d'Ausbourg, en témoignage contre eux, & en reconnoissance de l'inviolable autorité de l'Eglise. Tout s'y soumettoit alors; & ce qu'on faisoit en attendant sa décision, ne pouvoit être que provisoire. On retenoit les peuples, & on se trompoit peut-être soi-même par cette belle apparence. On s'engageoit cependant, & l'horreur qu'on avoit du schisme diminuoit tous les jours. Après qu'on y fut accoutumé, & que le parti se fut fortifié par des traités & par des ligues, l'Eglise fut oubliée; tout ce qu'on avoit dit de son autorité sainte s'évanouit comme un songe, & le titre *de Concile libre & Chrétien*, dont on s'étoit servi, devint un prétexte pour rendre illusoire la réclamation au Concile, comme on le verra par la suite.

Voilà l'histoire de la Confession d'Auf-

bourg & de son Apologie. On voit que les Lutheriens reviendroient de beaucoup de choses, & j'ose dire presque de tout, s'ils vouloient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, & de bien comprendre les dogmes où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine. Si l'on en eût cru Melancton, on se seroit encore approché beaucoup davantage des Catholiques : car il ne disoit pas tout ce qu'il vouloit ; & pendant qu'il travailloit à la Confession d'Ausbourg, lui-même en écrivant à Luther sur les *articles de foi* qu'il le prioit de revoir : *Il les faut*, dit-il, *changer souvent, & les accommoder à l'occasion.* Voilà comme on bâtissoit cette célebre Confession de foi, qui est le fondement de la Religion Protestante ; & c'est ainsi qu'on y traitoit les dogmes. On ne permettoit pas à Melancton d'adoucir les choses autant qu'il le souhaitoit. *Je changeois*, dit-il, *tous les jours, & rechangeois quelque chose, & j'en aurois changé beaucoup davantage, si nos compagnons nous l'avoient permis. Mais*, poursuivoit-il, *ils ne se mettent en peine de rien* : c'étoit-à-dire comme il l'explique par-tout, que, sans prévoir ce qui pouvoit arriver, on ne songeoit qu'à pousser tout à l'extrémité : c'est pourquoi on voyoit toujours Melancton, comme il le confesse lui-même, *accablé de cruelles inquiétudes, de soins infinis, d'insupportables regrets.* Luther le contraignoit plus que tous les autres ensemble. On voit dans les lettres qu'il lui écrit, qu'il ne savoit comment adoucir cet esprit superbe : quelquefois il entroit contre Melancton *dans une telle colere, qu'il ne vouloit pas même lire ses lettres.* C'est en vain

LXIII. Conclusion de cette matiere : combien elle devroit servir à ramener les Luthériens.

Lib. j. ep. 1.

Liv. iv. ep. 95.

Ibid.

Liv. j. ep. 6.

Ibid.

qu'on lui envoyoit des meſſagers exprès; ils revenoient ſans réponſe ; & le malheureux Melancton, qui s'oppoſoit le plus qu'il pouvoit aux emportemens de ſon maître & de ſon parti, toujours pleurant & gémiſſant, écrivoit la Confeſſion d'Ausbourg avec ces contraintes.

LIVRE IV.

Depuis 1530 juſqu'à 1537.

SOMMAIRE.

Les ligues des Proteſtans, & la réſolution de prendre les armes autoriſée par Luther. Embarras de Melancton ſur ces nouveaux projets ſi contraires au premier plan. Bucer déploie ſes équivoques pour unir tout le parti Proteſtant, & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucer à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes reçoivent la vérité du corps. Accord de Vittemberg conclu ſur ce fondement. Pendant qu'on revient au ſentiment de Luther, Melancton commence à en douter, & ne laiſſe pas de ſouſcrire tout ce que veut Luther. Articles de Smalcalde, & nouvelle explication de la préſence

réelle par Luther. Limitation de Melancton sur l'article qui regarde le Pape.

LE Décret de la Diete d'Ausbourg contre les Proteſtans fut rigoureux. Comme l'Empereur y établiſſoit une eſpece de Ligue défenſive avec tous les Etats Catholiques contre la nouvelle Religion, les Proteſtans de leur côté ſongerent plus que jamais à s'unir entre eux : mais la diviſion ſur la Cene, qui avoit ſi viſiblement éclaté à la Diete, étoit un obſtacle perpétuel à la réunion de tout le parti. Le Landgrave peu ſcrupuleux fit ſon traité avec ceux de Bâle, de Zurich & de Strasbourg. Mais Luther n'en vouloit point entendre parler ; & l'Electeur Jean Frideric demeura ferme à ne faire avec eux aucune ligue ; ainſi pour accommoder cette affaire, le Landgrave fit marcher Bucer le grand Négociateur de ce temps pour les affaires de doctrine, qui s'aboucha par ſon ordre avec Luther & avec Zuingle.

I. Les ligues des Proteſtans après le décret de la Diete d'Auſbourg ; & la réſolution de prendre les armes, autoriſée par Luther.

Receſſ. Aug Sleid. l. vij, 111.

1531.

En ce temps un petit écrit de Luther mit en rumeur toute l'Allemagne. Nous avons vu que le grand ſuccès de ſa doctrine lui avoit fait croire que l'Egliſe Romaine alloit tomber d'elle-même ; & il ſoutenoit fortement alors, qu'il ne falloit pas employer les armes dans l'affaire de l'Evangile, pas même pour ſe défendre de l'oppreſſion. Les Luthériens ſont d'accord qu'il n'y avoit rien de plus inculqué dans tous ſes écrits, que cette maxime. Il vouloit donner à ſa nouvelle Egliſe ce beau caractere de l'ancien Chriſtianiſme : mais il n'y put pas durer long-temps. Auſſi-tôt après la Diete, & pendant que les

Sup. lib. j, n. 3. *ij,* 9.

Sleid. lib. vij, viij.

Proteſtans travailloient à former la ligue de Smalcalde, Luther déclara qu'encore qu'il eût toujours conſtamment enſeigné juſ-

Sleid. l. viij, 217.

qu'alors, *qu'il n'étoit pas permis de réſiſter aux puiſſances légitimes; maintenant il s'en rapportoit aux Juriſconſultes, dont il ne ſavoit pas les maximes, quand il avoit fait ſes premiers écrits. Au reſte, que l'Evangile n'étoit pas contraire aux loix politiques; & que dans un temps ſi fâcheux on pourroit ſe voir réduit à des extrémités, où non-ſeulement le droit civil, mais encore la conſcience obligeroit les Fideles à prendre les armes, & à ſe liguer contre tous ceux qui voudroient leur faire la guerre, & même contre l'Empereur.*

Sl liv. ij, n. 42.

La lettre que Luther avoit écrite contre le Duc George de Saxe avoit déja bien montré qu'il n'étoit plus queſtion parmi les ſiens de cette patience évangélique tant vantée dans leurs premiers écrits: mais ce n'étoit qu'une lettre écrite à un particulier. Voici maintenant un écrit public, où Luther autoriſoit ceux qui prenoient les armes contre le Prince.

II. Le trouble de Melancton dans ces nouveaux deſſeins de guerre.

Liv iv. ep 111.

Sl. l. viij, 217.

Si nous en croyons Melancton, Luther n'avoit pas été conſulté préciſément ſur les ligues: on lui avoit un peu pallié l'affaire; & cet écrit étoit échappé ſans ſa participation. Mais ou Melancton ne diſoit pas tout ce qu'il ſavoit; ou l'on ne diſoit pas tout à Melancton. Il eſt conſtant par Sleidam, que Luther fut expreſſément conſulté, & on ne voit pas que ſon écrit ait été publié par un autre que par lui-même: car auſſi, qui l'eût oſé faire ſans ſon ordre? Cet écrit mit toute l'Allemagne en feu. Melancton s'en plaignit en vain:

Liv. iv. ep. 111.

Pourquoi, dit-il, *avoir répandu l'écrit par toute l'Allemagne? Et falloit-il ainſi ſonner le tocſin*

pour exiter toutes les villes à faire des ligues? Il avoit peine à renoncer à cette belle idée de réformation que Luther lui avoit donnée, & qu'il avoit lui-même si bien soutenue, quand il écrivit au Landgrave, *qu'il falloit plutôt tout souffrir, que de prendre les armes pour la cause de l'Evangile.* Il en avoit dit autant des ligues que traitoient les Protestans, & il les avoit empêchées de tout son pouvoir au temps de la Diete de Spire, où son Prince l'Electeur de Saxe l'avoit mené. *C'est mon sentiment*, dit-il, *que tous les gens de bien doivent s'opposer à ces ligues*: mais il n'y eut pas moyen de soutenir ces beaux sentimens dans un tel parti. Quand on vit que les prophéties ne marchoient pas assez vîte, & que le souffle de Luther étoit trop foible pour abattre cette Papauté tant haïe, au lieu de rentrer en soi-même, on se laissa entraîner à des conseils plus violens. A la fin Melancton vacilla: ce ne fut pas sans des peines extrêmes; & l'agitation où il paroît, durant qu'on tramoit ces ligues, fait pitié. Il écrit à son ami Camerarius: *On ne nous consulte plus tant sur la question, s'il est permis de se défendre en faisant la guerre: il peut y en avoir de justes raisons. La malice de quelques uns est si grande, qu'ils seroient capables de tout entreprendre s'ils nous trouvoient sans défense. L'égarement des hommes est étrange, & leur ignorance est extrême. Personne n'est plus touché de cette parole*: NE VOUS INQUIETEZ PAS, PARCE QUE VOTRE PERE CELESTE SAIT CE QU'IL VOUS FAUT. *Or ne se croit point assuré si on n'a de bonnes & sûres défenses. Dans cette foiblesse des esprits, nos maximes théologiques ne pourroient jamais se faire entendre.* Il falloit ici ouvrir les yeux & voir que

Lib. iij. ep. 16.

Liv. iv, ep. 85, 111.

Ibid. ep. 85.

Lib. iv. ep. 110.

la nouvelle Réforme, incapable de soutenir les maximes de l'Evangile, n'étoit pas ce qu'il en avoit pensé jusqu'alors. Mais écoutons la suite de la lettre. *Je ne veux*, dit-il, *condamner personne, & je ne crois pas qu'il faille blâmer les précautions de nos gens, pourvu qu'on ne fasse rien de criminel; à quoi nous saurons bien pourvoir*. Sans doute, ces Docteurs sauront bien retenir les soldats armés, & donner des bornes à l'ambition des Princes, quand ils les auront engagés dans une guerre civile. Hé! comment espéroit-il empêcher les crimes durant cette guerre, si cette guerre elle-méme, selon les maximes qu'il avoit toujours soutenues, étoit un crime? Mais il n'osoit avouer qu'on avoit tort; & après qu'il n'a pu empêcher les desseins de guerre, il se voit encore forcé à les appuyer de raisons. C'est ce qui le fait soupirer. *Ha*, dit-il, *que j'avois bien prévu tous ces mouvemens à Ausbourg*! C'étoit lorsqu'il y déploroit si amérement les emportemens des siens, qui poussoient tout à bout, & *ne se mettoient*, disoit-il, *en peine de rien*. C'est pourquoi il pleuroit sans fin; & Luther, par toutes les lettres qu'il lui écrivoit ne pouvoit le consoler. Ses douleurs s'accrurent, quand il vit tant de projets de ligues autorisés par Luther même. Mais *enfin, mon cher Camerarius* (c'est ainsi qu'il finit sa lettre), *cette chose est toute particuliere, & peut être considérée de plusieurs côtés; c'est pourquoi il faut prier Dieu*.

S. liv. iij. n. 59.

Son ami Camerarius n'approuvoit pas plus que lui dans le fond de son cœur ces préparatifs de guerre; & Melanchton tâchoit toujours de le soutenir le mieux qu'il pouvoit: sur-tout il falloit bien excuser Luther.

Quelques-

Quelques jours après la lettre que nous avons vue, il mande au même Camerarius, *que Luther a écrit très-modérément, & qu'on a eu bien de la peine à lui arracher sa consultation. Je crois*, poursuit-il, *que vous voyez bien que nous n'avons point de tort. Je ne pense pas que nous devions nous tourmenter davantage sur ces ligues; & pour dire la vérité, la conjoncture du temps fait que je ne crois pas les devoir blâmer: ainsi revenons à prier Dieu.* *Lib. iv. ep. III.*

C'étoit bien fait. Mais Dieu se rit des prieres qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics, quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. Que dis-je? quand on l'approuve & qu'on y souscrit, quoique ce soit avec répugnance. Melanchon le sentoit bien; & troublé de ce qu'il faisoit, autant que de ce que faisoient les autres, il prie son ami de le soutenir: *Ecrivez-moi souvent*, lui dit-il, *je n'ai de repos que par vos lettres.*

III. Négociations de Bucer: mort de Zuingle à la guerre.

Ce fut donc un point résolu dans la nouvelle Réforme, qu'on pouvoit prendre les armes, & qu'il falloit se liguer. Dans cette conjoncture, Bucer entama ses négociations avec Luther; & soit qu'il le trouvât porté à la paix avec les Zuingliens par le desir de former une bonne ligue, ou que par quelque autre moyen il ait su le prendre en bonne humeur, il en remporta de bonnes paroles. Il part aussi-tôt pour joindre Zuingle: mais la négociation fut interrompue par la guerre qui s'émut entre les cantons Catholiques & les Protestans. Les derniers, quoique plus forts, furent vaincus. Zuingle fut tué dans une bataille; & ce disputeur emporté fut montrer qu'il n'étoit pas moins hardi combattant. Le parti eut peine à défendre cette valeur à *Hosp. ad ann.* 1531.

contre-temps d'un Pasteur; & on disoit pour excuse qu'il avoit suivi l'armée Protestante pour y faire son personnage de Ministre, plutôt que celui de soldat: mais enfin il étoit constant qu'il s'étoit jetté bien avant dans la mêlée, & qu'il y étoit mort l'épée à la main. Sa mort fut suivie de celle d'Œcolampade. Luther dit qu'il fut accablé des coups du Diable, dont il n'avoit pu soutenir l'effort; & les autres, qu'il étoit mort de douleur, & n'avoit pu résister à l'agitation que lui causoient tant de troubles. En Allemagne, la paix de Nuremberg tempéra les rigueurs du décret de la Diete d'Ausbourg: mais les Zuingliens furent exceptés de l'accord, non-seulement par les Catholiques, mais encore par les Luthériens; & l'Electeur Jean Frideric persistoit invinciblement à les exclure de la ligue, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec Luther de l'article de la Présence. Bucer poursuivoit sa pointe sans se rebuter, & par toute sorte de moyens il s'efforçoit de surmonter cet unique obstacle de la réunion du parti.

Tr. de abrog. Miss. T. VII. 230.

Se persuader les uns les autres étoit une chose jugée impossible, & déja vainement tentée à Marpourg. La tolérance mutuelle, en demeurant chacun dans ses sentimens, y avoit été rejetée avec mépris par Luther; & il persistoit avec Melanchton à dire qu'elle faisoit tort à la vérité qu'il défendoit. Il n'y avoit donc plus d'autre expédient pour Bucer, que de se rejeter dans des équivoques, & d'avouer la présence substantielle d'une maniere qui lui laissât quelque échappatoire.

Le chemin par où il vint à un aveu si considérable, est merveilleux. C'étoit un discours

IV. Fondement des équivoques de Bucer, pour concilier les partis.

commun des Sacramentaires, qu'il se falloit bien garder de mettre dans les Sacremens de simples signes. Zuingle même n'avoit point fait de difficulté d'y reconnoître quelque chose de plus ; & pour vérifier son discours, il suffisoit qu'il y eût quelque promesse de grace annexée aux Sacremens. L'exemple du Baptême le prouvoit assez. Mais comme l'Eucharistie n'étoit pas seulement instituée comme un signe de la grace, & qu'elle étoit appellée le corps & le sang, pour n'en être pas un simple signe, constamment le corps & le sang y devoient être reçus. On dit donc qu'ils y étoient reçus par la foi : c'étoit le vrai corps qui étoit reçu ; car Jesus-Christ n'en avoit pas deux. Quand on en fut venu à dire qu'on recevoit par la foi le vrai corps de Jesus-Christ, on dit qu'on en recevoit la propre substance. Le recevoir sans qu'il fût présent, n'étoit pas chose imaginable. Voilà donc, disoit Bucer, Jesus-Christ substantiellement présent. Il n'étoit plus besoin de parler de la foi, & il suffisoit de la sous-entendre. Ainsi Bucer avoua dans l'Eucharistie, absolument & sans restriction, la présence réelle & substantielle du corps & du sang de notre Seigneur, encore qu'ils demeurassent uniquement dans le Ciel : ce qu'il adoucit néanmoins dans la suite. De cette sorte, sans rien admettre de nouveau, il changea tout son langage : & à force de parler comme Luther, il se mit à dire qu'on ne s'étoit jamais entendu, & que cette longue dispute, dans laquelle on s'étoit si fort échauffé, n'étoit qu'une dispute de mots.

Il eût parlé plus juste, en disant qu'on ne s'accordoit que dans les mots ; puisqu'enfin

V. L'accord que Bucer propose n'est que dans les mots.

Luth. ep. ad Sen. Francof. Hosp. ad 1533. 128.

Epist. Mel. ap. Hosp. 1530. 110.

cette substance qu'on disoit présente, étoit aussi éloignée de l'Eucharistie que le Ciel l'étoit de la terre, & n'étoit non plus reçue par les Fideles que la substance du soleil est reçue dans l'œil. C'est ce que disoient Luther & Melancton. Le premier appelloit les Sacramentaires une *faction à deux langues*, à cause de leurs équivoques, & disoit qu'ils faisoient *un jeu diabolique des paroles de Notre Seigneur*. La présence que Bucer admet, disoit le dernier, n'est *qu'une présence en parole, & une présence de vertu. Or c'est la présence du corps & du sang, & non celle de leur vertu, que nous demandons. Si ce corps de Jesus-Christ n'est que dans le Ciel, & n'est point avec le pain ni dans le pain; si enfin elle ne se trouve dans l'Eucharistie que par la contemplation de la foi, ce n'est qu'une présence imaginaire.*

VI. Equivoque de la présence spirituelle & de la présence réelle. *Ibid. 111.*

Bucer & les siens se fâchoient ici de ce qu'on appelloit imaginaire ce qui se faisoit par la foi, comme si la foi n'eût été qu'une pure imagination. *N'est-ce pas assez*, disoit Bucer, *que Jesus-Christ soit présent au pur esprit & à l'ame élevée en haut?*

Il y avoit dans ce discours bien de l'équivoque. Les Luthériens convenoient que la présence du corps & du sang dans l'Eucharistie étoit au-dessus des sens, & de nature à n'être apperçue que par l'esprit & par la foi. Mais ils n'en vouloient pas moins que Jesus-Christ fût présent en sa propre substance dans le Sacrement: au lieu que Bucer vouloit qu'il ne fût présent en effet que dans le Ciel, où l'esprit l'alloit chercher par la foi; ce qui n'avoit rien de réel, rien qui répondît à l'idée que donnoient ces mots sacrés: *ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Mais quoi donc ! ce qui eſt ſpirituel n'eſt-il pas réel ? & n'y a-t-il rien de réel dans le Baptême, à cauſe qu'il n'y a rien de corporel ? Autre équivoque. Les choſes ſpirituelles, comme la grace & le Saint-Eſprit, ſont autant préſentes qu'elles peuvent l'être quand elles le ſont ſpirituellement. Mais qu'eſt-ce qu'un corps préſent en eſprit ſeulement, ſi ce n'eſt un corps abſent en effet, & préſent ſeulement par la penſée ? Préſence qui ne peut, ſans illuſion, être appellée réelle & ſubſtantielle.

VII. Préſence du corps, comment ſpirituelle.

Mais voulez-vous donc, diſoit Bucer, que Jeſus-Chriſt ſoit préſent corporellement ? & vous-même n'avouez-vous pas que la préſence de ſon corps dans l'Euchariſtie eſt ſpirituelle ?

Luther & les ſiens ne nioient non plus que les Catholiques que la préſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ne fût ſpirituelle quant à la maniere, pourvu qu'on leur avouât qu'elle étoit corporelle quant à la ſubſtance ; c'eſt-à-dire en termes plus ſimples, que le corps de Jeſus-Chriſt étoit préſent, mais d'une maniere divine, ſurnaturelle, incompréhenſible, où les ſens ne pouvoient atteindre : ſpirituelle en cela, que le ſeul eſprit ſoumis à la foi la pouvoit connoître, & qu'elle avoit une fin toute céleſte. Saint Paul avoit bien appellé le corps humain reſſuſcité, *un corps ſpirituel*, à cauſe des qualités divines, ſurnaturelles & ſupérieures aux ſens dont il étoit revêtu : à plus forte raiſon le corps du Sauveur mis dans l'Euchariſtie d'une maniere ſi fort incompréhenſible pouvoit-il être appellé de ce nom.

1. *Cor. xv*, 44, 46.

Au reſte, tout ce qu'on diſoit, que l'eſprit s'élevoit en haut pour aller chercher Jeſus-Chriſt à la droite de ſon Pere, n'étoit encore

VIII. Si la préſence du corps n'eſt que ſpirituelle, les

paroles de l'institution sont inutiles.

qu'une métaphore peu capable de représenter une réception substantielle du corps & du sang; puisque ce corps & ce sang demeuroient uniquement dans le Ciel, comme l'esprit demeuroit uniquement uni à son corps dans la terre, & qu'il n'y avoit non plus d'union véritable & substantielle entre le fidele & le corps de notre Seigneur, que s'il n'y eût jamais eu d'Eucharistie, & que Jesus-Christ n'eût jamais dit : *ceci est mon corps.*

Feignons en effet que ces paroles ne soient jamais sorties de sa bouche, la présence par l'esprit & par la foi subsistoit toujours également ; & jamais on ne se seroit avisé de l'appeller substantielle. Que si les paroles de Jesus-Christ obligent à des expressions plus fortes, c'est à cause qu'elles nous donnent ce qui ne nous seroit point donné sans elles, c'est-à-dire le propre corps & le propre sang, dont l'immolation & l'effusion nous ont sauvés sur la croix.

IX. S'il falloit admettre une présence locale.

Il restoit encore à Bucer deux fécondes sources de chicane & d'équivoque; l'une dans le mot de local, & l'autre dans le mot de Sacrement ou de Mystere.

Luther & les défenseurs de la présence réelle n'avoient jamais prétendu que le corps de notre Seigneur fût enfermé dans l'Eucharistie, comme dans un lieu par lequel il fût mesuré & compris à la maniere ordinaire des corps : au contraire ils ne croyoient dans la chair de notre Seigneur, qui leur étoit distribuée à la sainte Table, que la simple & pure substance avec la grace & la vie dont elle étoit pleine ; mais au surplus dépouillée de toutes qualités sensibles, & des manieres d'être que nous connoissons. Ainsi Luther

accordoit facilement à Bucer que la présence dont il s'agissoit n'étoit pas locale, pourvu qu'il lui accordât qu'elle étoit substantielle; & Bucer appuyoit beaucoup sur l'exclusion de la présence locale, croyant affoiblir autant ce qu'il étoit forcé d'avouer de la présence substantielle. Il se servoit même de cet artifice pour exclure la manducation du corps de notre Seigneur qui se faisoit par la bouche. Il la trouvoit non-seulement inutile, mais encore grossiere, charnelle, & peu digne de l'esprit du Christianisme : comme si ce gage sacré de la chair & du sang offert sur la Croix, que le Sauveur nous donnoit encore dans l'Eucharistie pour nous certifier que la victime & son immolation étoit toute nôtre, eût été une chose indigne d'un Chrétien; ou que cette présence cessât d'être véritable, sous prétexte que dans un mystere de foi Dieu n'avoit pas voulu la rendre sensible; ou enfin que le Chrétien ne fût pas touché de ce gage inestimable de l'amour divin; parce qu'il ne lui étoit connu que par la seule parole de Jesus-Christ : choses tellement éloignées de l'esprit du christianisme, qu'on ne peut assez s'étonner de la grossiéreté de ceux qui ne pouvant pas les goûter traitent encore de grossiers ceux qui les goûtent.

X. Equivoque sur le mot de Sacrement & de Mystere.

L'autre source des équivoques étoit dans le mot de Sacrement & dans celui de Mystere. Sacrement dans notre usage ordinaire, veut dire un signe sacré; mais dans la langue latine, d'où ce mot nous est venu, Sacrement veut dire souvent, chose haute, chose secrete & impénétrable. C'est aussi ce que signifie le mot de Mystere. Les Grecs n'ont point d'autre mot pour signifier Sacrement

que celui de Myſtere ; & les Peres Latins appellent ſouvent le myſtere de l'Incarnation, Sacrement de l'Incarnation, & ainſi des autres.

Bucer & ſes compagnons croyoient tout gagner, quand ils diſoient que l'Euchariſtie étoit un Myſtere, ou qu'elle étoit un Sacrement du corps & du ſang ; ou que la préſence qu'on y reconnoiſſoit, & l'union qu'on y avoit avec Jeſus-Chriſt, étoit une préſence & une union ſacramentelle : & au contraire, les défenſeurs de la préſence réelle, Catholiques & Luthériens, entendoient une préſence & une union réelle, ſubſtantielle, & proprement dite ; mais cachée, ſecrete, myſtérieuſe, ſurnaturelle dans ſa maniere, & ſpirituelle dans ſa fin, propre enfin à ce Sacrement : & c'étoit pour toutes ces raiſons qu'ils l'appelloient ſacramentelle.

Ils n'avoient donc garde de nier que l'Euchariſtie ne fût un Myſtere au même ſens que la Trinité & l'Incarnation, c'eſt-à-dire une choſe haute autant que ſecrete, & tout à fait incompréhenſible à l'eſprit humain.

XI. L'Euchariſtie eſt un ſigne, & comment.

Ils ne nioient pas même qu'elle ne fût un ſigne ſacré du corps & du ſang de notre Seigneur ; car ils ſavoient que le ſigne n'exclut pas toujours la préſence : au contraire, il y a des ſignes de telle nature qu'ils marquent la choſe préſente. Quand on dit qu'un malade a donné des ſignes de vie, on veut dire qu'on voit par ces ſignes que l'ame eſt encore préſente en ſa propre & véritable ſubſtance : les actes extérieurs de Religion ſont faits pour marquer qu'on a en effet la Religion au fond du cœur : & lorſque les Anges ont paru en forme humaine, ils étoient préſens en perſonne ſous

cette apparence qui nous les repréſentoit. Ainſi les défenſeurs du ſens littéral, ne diſoient rien d'incroyable, quand ils enſeignoient que les ſymboles ſacrés de l'Euchariſtie, accompagnés de ces paroles, *ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang*, nous marquent Jeſus-Chriſt préſent, & que le ſigne étoit très-étroitement & inſéparablement uni à la choſe.

XII. Tous les Myſteres de Jeſus-Chriſt ſont des ſignes à certains égards.

Bien plus, il faut reconnoître que tout ce qui eſt le plus vérité, pour ainſi parler, dans la Religion Chrétienne, eſt tout enſemble myſtere & ſigne ſacré. L'Incarnation de Jeſus-Chriſt nous figure l'union parfaite que nous devons avoir avec la Divinité dans la grace & dans la gloire. Sa naiſſance & ſa mort ſont la figure de notre naiſſance & de notre mort ſpirituelle. Si dans le myſtere de l'Euchariſtie il daigne s'approcher de nos corps en ſa propre chair & en ſon propre ſang, par là il nous invite à l'union des eſprits, & nous la figure. Enfin juſqu'à ce que nous ſoyions venus à la pleine & manifeſte vérité qui nous rendra éternellement heureux, toute vérité nous ſera la figure d'une vérité plus intime: nous ne goûterons Jeſus-Chriſt tout pur en ſa propre forme, & dégagé de toute figure, que lorſque nous le verrons dans la plénitude de ſa gloire à la droite de ſon Pere: c'eſt pourquoi s'il nous eſt donné dans l'Euchariſtie en ſubſtance & en vérité, c'eſt ſous une eſpece étrangere. C'eſt ici un grand Sacrement & un grand Myſtere, où ſous la forme du pain on nous cache un corps véritable; où dans le corps d'un homme on nous cache la majeſté & la puiſſance d'un Dieu; où on exécute de ſi grandes choſes d'une maniere impénétrable au ſens humain.

XIII. Bucer se joue des mots.

Quel jeu aux équivoques de Bucer dans ces diverses significations des mots de Sacrement & de Mystere ? Et combien d'échappatoires se pouvoit-il préparer dans des termes que chacun tiroit à son avantage ? S'il mettoit une présence & une union réelle & substantielle, encore qu'il n'exprimât pas toujours qu'il l'entendoit par la foi, il croyoit avoir tout sauvé en cousant à ses expressions le mot de Sacramentel : après quoi il s'écrioit de toute sa force, qu'on ne disputoit que des mots, & qu'il étoit étrange de troubler l'Eglise, & d'empêcher le cours de la Réformation pour une dispute vaine.

XIV. Œcolampade avoit averti Bucer de l'illusion qu'il y avoit dans ces équivoques.

Epist. Œcol. ap. Hosp. an. 1530. 112.

Personne ne l'en vouloit croire. Ce n'étoit pas seulement Luther & les Luthériens qui se moquoient quand il vouloit faire une dispute de mots de toute la dispute de l'Eucharistie : ceux de son parti lui disoient eux-mêmes qu'il trompoit le monde par sa présence substantielle, qui n'étoit au fond qu'une présence par la foi. Œcolampade avoit remarqué combien il embrouilloit la matiere par sa présence substantielle du corps & du sang, & lui avoit écrit un peu avant que de mourir, qu'il y avoit seulement dans l'Eucharistie, pour ceux *qui croyoient, une promesse efficace de la rémission des péchés par le corps livré & par le sang répandu : que nos ames en étoient nourries, & nos corps associés à la résurrection par le Saint-Esprit ; qu'ainsi nous recevions le vrai corps, & non pas seulement du pain, ni un simple signe* : (il se gardoit bien de dire qu'on le reçût substantiellement.) *qu'à la vérité les impies ne recevoient qu'une figure ; mais que Jesus-Christ étoit présent aux siens comme Dieu, qui nous fortifie, & qui nous gouverne.* C'étoit toute la présence

que vouloit Œcolampade : & il finissoit par ces mots : *Voilà, mon cher Bucer, tout ce que nous pouvons donner aux Luthériens. L'obscurité est dangereuse à nos Eglises. Agissez de sorte, mon frere, que vous ne trompiez pas nos espérances.*

XV. Sentimens de ceux de Zurich.

Ceux de Zurich lui témoignoient encore plus franchement, que c'étoit une illusion de dire, comme il faisoit, que cette dispute n'étoit que des mots, & l'avertissoient que ces expressions le menoient à la doctrine de Luther, où il arriva en effet, mais pas si-tôt. Cependant ils se plaignoient hautement de Luther qui ne vouloit pas les traiter de freres : ils ne laissoient pas de le reconnoître *pour un excellent serviteur de Dieu* ; mais on remarqua dans le parti, que cette douceur ne fit que le rendre *plus inhumain & plus insolent.*

Hosp. 127. 1532.

Ep. ad March. Brand. ib.

Hosp. ibid.

XVI. Confession de foi de ceux de Bâle.

Ceux de Bâle se montroient fort éloignés & des sentimens de Luther & des équivoques de Bucer. Dans la Confession de foi qui est mise dans le Recueil de Geneve en l'an 1532, & dans l'Histoire d'Hospinien en l'an 1534, peut-être parce qu'elle fut publiée la premiere fois en l'une de ces années, & renouvellée en l'autre, ils disent que, *comme l'eau demeure dans le Baptême, où la rémission des péchés nous est offerte ; ainsi le pain & le vin demeurent dans la Cene, où avec le pain & le vin le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ nous est figuré & offert par le Ministre.* Pour s'expliquer plus nettement, ils ajoutent *que nos ames sont nourries du corps & du sang de Jesus-Chist par une foi véritable*, & mettent en marge, par forme d'éclaircissement, que *Jesus-Chist est présent dans la Cene, mais sacramentellement, & par le souvenir de la foi qui éleve l'homme au Ciel, & n'en ôte point Jesus-Christ.* Enfin ils concluent,

1534.

Conf. Bas. 1532. *art.* 6. *Synt.* 1. *part.* 72.

en disant *qu'ils n'enferment point le corps naturel, véritable & substantiel de Jesus-Christ dans le pain & dans le breuvage, & n'adorent point Jesus-Christ dans les signes du pain & du vin, qu'on appelle ordinairement le Sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ ; mais dans le Ciel, à la droite de Dieu son Pere, d'où il viendra juger les vivans & les morts.*

Voilà ce que Bucer ne vouloit point dire ni expliquer clairement, que Jesus-Christ n'étoit qu'au Ciel en qualité d'homme, quoiqu'autant qu'on en peut juger il fût alors de ce sentiment : mais il se jettoit de plus en plus dans des pensées si métaphysiques, que ni Scot, ni les plus fins des Scotistes n'en approchoient pas : & c'est sur ces abstractions qu'il faisoit rouler ses équivoques.

XVII. Conférence de Luther avec le Diable.

De abrog. Miss. priv. T. VII, 216.

En ce temps Luther publia ce livre contre la Messe privée, où se trouve le fameux entretien qu'il avoit eu autrefois avec l'Ange de ténebres, & où forcé par ses raisons il abolit, comme impie, la Messe qu'il avoit dite durant tant d'années avec tant de dévotion, s'il l'en faut croire. C'est une chose merveilleuse de voir combien sérieusement & vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit ; l'apparition manifeste du Diable pour disputer contre lui ; *la frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement, & son horrible battement de cœur dans cette dispute ; les pressans argumens du Démon qui ne laisse aucun repos à l'esprit ; le son de sa puissante voix ; ses manieres de disputer accablantes, où la question & la réponse se font sentir à la fois. Je sentis alors*, dit-il, *comment il arrive si souvent qu'on meure subitement vers le matin : c'est que le Diable peut tuer & étrangler les hommes ;*

& sans tout cela les mettre si fort à l'étroit par ses disputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs fois expérimenté. Il nous apprend en passant que le Diable l'attaquoit souvent de la même sorte ; & à juger des autres attaques par celle-ci, on doit croire qu'il avoit appris de lui beaucoup d'autres choses que la condamnation de la Messe. C'est ici qu'il attribue au malin esprit la mort subite d'Œcolampade, aussi bien que celle d'Emser autrefois si opposé au Luthéranisme naissant. Je ne veux pas m'étendre sur une matiere tant rebattue : il me suffit d'avoir remarqué que Dieu, pour la confusion, ou plutôt pour la conversion des ennemis de l'Eglise, ait permis que Luther tombât dans un assez grand aveuglement pour avouer, non pas qu'il ait été souvent tourmenté par le Démon, ce qui pouvoit lui être commun avec plusieurs Saints ; mais ce qui lui est particulier, qu'il ait été converti par ses soins, & que l'esprit de mensonge ait été son maître dans un des principaux points de sa Réforme.

C'est en vain qu'on prétend ici que le Démon ne disputa contre Luther que pour le jetter dans le désespoir, en le convainquant de son crime ; car la dispute n'est pas tournée de ce côté-là. Lorsque Luther paroît convaincu, & n'avoir plus rien à répondre, le Démon ne presse pas davantage, & Luther croit avoir appris une vérité qu'il ne savoit pas. Si la chose est véritable, quelle horreur d'avoir un tel maître ! Si Luther se l'est imaginée, de quelles illusions & de quelles noires pensées avoit-il l'esprit rempli ! Et s'il l'a inventée, de quelle triste aventure se fait-il honneur !

XVIII.
Les Suiſſes s'échauffent contre Luther.
Hoſp. ad an. 1533, 131.
Hoſp. 136.

Les Suiſſes furent ſcandaliſés de la conférence de Luther, non tant à cauſe que le Diable y paroiſſoit comme Docteur ; ils étoient aſſez empêchés de ſe défendre d'une ſemblable viſion dont nous avons vu que Zuingle s'étoit vanté : mais ils ne purent ſouffrir la maniere dont il y traitoit Œcolampade. Il ſe fit ſur ce ſujet des écrits très-aigres : mais Bucer ne laiſſoit pas de continuer ſa négociation ; & on tint par ſon entremiſe une conférence à Conſtance pour la réunion des deux partis. Là ceux de Zurich déclarerent qu'ils s'accommoderoient avec Luther, à condition que de ſon côté il leur accorderoit trois points ; l'un, que la chair de Jeſus-Chriſt ne ſe mangeoit que par la foi ; l'autre, que Jeſus-Chriſt comme homme étoit ſeulement dans un certain endroit du Ciel ; la troiſieme, qu'il étoit préſent dans l'Euchariſtie par la foi, d'une maniere propre aux Sacremens. Ce diſcours étoit clair & ſans équivoque. Les autres Suiſſes, & en particulier ceux de Bâle, approuverent une déclaration ſi nette de leur ſentiment commun. Auſſi étoit-elle conforme en tout à la Confeſſion de Bâle : mais encore que cette Confeſſion donnât une idée parfaite de la doctrine du ſens figuré, ceux de Bâle qui l'avoient dreſſée, ne laiſſerent pas d'en dreſſer une autre deux ans après, à l'occaſion que nous allons dire.

XIX.
Autre Confeſſion de foi de Bâle, & la précédente adoucie.

En 1536, Bucer & Capiton vinrent de Strasbourg. Ces deux fameux architectes des équivoques les plus rafinées, s'étant ſervis de l'occaſion des Confeſſions de foi que les Egliſes ſéparées de Rome ſe préparoient d'envoyer au Concile que le Pape venoit d'in-

diquer ; prierent les Suiſſes d'en dreſſer une, *qui fût tournée de ſorte qu'elle pût ſervir à l'accord dont on avoit beaucoup d'éſpérance* ; c'eſt-à-dire qu'il étoit bon de choiſir des termes que les Luthériens, ardens défenſeurs de la préſence réelle, puſſent prendre en bonne part. On dreſſe dans cette vue une nouvelle Confeſſion de foi, qui eſt la ſeconde de Bâle : on y retranche de la premiere que nous avons rapportée, les expreſſions qui marquoient trop préciſément que Jeſus-Chriſt n'étoit préſent que dans le Ciel, & qu'on ne reconnoiſſoit dans le Sacrement qu'une préſence ſacramentelle, & par le ſeul ſouvenir. A la vérité les Suiſſes parurent fort attachés à dire toujours, comme ils avoient fait dans la premiere Confeſſion de Bâle, *que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas enfermé dans le pain*. Si on eût uſé de ces termes ſans quelque adouciſſement, les Luthériens auroient bien vu qu'on en vouloit nettement à la préſence réelle ; mais Bucer avoit des expédiens pour toutes choſes. Par ſes inſinuations ceux de Bâle ſe réſolurent à dire, *que le corps & le ſang ne ſont pas naturellement unis au pain & au vin ; mais que le pain & le vin ſont des ſymboles par leſquels Jeſus-Chriſt lui-même nous donne une véritable communication de ſon corps & de ſon ſang, non pour ſervir au ventre d'une nourriture périſſable, mais pour être un aliment de vie éternelle.* Le reſte n'eſt autre choſe qu'une aſſez longue explication des fruits de l'Euchariſtie, dont tout le monde convient.

1536. *Synt. Conf. Gen. de Helv. Conf. Hoſp. part.* 2, 141.

Conf. Baſ. 1536, *art.* 22. *Synt. p.* 1. *p.* 70.

XX. Equivoque de cette Confeſſion de foi.

Il n'y avoit là aucun terme dont les Luthériens ne puſſent demeurer d'accord ; car ils ne prétendent pas que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit un aliment pour notre eſtomac, & ils

enſeignent que Jeſus-Chriſt eſt uni au pain & au vin d'une maniere incompréhenſible, céleſte & ſurnaturelle : de ſorte qu'on peut dire ſans les offenſer qu'il n'y eſt pas *naturellement uni*. Les Suiſſes ne pénétrerent pas plus avant. Tellement qu'à la faveur de cette expreſſion l'article paſſa en des termes dont un Luthérien peut s'accommoder, & où l'on ne pouvoit en tout cas deſirer que des expreſſions plus préciſes & moins générales.

De la préſence ſubſtantielle dont il s'agiſſoit en ce temps-là, ils n'en voulurent dire ni bien ni mal ; & ce fut tout ce que Bucer en put obtenir. Ils ne ſe tinrent dans la ſuite ni à la premiere ni à la ſeconde Confeſſion de foi qu'ils avoient publiée d'un commun accord ; & nous en verrons dans ſon temps paroître une troiſieme avec des expreſſions toutes nouvelles.

XXI. Chacun ſuivoit les impreſſions de ſon conducteur.

Ceux de Zurich nourris par Zuingle, & pleins de ſon eſprit, n'entrerent avec Bucer dans aucune compoſition ; & au lieu de donner, comme ceux de Bâle, une nouvelle Confeſſion de foi ; pour montrer qu'ils perſiſtoient dans la doctrine de leur maître, ils publierent celle qu'il avoit adreſſée à François I. & qui a déja été rapportée, où il ne veut d'autre préſence dans l'Euchariſtie que celle qui s'y fait *par la contemplation* de la foi, en excluant nettement la préſence ſubſtantielle.

C'eſt ainſi qu'ils continuoient à parler naturellement. Ils étoient les ſeuls qui le fiſſent parmi les défenſeurs du ſens figuré ; & on peut voir en ce temps que dans la nouvelle Réforme chaque Egliſe agiſſoit ſelon l'impreſſion qu'elle avoit reçue de ſon maître.

Luther

Luther & Zuingle ardens & extrêmes mirent les Luthériens & ceux de Zurich dans de semblables dispositions, & éloignerent les tempéramens. Si Œcolampade fut plus doux, on voit aussi ceux de Bâle plus accommodans; & ceux de Strasbourg entrerent dans tous les adoucissemens, ou, pour mieux parler, dans toutes les équivoques & dans toutes les illusions de Bucer.

XXII. Bucer avoue que les indignes reçoivent réellement le corps.

Il poussa la chose si avant, qu'après avoir accordé tout ce qu'on pouvoit souhaiter sur la présence réelle, essentielle, substantielle, naturelle même, c'est-à-dire sur la présence de Jesus-Christ selon sa nature, il trouva encore des expédiens pour le faire réellement recevoir aux Fideles qui communioient indignement. Il demandoit seulement qu'on ne parlât point des impies & des infideles, pour lesquels ce saint mystere n'a point été institué; il disoit néanmoins que sur ce sujet il ne vouloit avoir de démêlé avec personne.

Hosp. p. 2, fol. 135.

1536.

Avec toutes ces explications, il ne faut pas s'étonner s'il sut adoucir Luther jusqu'alors implacable. Luther crut qu'en effet les Sacramentaires revenoient à la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie. Melancton avec lequel Bucer négocioit, lui manda qu'il trouvoit Luther plus traitable, & qu'il commençoit à parler plus amiablement de lui & de ses Collegues. Enfin on tint l'assemblée de Vittemberg en Saxe, où se trouverent les Députés des Eglises d'Allemagne des deux partis. Luther le prit d'abord d'un ton bien haut. Il vouloit que Bucer déclarât que lui & les siens se rétractoient, & rejeta bien loin ce qu'ils lui disoient, que la dispute n'étoit pas tant dans la chose que dans la ma-

Hosp. p. 2, an. 1535, 1536.

niere. Mais enfin, après beaucoup de discours où Bucer montra toute sa souplesse, Luther prit pour rétractation ces articles que lui accorderent ce Ministre & ses compagnons.

XXIII. Accord de Vittemberg, & les six articles.

Hosp. p. 2, an. 1535. f. 145. In lib. Conc. 729.

I. *Que, suivant les paroles de saint Irenée, l'Eucharistie consiste en deux choses, l'une terrestre, & l'autre céleste; & par conséquent que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement présens, donnés & reçus avec le pain & le vin.*

II. *Qu'encore qu'ils rejetassent la Transsubstantiation, & ne crussent pas que le corps de Jesus-Christ fût enfermé localement dans le pain, ou qu'il eût avec le pain aucune union de longue durée hors l'usage du Sacrement, il ne falloit pas laisser d'avouer que le pain étoit le corps de Jesus-Christ par une union sacramentelle: c'est-à-dire que le pain étant présenté, le corps de Jesus-Christ étoit tout ensemble présent & vraiment donné.*

III. Ils ajoutoient néanmoins: *Que hors de l'usage du Sacrement, pendant qu'il est gardé dans le ciboire, ou montré dans les processions, ils croient que ce n'est pas le corps de Jesus-Christ.*

IV. Ils concluoient en disant: *Que cette institution du Sacrement a sa force dans l'Eglise, & ne dépend pas de la dignité ou indignité du Ministre, ni de celui qui reçoit.*

V. *Que pour les indignes, qui, selon saint Paul, mangent vraiment le Sacrement, le corps & le sang de Jesus-Christ leur sont vraiment présentés, & qu'ils* LES REÇOIVENT VÉRITABLEMENT, *quand les paroles & l'institution de Jesus-Christ sont gardées.*

VI. *Que néanmoins ils le prennent pour leur jugement, comme dit le même saint Paul, parce qu'ils abusent du Sacrement en le recevant sans pénitence &* SANS FOI.

Luther n'avoit rien, ce ſemble, à deſirer davantage. Quand on lui accorde que l'Euchariſtie conſiſte en deux choſes, l'une céleſte, & l'autre terreſtre, & que de là on conclut que le corps de Jeſus-Chriſt eſt ſubſtantiellement préſent avec le pain; on montre aſſez qu'il n'eſt pas ſeulement préſent à l'eſprit & par la foi: mais Luther, qui n'ignoroit pas les ſubtilités des Sacramentaires, les pouſſe encore plus avant, & leur fait dire que ceux-là même *qui n'ont pas la foi ne laiſſent pas de recevoir véritablement le corps de notre Seigneur.*

XXIV. Bucer trompe Luther, & élude les termes de l'accord.

Art. j.

Art. v. & vj.

On n'avoit garde de les ſoupçonner de croire que le corps de Jeſus-Chriſt ne nous fût préſent que par la foi, puiſqu'ils avouoient qu'il étoit préſent, & véritablement reçu par ceux qui étoient *ſans foi & ſans pénitence.*

Après cet aveu des Sacramentaires, Luther ſe perſuada aiſément qu'il n'avoit plus rien à en exiger, & il jugea qu'ils avoient dit tout ce qu'il falloit pour confeſſer la réalité: mais il n'avoit pas encore aſſez compris que ces Docteurs ont des ſecrets particuliers pour tout expliquer. Quelques claires que lui paruſſent les paroles de l'accord, Bucer ſavoit par où en ſortir. Il a fait pluſieurs écrits, où il explique aux ſiens en quel ſens il a entendu chaque parole de l'accord: là il déclare que *ceux qui, ſelon ſaint Paul, ſont coupables du corps & du ſang, ne reçoivent pas ſeulement le Sacrement, mais en effet la choſe même, & qu'ils ne ſont pas ſans foi; encore*, dit-il, *qu'ils n'aient pas cette foi vive qui nous ſauve, ni une véritable dévotion de cœur.*

Buc. déclar. Conc. Vit. Id. ap. Hoſp. an 1536, 148. & ſeq.

Qui auroit jamais cru que les défenſeurs du ſens figuré puſſent avouer dans la Cene une véritable réception du corps & du ſang

de notre Seigneur ſans avoir la foi qui nous ſauve? Quoi donc ! une foi qui ne ſuffit pas pour nous juſtifier, ſuffit-elle, ſelon leurs principes, pour nous communiquer vraiment Jeſus-Chriſt? Toute leur doctrine réſiſte à ce ſentiment de Bucer ; & ce Miniſtre lui-même, fût-il cent fois plus ſubtil, ne peut jamais accorder ce qu'il dit ici avec ſes autres maximes. Mais il ne s'agit pas en ce lieu d'examiner les ſubtilités par leſquelles Bucer ſe démêle de l'accord qu'il avoit ſigné à Vittemberg : il me ſuffit de remarquer ce fait conſtant, que toutes les Egliſes d'Allemagne qui défendoient le ſens figuré, aſſemblées en corps par leurs Députés, ont accordé par un acte authentique, *que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont vraiment & ſubſtantiellement préſens, donnés & reçus dans la Cène avec le pain & le vin ; & que les indignes qui ſont* SANS FOI, *ne laiſſent pas de recevoir ce corps & ce ſang, pourvu qu'ils gardent les paroles de l'inſtitution.*

Si ces expreſſions peuvent s'accorder avec le ſens figuré, on ne ſait plus déſormais ce que les mots ſignifient, & nous trouverons tout en toutes choſes. Des hommes qui ont accoutumé leur eſprit à tourner en cette ſorte le langage humain feront dire ce qu'il leur plaira & à l'Ecriture & aux Peres ; & il ne faut pas s'étonner de tant de violentes interprétations qu'ils donnent aux paſſages les plus clairs.

XXV. Sentiment de Calvin ſur les équivoques en matiere de foi.

Savoir maintenant ſi Bucer avoit un deſſein formel d'amuſer le monde par des équivoques affectées, ou ſi quelque idée confuſe de réalité lui fit croire qu'il pouvoit de bonne foi ſouſcrire à des expreſſions ſi évidemment contraires au ſens figuré ; j'en laiſſe le juge-

ment aux Proteſtans. Ce qui eſt certain, c'eſt que Calvin ſon ami, & en quelque façon ſon diſciple, quand il vouloit exprimer une obſcurité blâmable dans une profeſſion de foi, diſoit qu'*il n'y avoit rien de ſi embarraſſé, de ſi obſcur, de ſi ambigu, de ſi tortueux dans Bucer même.* Ep. Calv. p. 50.

Ces artificieuſes ambiguités étoient tellement de l'eſprit de la nouvelle Réforme, que Melancton même, c'eſt-à-dire le plus ſincere de tous les hommes par ſon naturel, & celui qui avoit le plus condamné les équivoques dans les matieres de foi, s'y laiſſa entraîner contre ſon inclination. Nous trouvons une lettre de lui en 1541, où il écrit que rien n'étoit plus indigne de l'Egliſe, *que d'uſer d'équivoque dans les Confeſſions de foi, & de dreſſer des articles qui euſſent beſoin d'autres articles pour les expliquer; que c'étoit en apparence faire la paix, & en effet exciter la guerre*; que c'étoit enfin, *à l'exemple du faux Concile de Syrmic & des Ariens, méler la vérité avec l'erreur.* Il avoit raiſon; & néanmoins dans le même tems, lorſqu'on tenoit la premiere aſſemblée de Ratisbonne pour concilier la Religion Catholique avec la Proteſtante, *Melancton & Bucer* (ce ne ſont pas les Catholiques qui l'écrivent, c'eſt Calvin qui étoit préſent, & intime confident de l'un & de l'autre) *Melancton*, dis-je, *& Bucer compoſoient ſur la Tranſſubſtantiation des formules de foi équivoques & trompeuſes, pour voir s'ils pourroient contenter leurs adverſaires en ne leur donnant rien.* Lib. j, ep. 25. 1541. Ibid. ep. 76. Ep. Cal. p. 38.

Calvin étoit le premier à condamner ces obſcurités affectées & ces honteuſes diſſimulations. *Vous blâmez*, dit-il, *& avec raiſon, les obſcurités de Bucer. Il faut parler avec liberté,* Ep. p. 59. Ibid.

difoit-il en un autre endroit; *il n'eſt pas permis d'embarraſſer par des paroles obſcures ou équivoques ce qui demande de la lumiere.... Ceux qui veulent ici tenir le milieu abandonnent la défenſe de la vérité.* Et à l'égard de ces pieges dont nous venons de parler, que Bucer & Melancton tendoient dans leurs diſcours ambigus aux Catholiques nommés pour conférer avec eux à Ratisbonne, voici ce qu'en dit le même Calvin: *Pour moi, je n'approuve pas leur deſſein, encore qu'ils aient leurs raiſons: car ils eſperent que les matieres s'éclairciront d'elles-mêmes. C'eſt pourquoi ils paſſent par-deſſus beaucoup de choſes, & n'appréhendent point ces ambiguités: ils le font à bonne intention; mais ils s'accommodent trop au temps.* C'eſt ainſi que par de mauvaiſes raiſons les Auteurs de la nouvelle Réforme ou pratiquoient, ou excuſoient la plus criminelle de toutes les diſſimulations, c'eſt-à-dire les équivoques affectées dans les matieres de la foi. La ſuite nous fera paroître ſi Calvin, qui paroît ici autant éloigné de les pratiquer lui-même, qu'il témoigne de facilité à les excuſer dans les autres, ſera toujours de même humeur; & il nous faut revenir aux artifices de Bucer.

Ep. p. 38.

XXVI. Si la préſence eſt durable dans l'Euchariſtie.

Au milieu des avantages qu'il donna aux Luthériens dans l'accord de Vittemberg, il gagna du moins une choſe: c'eſt que Luther lui laiſſa paſſer que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt n'avoient pas d'union durable hors l'uſage du Sacrement avec le pain & le vin; & que le corps n'étoit pas préſent quand on le montroit, ou qu'on le portoit en proceſſion.

Art. ij, iij.

Ce n'étoit pas le ſentiment de Luther: juſqu'alors il avoit toujours enſeigné que le corps de Jeſus-Chriſt étoit préſent dès qu'on

Luth. Serm. cont. Sverm. It. epiſt. ad quemd.

avoit dit les paroles ; & qu'il demeuroit présent jusqu'à ce que les especes fussent altérées : de sorte que, selon lui, il étoit présent, *même quand on le portoit en procession* ; encore qu'il ne voulût pas approuver cette coutume.

Hosp. 2. p. 14, 44, 132. &c.

En effet, si le corps étoit présent en vertu des paroles de l'institution, & qu'il fallût les entendre à la lettre, comme Luther le soutenoit, il est clair que le corps de notre Seigneur devoit être présent à l'instant qu'il dit, *ceci est mon corps* ; puisqu'il ne dit pas, ceci sera, mais *ceci est*. Il étoit digne de la puissance & de la majesté de Jesus-Christ, que ses paroles eussent un effet présent, & que l'effet en subsistât aussi long-temps que les choses demeureroient en même état. Aussi n'avoit-on jamais douté dès les premiers temps du Christianisme, que la partie de l'Eucharistie qu'on réservoit pour la Communion des malades, & pour celle que les Fideles pratiquoient tous les jours dans leurs maisons, ne fût autant le vrai corps de notre Seigneur que celle qu'on leur distribuoit dans l'assemblée de l'Eglise. Luther l'avoit toujours entendu de cette sorte ; & néanmoins on le porta, je ne sai comment, à tolérer l'opinion contraire que Bucer proposa au temps de l'accord.

XXVII. Suite : conclusion de l'accord.

Il ne lui souffrit pourtant pas de dire que le corps ne se trouvât dans l'Eucharistie précisément que dans l'usage, c'est-à-dire dans la réception, mais seulement *que hors l'usage il n'y avoit point d'union durable entre le pain & le corps*. Elle étoit donc cette union même, hors de l'usage, c'est-à-dire hors de la communion ; & Luther qui faisoit lever & adorer le Saint Sacrement, même pendant que se fit l'accord, n'eût pas souffert qu'on lui eût nié que Jesus-Christ y fût pré-

Form. Miss. T. II Hosp. an. 1536. 148.

ſent durant ces cérémonies : mais pour ôter la préſence du corps de notre Seigneur dans les tabernacles & dans les proceſſions des Catholiques, qui étoit ce que Bucer prétendoit, il ſuffiſoit de lui laiſſer dire que la préſence du corps & du ſang dans le pain & le vin n'étoit pas de longue durée.

Au reſte, ſi on eût démandé à ces Docteurs combien donc devoit durer cette préſence, & à quel temps ils déterminoient l'effet des paroles de notre Seigneur, on les eût vus dans un étrange embarras. La ſuite le fera paroître, & on verra qu'en abandonnant le ſens naturel des paroles de notre Seigneur, comme on n'a plus de regle, on n'a plus auſſi de termes précis, ni de croyance certaine.

Conc. p. 729. Hoſp. p. 2. fol. 145. Chyt. hiſt. Conf. Aug.

Tel fut l'événement de l'accord de Vittemberg. Les articles en ſont rapportés de la même ſorte par les deux partis de la nouvelle Réforme, & furent ſignés ſur la fin de Mai en 1536. On convint que l'accord n'auroit de lieu qu'étant approuvé par les Egliſes. Bucer & les ſiens douterent ſi peu de l'approbation de leur parti, qu'auſſi-tôt après l'accord ſigné ils firent la Cene avec Luther en ſigne de paix perpétuelle. Les Luthériens ont toujours loué cet accord. Les Sacramentaires y ont recours comme à un traité authentique qui avoit réuni tous les Proteſtans. Hoſpinien prétend que les Suiſſes, du moins une

An. 1536, 1537, 38. Calv. ep. p. 324.

partie de ce corps, & Calvin même l'ont approuvé. On en trouve en effet l'approbation expreſſe parmi les lettres de Calvin : de ſorte que cet accord doit avoir rang parmi les actes publics de la nouvelle Réforme, puiſqu'il contient les ſentimens de toute l'Allemagne Proteſtante, & preſque de la Réforme toute entiere,

Bucer

Bucer eût bien voulu le faire agréer à ceux de Zurich. Il leur alla tenir dans leur assemblée de grands & vagues discours, & leur présenta ensuite un long écrit. C'est dans de telles longueurs que se cachent les équivoques; & à expliquer simplement la foi, on n'a besoin que de peu de paroles. Mais il eut beau déployer toutes ses subtilités, il ne put faire digérer aux Suisses sa présence substantielle, ni sa communion des indignes: ils voulurent toujours expliquer leur pensée telle qu'elle étoit, en termes simples, & dire, comme Zuingle, qu'il n'y avoit point de pésence physique ou naturelle, ni substantielle, mais une présence *par la foi*, une présence *par le Saint-Esprit*; se réservant la liberté de parler de ce mystere comme ils trouveroient le plus convenable, & toujours le plus simplement & le plus intelligiblement qu'il se pourroit. C'est ce qu'ils écrivirent à Luther; & Luther qui, à peine revenu d'une dangereuse maladie, & fatigué peut-être de tant de disputes, ne vouloit alors que du repos, renvoya de son côté l'affaire à Bucer, avec lequel il croyoit être d'accord.

XXVIII. Ceux de Zurich se moquent des équivoques de Bucer. *Hos. p. 2. f. 150 & seq.*

Ibid. 157.

XXIX. Les Zuingliens ne veulent point entendre parler de miracles, ni de Toute-puissance dans l'Eucharistie.

Mais comme il avoit mis dans sa lettre, qu'en convenant de la présence, il falloit abandonner la maniere à la Toute-puissance divine, ceux de Zurich, étonnés qu'on leur parlât de Toute-puissance dans une action où ils n'avoient rien conçu de miraculeux, non plus que leur maître Zuingle, s'en plaignirent à Bucer, qui se tourmenta beaucoup pour les satisfaire: mais plus il leur disoit qu'il y avoit quelque chose d'incompréhensible dans la maniere dont Jesus-Christ se donnoit à

nous dans la Cene, plus les Suisses lui répétoient au contraire que rien n'étoit plus aisé. Une figure dans cette parole, *ceci est mon corps*, la méditation de la mort de notre Seigneur, & l'opération du Saint-Esprit dans les cœurs n'avoient aucune difficulté ; & ils n'y vouloient point d'autres miracles. C'est en effet comme parleroient les Sacramentaires, s'ils vouloient parler naturellement. Les Peres à la vérité, ne parloient pas de cette sorte, eux qui ne trouvoient point d'exemple trop haut pour amener les esprits à la croyance de ce mystere ; & y employoient la Création, l'Incarnation de notre Seigneur, sa naissance miraculeuse, tous les miracles de l'ancien & du nouveau Testament, le changement merveilleux d'eau en sang, & d'eau en vin ; persuadés qu'ils étoient que le miracle qu'ils reconnoissoient dans l'Eucharistie n'étoit pas moins un ouvrage de Toute-puissance, & ne cédoit rien aux merveilles les plus incompréhensibles de la main de Dieu. C'est ainsi qu'il falloit parler dans la doctrine de la présence réelle ; & Luther avoit retenu avec cette foi les mêmes expressions. Par une raison contraire, les Suisses trouvoient tout facile, & aimoient mieux tourner en figure les paroles de notre Seigneur, que d'appeller sa Toute-puissance pour les rendre véritables : comme si la maniere la plus simple d'entendre l'Ecriture sainte étoit toujours celle où la raison a le moins de peine, ou que les miracles coûtassent quelque chose au Fils de Dieu, quand il nous veut donner un témoignage de son amour.

XXX
Doctrine de Bucer, &

Quoique Bucer ne pût rien gagner sur ceux de Zurich, durant deux ans qu'il traita conti-

nuellement avec eux après l'accord de Vittemberg, & qu'il prévît bien que Luther ne seroit pas long-temps aussi paisible qu'il l'étoit alors; il n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette douce disposition. Pour lui, il persista tellement dans l'accord, que toujours depuis il fut regadé par ceux de la Confession d'Ausbourg comme membre de leurs Eglises, & agir en tout conjointement avec eux.

retour des villes de sa croyance à la présence réelle.

Pendant qu'il traitoit avec les Suisses, & qu'il tâchoit de leur faire entendre dans la Cene quelque chose de plus haut & de plus impénétrable qu'ils ne pensoient, il leur disoit entre autres choses, qu'encore qu'on ne pût douter que Jesus-Christ ne fût au Ciel, on n'entendoit pas bien où étoit ce Ciel, ni ce que c'étoit, & que *le Ciel étoit même dans la Cene*; ce qui emportoit une idée si nette de la présence réelle, que les Suisses ne purent l'écouter.

Hosp. 16[illegible]

Les comparaisons dont il se servoit tendoient plutôt à inculquer la réalité qu'à l'affoiblir. Il alléguoit souvent cette action ordinaire de toucher dans la main les uns des autres : exemple très-propre à faire voir que la même main, dont on se sert pour exécuter les traités, peut être un gage de la volonté qu'on a de les accomplir; & qu'un contrat passager, mais réel & substantiel, peut devenir par l'institution & par l'usage des hommes le signe le plus efficace qu'ils puissent donner d'une perpétuelle union.

Ep. ad Ital. int. Calv. ep. p. 44.

Depuis qu'il eut commencé à traiter l'accord, il n'aimoit point à dire avec Zuingle, que l'Eucharistie étoit le corps, comme la pierre étoit Christ, & comme l'agneau étoit la Pâque: il disoit plutôt qu'elle l'étoit comme

la colombe eſt appellée le Saint-Eſprit : ce qui montre une préſence réelle ; puiſque perſonne ne doute que le Saint-Eſprit ne fût préſent ; & encore d'une façon particuliere ſous la forme de la colombe.

Epiſt. ad Ital. int. ep. Calv. p. 44.

Il apportoit auſſi l'exemple de Jeſus-Chriſt ſoufflant ſur les Apôtres, & leur donnant en même temps le Saint-Eſprit : ce qui démontroit encore que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas moins communiqué, ni moins préſent que le Saint-Eſprit le fût aux Apôtres.

Int. ep. Calv. p. 398.

Avec tout cela il ne laiſſa pas d'approuver la doctrine de Calvin, toute pleine des idées des Sacramentaires, & ne craignit point de ſouſcrire à une Confeſſion de foi, où le même Calvin diſoit que la maniere dont on recevoit le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt dans la Cene conſiſtoit en ce que le Saint-Eſprit y uniſſoit ce qui étoit ſéparé de lieu. C'étoit, ce ſemble, clairement marquer que Jeſus-Chriſt étoit abſent. Mais Bucer expliquoit tout, & il avoit ſur toute ſorte de difficultés des dénouemens merveilleux. Ce qu'il y a ici de plus remaquable, c'eſt que les diſciples de Bucer, &, comme nous l'avons dit, les villes entieres qui s'étoient tant éloignées ſous ſa conduite de la préſence réelle, rentroient inſenſiblement dans cette croyance. Les paroles de Jeſus-Chriſt furent tant conſidérées & tant répétées, qu'enfin elles firent leur effet ; & on revenoit naturellement au ſens littéral.

XXXI. Melancton commence à douter de la doctrine de Luther. Sa foible Théologie.

Pendant que Bucer & ſes diſciples, ennemis ſi déclarés de la doctrine de Luther ſur la préſence réelle, s'en rapprochoient ; Melancton, le cher diſciple du même Luther, l'Auteur de la Confeſſion d'Auſbourg & de l'Apologie où il avoit ſoutenu la réalité, juſqu'à

paroître incliner vers la Tranſſubſtantiation, commençoit à ſe laiſſer ébranler.

Ce fut en 1535 ou environ que ce doute lui vint dans l'eſprit; car auparavant on a pu voir juſqu'à quel point il étoit ferme. Il avoit même compoſé un livre du ſentiment des ſaints Peres ſur la Cene, où il avoit recueilli beaucoup de paſſages très-exprès pour la préſence réelle. Comme la critique en ce temps n'étoit pas encore fort fine, il s'apperçut dans la ſuite qu'il y en avoit quelques-uns de ſuppoſés, & que les copiſtes ignorans ou peu ſoigneux, avoient attribué aux Anciens des ouvrages dont ils n'étoient pas les Auteurs. Cela le troubla, encore qu'il eût produit un aſſez bon nombre de paſſages inconteſtables. Mais ce qui l'embarraſſa davantage, c'eſt de trouver dans les Anciens beaucoup d'endroits où ils appelloient l'Euchariſtie une figure. Il ramaſſoit les paſſages; & il étoit étonné, diſoit-il, *d'y voir une grande diverſité*: foible Théologien, qui ne ſongeoit pas que l'état de la foi ni de cette vie ne permettoit pas que nous jouiſſions de Jeſus-Chriſt à découvert; de ſorte qu'il ſe donnoit ſous une forme étrangere, joignant néceſſairement la vérité avec la figure, & la préſence réelle avec un ſigne extérieur qui nous la couvroit. C'eſt de là que vient dans les Peres cette diverſité apparente qui étonnoit Melancton. La même choſe lui eût paru, s'il y eût pris garde de près, ſur le myſtere de l'Incarnation, & ſur la divinité du Fils de Dieu, avant que les diſputes des hérétiques euſſent obligé les Peres à en parler plus préciſément. Et en général toutes les fois qu'il faut accorder enſemble deux vérités qui ſemblent contraires, comme dans

Hoſp. an. 1535, 137 & *ſeq.*

Lib. 3, *epiſt.* 114. *ad Joan. Brent.*

Ibid.

le myſtere de la Trinité & dans celui de l'Incarnation être égal & être au deſſous, & dans le Sacrement de l'Euchariſtie être préſent & être en figure; il ſe fait naturellement une eſpece de langage qui paroît confus; à moins qu'on n'ait, pour ainſi parler, la clef de l'Egliſe, & l'entiere compréhenſion de tout le myſtere : outre les autres raiſons qui obligeoient les ſaints Peres à envelopper les myſteres en certains endroits, donnant en d'autres des moyens certains de les entendre. Melanchon n'en ſavoit pas tant. Ebloui du nom de réforme & de l'extérieur alors aſſez ſpécieux de Luther, il s'étoit d'abord jetté dans ſon parti. Jeune encore, & grand Humaniſte, mais ſeulement Humaniſte, nouvellement appellé par l'Electeur Frideric pour enſeigner la langue Grecque dans l'Univerſité de Vittemberg, il n'avoit gueres pu apprendre d'antiquité écclésiaſtique avec ſon maître Luther; & il étoit tourmenté d'une étrange ſorte des contrariétés qu'il croyoit voir dans les ſaints Peres.

XXXII. Diſpute du temps de Ratramne, où Melancton ſe confond. *Lib. iij, ep. 188. ad Vit. Théod.* *Centur.* 9. *cap.* 4 *inclin. doct. tit. de Cæn.*

Pour achever de l'embarraſſer, il fallut encore qu'il allât tomber ſur le livre de Bertram ou de Ratramne, qui commençoit alors à paroître : ouvrage ambigu, où l'Auteur conſtamment ne s'entendoit pas toujours lui-même. Les Zuingliens en font leur fort. Les Luthériens le citent pour eux, & trouvent ſeulement à dire qu'il ait jetté des ſemences de Tranſſubſtantiation. Il y a en effet de quoi contenter, ou plutôt de quoi embarraſſer les uns & les autres. Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt ſi fort un corps humain par ſa ſubſtance, & il eſt ſi diſſemblable à un corps humain dans ſes qualités, qu'on peut dire que

c'en eſt un, & que ce n'en eſt pas un à divers égards : qu'en un ſens, & en n'y regardant que la ſubſtance, c'eſt le même corps de Jeſus né de Marie ; mais que dans un autre ſens, & en n'y regardant que les matieres, c'en eſt un autre qu'il s'eſt fait lui-même par ſa parole, qu'il cache ſous des ombres & ſous des figures, dont la vérité ne vient pas juſqu'aux ſens, mais ſe découvre ſeulement à la foi.

C'eſt ce qui fit au temps de Ratramne une diſpute parmi les Fideles. Les uns ayant égard à la ſubſtance, diſoient que le corps de Jeſus-Chriſt étoit le même dans les entrailles de la ſainte Viege & dans l'Euchariſtie : les autres ayant égard aux qualités, ou plutôt à la maniere d'être, vouloient que c'en fût un autre. Ainſi voit-on que ſaint Paul, parlant du corps reſſuſcité, en fait comme un autre corps fort différent de celui que nous avons en cette vie mortelle, quoiqu'au fond ce ſoit le même : mais à cauſe des qualités différentes dont ce corps eſt revêtu, ſaint Paul en fait comme deux corps, dont il appelle l'un, *corps animal*, & l'autre, *corps ſpirituel*. Dans ce même ſens, & à plus forte raiſon, on pouvoit dire que le corps qu'on recevoit dans l'Euchariſtie n'étoit pas celui qui étoit ſorti des entrailles benites de la Vierge. Mais quoiqu'on le pût dire ainſi en un certain ſens, d'autres craignoient en le diſant de détruire la vérité du corps. C'eſt ainſi que les Docteurs Catholiques, d'accord dans le fond, diſputoient des manieres ; les uns ſuivant les expreſſions de Paſchaſe Radbert, qui vouloit que l'Euchariſtie contînt le même corps ſorti de la Vierge ; les autres s'attachant à celles de Ratramne, qui vouloient que ce ne fût pas le même. A cela ſe joignit un autre

1. Cor. xv, 37 & ſeq.

Ibid. 42, 43, 44, 46.

embarras ; c'eſt que la forte perſuaſion de la préſence réelle, qui étoit dans toute l'Egliſe, & en Orient comme en Occident, avoit porté beaucoup de Docteurs à ne pouvoir plus ſouffrir dans l'Euchariſtie le terme de figure, qu'ils croyoient contraire à la vérité du corps ; & les autres qui conſidéroient que Jeſus-Chriſt ne ſe donne pas dans l'Euchariſtie en ſa propre forme, mais ſous une forme étrangere, & d'une maniere ſi pleine de myſtérieuſes ſignifications, vouloient bien que le corps du Sauveur ſe trouvât réellement dans l'Euchariſtie, mais ſous des figures, ſous des voiles, & dans des myſteres : ce qui leur paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'il étoit conſtant d'ailleurs que c'étoit un privilege réſervé au ſiecle futur, de poſſéder Jeſus-Chriſt en ſa vérité manifeſte, ſans qu'il fût couvert d'aucune figure. Tout cela étoit vrai dans le fond : mais avant qu'on l'eût bien expliqué, il y avoit de quoi diſputer long-temps. Ratramne, qui ſuivoit le dernier parti, n'avoit pas aſſez pénétré toute cette matiere ; & ſans différer au fond d'avec les autres Catholiques, il ſe jettoit quelquefois dans des expreſſions obſcures, & qu'il étoit aſſez mal-aiſé de bien concilier enſemble : c'eſt ce qui fait que tous ſes lecteurs, & les Proteſtans auſſi bien que les Catholiques, l'ont pris en tant de divers ſens.

Mel. lib. iij, ep. 188.

Melancton trouvoit que cet Auteur donnoit plutôt à deviner qu'il n'expliquoit clairement ſa penſée ; & il ſe perdoit avec lui dans une matiere que ni lui ni ſon maître Luther n'avoient jamais bien entendue.

XXXIII. M[e]lancton ſouhaite une

Par ces lectures & ces réflexions il tomba dans une déplorable incertitude : mais quelle qu'ait été ſon opinion, dont nous parlerons

dans la suite, il commençoit à s'éloigner de son Maître, & il souhaitoit avec une ardeur extrême qu'on fit une assemblée où la matiere se traitât de nouveau, *sans passion, sans sophisterie, & sans tyrannie.*

nouvelle décision La tyrannie de Luther.

Lib. ij, ep. 40. iij, ep. 188, 189.

Ce dernier mot regardoit visiblement Luther : car dans toutes les assemblées qui s'étoient tenues jusqu'alors dans le parti, dès que Luther y étoit & qu'il avoit parlé, Melancton nous apprend lui-même que les autres n'avoient qu'à se taire, & tout étoit fait. Mais pendant que dégoûté d'un tel procédé, il demandoit de nouvelles délibérations, & qu'il s'éloignoit de Luther, il ne laissoit pas de se réjouir de ce que Bucer s'en rapprochoit avec les siens. Nous venons de le voir lui-même approuver l'accord où la présence réelle est plus que jamais attachée aux symboles extérieurs; puisqu'on y convient qu'elle se trouve dans la communion des indignes, *quoiqu'il n'y ait ni foi ni pénitence.* Qu'on jette ici un moment les yeux sur les termes de l'accord de Vittemberg, non seulement souscrit, mais encore procuré par Melancton, pour bien voir combien positivement il y convient d'une chose sur laquelle il étoit entré dans un doute si violent.

Lib. iij, ep. 114. ad Brent.

XXXIV. Luther fait une nouvelle déclaration de sa foi dans les articles de Smalcalde.

C'est que Luther avançoit toujours, & qu'il étoit si ferme sur cette matiere, qu'il n'y avoit pas moyen de le contredire. L'année d'après l'accord, c'est-à-dire en 1537, pendant que Bucer continuoit à négocier avec les Suisses, les Luthériens se trouverent à Smalcalde lieu ordinaire de leurs assemblées, & où se sont traitées toutes leurs ligues. Cette assemblée fut tenue à l'occasion du Concile convoqué par Paul III. Il falloit bien que Luther ne

fût pas tout à fait content de la Confeſſion d'Auſbourg & de l'Apologie, ni de la maniere dont ſa doctrine y avoit été expliquée, puiſqu'il dreſſe lui-même de nouveaux articles, *Afin*, dit-il, *qu'on ſache quels ſont les points dont il ne ſe veut jamais départir*; & c'eſt pour cela qu'il procura cette aſſemblée. Là Bucer s'expliqua ſi formellement ſur la préſence réelle, *qu'il ſatisfit*, dit Melancton, & le dit avec grande joie, *même ceux des nôtres qui avoient été les plus difficiles.* Il ſatisfit par conſéquent Luther : & voilà encore Melancton ravi qu'on s'attachât aux ſentimens de Luther, lorſque lui-même il s'en détachoit, c'eſt-à-dire qu'il étoit ravi de voir l'Allemagne Proteſtante toute réunie. Bucer avoit donné les mains: la ville de Strasbourg s'étoit déclarée avec ſon Docteur pour la Confeſſion d'Auſbourg : la politique étoit contente, c'eſt ce qui preſſoit ; & pour la doctrine, on verroit après.

Art. Smalc. Præf. in lib. Conc. Ap. Hoſp. an. 1537, 155. *Mel. iv, ep.* 296.

XXXV. Nouvelle maniere d'expliquer les paroles de l'inſtitution. *Conc. p.* 330.

Il faut pourtant avouer que Luther y alloit de meilleure foi. Il vouloit parler nettement ſur la matiere de l'Euchariſtie: & voici comme il coucha l'article VI du Sacrement de l'Autel: *ſur le Sacrement de l'Autel*, dit-il, *nous croyons que le pain & le vin ſont le vrai corps & le vrai ſang de notre Seigneur; & qu'ils ne ſont pas ſeulement donnés & reçus par les Chrétiens qui ſont pieux, mais encore par ceux qui ſont impies.* Ces derniers mots ſont les mêmes que nous avons vus dans l'accord de Vittemberg ; ſinon, qu'au lieu du terme d'*indignes*, il ſe ſert de celui d'*impies*, qui eſt plus fort, & qui éloigne encore davantage l'idée de la foi.

Il faut auſſi remarquer que Luther ne dit rien dans cet article contre la préſence hors de

l'uſage, ni contre l'union durable; mais ſeulement *que le pain étoit le vrai corps*, ſans déterminer quand il l'étoit, ni combien de temps.

XXXVI. Si le pain peut être le corps.

Au reſte, cette expreſſion, *que le pain étoit le vrai corps*, juſques-là n'avoit été inſérée par Luther dans aucun acte public. Les termes ordinaires dont il ſe ſervoit, c'eſt que le corps & le ſang étoient donnés *ſous le pain* & *ſous le vin*: c'eſt ainſi qu'il s'explique dans ſon petit Catéchiſme. Dans le grand il ajoute un mot, & dit: *que le corps nous eſt donné dans le pain & ſous le pain.* Je n'ai pas pu démêler encore dans quel temps ont été faits ces deux Catéchiſmes; mais il eſt certain que les Luthériens les reconnoiſſent comme des actes authentiques de leur Religion. Aux deux particules, *en* & *ſous*, la Confeſſion d'Auſbourg ajoute *avec*; & c'eſt la phraſe ordinaire des vrais Luthériens, *que le corps & le ſang ſont reçus dans, ſous & avec le pain & le vin*, mais on n'avoit dit encore dans aucun acte public de tout le parti, que le pain & le vin fuſſent le vrai corps & le vrai ſang de notre Seigneur. Luther tranche ici le mot; & il fallut que Melancton, avec toute la répugnance qu'il avoit à unir le pain avec le corps, paſſât même juſqu'à ſouſcrire que le pain étoit le vrai corps.

Conc. p. 380.

Conc. p. 553.

XXXVII. Luther ne peut éviter les équivoques des Sacramentaires qui éludent tout.

Les Luthériens nous aſſurent dans leur livre de la Concorde, que, Luther fut porté à cette expreſſion par les ſubtilités des Sacramentaires, qui trouvoient moyen d'accommoder à leur préſence morale ce que Luther diſoit de plus fort & de plus précis pour la préſence réelle & ſubſtantielle; par où, en paſſant, on voit encore une fois qu'il ne faut pas s'étonner

Conc. p. 730.

si les défenseurs du sens figuré trouvent moyen de tirer à eux les saints Peres ; puisque Luther même, vivant & parlant, lui qui connoissoit leurs subtilités, & qui entreprenoit de les combattre, avoit peine à trouver des termes qu'ils ne fissent venir à leurs sens avec leurs interprétations. Fatigué de leurs subtilités, il voulut chercher quelques expressions qu'ils ne pussent plus détourner, & il dressa l'article de Smalcalde en la forme que nous avons vue.

S. liv. ij, n. 9. 311.

En effet, comme nous l'avons déja remarqué, si le vrai corps de Jesus-Christ selon l'opinion des Sacramentaires, n'est reçu que par le moyen de la foi vive, on ne peut pas dire avec Luther, que *les impies le reçoivent*; & tant qu'on soutiendra que le pain n'est le corps de Jesus-Chist qu'en figure, assurément on ne dira pas avec l'article de Smalcalde, *que le pain est le vrai corps de Jesus-Christ*: ainsi Luther par cette expression excluoit le sens figuré, & toutes les interprétations des Sacramentaires. Mais il ne s'apperçut pas qu'il n'excluoit pas moins sa propre doctrine; puisque nous avons fait voir que le pain ne peut être le vrai corps, qu'il ne le devienne par ce changement véritable & substantiel que Luther ne veut point admettre.

Ainsi quand Luther & les Luthériens, après avoir tourné en tant de diverses façons l'article de la présence réelle, tâchent enfin de l'expliquer si précisément, que les équivoques des Sacramentaires demeurent tout à fait bannies ; on les voit insensiblement tomber dans des expressions qui n'ont aucun sens selon leurs principes, & ne peuvent se soutenir que dans la doctrine Catholique.

XXXVIII. Emportement de Luther contre le Pape dans les articles de Smalcalde.

Art. iv. p. 312.

Luther s'explique à Smalcalde très-durement contre le Pape, dont, comme nous avons vu, on n'avoit fait nulle mention dans les articles de foi de la Confeſſion d'Auſbourg, ni dans l'Apologie; & il met parmi les articles dont il ne ſe veut jamais relâcher: *que le Pape n'eſt pas de droit divin, que la puiſſance qu'il a uſurpée eſt pleine d'arrogance & de blaſphéme, que tout ce qu'il a fait & fait encore en vertu de cette puiſſance eſt diabolique: que l'Egliſe peut & doit ſubſiſter ſans avoir un Chef: que quand le Pape auroit avoué qu'il n'eſt pas de droit divin, mais qu'on l'a établi ſeulement pour entretenir plus commodément l'unité des Chrétiens contre les Sectaires, il n'arriveroit jamais rien de bon d'un telle autorité; & que le meilleur moyen de gouverner & de conſerver l'Egliſe, c'eſt que tous les Evêques, quoiqu'inégaux dans les dons, demeurent pareils dans leur miniſtere ſous un ſeul Chef, qui eſt Jeſus-Chriſt; qu'enfin le Pape eſt le vrai Antechriſt.*

XXXIX. Melancton veut qu'on reconnoiſſe l'autorité du Pape.

Je rapporte exprès tout au long ces déciſions de Luther, parce que Melancton y apporta une reſtriction qui ne peut être aſſez conſidérée.

A la fin des articles on voit deux liſtes de ſouſcriptions, où paroiſſent les noms de tous les Miniſtres & Docteurs de la Confeſſion d'Auſbourg. Melancton ſigna avec tous les autres; mais parce qu'il ne vouloit pas convenir de ce que Luther avoit dit du Pape, il fit ſa ſouſcription en ces termes: *Moi Philippe Melancton, j'approuve les articles précédens comme pieux & chrétiens. Pour le Pape, mon ſentiment eſt que s'il vouloit recevoir l'Evangile, pour la paix & la commune tranquillité de ceux qui ſont déja ſous lui, ou qui y ſeront à l'avenir*

Conc. p. 336.

Conc. p. 338.

nous lui pouvons accorder la supériorité sur les Evêques, qu'il a déja de droit humain.

C'étoit l'aversion de Luther que cette supériorité du Pape, en quelque maniere qu'on l'établît. Depuis que le Pape l'avoit condamné, il étoit devenu irréconciliable avec cette puissance, & il avoit fait signer à Melancton même un acte par lequel toute la nouvelle Réforme disoit en corps: *Jamais nous n'approuverons que le Pape ait le pouvoir sur les autres Evêques.* Melancton s'en dédit à Smalcalde. Ce fut la premiere & la seule fois qu'il dédit son maître par acte public: & parce que sa complaisance, ou sa soumission, ou quelqu'autre semblable motif, quel qu'il soit, lui firent passer, malgré tous ses doutes, le point bien plus difficile de l'Eucharistie; il faut croire que de puissantes raisons l'engagerent à résister sur celui-ci. Ces raisons sont d'autant plus dignes d'être examinées, que nous verrons dans cet examen l'état véritable de la nouvelle Réforme; les dispositions particulieres de Melancton; la cause de tous les troubles dont il ne cessa d'être agité jusqu'à la fin de sa vie; comment on s'engage dans un mauvais parti avec de bonnes intentions générales, & comment on y demeure au milieu des plus violentes agitations que puisse jamais sentir un homme vivant. La chose mérite bien d'être entendue; & ce sera Melancton lui-même qui nous la découvrira dans ses écrits.

Mel. liv. x. ep. 76.



LIVRE V.

Réflexions générales ſur les agitations de Melancton, & ſur l'état de la Réforme.

Sommaire.

Les agitations, les regrets, les incertitudes de Melancton. La cauſe de ſes erreurs, & ſes eſpérances déçues. Le triſte ſuccès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirent les peuples, avoués par les Auteurs du parti. Melancton confeſſe en vain la perpétuité de l'Egliſe, l'autorité de ſes jugemens & celle de ſes Prélats. La juſtice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoiſſe qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans ſaint Auguſtin dont il s'étoit autrefois appuyé.

I. Comment Melancton fut attiré à Luther.

Les commencemens de Luther, durant leſquels Melancton ſe donna tout à fait à lui, étoient ſpécieux. Crier contre des abus qui n'étoient que trop véritables avec beaucoup de force & de liberté; remplir ſes diſcours de penſées pieuſes, reſtes d'une bonne inſtitution; & encore avec cela mener une vie, ſinon parfaite, du moins ſans reproche devant les hommes, ſont choſes aſſez attirantes. Il ne faut pas croire que les héréſies aient toujours

pour auteurs des impies ou des libertins, qui de propos délibéré fassent servir la Religion à leurs passions. Saint Grégoire de Nazianze ne nous représente pas les Héréfiarques comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la Religion de travers.
Orat. 26. Ed. 1630. p. 444. *Ce sont*, dit-il, *de grands esprits : car les ames foibles sont également inutiles pour le bien & pour le mal. Mais ces grands esprits*, poursuit-il, *sont en même tems des esprits ardens & impétueux, qui prennent la religion avec une ardeur démesurée*, c'est-à-dire qui ont un faux zele, & qui mêlant à la religion un chagrin superbe, une hardiesse imdomtée, & leur propre esprit, poussent tout à l'extrêmité : il y faut même trouver une régularité apparente, sans quoi où seroit la séduction tant prédite dans l'Ecriture ? Luther avoit goûté la dévotion. Dans sa premiere jeunesse, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé périr, il s'étoit fait Religieux d'assez bonne foi. On a vu ce qui se passa dans l'affaire des Indulgences. S'il avançoit des dogmes extraordinaires, il se soumettoit au Pape. Condamné par le Pape, il réclama le concile que toute la Chrétienté réclamoit aussi depuis plusieurs siecles, comme le seul remede des maux de l'Eglise. La réformation des mœurs corrompues étoit desirée de tout l'Univers ; & quoique la saine doctrine subsistât toujours également dans l'Eglise, elle n'y étoit pas également bien expliquée par tous les Prédicateurs. Plusieurs ne prêchoient que les Indulgences, les pélerinages, l'aumône donnée aux Religieux, & faisoient le fond de la piété de ces pratiques, qui n'en étoient que les accessoires. Ils ne parloient pas autant qu'il falloit de la grace
de

de Jesus-Christ ; & Luther qui lui donnoit tout d'une maniere nouvelle par le dogme de la justice imputée, parut à Melancton, jeune encore, & plus versé dans les belles-lettres que dans les matieres de Théologie, le seul Prédicateur de l'Evangile.

II. Melancton épris de la nouveauté & de la trompeuse apparence de la justice imputative.

Il est juste de tout donner à Jesus-Christ. L'Eglise lui donnoit tout dans la justification du pécheur, aussi bien & mieux que Luther ; mais d'une autre sorte. On a vu que Luther lui donnoit tout, en ôtant absolument tout à l'homme ; & que l'Eglise au contraire lui donnoit tout, en regardant comme un effet de sa grace tout ce que l'homme avoit de bien, & même le bon usage de son libre-arbitre dans tout ce qui regarde la vie chrétienne. La nouveauté de la doctrine & des pensées de Luther fut un charme pour les beaux esprits. Melancton en étoit le chef en Allemagne. Il joignoit à l'érudition, à la politesse & à l'élégance du style une singuliere modération. On le regardoit comme seul capable de succéder dans la littérature à la réputation d'Erasme ; & Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage aux premiers honneurs parmi les gens de lettres, s'il ne l'eût vu engagé dans un parti contre l'Eglise ; mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. Dès les premieres années qu'il s'étoit attaché à Luther, il écrivit à un de ses amis : *Je n'ai pas encore traité comme il faut la matiere de la Justification, & je vois qu'aucun des Anciens ne l'a encore traitée de cette sorte.* Ces paroles nous font sentir un homme tout épris du charme de la nouvelle doctrine : il n'a encore qu'effleuré une si grande matiere ; & déja il en sait plus que tous les Anciens. On le voit ravi d'un Sermon

Lib. iv. ep. 126. col. 574.

Ibid. col. 575.

qu'avoit fait Luther fur le jour du Sabbat : il y avoit prêché le repos où Dieu faifoit tout, où l'homme ne faifoit rien. Un jeune Profeffeur de la langue Grecque entendoit débiter de fi nouvelles penfées au plus véhément & au plus vif Orateur de fon fiecle, avec tous les ornemens de fa langue naturelle, & un applaudiffement inouï : c'étoit de quoi être tranfporté. Luther lui paroît le plus grand de tous les hommes, un homme envoyé de Dieu, un Prophet . Le fuccès inefpéré de la nouvelle Réforme le confirme dans fes penfées. Melanĉton étoit fimple & crédule : les bons efprits le font fouvent : le voilà pris. Tous les gens de belles-lettres fuivent fon exemple, & Luther devient leur idole. On l'attaque, & peut-être avec trop d'aigreur. L'ardeur de Melanĉton s'échauffe, la confiance de Luther l'engage de plus en plus ; & il fe laiffe entraîner à la tentation de réformer avec fon maître, aux dépens de l'unité & de la paix, & les Evêques, & les Papes, & les Princes, & les Rois, & les Empereurs.

III. Comment Melanĉton excufoit les emportemens de Luther.

Il eft vrai, Luther s'emportoit à des excès inouïs : c'étoit un fujet de douleur à fon difciple modéré. Il trembloit lorfqu'il penfoit à la colere implacable *de cet Achille*, & il ne craignoit *rien moins de la vieilleffe d'un homme dont les paffions étoient fi violentes, que les emportemens d'un Hercule, d'un Philoctete, & d'un Marius* : c'eft-à-dire qu'il prévoyoit, ce qui arriva en effet, quelque chofe de furieux. C'eft ce qu'il écrit confidemment, & en grec, à fon ordinaire, à fon ami Camerarius ; mais un bon mot d'Erafme (Que ne peut un bon mot fur un bel efprit ?) le foutenoit. Erafme difoit que tout le monde opiniâtre & endurci

Lib. iv. ep. 240, 325.

Lib. xviij. ep. 25. xix, 3.

comme il étoit, avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther : c'étoit à dire, comme il l'expliquoit, que Luther lui paroissoit nécessaire au monde, comme les tyrans que Dieu envoie pour le corriger, comme un Nabuchodonosor, comme un Holoferne, en un mot comme un fléau de Dieu. Il n'y avoit pas là de quoi se glorifier : mais Melanchon l'avoit pris du beau côté, & vouloit croire au commencement que pour réveiller le monde, il ne falloit rien moins que les violences & le tonnerre de Luther.

IV. Le commencement des agitations de Melancton.

Mais enfin l'arrogance de ce maître impérieux se déclara. Tout le monde se soulevoit contre lui, & même ceux qui vouloient avec lui réformer l'Eglise. Mille sectes impies s'élevoient sous ses étendards ; & sous le nom de réformation, les armes, les séditions, les guerres civiles ravageoient la Chrétienté. Pour comble de douleur la querelle Sacramentaire partagea la réforme naissante en deux partis presque égaux : cependant Luther poussoit tout à bout, & ses discours ne faisoient qu'aigrir les esprits au lieu de les calmer. Il parut tant de foiblesse dans sa conduite, & ses excès furent si étranges, que Melancton ne les pouvoit plus ni excuser, ni supporter. Depuis ce temps ses agitations furent immenses. A chaque moment on lui voyoit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant trente ans ; & l'*Elbe*, disoit-il lui-même, *avec tous ses flots, ne lui auroit pu fournir assez d'eaux* pour pleurer les malheurs de la Réforme divisée.

Lib. iv. ep. 100, 119, 842.

Lib. ij. ep. 202.

V. Melancton reconnoît enfin que les

Les succès inespérés de Luther dont il avoit été ébloui d'abord, & qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu,

grands succès de Luther avoient un mauvais principe.

n'eurent plus pour lui qu'un foible agrément, lorsque le temps lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès, & leurs effets déplorables. Il ne fut pas long-temps sans s'appercevoir que la licence & l'indépendance faisoient la plus grande partie de la Réformation. Si l'on voyoit les villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Evangile, ce n'étoit pas qu'elles se souciassent de la doctrine. Nos Réformés souffriront avec peine ce discours ; mais c'est Melancton qui l'écrit, & qui l'écrit à Luther : *Nos gens me blâment de ce que je rends la jurisdiction aux Evêques. Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne le veut plus recevoir, & les villes de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se mettent point en peine de la doctrine & de la Religion, mais seulement de l'empire & de la liberté.* Il répete encore cette plainte au même Luther : *nos associés*, dit-il, *disputent non pour l'Evangile, mais pour leur domination.* Ce n'étoit donc pas la doctrine, c'étoit l'indépendance que cherchoient les Villes ; & si elles haïssoient leurs Evêques, ce n'étoit pas tant parce qu'ils étoient leurs Pasteurs, que parce qu'ils étoient leurs Souverains.

Lib. j. ep. 17.

Ibid. 20.

VI.

Il prévoit les désordres qui arriveroient pour avoir méprisé l'autorité des Evêques.

Il faut tout dire : Melancton n'étoit pas beaucoup en peine de rétablir la puissance temporelle des Evêques : ce qu'il vouloit rétablir, c'étoit la police ecclésiastique, la jurisdiction spirituelle, & en un mot *l'administration Episcopale* ; parce qu'il voyoit que sans elle tout alloit tomber en confusion. *Plût à Dieu, plût à Dieu que je pusse, non point confirmer la domination des Evêques, mais en rétablir l'administration ; car je vois quelle Eglise nous allons*

Lib. iv. ep. 104.

avoir, si nous renversons la police ecclésiastique. Je vois que la TYRANNIE SERA PLUS INSUPPORTABLE QUE JAMAIS. C'est ce qui arrive toujours quand on secoue le joug de l'autorité légitime. Ceux qui soulevent les peuples sous prétexte de liberté, se font eux-mêmes tyrans; & si on n'a pas encore assez vu que Luther étoit de ce nombre, la suite le fera paroître d'une maniere à ne laisser aucun doute. Melanchton continue; & après avoir blâmé ceux qui n'aimoient Luther *qu'à cause que par son moyen ils se sont défaits des Evêques*, il conclut *qu'ils se sont donné une liberté qui ne seroit aucun bien à la postérité. Car quel sera*, poursuit-il, *l'état de l'Eglise, si nous changeons toutes les coutumes anciennes, & qu'il n'y ait plus de Prélats ou de conducteurs certains?*

VII. L'autorité & la discipline ecclésiastique entiérement méprisées dans les nouvelles Eglises.

Il prévoit que dans ce désordre chacun se rendra le maître. Si les Puissances ecclésiastiques, à qui l'autorité des Apôtres est venue par succession, ne sont point reconnues, les nouveaux Ministres qui ont pris leur place, comment subsisteront-ils? Il ne faut qu'entendre parler Capiton, collegue de Bucer dans le ministere de l'Eglise de Strasbourg: *L'autorité des Ministres est*, dit-il, *entiérement abolie: tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la dicipline..... Le peuple nous dit hardiment: Vous voulez vous faire les tyrans de l'Eglise qui est libre: vous voulez établir une nouvelle Papauté.* Et un peu après: *Dieu me fait connoître ce que c'est qu'être Pasteur, & le tort que nous avons fait à l'Eglise par le jugement précipité, & la véhémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le Pape. Car le peuple accoutumé & comme nourri à la licence, a rejeté tout à fait le*

Ep. ad Farel. int. ep. Calv. p. 5.

frein, comme si en détruisant la puissance des Papistes, nous avions détruit en même temps toute la force des Sacremens & du Ministere. Ils nous crient: je sais assez l'Evangile: qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jesus-Christ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre. Quelle Babylone est plus confuse que cette Eglise qui se vantoit d'être sortie de l'Eglise Romaine comme d'une Babylone? Voilà quelle étoit l'Eglise de Strasbourg, elle que les nouveaux Réformés proposoient sans cesse à Erasme, lorsqu'il se plaignoit de leurs désordres, comme la plus réglée & la plus modeste de toutes leurs Eglises; voilà quelle elle étoit environ l'an 1537, c'est-à-dire dans sa force & dans sa fleur.

Int. ep. Calv. p. 509, 510.

Bucer, le collegue de Capiton, n'en avoit pas meilleure opinion en 1549, & il avoue qu'on n'y avoit rien tant recherché *que le plaisir de vivre à sa fantaisie.*

Int. ep. Calv. p. 43.

Un autre Ministre se plaint à Calvin qu'il n'y a nul ordre dans leurs Eglises, & il en rend cette raison: *qu'une grande partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de l'Antechrist, en se jouant à sa fantaisie des biens d'Eglise, & en ne reconnoissant aucune discipline.* Ce ne sont pas là des discours où l'on reprenne les désordres avec exagération. C'est ce que les nouveaux Pasteurs s'écrivent confidemment les uns aux autres; & on y voit les tristes effets de la Réforme.

VIII. Autre fruit de la Réforme. La servitude de l'Eglise, où le Magistrat se fit Pape.

Un des fruits qu'elle produisit fut la servitude où tomba l'Eglise. Il ne faut pas s'étonner si la nouvelle Réforme plaisoit aux Princes & aux Magistrats qui s'y rendoient maîtres de tout, & même de la doctrine. Le premier effet du nouvel Evangile dans une ville voisi-

ne de Geneve, c'eſt Montbéliard, fut une aſſemblée qu'on y tint des principaux habitans, pour apprendre *ce que le Prince ordonnoit de la Cene.* Calvin s'éleve inutilement contre cet abus : il y eſpere peu de remede ; & tout ce qu'il peut faire eſt de s'en plaindre comme du plus grand déſordre qu'on pût introduire dans l'Egliſe. Mycon, ſucceſſeur d'Œcolampade dans le miniſtere de Bâle, fait la même plainte auſſi vainement. *Les laïques*, dit-il, *s'attribuent tout, & le Magiſtrat s'eſt fait Pape.* *Calv. ep. p. 50, 51, 52.* *Int. ep. Calv. page 52.*

C'étoit un malheur inévitable dans la nouvelle Réforme : elle s'étoit établie en ſe ſoulevant contre les Evêques ſur les ordres du Magiſtrat. Le Magiſtrat ſuſpendit la Meſſe à Straſbourg, l'abolit en d'autres endroits, & donna la forme au Service divin. Les nouveaux Paſteurs étoient inſtitués par ſon autorité : il étoit juſte après cela qu'il eût toute la puiſſance dans l'Egliſe. Ainſi ce qu'on gagna dans la Réforme, en rejetant le Pape eccléſiaſtique ſucceſſeur de ſaint Pierre, fut de ſe donner un Pape laïque, & de mettre entre les mains des Magiſtrats l'autorité des Apôtres.

IX. Luther prend la miſſion du Prince pour faire la viſite eccléſiaſtique. *Viſit. Sax. cap. de doct. cap. de libert. Chriſt. &c.*

Luther tout fier qu'il étoit de ſon nouvel Apoſtolat, ne ſe put défendre d'un tel abus. Seize ans s'étoient écoulés depuis l'établiſſement de ſa Réforme dans la Saxe, ſans qu'on eût ſeulement ſongé à viſiter les Egliſes, ni à voir ſi les Paſteurs qu'on y avoit établis faiſoient leur devoir, & ſi les peuples ſavoient du moins leur Catéchiſme. On leur avoit fort bien appris, dit Luther, *à manger de la chair les Vendredis & les Samedis ; à ne ſe confeſſer plus, à croire qu'on étoit juſtifié par la ſeule foi, & que les bonnes œuvres ne méritoient rien* : mais pour prêcher ſérieuſement la pé-

nitence, Luther fait bien connoître que c'étoit à quoi on pensoit le moins. Les Reformateurs avoient bien d'autres affaires. Pour enfin s'opposer à ce désordre en 1538, on s'avisa du remede de la Visite si connu dans les Canons. *Mais personne*, dit Luther, *n'étoit encore parmi nous appellé à ce Ministre; & saint Pierre défend de rien faire dans l'Eglise, sans être assuré par une députation certaine que ce qu'on fait est l'œuvre de Dieu*: c'est-à-dire en un mot, qu'il faut pour cela une mission, une vocation, une autorité légitime. Remarquez que les nouveaux Evangélistes avoient bien reçu d'en-haut une mission extraordinaire pour soulever les peuples contre leurs Evêques, prêcher malgré eux, & s'attribuer l'administration des Sacremens contre leur défense: mais pour faire la véritable fonction Episcopale, qui est de visiter & de corriger, personne n'en avoit reçu la vocation ni l'ordre de Dieu; tant cette céleste mission étoit imparfaite; tant ceux qui la vantoient, s'en défioient dans le fond. Le remede qu'on trouva à ce défaut, fut d'avoit recours au Prince, comme *à la puissance indubitablement ordonnée de Dieu dans ce pays*. C'est ainsi que parle Luther. Mais cette Puissance établie de Dieu, l'a-t-elle été pour cette fonction? Non, Luther l'avoue: & il pose pour fondement que la visite est une fonction apostolique. Pourquoi donc ce recours au Prince? C'est, dit Luther, *qu'encore que par sa puissance séculiere il ne soit point chagré de cet office*, il ne laissera pas *par charité de nommer des Visiteurs*; & Luther exhorte les autres Princes à suivre cet exemple; c'est-à-dire qu'il fait exercer la fonction des Evêques par l'autorité des Princes; & on appelle cette entreprise

Ibid. Præf.

Ibid.

Ibid.

entreprise une charité dans le langage de la Réforme.

Ce récit fait voir que les Sacramentaires n'étoient pas les seuls qui, destitués de l'autorité légitime, avoient rempli leurs Eglises de confusion. Il est vrai que Capiton, après s'être plaint dans la lettre qu'on vient de voir, que la discipline étoit *inconnue* dans les Eglises de la secte, ajoute qu'*il n'y avoit de discipline que dans les Eglises Luthériennes.* Mais Melancton, qui les connoissoit, raconte en parlant de ces Eglises en 1532, & à peu près dans le même temps que Capiton écrivit sa lettre : *que la discipline y étoit ruinée ; qu'on y doutoit des plus grandes choses : cependant qu'on n'y vouloit point entendre, non plus que parmi les autres, à expliquer nettement les dogmes ; & que ces maux éoient incurables :* si bien qu'il ne reste aucun avantage aux Luthériens, si ce n'est que leur discipline telle quelle, étoit encore si fort au-dessus de celle des Sacramentaires, qu'elle leur faisoit envie. L. iv. ep. 135.

XI. Melancton déplore la licence du parti, où le peuple décidoit à table des points de la Religion.

Il est bon d'apprendre encore de Melancton comment les Grands du parti traitoient la Théologie & la discipline ecclésiastique. On parloit assez foiblement de la confession des péchés parmi les Luthériens ; & néanmoins le peu qu'on y en disoit, & ce petit reste de la discipline chrétienne qu'on y avoit voulu retenir, frappa tellement un homme d'importance, qu'au rapport de Melancton il avança dans un grand festin (*car c'est là*, dit-il, *seulement qu'ils traitent la Théologie*), *qu'il s'y falloit opposer, que tous ensemble ils devoient prendre garde à ne se laisser pas ravir* LA LIBERTÉ QU'ILS AVOIENT RECOUVRÉE ; *autrement qu'on les replongeroit dans une nouvelle servi-* L. iv. ep. 71.

tude, & que déja on renouvelloit peu à peu les anciennes traditions. Voilà ce que c'eſt que d'exciter l'eſprit de révolte parmi les peuples, & de leur inſpirer ſans diſcernement la haine des traditions. On voit dans un ſeul feſtin l'image de ce qu'on faiſoit dans les autres. Cet eſprit

Ibid. 769. régnoit dans tout le peuple : & Melancton dit lui-même à ſon ami Camerarius, en parlant de ces nouvelles Egliſes : *Vous voyez les emportemens de la multitude, & ſes aveugles deſirs* : on n'y pouvoit établir la regle.

XII. La juſtice imputative diminuoit la néceſſité des bonnes œuvres. Déciſion des Luthériens & de Melancton.

Ainſi la Réformation véritable, c'eſt-à-dire celle des mœurs, reculoit au lieu d'avancer pour deux raiſons ; l'une, que l'autorité étoit détruite ; l'autre, que la nouvelle doctrine portoit au relâchement.

Je n'entreprends pas de prouver que la nouvelle Juſtification avoit ce mauvais effet ; c'eſt une matiere rebattue, & qui n'eſt point de mon ſujet. Mais je dirai ſeulement ces faits conſtans, qu'après l'établiſſement de la juſtice imputée, la doctrine des bonnes œuvres baiſſa tellement, que des principaux diſciples de Luthert, dirent que c'étoit un blaſpême d'enſeigner qu'elles fuſſent néceſſaires. D'autres paſſerent juſqu'à dire qu'elles étoient contraires au ſalut : tous déciderent d'un commun accord qu'elles n'y étoient pas néceſſaires. On peut bien dire dans la nouvelle Réforme que les bonnes œuvres ſont néceſſaires comme des choſes que Dieu exige de l'homme : mais on ne peut pas dire qu'elles ſont néceſſaires au ſalut. Et pourquoi donc Dieu les exige-t-il? N'eſt-ce pas afin qu'on ſoit ſauvé? Jéſus-Chriſt

Matt. xix. 17. n'a-t-il pas dit lui-même : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandemens* ? C'eſt donc préciſément pour avoir la vie & le ſalut

éternel que les bonnes œuvres ſont néceſſaires ſelon l'Evangile ; & c'eſt ce que prêche toute l'Ecriture : mais la nouvelle Réforme a trouvé cette ſubtile diſtinction, qu'on peut ſans difficulté les avouer néceſſaires, pourvu que ce ne ſoit pas pour le ſalut.

Il s'agiſſoit des adultes : car pour les petits enfans, tout le monde en étoit d'accord. Qui eût cru que la Réformation dût enfanter un tel prodige, & que cette propoſition, *les bonnes œuvres ſont néceſſaires au ſalut*, pût jamais être condamnée ? Elle le fut par Melanĉton & par tous les Luthériens, en pluſieurs de leurs aſſemblées, & en particulier dans celle de Vormes en 1557, dont nous verrons les actes en ſon temps.

Mel. ep. lib. j. 70. col. 84.

XIII. Nulle réformation des mœurs dans les Egliſes Proteſtantes : témoignage d'Eraſme.

Je ne prétends pas ici reprocher à nos Réformés leurs mauvaiſes mœurs ; les nôtres, à les regarder dans la plupart des hommes, ne paroiſſoient pas meilleures : mais c'eſt qu'il ne faut pas leur laiſſer croire que leur Réforme ait eu les fruits véritables qu'un ſi beau nom faiſoit attendre, ni que leur nouvelle Juſtification ait produit aucun bon effet.

Eraſme diſoit ſouvent que de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la nouvelle Réforme (& il avoit une étroite familiarité avec la plupart & les principaux), il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le rendre meilleur. Quelle race Evangélique eſt ceci, diſoit-il, jamais on ne vit rien de plus licentieux, ni de plus ſéditieux tout enſemble, rien enfin de moins Evangélique que ces Evangéliques prétendus : ils retranchent les veilles & les offices de la nuit & du jour ; c'étoit, diſent-ils, des ſuperſtitions Phariſaïques : mais il falloit donc les remplacer de

Ep. p. 818, 822. lib. xix. Ep. 3. xxxj. 47. p. 2053. &c. L. vj, 4. xviij, 6, 24. 49. xix, 3, 4. 113. xxj, 3. xxxj, 47, 59, &c.

quelque chose de meilleur, & ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du Judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme: on arrache ce qu'il faudroit seulement épurer; on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées; le luxe, les débauches, les adulteres se multiplient plus que jamais; il n'y a ni regle ni discipline. Le peuple indocile, après avoir secoué le joug des Supérieurs, n'en veut plus croire personne; & dans une licence si désordonnée, Luther aura bientôt à regretter cette tyrannie, comme il l'appelle, des Evêques. Quand il écrivoit de cette sorte à ses amis Protestans, des fruits malheureux de leur Réforme, ils en convenoient avec lui de bonne foi. *J'aime mieux*, leur disoit-il, *avoir affaire aux Papistes que vous décriez tant.* Il leur reproche la malice d'un Capiton, les médisances malignes d'un Farel, qu'Œcolampade, à la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souffrir, ni réprimer, l'arrogance & les violences de Zuingle, & enfin celles de Luther, qui tantôt sembloit parler comme les Apôtres, & tantôt s'abandonnoit à de si étranges excès & à de si plates bouffonneries, qu'on voyoit bien que cet air apôstolique qu'il affectoit quelquefois, ne pouvoit venir de son fond. Les autres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux. Je trouve, disoit-il, plus de piété dans un seul bon Evêque Catholique, que dans tous ces nouveaux Evangélistes. Ce qu'il en disoit n'étoit pas pour flatter les Catholiques, dont il accusoit les déréglemens par des discours assez libres. Mais outre qu'il trouvoit mauvais qu'on fît sonner si haut la Réformation sans valoir mieux que les autres, il falloit mettre grande différence entre ceux

Lib. xix, 2. *xxx*, 62.

Lib. xix, 3.

Lib. xxxj, *ep.* 59. *col.* 2118.

qui négligeoient les bonnes œuvres par foibleſſe, & ceux qui en diminuoient la néceſſité & la dignité par maxime.

XIV. Témoignage de Bucer. *Int. epiſt. Calv. p.* 54.

Mais voici un témoignage pour les Proteſtans qui les ſerrera de plus près : ce ſera celui de Bucer. En 1542, & plus de vingt ans après la Réformation, ce Miniſtre écrit à Calvin, que *parmi eux* LES PLUS EVANGÉLIQUES *ne ſavoient pas ſeulement ce que c'étoit que la véritable pénitence*; tant on y avoit abuſé du nom de la Réforme & de l'Evangile. Nous venons d'apprendre la même choſe de la bouche de Luther. Cinq ans après cette lettre de Bucer, & parmi les victoires de Charles V, Bucer écrit encore au même Calvin : *Dieu a puni l'injure que nous avons faite à ſon nom par notre ſi longue & très-pernicieuſe hypocriſie.* C'étoit aſſez bien nommer la licence couverte du titre de Réformation. En 1549, il marque en termes plus forts le peu d'effet de la Réformation prétendue, lorſqu'il écrit encore à Calvin : *Nos gens ont paſſé de l'hypocriſie, ſi avant enracinée dans la Papauté, à une profeſſion telle quelle de Jeſus-Chriſt; & il n'y a qu'un très-petit nombre qui ſoit tout à fait ſorti de cette hypocriſie.* A cette fois il cherche querelle, & veut rendre l'Egliſe Romaine coupable de l'hypocriſie qu'il reconnoiſſoit dans ſon parti : car ſi par l'hypocriſie Romaine, il entend, ſelon le ſtyle de la Réforme, les vigiles, les abſtinences, les pélerinages, les dévotions qu'on faiſoit à l'honneur des Saints, & les autres pratiques ſemblables, on ne pouvoit pas en être plus revenu qu'étoient les nouveaux Réformés; puiſque tous ils avoient paſſé aux extrêmités oppoſées : mais comme le fond de la piété ne conſiſtoit pas dans ces choſes extérieures, il

Viſit. Sax. cap. de doct. c. de lib. Chr. &c. Sup. n. 9.

Int. epiſt. Calv. p. 100.

Ibid. 509, 510.

consistoit encore moins à les abolir. Que si c'étoit l'opinion des mérites, que Bucer appelloit ici notre hypocrisie, la Réforme n'étoit encore que trop corrigée de ce mal, elle qui ôtoit ordinairement jusqu'au mérite qui étoit un don de la grace, bien que la force de la vérité le lui fît quelquefois reconnoître. Quoi qu'il en soit, la Réformation avoit si peu prévalu sur l'hypocrisie, que très-peu, selon Bucer, étoient sortis d'un si grand mal. *C'est pourquoi*, poursuit-il, *nos gens ont été plus soigneux de paroître disciples de Jesus-Christ, que de l'être en effet; & quand il a nui à leurs intérêts de le paroître, ils se sont encore défaits de cette apparence. Ce qui leur plaisoit, c'étoit de sortir de la tyrannie & des superstitions du Pape*, ET DE VIVRE A LEUR FANTAISIE. Un peu après: *Nos gens*, dit-il, *n'ont jamais voulu sincérement reccevoir les loix de Jesus-Christ; aussi n'ont-ils pas eu le courage de les opposer aux autres avec une constance chrétienne..... Tant qu'ils ont cru avoir quelqu'appui dans le bras de la chair, ils ont fait ordinairement des réponses assez vigoureuses; mais ils s'en sont très-peu souvenus, lorsque ce bras de la chair a été rompu, & qu'ils n'ont plus eu de secours humain.*

Sans doute jusqu'alors la Réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, avoit de foibles fondemens dans la Réforme prétendue; & l'œuvre de Dieu tant vantée & tant desirée ne s'y faisoit pas.

XV. Tyrannie insupportable de Luther; ce que Calvin en écrità Melancton.

Ce que Melancton avoit le plus espéré dans la Réforme de Luther, c'étoit la liberté chrétienne, & l'affranchissement de tout le joug humain: mais il se trouva bien déçu dans ses espérances. Il a vu près de cinquante ans durant l'Eglise Luthérienne toujours sous la ty-

rannie, ou dans la confusion. Elle porta longtemps la peine d'avoir méprisé l'autorité légitime. Il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans les matieres de doctrine. Son arrogance étoit si connue, qu'elle faisoit dire à Muncer, qu'il y avoit deux Papes, l'un celui de Rome, & l'autre Luther, & ce dernier le plus dur. S'il n'y eût eu que Muncer, un Fanatique & un Chef de Fanatiques, Melancton eût pu s'en consoler : mais Zuingle, mais Calvin, mais tous les Suisses, & tous les Sacramentaires, gens que Melancton ne méprisoit pas, disoient hautement, sans qu'il les pût contredire, que Luther étoit un nouveau Pape. Personne n'ignore ce qu'écrivit Calvin à son confident Bulinger : *qu'on ne pouvoit plus souffrir les emportemens de Luther, à qui son amour propre ne permettoit pas de connoître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredît.* Il s'agissoit de doctrine, & c'étoit principalement sur la doctrine que Luther se vouloit donner cette autorité absolue. La chose alla si avant, que Calvin s'en plaignit à Melancton même : *avec quel emportement*, dit-il, *foudroie votre Periclès ?* C'étoit ainsi qu'on nommoit Luther, quand on vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. *Nous lui devons beaucoup, je l'avoue, & je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autorité, pourvu qu'il sache se commander à lui-même ; quoiqu'enfin il seroit temps d'aviser combien nous voulons déférer aux hommes dans l'Eglise. Tout est perdu lorsque quelqu'un peut seul plus que tous les autres, sur-tout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir..... Et certainement nous laissons un*

Ep. p. 526.

Calv. ep. ad Mel. p. 72.

étrange exemple à la postérité, pendant que nous aimons mieux abandonner notre liberté, que d'irriter un seul homme par la moindre offense. Son esprit est violent, dit-on, & ses mouvemens sont impétueux; comme si cette violence ne s'emportoit pas davantage, pendant que tout le monde ne songe qu'à lui complaire en tout. Osons une fois pousser du moins un gémissement libre.

Combien est-on captif quand on ne peut pas même gémir en liberté! On est quelquefois de mauvaise humeur, je l'avoue; quoiqu'un des premiers & des moindres effets de la vertu soit de se vaincre soi-même sur cette inégalité: mais que peut-on espérer quand un homme, & encore un homme qui n'a pas plus d'autorité, ni peut-être plus de savoir que les autres, ne veut rien entendre, & qu'il faut que tout passe à son mot?

XVI. Melancton tyrannisé par Luther, songe à la fuite.

Melancton n'eut rien à répondre à ces justes plaintes, & lui-même n'en pensoit pas moins que les autres. Ceux qui vivoient avec Luther ne savoient jamais comment ce rigoureux maître prendroit leurs sentimens sur la doctrine. Il les menaçoit de nouveaux formulaires de foi, principalement au sujet des Sacramentaires, dont on accusoit Melancton de nourrir l'orgueil *par sa douceur*. On se servoit de ce prétexte pour aigrir Luther contre lui, ainsi que son ami Camerarius l'écrit dans sa vie. Melancton ne savoit point d'autre remede à ces maux que celui de la fuite; & son gendre Peucer nous apprend qu'il y étoit résolu. Il écrit lui-même que Luther s'emporta si violemment contre lui, sur une lettre reçue de Bucer, qu'il ne songeoit qu'à se retirer éternellement de sa présence. Il vivoit dans une telle contrainte avec Luther, & avec les

Cam. in vit. Phil. Mel. Peuc. ep. ad vit. Theod. Hosp. p. 2, f. 293. & seq.

Mel. lib. iv. ep. 315.

Id. iv, 255.

Chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail & d'inquiétude, qu'il écrivit, n'en pouvant plus, à ſon ami Camerarius : *Je ſuis*, dit-il, *en ſervitude comme dans l'antre d'un Cyclope; car je ne puis vous déguiſer mes ſentimens; & je penſe ſouvent à m'enfuir.* Luther n'étoit pas le ſeul qui le violentoit. Chacun eſt maître à certains momens parmi ceux qui ſe ſont ſouſtraits à l'autorité légitime; & le plus modéré eſt toujours le plus captif.

XVII. Il paſſe ſa vie ſans oſer jamais s'expliquer tout à fait ſur la doctrine.

Quand un hommme s'eſt engagé dans un parti pour dire ſon ſentiment avec liberté, & que cet appas trompeur l'a fait renoncer au gouvernement établi; s'il trouve après que le joug s'appeſantiſſe, & que non-ſeulement le maître qu'il aura choiſi, mais encore ſes compagnons le tiennent plus ſujet qu'auparavant; que n'a-t-il point à ſouffrir ? & faut-il nous étonner des lamentations continuelles de Melancton ? Non, Melancton n'a jamais dit tout ce qu'il penſoit ſur la doctrine, pas même quand il écrivoit à Ausbourg ſa Confeſſion de foi & celle de tout le parti. Nous avons vu qu'il *accommodoit ſes dogmes à l'occaſion* : il étoit prêt à dire beaucoup de choſes plus douces, c'eſt-à-dire, plus approchantes des dogmes reçus par les Catholiques, *ſi ſes compagnons l'avoient permis.* Contraint de tous côtés, & plus encore de celui de Luther que de tout autre, il n'oſe jamais parler, & ſe réſerve *à de meilleurs temps, s'il en vient*, dit-il, *qui ſoient propres aux deſſeins que j'ai dans l'eſprit.* C'eſt ce qu'il écrit en 1537 dans l'aſſemblée de Smalcalde, où on dreſſa les articles dont nous venons de parler. On le voit cinq ans après, & en 1542, ſoupirer encore après une aſſemblée libre du parti, où l'on explique

S. liv. iij. n. 59.

Lib. iv. ep. 204.

L. j. ep. 110. *col.* 147.

Ep. Mel. inter Calv. ep. p. 218, 236. *la doctrine d'une maniere ferme & précise.* Encore après & vers les dernieres années de sa vie, il écrit à Calvin & à Bulinger, qu'on devoit écrire contre lui sur le sujet de l'Eucharistie & de l'adoration du pain : c'étoit des Luthériens qui devoient faire ce livre : *s'ils le publient*, disoit-il, *je parlerai franchement.* Mais ce meilleur temps, ce temps de parler franchement, & de déclarer sans crainte ce qu'il appelloit la vérité, n'est jamais venu pour lui ; & il ne se trompoit pas quand il disoit que *de quelque sorte que tournassent les affaires, jamais on n'auroit la liberté de parler franchement sur les dogmes.* Lorsque Calvin & les autres l'excitent à dire ce qu'il pense, il répond comme un homme qui a de grands ménagemens, & qui se réserve toujours à expliquer de certaines choses, que néanmoins on n'a jamais vues : de sorte qu'un des maîtres principaux de la nouvelle Réforme, & celui qu'on peut dire avoir donné la forme au Luthéranisme, est mort sans s'être expliqué pleinement sur les controverses les plus importantes de son temps.

Lib. iv, ep. 136.

Ep Mel. int. Calv. ep. p. 139.

Calv. resp. 211.

XVIII. Nouvelle tyrannie dans les Eglises Luthériennes, après celle de Luther.

C'est que durant la vie de Luther il falloit se taire. On ne fut pas plus libre après sa mort. D'autres tyrans prirent la place. C'étoit Illyric & les autres qui menoient le peuple. Le malheureux Melancton se regarde au milieu des Luthériens ses collegues, comme au milieu de ses ennemis, ou pour me servir de ses mots, comme au milieu de guêpes furieuses, & *n'espere trouver de sincérité que dans le ciel.* Je voudrois qu'il me fût permis d'employer le terme de *Démagogue*, dont il se sert : c'étoit dans Athenes & dans les Etats populaires de la Grece certains Orateurs, qui se rendoient

Mel. ep. ad Calv. inter Calv. epist. p. 144.

tout-puissans sur la populace, en la flattant. Les Eglises Luthériennes étoient menées par de semblables discoureurs : *gens ignorans*, selon Melancton, *qui ne connoissoient ni piété, ni discipline. Voilà*, dit-il, *ceux qui dominent ; & je suis comme Daniel parmi les lions.* C'est la peinture qu'il nous fait des Eglises Luthériennes. On tomba de là dans *une Anarchie*, c'est-à-dire, comme il dit lui-même, *dans un état qui enferme tous les maux ensemble* : il veut mourir, & ne voit plus d'espérance qu'en celui qui avoit promis de soutenir son Eglise, *même dans sa vieillesse, & jusqu'à la fin des siecles.* Heureux, s'il avoit pu voir qu'il ne cesse donc jamais de la soutenir !

Lib. iv. ep. 836, 842, 845.

Ibid. & l. j. ep. 107, iv. 76, 876, &c.

XIX. Melancton ne sait où il en est, & cherche toute sa vie sa Religion.

C'est à quoi on se devoit arrêter : & puisqu'il en falloit enfin revenir aux promesses faites à l'Eglise, Melancton n'avoit qu'à considérer qu'elles devoient avoir toujours été autant inébranlables dans les siecles passés, qu'il vouloit croire qu'elles le seroient dans les siecles qui ont suivi la Réformation. L'Eglise Luthérienne n'avoit point d'assurance particuliere de son éternelle durée ; & la Réformation faite par Luther ne devoit pas demeurer plus ferme que la premiere institution faite par Jesus-Christ & par ses Apôtres. Comment Melancton ne voyoit-il pas que la Réforme, dont il vouloit qu'on changeât tous les jours la foi, n'étoit qu'un ouvrage humain? Nous avons vu qu'il a changé & rechangé beaucoup d'articles importans de la Confession d'Ausbourg, après même qu'elle a été présentée à l'Empereur. Il a aussi ôté en divers temps beaucoup de choses importantes de l'Apologie, encore qu'elle fût souscrite de tout le parti avec autant de soumission que la

V. S. lib. iij. n. 5, & seq. 23, 24, 27.

Confession d'Ausbourg. En 1532, après la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, il écrit
Lib. iv. ep. 135. encore *que des points très-importans restent indécis, & qu'il falloit chercher sans bruit les moyens d'expliquer les dogmes. Que je souhaite,* dit-il, *que cela se fasse & se fasse bien !* comme un homme qui sentoit en sa conscience que rien jusqu'alors ne s'étoit fait comme il faut.
Lib. iv. ep. 140. En 1533. *Qui est-ce qui songe*, dit-il, *à guérir les consciences agitées de doutes, & à découvrir*
Lib. iv. ep. 170. *la vérité*? En 1535. *Combien*, dit-il, *méritons-nous d'être blâmés, nous qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences agitées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement & simplement, sans sophisterie? Ces choses me tourmentent terri-*
Lib. iij. ep. 114. *blement.* Il souhaite dans la même année, qu'une *assemblée pieuse juge le procès de l'Eucharistie sans sophisterie & sans tyrannie.* Il juge donc la chose indécise ; & cinq ou six manieres d'expliquer cet article, que nous trouvons dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie,
Lib. iv. ep. 194. ne l'ont pas contenté. En 1536, accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable ; car il falloit bien parler ainsi, ou abandonner la cause. Mais il fait connoître aussi-tôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts : il ne faut pas oublier qu'il s'agissoit de doctrine. Melancton rejette ces défauts sur les vices & sur l'opiniâtreté des Ecclésiastiques ; *par lesquels il est arrivé*, dit-il, *qu'on laisse parmi nous aller les choses comme elles pouvoient, pour ne rien dire de pis ; qu'on y est tombé en beaucoup de fautes, & qu'on y fit au commencement beaucoup de choses sans raison.* Il reconnoît le désordre ; & la vaine excuse qu'il cherche, pour rejeter

ſur l'Egliſe Catholique les défauts de ſa Religion, ne les couvre point. Il n'étoit pas plus avancé en 1537, & durant que tous les Docteurs du parti aſſemblés avec Luther à Smalcalde, y expliquoient de nouveau les points de doctrine, ou plutôt qu'ils y ſouſcrivoient aux déciſions de Luther. *J'étois d'avis*, dit-il, *qu'en rejetant quelques paradoxes, on expliquât plus ſimplement la doctrine*; & encore qu'il ait ſouſcrit, comme on a vu, à ces déciſions; il en fut ſi peu ſatisfait, qu'en 1542 nous l'avons vu *ſouhaiter encore une autre aſſemblée, où les dogmes fuſſent expliqués d'une maniere ferme & préciſe.* Trois ans après, & en 1645, il reconnoît encore que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux Prédicateurs du nouvel Evangile. *Je prie Dieu*, dit-il, *qu'il faſſe fructifier cette telle quelle petiteſſe de doctrine qu'il nous a montrée.* Il déclare que pour lui il a fait tout ce qu'il a pu. *La volonté*, dit-il, *ne m'a pas manqué; mais le temps, les Conducteurs & les Docteurs.* Mais quoi! ſon maître Luther, cet homme qu'il avoit cru ſuſcité de Dieu pour diſſiper les ténebres du monde, lui manquoit-il? Sans doute il ſe fondoit peu ſur la doctrine d'un tel maître, quand il ſe plaint ſi amérement d'avoir manqué de Docteur. En effet, après la mort de Luther, Melanchton, qui en tant d'endroits lui donne tant de louanges, écrivant confidemment à ſon ami Camerarius, ſe contente de dire aſſez froidement, qu'*il a du moins bien expliqué quelque partie de la doctrine céleſte.* Un peu après il confeſſe *que lui & les autres ſont tombés dans beaucoup d'erreurs, qu'on ne pouvoit éviter en ſortant de tant de ténebres*; & ſe contente de dire que *pluſieurs choſes ont été bien expliquées*;

Lib. iv. ep. 98.

Lib. j. ep. 110.

Lib. iv. ep. 662.

Ibid. 699.

Ibid. ep. 737.

ce qui s'accorde parfaitement avec le desir qu'il avoit qu'on expliquât mieux les autres. On voit dans tous les passages que nous avons raportés, qu'il s'agit de dogmes de foi ; puisqu'on y parle par-tout de décisions, & de décrets nouveaux sur la doctrine. Qu'on s'étonne maintenant de ceux qu'on appelle Chercheurs en Angleterre. Voilà Melancton lui-même qui cherche encore beaucoup d'articles de sa Religion quarante ans après la prédication de Luther, & l'établissement de sa Réforme.

XX. Quels dogmes Melancton trouvoit mal expliqués.

Si l'on demande quels étoient les dogmes que Melancton prétendoit mal expliqués, il est certain que c'étoit les plus importans. Celui de l'Eucharistie étoit du nombre En 1553, après tous les changemens de la Confession d'Ausbourg, après les explications de l'Apologie, après les articles de Smalcalde qu'il avoit signés, il demande encore *une nouvelle formule pour la Cene.* On ne sait pas bien ce qu'il vouloit mettre dans cette formule; & il paroît seulement que ni celles de son parti, ni celles du parti contraire ne lui plaisoient; puisque selon lui les unes & les autres ne faisoient *qu'obscurcir la matiere.*

Lib. ij. ep. 447.

Ibid.

Un autre article dont il souhaitoit la décision étoit celui du libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matieres de la Justification & de la Grace. En 1548 il écrit à Thomas Crammer, cet Archevêque de Cantorberi qui jetta le Roi son maître dans l'abyme par ses complaisances : *Dès le commencement*, dit-il, *les discours qu'on a faits parmi nous sur le libre arbitre, selon les opinions des Stoïciens, ont été trop durs, & il faut songer à faire quelque formule sur ce point.*

Lib. iij. ibid. ep. 42.

Celle de la Confeſſion d'Ausbourg, quoiqu'il l'eût lui-même dreſſée, ne le contentoit plus : il commençoit à vouloir que le libre arbitre agît non-ſeulement dans les devoirs de la vie civile, mais encore dans les opérations de la Grace & par ſon ſecours. Ce n'étoit pas là les idées qu'il avoit reçues de Luther, ni ce que Melanĉton lui-même avoit expliqué à Ausbourg. Cette doctrine lui ſuſcita des contradicteurs parmi les Proteſtans. Il ſe préparoit à une vigoureuſe défenſe, quand il écrivoit à un ami : *s'ils publient leurs diſputes Stoïciennes* (touchant la néceſſité fatale, & contre le franc arbitre), *je répondrai très-gravement & très-doctement.* Ainſi parmi ſes malheurs il reſſent le plaiſir de faire un beau livre, & perſiſte dans ſa croyance, que la ſuite nous découvrira davantage. *Lib. ij. ep. 200.*

XXI. Melanĉton déclare qu'il s'en tient à la Confeſſion d'Ausbourg, dans le tems qu'il ſonge à la réformer.

On pourroit marquer d'autres points dont Melanĉton deſiroit la déciſion long-temps après la Confeſſion d'Ausbourg. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que pendant qu'il ſentoit en ſa conſcience, & qu'il avouoit à ſes amis, lui qui l'avoit faite, la néceſſité de la réformer en tant de chefs importans, lui-même dans les aſſemblées qui ſe faiſoient en public, il ne ceſſoit de déclarer avec tous les autres qu'il s'en tenoit préciſément à cette Confeſſion, telle qu'elle fut préſentée dans la Diete d'Ausbourg ; & à l'Apologie, comme à la pure explication de la parole de Dieu. La politique le vouloit ainſi ; & c'eût été trop décrier la Réformation, que d'avouer qu'elle eût erré dans ſon fondement.

Quel repos pouvoit avoir Melanĉton durant ces incertitudes ? Le pis étoit qu'elles venoient du fond même, & pour ainſi dire de *Lib. j, 56, 70, 76.*

la constitution de son Eglise, en laquelle il n'y avoit point d'autorité légitime, ni de puissance réglée. L'autorité usurpée n'a rien d'uniforme : elle pousse, ou se relâche sans mesure. Ainsi la tyrannie & l'anarchie s'y font sentir tour à tour, & on ne sait à qui s'adresser pour donner une forme certaine aux affaires.

XXII. Ces incertitudes venoient de la constitution des Eglises Protestantes.

Un défaut si essentiel, & en même temps si inévitable dans la constitution de la nouvelle Réforme, causoit des troubles extrêmes au malheureux Melancton. S'il naissoit quelques questions, il n'y avoit aucun moyen de les terminer. Les traditions les plus constantes étoient méprisées. L'Ecriture se laissoit tordre & violenter à qui le vouloit. Tous les partis croyoient l'entendre : tous publioient qu'elle étoit claire. Personne ne vouloit céder à son compagnon. Melancton crioit en vain qu'on s'assemblât pour terminer la querelle de l'Eucharistie, qui déchiroit la Réforme naissante. Les conférences qu'on appelloit amiables n'en avoient que le nom, & ne faisoient qu'aigrir les esprits & embarrasser les affaires. Il falloit une assemblée juridique, un Concile qui eût pouvoir de déterminer, & auquel les peuples se soumissent. Mais où le prendre dans la nouvelle Réforme ? La mémoire des Evêques méprisés y étoit encore trop récente : les particuliers qu'on voyoit occuper leurs places n'avoient pas pu se donner un caractere plus inviolable. Aussi vouloient-ils de part & d'autre, Luthériens & Zuingliens, qu'on jugeât de leur mission par le fond. Celui qui disoit la vérité avoit, selon eux, la mission légitime. C'étoit la difficulté de savoir qui la disoit cette vérité dont tout le monde se fait honneur ; & tous ceux qui faisoient dépendre leur

leur mission de cet examen la rendoient douteuse. Les Evêques Catholiques avoient un titre certain, & il n'y avoit qu'eux dont la vocation fût incontestable. On disoit qu'ils en abusoient; mais on ne nioit point qu'ils ne l'eussent. Ainsi Melancton vouloit toujours qu'on les reconnût; toujours il soutenoit qu'on avoit tort de ne *rien accorder à l'Ordre sacré*. Si on ne rétablissoit leur autorité, il prévoyoit avec une vive & inconcevable douleur, que *la discorde seroit éternelle, & qu'elle seroit suivie de l'ignorance, de la barbarie, & de toute sorte de maux.* *Lib. iv. ep. 196.*

XXIII. L'autorité de l'Eglise absolument nécessaire dans les matieres de la foi.

Il est bien aisé de dire, comme font nos Réformés, qu'on a une vocation extraordinaire; que l'Eglise n'est pas attachée comme les Royaumes à une succession établie, & que les matieres de Religion ne se doivent pas juger en la même forme que les affaires sont jugées dans les tribunaux. Le vrai tribunal, dit-on, c'est la conscience, où chacun doit juger des choses par le fond, & entendre la vérité par lui-même: ces choses, encore une fois, sont aisées à dire. Melancton les disoit comme les autres; mais il sentoit bien dans sa conscience qu'il falloit quelqu'autre principe pour former l'Eglise. Car aussi pourquoi seroit-elle moins ordonnée que les Empires? Pourquoi n'auroit-elle pas une succession légitime dans ses Magistrats? Falloit-il laisser une porte ouverte à quiconque se voudroit dire envoyé de Dieu, ou obliger les Fideles à en venir toujours à l'examen du fond, malgré l'incapacité de la plupart des hommes? Ces discours sont bons pour la dispute; mais quand il faut finir une affaire, mettre la paix dans l'Eglise, & donner sans prévention un véri- *Lib. j. ep. 69.*

table repos à sa conscience, il faut avoir d'autres voies. Quoi qu'on fasse, il faut revenir à l'autorité qui n'est jamais assurée, non plus que légitime, quand elle ne vient pas de plus haut, & qu'elle s'est établie par elle-même. C'est pourquoi Melancton vouloit reconnoître les Evêques que la succession avoit établis, & ne voyoit que ce remede aux maux de l'Eglise.

XXIV. Sentiment de Melancton sur la nécessité de reconnoître le Pape & les Evêques.
Resp. ad Bell.

La maniere dont il s'en explique dans une de ses lettres est admirable. *Nos gens demeurent d'accord que la police ecclésiastique, où on reconnoît des Evêques supérieurs de plusieurs Eglises, & l'Evêque de Rome supérieur à tous les Evêques, est permise. Il a aussi été permis aux Rois de donner des revenus aux Eglises; ainsi il n'y a point de contestation sur la supériorité du Pape, & sur l'autorité des Evêques: & tant le Pape que les Evêques peuvent aisément conserver cette autorité: car il faut à l'Eglise des Conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appellés au ministere ecclésiastique, & sur la doctrine des Prêtres, & pour exercer les jugemens ecclésiastiques; de sorte que s'il n'y avoit point de tels Evêques*, IL EN FAUDROIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE *serviroit aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine: ainsi on s'accorderoit facilement sur la* SUPÉRIORITÉ DU PAPE, *si on étoit d'accord sur tout le reste; & les Rois pourroient eux-mêmes facilement modérer les entreprises des Papes sur le temporel de leurs Royaumes.* Voilà ce que pensoit Melancton sur l'autorité du Pape & des Evêques. Tout le parti en étoit d'accord quand il écrivit cette lettre: *Nos gens*, dit-il, *demeurent d'accord*: bien éloigné de regarder l'autorité des

Evêques, avec la ſupériorité & *la monarchie* du Pape, comme une marque de l'empire antichrétien, il regardoit tout cela comme une choſe deſirable, & qu'il faudroit établir ſi elle ne l'étoit pas. Il eſt vrai qu'il y mettoit la condition que les Puiſſances eccléſiaſtiques *n'opprimaſſent point la ſaine doctrine* : mais s'il eſt permis de dire qu'ils l'oppriment, & ſous ce prétexte de leur refuſer l'obéiſſance qui leur eſt due, on retombe dans l'inconvénient qu'on veut éviter, & l'autorité eccléſiaſtique devient le jouet de tous ceux qui voudront la contredire.

XXV. Melancton, dans l'aſſemblée de Smalcalde, eſt d'avis qu'on reconnoiſſe le Concile convoqué par le Pape, & pourquoi.

C'eſt auſſi pour cette raiſon que Melancton cherchoit toujours un remede à un ſi grand mal. Ce n'étoit certainement pas ſon deſſein, que la déſunion fût éternelle. Luther ſe ſoumettoit au Concile, quand Melancton s'étoit attaché à ſa doctrine. Tout le parti en preſſoit la convocation ; & Melancton y eſpéroit la fin du ſchiſme, ſans quoi j'oſe préſumer que jamais il ne s'y ſeroit engagé. Mais après le premier pas, on va plus loin qu'on n'avoit voulu. A la demande du Concile, les Proteſtans ajouterent qu'ils le demandoient *libre, pieux & Chrétien*. La demande eſt juſte. Melancton y entre : mais de ſi belles paroles cachoient un grand artifice. Sous le nom de Concile libre, on expliqua un Concile d'où le Pape fût exclus avec tous ceux qui faiſoient profeſſion de lui être ſoumis. C'étoient les intéreſſés, diſoit-on : le Pape étoit le coupable, les Evêques étoient ſes eſclaves : ils ne pouvoient pas être Juges. Qui donc tiendroit le Concile ? Les Luthériens ? de ſimples particuliers, ou des Prêtres ſoulevés contre leurs Evêques ? Quel exemple à la poſtérité !

& puis n'étoient-ils pas aussi les intéressés ? N'étoient-ils pas regardés comme les coupables par les Catholiques, qui faisoient sans contestation le plus grand parti, pour ne pas dire ici le meilleur de la Chrétienté ? Quoi donc ! Pour avoir des Juges indifférens, falloit-il appeller les Mahométans & les Infideles, ou que Dieu envoyât des Anges ? Et n'y avoit-il qu'à accuser tous les Magistrats de l'Eglise, pour leur ôter leur pouvoir, & rendre le jugement impossible ? Melanćton avoit trop de sens pour ne pas voir que c'étoit une illusion. Que fera-t-il ? Apprenons-le de
1537. lui-même. En 1537, quand les Luthériens furent assemblés à Smalcalde, pour voir ce que l'on feroit sur le Concile que Paul III avoit convoqué à Mantoue; on disoit qu'il ne falloit point donner au Pape l'autorité de former l'assemblée où on lui devoit faire son procès, ni reconnoître le Concile qu'il assembleroit. Mais Melanćton ne put pas être de cet
Lib. iv. ep. 196. avis: *Mon avis fut*, dit-il, *de ne refuser pas absolument le Concile; parce qu'encore que le Pape n'y puisse pas être Juge, toutefois il a* LE DROIT DE LE CONVOQUER, *& il faut que le Concile ordonne qu'on procede au jugement.* Voilà donc d'abord de son avis le Concile reconnu; & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que tout le monde demeuroit d'accord qu'il avoit raison dans le fond. *De plus fins que moi*, poursuit-il, *disoient que mes raisons étoient subtiles &* VÉRITABLES, *mais inutiles; que la tyrannie du Pape étoit telle que si une fois nous consentions à nous trouver au Concile, on entendroit que par là nous accorderions au Pape le pouvoir de juger. J'ai bien vu qu'il y avoit quelqu'inconvénient dans mon opinion; mais enfin*

elle étoit la plus honnête. L'autre l'emporta après de grandes disputes ; & je crois qu'il y a ici quelque fatalité.

XXVI. Quand on a renversé certains principes, tout ce qu'on fait est insoutenable & contradictoire.

C'est ce qu'on dit lorsqu'on ne sait plus où l'on en est. Melancton cherche une fin au schisme ; & faute d'avoir compris la vérité toute entiere, ce qu'il dit ne se soutient pas. D'un côté il sentoit le bien que fait à l'Eglise une autorité reconnue : il voit même qu'il y falloit parmi tant de dissentions qu'on y voyoit naître, une autorité principale pour y maintenir l'unité, & il ne pouvoit reconnoître cette autorité que dans le Pape. D'autre côté, il ne vouloit pas qu'il fût Juge dans le procès que lui faisoient les Luthériens. Ainsi il lui accorde l'autorité de convoquer l'assemblée, & après il veut qu'il en soit exclus : bisarre opinion, je le confesse. Mais qu'on ne croie pas pour cela que Melancton fût un homme peu entendu dans ces affaires : il n'avoit pas cette réputation dans son parti, dont il faisoit tout l'honneur, je le puis dire : & personne n'y avoit plus de sens, ni plus d'érudition. S'il propose des choses contradictoires, c'est que l'état de la nouvelle Réforme ne permettoit rien de droit ni de suivi. Il avoit raison de dire qu'il appartenoit au Pape de convoquer le Concile : car quel autre le convoqueroit, sur-tout dans l'état présent de la Chrétienté ? Y avoit-il une autre puissance que celle du Pape que tout le monde reconnût ? Et la lui vouloir ôter d'abord avant l'assemblée où l'on vouloit, disoit-on, lui faire son procès, n'étoit-ce pas un trop inique préjugé ; sur-tout ne s'agissant pas d'un crime personnel du Pape, mais de la doctrine qu'il avoit reçue de ses prédécesseurs depuis tant

de siecles, & qui lui étoit commune avec tous les Evêques de l'Eglise? Ces raisons étoient si solides, que les autres Luthériens contraires à Melancton, *avouoient*, nous dit-il lui-même, comme on vient de voir, *qu'elles étoient véritables.* Mais ceux qui reconnoissoient cette vérité ne laissoient pas en même temps de soutenir avec raison, que si on donnoit au Pape le pouvoir de former l'assemblée, on ne pouvoit plus l'en exclure. Les Evêques, qui de tout temps le reconnoissoient comme Chef de leur ordre, & se verroient assemblés en corps de Concile par son autorité, souffriroient-ils que l'on commençât leur assemblée par déposséder un Président naturel pour une cause commune? Et donneroient-ils un exemple inouï dans tous les siecles passés? Ces choses ne s'accordoient pas; & dans ce conflit des Luthériens, il paroissoit clairement qu'après avoir renversé certains principes, tout ce qu'on fait est insoutenable & contradictoire.

XXVII. Raisons de la restriction qui mit Melancton à sa souscription dans les articles de Smalcalde. *Ibid. ep.* 196. *Sup. n.* 22.

Si on persistoit à refuser le Concile que le Pape avoit convoqué, Melancton n'espéroit plus de remede au schisme; & ce fut à cette occasion qu'il dit les paroles que nous avons rapportées: *que la discorde seroit éternelle*, faute d'avoir reconnu l'autorité de l'Ordre sacré. Affligé d'un si grand mal, il suit sa pointe; & quoique l'opinion qu'il avoit ouverte pour le Pape, ou plutôt pour l'unité de l'Eglise dans l'assemblée de Smalcalde, y eût été rejetée, il fit sa souscription en la forme que nous avons vue, en réservant l'autorité du Pape.

On voit maintenant les causes profondes qui l'y obligerent, & pourquoi il vouloit accorder au Pape la supériorité sur les Evêques.

La paix que la raiſon & l'expérience des diſſentions de la ſecte lui faiſoient voir impoſſible ſans ce moyen, le porta à rechercher malgré Luther un ſecours ſi néceſſaire. Sa conſcience à ce coup l'emporta ſur ſa complaiſance ; & il ajouta ſeulement qu'il donnoit au Pape une ſupériorité *de droit humain* : malheureux de ne pas voir qu'une Primauté, que l'expérience lui montroit ſi néceſſaire à l'Egliſe, méritoit bien d'être inſtituée par Jeſus-Chriſt, & que d'ailleurs, une choſe qu'on trouve établie dans tous les ſiecles ne pouvoit venir que de lui !

XXVIII. Paroles de Melanchon ſur l'autorité de l'Egliſe.

Les ſentimens qu'il avoit pour l'autorité de l'Egliſe étoient ſurprenans : car encore qu'à l'exemple des autres Proteſtans il ne voulût pas avouer l'infaillibilité de l'Egliſe dans la diſpute, de peur, diſoit-il, de donner aux hommmes une trop grande prérogative, ſon fond le portoit plus loin : il répétoit ſouvent que Jeſus-Chriſt avoit promis à ſon Egliſe de la ſoutenir éternellement ; qu'il avoit promis que ſon *œuvre*, c'eſt-à-dire ſon Egliſe, *ne ſeroit jamais diſſipée ni abolie* ; & qu'ainſi, ſe fonder ſur la oi fde l'Egliſe, c'étoit ſe fonder non point ſur les hommes, mais ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt même. C'eſt ce qui lui faiſoit dire, *que plutôt la terre s'ouvre ſous mes pieds, qu'il m'arrive de m'éloigner du ſentiment de l'Egliſe dans laquelle Jeſus-Chriſt regne.* Et ailleurs une infinité de fois : *que l'Egliſe juge, je me ſoumets au jugement de l'Egliſe.* Il eſt vrai que la foi qu'il avoit à la promeſſe vacilloit ſouvent ; & une fois, après avoir dit ſelon le fond de ſon cœur : *Je me ſoumets à l'Egliſe Catholique*, il y ajoute, *c'eſt-à-dire, aux gens de bien & aux gens doctes.* J'avoue que ce *c'eſt-à-*

L. j. ep. 107. *iv.* 76, 733, 845, 876, *&c.*

L. iij. ep. 44. *L. j. ep.* 67, 105. *lib. ij, ep.* 159. *&c.*

Lib. j. 105.

dire détruisoit tout ; & on voit bien quelle soumission est celle où, sous le nom *des gens de bien & des gens doctes*, on ne connoît dans le fond que qui l'on veut : c'est pourquoi il en vouloit toujours venir à un caractere marqué, & à une autorité reconnue, qui étoit celle des Evêques.

XXIX. Melancton ne se peut défendre de l'opinion de la justice imputative, quelque grace que Dieu lui fasse pour en revenir. Deux vérités qu'il reconnoît.

Si on demande maintenant pourquoi un homme si desireux de la paix ne la chercha pas dans l'Eglise, & demeura éloigné de l'Ordre sacré qu'il vouloit tant établir, il est aisé de l'entendre ; c'est à cause principalement qu'il ne put jamais revenir de sa justice imputée. Dieu lui avoit pourtant fait de grandes graces, puisqu'il avoit connu deux vérités capables de le ramener : l'une, qu'il ne falloit pas suivre une doctrine qu'on ne trouvoit pas dans l'antiquité. *Déliberez*, disoit-il à Brentius, *avec l'ancienne Eglise*. Et encore : *les opinions inconnues à l'ancienne Eglise ne sont pas recevables*. L'autre vérité, c'est que sa doctrine de la justice imputée ne se trouvoit point dans les Peres. Dès qu'il a commencé à la vouloir expliquer, nous lui avons ouï dire, qu'*il ne trouvoit rien de semblable dans leurs écrits*. On ne laissa pas de trouver beau de dire dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, qu'on n'y avançoit rien qui ne fût conforme à leur doctrine. On citoit sur-tout saint Augustin ; & il eût été trop honteux à des Réformateurs d'avouer qu'un si grand Docteur, le défenseur de la Grace chrétienne, n'en eût pas connu le fondement. Mais ce que Melancton écrit confidemment à un ami, nous fait bien voir que ce n'étoit que pour la forme & par maniere d'acquit, qu'on nommoit saint Augustin dans le parti ; car il répete trois ou

Lib. iij. ep. 114.
Mel. de Eccl. Cath. ap. Lut. T. I. 444.
L. iij. ep. 126. col. 574.
Sup. n. 2.

quatre

quatre fois avec une eſpece de chagrin, que ce qui empêche cet ami de bien entendre cette matiere, c'eſt qu'*il eſt encore attaché à l'imagination de S. Auguſtin*, & qu'*il faut entiérement détourner les yeux de l'imagination de ce Pere.* Mais encore quelle eſt cette imagination dont il faut détourner les yeux? *C'eſt*, dit-il, *l'imagination d'être tenus pour juſtes par l'accompliſſement de la Loi*, *que le Saint-Eſprit fait en nous.* Cet accompliſſement, ſelon Melancton, ne ſert de rien pour rendre l'homme agréable à Dieu; & c'eſt à S. Auguſtin une fauſſe imagination d'avoir penſé le contraire: voilà comme il traite un ſi grand homme. Et néanmoins il le cite à cauſe, dit-il, de *l'opinion publique qu'on a de lui*; mais au fond, continue-t-il, *il n'explique pas aſſez la juſtice de la foi*; comme s'il diſoit: en cette matiere il faut bien citer un Pere que tout le monde regarde comme le plus digne interprete de cet article; quoiqu'à vrai dire il ne ſoit pas pour nous. Il ne trouvoit rien de plus favorable dans les autres Peres. *Quelles épaiſſes ténebres*, diſoit-il, *trouve-t-on ſur cette matiere dans la doctrine commune des Peres & de nos adverſaires!* Que devenoient ces belles paroles, qu'il falloit délibérer avec l'ancienne Egliſe? Que ne pratiquoit-il ce qu'il conſeilloit aux autres? Et puiſqu'il ne connoiſſoit de piété, comme en effet il n'y en a point, que celle qui eſt fondée ſur la véritable doctrine de la Juſtification, comment crut-il que tant de Saints l'euſſent ignorée? Comment s'imagina-t-il voir ſi clairement dans l'Ecriture ce qu'on ne voyoit point dans les Peres, pas même dans ſaint Auguſtin, le Docteur & le Défenſeur de la Grace juſtifiante contre les

L. j. ep. 94.

Lib. iv. ep. 228.

Pélagiens, dont aussi toute l'Eglise avoit toujours en ce point constamment suivi la doctrine ?

XXX. Melanchon ne peut ni se contenter lui-même sur la justice imputative, ni se résoudre à la quitter.

Liv. iv. ep. 110. Omnino valdè multum laboris sustineo, &c.

L. j. ep. 94.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que lui-même, tout épris qu'il étoit de la spécieuse idée de sa justice imputative, il ne pouvoit venir à bout de l'expliquer à son gré. Non content d'en avoir établi le dogme très-amplement dans la Confession d'Ausbourg, il s'applique tout entier à l'expliquer dans l'Apologie ; & pendant qu'il la composoit, il écrivoit à son ami Camerarius : *Je souffre vraiment un très-grand & un très-pénible travail dans l'Apologie, à l'endroit de la Justificvtion, que je desire expliquer utilement.* Mais du moins après ce grand travail, aura-t-il tout dit ? Ecoutons ce qu'il en écrit à un autre ami : c'est celui que nous avons vu qu'il reprenoit comme encore trop attaché aux imaginations de saint Augustin : *J'ai*, dit-il, *tâché d'expliquer cette doctrine dans l'Apologie ; mais dans ces sortes de discours les calomnies des adversaires ne permettent pas de s'expliquer comme je fais maintenant avec vous ; quoiqu'au fond je dise la même chose.* Et un peu après : *J'espere que vous recevrez quelque sorte de secours par mon Apologie, quoique j'y parle de si grandes choses avec précaution.* A peine toute cette lettre a-t-elle une page : l'Apologie sur cette matiere en a plus de cent ; & néanmoins cette lettre, selon lui, s'explique mieux que l'Apologie. C'est qu'il n'osoit dire aussi clairement dans l'Apologie, qu'il faisoit dans cette lettre, *qu'il* FAUT ENTIEREMENT ÉLOIGNER SES YEUX *de l'accomplissement de la Loi, même de celui* QUE LE SAINT-ESPRIT FAIT EN NOUS. Voilà ce qu'il appelloit rejeter *l'imagination* de saint

Auguſtin. Il ſe voyoit toujours preſſé de cette demande des Catholiques : Si nous ſommes agréables à Dieu indépendamment de toute bonne œuvre & de tout accompliſſement de la Loi, même de celui que le S. Eſprit fait en nous, comment & à quoi les bonnes œuvres ſont-elles néceſſaires ? Melancton ſe tourmentoit en vain à parer ce coup, & à éluder cette terrible conſéquence: *Les bonnes œuvres, ſelon vous, ne ſont donc pas néceſſaires* ? Voilà ce qu'il appelloit *les calomnies des adverſaires*, qui l'empêchoient dans l'Apologie de dire nettement tout ce qu'il vouloit. C'eſt la cauſe de *ce grand travail* qu'il avoit à ſoutenir, & des *précautions* avec leſquelles il parloit. A un ami on diſoit tout le fond de la doctrine, mais en public, il y falloit prendre garde : encore, ajoutoit-on à cet ami, qu'au fond cette doctrine ne s'entendoit bien *que dans les combats de la conſcience*. C'étoit à dire que lorſqu'on n'en pouvoit plus, & qu'on ne ſavoit comment s'aſſurer d'avoir une volonté ſuffiſante d'accomplir la Loi, le remede pour conſerver malgré tout cela l'aſſurance indubitable de plaire à Dieu, qu'on prêchoit dans le nouvel Evangile, étoit d'éloigner ſes yeux de la Loi & de ſon accompliſſement, pour croire qu'indépendamment de tout cela, Dieu nous réputoit pour juſtes. Voilà le repos dont Melancton étoit flatté, & dont il ne vouloit pas ſe défaire.

Il y avoit à la vérité cet inconvénient, de ſe tenir aſſuré de la rémiſſion de ſes péchés ſans l'être de ſa converſion ; comme ſi ces deux choſes étoient ſéparables & indépendantes l'une de l'autre. C'eſt ce qui cauſoit à Melancton ce *grand travail*; & il ne pouvoit venir

à bout de se satisfaire ; de sorte qu'après la Confession d'Ausbourg & tant de recherches laborieuses de l'Apologie, il en vient encore dans la Confession qu'on appelle Saxonique, à une autre explication de la grace justifiante, où il dit des choses nouvelles que nous verrons dans la suite. C'est ainsi qu'on est agité quand on est épris d'une idée qui n'a qu'une trompeuse apparence. On voudroit bien s'expliquer; on ne peut : on voudroit bien trouver dans les Peres ce qu'on cherche; on ne l'y trouve nulle part. On ne peut néanmoins se défaire d'une idée flatteuse dont on s'est laissé agréablement prévenir. Tremblons, humilions-nous; avouons qu'il y a dans l'homme une source profonde d'orgueil & d'égarement, & que les foiblesses de l'esprit humain aussi-bien que les jugemens de Dieu sont impénétrables.

XXXI. Déchirement de Melancton ; il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise.

Melancton crut voir la vérité d'un côté, & l'autorité légitime de l'autre. Son cœur étoit déchiré, & il ne cessoit de se tourmenter à réunir ces deux choses. Il ne pouvoit ni renoncer aux charmes de sa justice imputative, ni faire recevoir par le College Episcopal une doctrine inconnue à ceux qui jusqu'alors avoient gouverné l'Eglise. Ainsi l'autorité qu'il aimoit comme légitime lui devenoit odieuse, parce qu'elle s'opposoit à ce qu'il prenoit pour la vérité. En même temps qu'on lui entend dire *qu'il n'a jamais contesté l'autorité aux Evêques*, il accuse *leur tyrannie*, à cause principalement qu'ils s'opposoient à sa doctrine, & croit *affoiblir sa cause en travaillant à les rétablir*. Incertain de sa conduite, il se tourmente lui-même & ne prévoit que malheurs. *Que sera-ce*, dit-il, *que le Concile, s'il se tient, si*

Lib. iv. ep. 228.

Lib. iv. ep. 140.

ce n'eſt une tyrannie ou des Papiſtes , OU DES AUTRES , *& des combats de Théologiens plus cruels & plus opiniâtres que ceux des Centaures ?* Il connoiſſoit Luther , & ne craignoit pas moins la tyrannie de ſon parti , que celle qu'il attribuoit au parti contraire. Les fureurs des Théologiens le font trembler. Il voit que l'autorité étant une fois ébranlée, tous les dogmes, & même les plus importans , viendroient en queſtion l'un après l'autre, ſans qu'on ſût comment finir. Les diſputes & les diſcordes de la Cene lui faiſoient voir ce qui devoit arriver des autres articles : *Bon Dieu* , dit-il , *quelles tragédies verra la poſtérité , ſi on vient un jour à remuer ces queſtions , ſi le Verbe , ſi le Saint-Eſprit eſt une Perſonne !* On commença de ſon temps à remuer ces matieres : mais il jugea bien que ce n'étoit encore qu'un foible commencement ; car il voyoit les eſprits s'enhardir inſenſiblement contre les doctrines établies , & contre l'autorité des déciſions eccléſiaſtiques. Que ſeroit-ce s'il avoit vu les autres ſuites pernicieuſes des doutes que la Réforme avoit excités ? tout l'ordre de la diſcipline renverſé publiquement par les uns, & l'indépendance établie , c'eſt-à-dire ſous un nom ſpécieux & qui flatte la liberté, l'anarchie avec tous ſes maux : la puiſſance ſpirituelle miſe par les autres entre les mains des Princes ; la doctrine Chrétienne combattue en tous ſes points ; des Chrétiens nier l'ouvrage de la création & celui de la rédemption du genre humain , anéantir l'enfer , abolir l'immortalité de l'ame , dépouiller le Chriſtianiſme de tous ſes myſteres , & le changer en une ſecte de Philoſophie toute accommodée aux ſens ; de là naître l'indifférence des Religions , &

Ibid.

ce qui ſuit naturellement, le fond même de la Religion attaqué ; l'Ecriture directement combattue ; la voie ouverte au Déiſme, c'eſt-à-dire à un Athéiſme déguiſé ; & les livres où ſeroient écrites ces doctrines prodigieuſes ſortir du ſein de la Réforme, & des lieux où elle domine. Qu'auroit dit Melancton, s'il avoit prévu tous ces maux? & quelles auroient été ſes lamentations ? Il en avoit aſſez vu pour en être troublé toute ſa vie. Les diſputes de ſon temps & de ſon parti ſuffiſoient pour lui faire dire qu'à moins d'un miracle viſible toute la Religion alloit être diſſipée.

XXXII. Cauſes des erreurs de Melancton. Il allegue les promeſſes faites à l'Egliſe, & ne s'y fie pas aſſez.

L. j. ep. 1c7. *L. iv.* 76. *&c.* *V.* 5. *n.* 28.

Quelle reſſource trouvoit-il alors dans ces divines promeſſes, où, comme il l'aſſure lui-même, Jeſus-Chriſt s'étoit engagé à ſoutenir ſon Egliſe juſques dans *ſon extrême vieilleſſe*, & à ne la laiſſer jamais périr ? S'il avoit bien pénétré cette bienheureuſe promeſſe, il ne ſe ſeroit pas contenté de reconnoître, comme il a fait, que la doctrine de l'Evangile ſubſiſteroit éternellement malgré les erreurs & les diſputes : mais il auroit encore reconnu qu'elle devoit ſubſiſter par les moyens établis dans l'Evangile, c'eſt-à-dire par la ſucceſſion toujours inviolable du Miniſtere eccléſiaſtique. Il auroit vu que c'eſt aux Apôtres & aux ſucceſſeurs des Apôtres que s'adreſſe cette promeſſe : *Allez, enſeignez, baptiſez ; & voilà je ſuis avec vous juſqu'à la fin du monde.* S'il avoit bien compris cette parole, jamais il n'auroit imaginé que la vérité pût être ſéparée du corps où ſe trouvoit la ſucceſſion & l'autorité légitime ; & Dieu même lui auroit appris que, comme la profeſſion de la vérité ne peut jamais être empêchée par l'erreur, la force du Miniſtere apoſtolique ne peut rece-

Mat. xxviij, 20.

voir d'interruption par aucun relâchement de la discipline. C'est la foi des Chrétiens : c'est ainsi qu'il faut croire à la promesse avec Abraham, *en espérance contre l'espérance* ; & croire enfin que l'Eglise conservera sa succession & produira des enfans, même lorsqu'elle paroîtra la plus stérile, & que sa force semblera la plus épuisée par un long âge. La foi de Melancton ne fut pas à cette épreuve. Il crut bien en général à la promesse par laquelle la profession de la vérité devoit subsister : mais il ne crut pas assez aux moyens établis de Dieu pour la maintenir. Que lui servit d'avoir conservé tant de bons sentimens ? L'ennemi de notre salut, dit le Pape saint Grégoire, ne les éteint pas toujours entiérement ; & comme Dieu laisse dans ses enfans des restes de cupidité qui les humilient, Satan son imitateur à contre sens laisse aussi, qui le croiroit ? dans ses esclaves, des restes de piété, fausse sans doute & trompeuse ; mais néanmoins apparente, par où il acheve de les séduire. Pour comble de malheur ils se croient saints, & ne songent pas que la piété qui n'a pas toutes ses suites, n'est qu'hypocrisie. Je ne sais quoi disoit au cœur à Melancton que la paix & l'unité, sans laquelle il n'y a point de foi ni d'Eglise, n'avoit point d'autre soutien sur la terre que l'autorité des anciens Pasteurs. Il ne suivit pas jusqu'au bout cette divine lumiere : tout son fond fut changé ; tout lui réussit contre ses espérances. Il aspiroit à l'unité : il la perdit pour jamais, sans pouvoir même en trouver l'ombre dans le parti où il l'avoit été chercher. La Réformation procurée ou soutenue par les armes lui faisoit horreur : il se vit contraint de trouver des excuses à un emportement

Rom. iv. 18.

Past. p. 3. adm. 31. ed. Bened. tom. ij. part. Reg. p. 3. c. 30. pag. 87.

qu'il déteftoit. Souvenons-nous de ce qu'il écrivit au Landgrave de Heffe, qu'il voyoit prêt à prendre les armes : *Que V. A. penfe*, dit-il, *qu'il vaut mieux fouffrir toutes fortes d'extrémités que de prendre les armes pour les affaires de l'Evangile.* Mais il fallut bien fe dédire de cette belle maxime, quand le parti fe fut ligué pour faire la guerre, & que Luther lui-même fe fut déclaré. Le malheureux Melanćton ne put même conferver fa fincérité naturelle : il fallut avec Bucer tendre des pieges aux Catholiques dans des équivoques affectées ; les charger de calomnies dans la Confeffion d'Aufbourg ; approuver en public cette Confeffion, qu'il fouhaitoit au fond de fon cœur de voir réformer en tant de chefs ; parler toujours au gré d'autrui ; paffer fa vie dans une éternelle diffimulation ; & cela dans la Religion, dont le premier acte eft de croire, comme le fecond eft de confeffer. Quelle contrainte ! quelle corruption ! Mais le zele du parti l'emporte : on s'étourdit les uns les autres : il faut non-feulement fe foutenir, mais encore s'accroître : le beau nom de Réformation rend tout permis, & le premier engagement rend tout néceffaire.

L iij. ep. 16. Lib. iv. ep. 110, 111. V. S. liv. iv. n. 2. & feq. Ibid. n. 24.

XXXIII. Les Princes & les Docteurs du parti lui font également infupportables.

Cependant on fent dans le cœur de fecrets reproches, & l'état où l'on fe trouve déplaît. Melanćton témoigne fouvent qu'il fe paffe en lui des chofes étranges, & ne peut bien expliquer fes peines fecretes. Dans le récit qu'il fait à fon intime ami Camerarius des décrets de l'affemblée de Spire, & des réfolutions que prirent les Proteftans, tous les termes dont il fe fert pour exprimer fes douleurs font extrêmes. *Ce font des agitations incroyables, & les douleurs de l'enfer ; il en eft prefqu'à la mort.*

L. iv. ep. 85.

Ce qu'il ressent est horrible ; sa consternation est étonnante. Durant ses accablemens il reconnoît sensiblement combien certaines gens ont tort. Quand il n'ose nommer, c'est quelque chef du parti qu'il faut entendre, & principalement Luther : ce n'étoit pas assurément par crainte de Rome qu'il écrivoit avec tant de précautions, & qu'il gardoit tant de mesures : & d'ailleurs il est bien constant que rien ne le troubloit tant que ce qui se passoit dans le parti même, où tout se faisoit par des intérêts politiques, par de sourdes machinations, & par des conseils violens : en un mot on n'y traitoit que *des ligues que tous les gens de bien*, disoit-il, *devoient empêcher.* Toutes les affaires de la Réforme rouloient sur ces ligues des Princes avec les Villes, que l'Empereur vouloit rompre, & que les Princes Protestans vouloient maintenir ; & voici ce que Melancton en écrivoit à Camerarius : *Vous voyez, mon cher ami, que dans tous ces accommodemens on ne pense à rien moins qu'à la Religion. La crainte fait proposer pour un temps & avec dissimulation des accords tels quels, & il ne faut pas s'étonner si des traités de cette nature réussissent mal : car se peut-il faire que Dieu benisse de tels conseils?* Loin qu'il use d'exagération en parlant ainsi, on reconnoît même dans ses lettres, qu'il voyoit dans le parti quelque chose de pis que ce qu'il en écrivoit. *Je vois*, dit-il, *qu'il se machine quelque chose secrétement, & je voudrois pouvoir étouffer toutes mes pensées.* Il avoit un tel dégoût des Princes de son parti & de leurs assemblées, où on le menoit toujours pour trouver dans son éloquence & dans sa facilité des excuses aux conseils qu'il n'approuvoit pas, qu'à la fin il s'écrioit :

S1. lib. viij.

Lib. iv. ep. 137.

Ibid. 70.

Ibid. 85. *Heureux ceux qui ne se mêlent point des affaires publiques* ! & il ne trouva un peu de repos qu'après que trop convaincu des mauvaises intentions des Princes, *il avoit cessé de se mettre en peine de leurs desseins* : mais on le replongeoit malgré qu'il en eût dans leurs intrigues ; & nous verrons bientôt comme il fut contraint d'autoriser par écrit leurs actions les plus scandaleuses. On a vu l'opinion qu'il avoit des Docteurs du parti, & combien il en étoit mal satisfait : mais voici quelque chose de plus fort. *Leurs mœurs sont telles*, dit-il, *que pour en parler très-modérément, beaucoup de gens émus de la confusion qu'on voit parmi eux, trouvent tout autre état dans un âge d'or, en comparaison de celui où ils nous mettent.* Il trouvoit *ces plaies incurables*, & dès son commencement la Réforme avoit besoin d'une autre Réforme.

Lib. iv. ep. 208.

Ibid. 742.

Ibid. ep. 759.

XXXIV. Les prodiges, les prophéties, les horoscopes dont Melancton étoit troublé.

L. ij. ep. 89. 269.

Outre ces agitations, il ne cessoit de s'entretenir avec Camerarius, avec Osiandre & les autres Chefs du parti, avec Luther même, des prodiges qui arrivoient, & des funestes menaces du ciel irrité. On ne sait souvent ce que c'est : mais c'est toujours quelque chose de terrible. Je ne sais quoi qu'il promet à son ami Camerarius de lui dire en particulier, inspire de la frayeur en le lisant. D'autres prodiges arrivés vers le temps de la Diete d'Ausbourg, lui paroissoient favorables au nouvel Evangile. A Rome, *le débordement extraordinaire du Tibre, & l'enfantement d'une mule, dont le petit avoit un pied de grue* : dans le territoire d'Ausbourg la naissance *d'un veau à deux têtes*, lui furent un signe d'un changement indubitable dans l'état de l'Univers, & en particulier *de la ruine prochaine de Rome par*

L. j. ep. 120. *iij,* 69.

le schisme : c'est ce qu'il écrit très-sérieusement à Luther même, en lui donnant avis que ce jour-là on présenteroit à l'Empereur la Confession d'Ausbourg. Voilà de quoi se repaissoient dans une action si célebre les auteurs de cette Confession, & les chefs de la Réforme : tout est plein de songes & de visions dans les lettres de Melancton : & on croit lire Tite-Live lorsqu'on voit tous les prodiges qu'il y raconte. Quoi plus? ô foiblesse extrême d'un esprit d'ailleurs admirable, & hors de ses préventions si pénétrant ! les menaces des Astrologues lui font peur. On le voit sans cesse effrayé par les tristes conjonctions des astres : *un horrible aspect de Mars* le fait trembler pour sa fille, dont lui-même il avoit fait l'horoscope. Il n'est pas moins *effrayé de la flamme horrible d'une comette extrêmement septentrionale.* Durant les conférences qu'on faisoit à Ausbourg sur la Religion, il se console de ce qu'on va si lentement, parce que *les Astrologues prédisent que les astres seront plus propices aux disputes ecclésiastiques vers l'automne.* Dieu étoit au-dessus de tous ces présages, il est vrai, & Melancton le répete souvent, aussi bien que les faiseurs d'almanachs : mais enfin les astres régissoient jusqu'aux affaires de l'Eglise. On voit que ses amis, c'est-à-dire les chefs du parti, entrent avec lui dans ces réflexions : pour lui, sa malheureuse nativité ne lui promettoit que des combats infinis sur la doctrine, de grands travaux & peu de fruit. Il s'étonne, né sur les côteaux approchans du Rhin, qu'*on lui ait prédit un naufrage sur la mer Baltique* ; & appellé en Angleterre & en Danemarck, il se garde bien d'aller sur cette mer. A tant de prodiges &

L. ij, ep. 37, 445.
Liv. iv. ep. 119, 135, 137, 195, 198, 759, 844, &c.
Ibid. 119.
Ibid. 146.
Ibid. 93.
Lib. ij. ep. 448.
Ibid. 93.

tant de menaces des constellations ennemies, pour comble d'illusion, il se joignoit encore des prophéties. C'étoit une des foiblesses du parti, de croire que tout le succès en avoit été prédit ; & voici une des prédictions des plus mémorables qu'on y vante. En l'an 1516, à ce qu'on dit, & un an devant les mouvemens de Luther, je ne sais quel Cordelier s'étoit avisé en commentant Daniel, de dire que *la puissance du Pape alloit baisser, & ne se releveroit jamais.* Cette prédiction étoit aussi vraie que ce qu'ajoutoit ce nouveau Prophete, qu'*en 1600 le Turc seroit maître de l'Italie & de l'Allemagne.* Néanmoins Melancton rapporte sérieusement la vision de ce fanatique, & se vante de l'avoir en original entre ses mains, comme le Frere Cordelier l'avoit écrit. Qui n'eût tremblé à ce récit ? Le Pape est déja ébranlé par Luther, & on croit le voir à bas. Melancton prend tout cela pour des prophéties ; tant on est foible quand on est prévenu. Après le Pape renversé, il croit voir suivre de près le Turc victorieux ; & les tremblemens de terre qui arrivoient, le confirment dans cette pensée. Qui le croiroit capable de toutes ces impressions, si toutes ses lettres n'en étoient remplies ? Il lui faut faire cet honneur, ce n'étoit pas ses périls qui lui causoient tant de troubles & tant de tourmens : au milieu de ses plus violentes agitations, on lui entend dire avec confiance, *nos périls me troublent moins que nos fautes.* Il donne un bel objet à ses douleurs ; les maux publics, & particuliérement les maux de l'Eglise : mais c'est aussi qu'il ressent en sa conscience, comme il l'explique souvent, la part qu'avoient à ces maux ceux qui s'étoient vantés

Mel. lib. j. ep. 65.

Ibid.

Ib. iv. ep. 70.

d'en être les Réformateurs. Mais c'eſt aſſez parler en particulier des troubles dont Melancton étoit agité : on a vu aſſez clairement les raiſons de la conduite qu'il tint dans l'aſſemblée de Smalcalde, & les motifs de la reſtriction qu'il y mit à l'article plein de fureur que Luther y propoſa contre le Pape.

LIVRE VI.

Depuis 1537 juſqu'à 1546.

SOMMAIRE.

Le Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remede qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouſer une ſeconde femme durant la vie de la premiere. Inſtruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Melancton dans ce ſentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer, & de Melancton en faveur de la polygamie. Le nouveau mariage eſt fait enſuite de cette conſultation. Le parti en a honte, & n'oſe ni le nier, ni l'avouer. Le Landgrave porte Luther à ſupprimer l'élévation du ſaint Sacrement, en faveur des Suiſſes que cette cérémonie rebutoit de la ligue de Smalcalde. Luther à cette occaſion s'échauffe de nouveau contre les Sa-

cramentaires. Dessein de Melancton pour détruire le fondement du sacrifice de l'Autel. On reconnoît dans le parti que le sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avoue autant de l'adoration. Présence momentanée, & dans la seule réception, comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Melancton & par les Théologiens de Leipsick & de Vittemberg. Theses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable; il déteste les Zuingliens, & il meurt.

I.
L'incontinence scandaleuse du Landgrave, & quel remede on y trouva dans la Réforme.

L'ACCORD de Vittemberg ne subsista guere : c'étoit une erreur de s'imaginer qu'une paix plâtrée comme celle-là pût être de longue durée, & qu'une si grande opposition dans la doctrine, avec une si grande altération dans les esprits, pût être surmontée par des équivoques. Il échappoit toujours à Luther quelque mot fâcheux contre Zuingle. Ceux de Zurich ne manquoient pas de défendre leur Docteur : mais Philippe Landgrave de Hesse qui avoit toujours dans l'es-
1539. prit des desseins de guerre, tenoit uni autant qu'il pouvoit le parti Protestant, & empêcha durant quelques années qu'on n'en vînt à une rupture ouverte. Ce Prince étoit le soutien de la ligue de Smalcalde ; & par le besoin qu'on avoit de lui dans le parti, on lui accorda une chose dont il n'y avoit point d'exemple parmi

les Chrétiens : ce fut d'avoir deux femmes à la fois ; & la Réforme ne trouva que ce seul remede à son incontinence.

Les Historiens qui ont écrit que ce Prince étoit à cela près fort tempérant, n'ont pas su tout le secret du parti : on y couvroit le plus qu'on pouvoit l'intempérance d'un Prince que la Réforme vantoit au-dessus de tous les autres. Nous voyons dans les lettres de Melancton qu'en 1539, du temps que la ligue de Smalcalde se rendit si redoutable, ce Prince avoit une maladie que l'on cachoit avec soin : c'étoit de ces maladies qu'on ne nomme pas. Il en guérit ; & pour ce qui touche son intempérance, les Chefs de la Réforme ordonnerent ce nouveau remede dont nous venons de parler. On cacha le plus qu'on put cette honte du nouvel Evangile. M. de Thou, tout pénétrant qu'il étoit dans les affaires étrangeres, n'en a pu découvrir autre chose, sinon que ce Prince, *par le conseil de ses Pasteurs*, avoit une concubine avec sa femme. C'en est assez pour couvrir de honte ces faux Pasteurs qui autorisoient le concubinage : mais on ne savoit pas encore alors que ces Pasteurs étoient Luther lui-même avec tous les Chefs du parti, & qu'on permit au Landgrave d'avoir une concubine à titre de femme légitime, encore qu'il en eût une autre dont le mariage subsistoit dans toute sa force. Maintenant tout ce mystere d'iniquité est découvert par les pieces que l'Electeur Palatin Charles-Louis (c'est le dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Ernest de Hesse, un des descendans de Philippe, a manifesté une partie depuis qu'il s'est fait Catholique.

Thuan. lib. iv, ad. an. 1557.

Mel. lib. iv, ep. 214.

Le livre que le Prince Palatin fit imprimer

II. Actes importans sur cette affaire, tirés d'un livre imprimé par l'ordre de l'Electeur Charles-Louis, Comte Palatin.

a pour titre: *Considérations conscientieuses sur le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent touchant l'adultere, la séparation & la polygamie.* Le livre parut en Allemand en 1679, sous le nom emprunté de *Daphnæus Aquarius*, sous lequel étoit caché celui de *Laurentius Bæger*, c'est-à-dire Laurent Larcher, un des Conseillers de ce Prince.

Le dessein de ce livre est en apparence de justifier Luther contre Bellarmin, qui l'accusoit d'avoir autorisé la polygamie : mais en effet il fait voir que Luther la favorisoit ; & afin qu'on ne pût pas dire qu'il auroit peut-être avancé cette doctrine dans les commencemens de la Réforme, il produit ce qui s'est fait long-temps après dans le nouveau mariage du Landgrave.

Là il rapporte trois pieces, dont la premiere est une instruction du Landgrave même donnée à Bucer : car ce fut lui qui fut chargé de toute la négociation avec Luther ; & on voit par là que le Landgrave l'employoit à bien d'autres accommodemens qu'à celui des Sacramentaires. Voici un fidele extrait de cette instruction ; & comme la piece est remarquable, on la pourra voir ici toute entiere traduite d'Allemand en Latin de mot à mot, & de bonne main.

V. la fin de ce Livre vj.

III. Bucer envoyé à Luther & aux autres Chefs du parti, pour obtenir la permission d'épouser une seconde femme. Ins-

Le Landgrave expose d'abord, que *depuis sa derniere maladie il avoit beaucoup réfléchi sur son état, & principalement sur ce que quelques semaines après son mariage il avoit commencé à se plonger dans l'adultere : que ses Pasteurs l'avoient exhorté souvent à s'approcher de la sainte table ; mais qu'il croyoit y trouver son jugement, parce qu'il* NE VEUT PAS *quitter une telle vie.* Il rejette la cause de ses désordres sur sa femme,

&

& il raconte les raisons pour lesquelles il ne l'a jamais aimée : mais comme il a peine à s'expliquer lui-même de ces choses, il en a, dit-il, découvert tout le secret à Bucer.

truction de ce Prince à son Envoyé. *Instr. n.* 1, 2.

Il parle ensuite de sa complexion, & des effets de la bonne chere qu'on faisoit dans les assemblées de l'Empire où il étoit obligé de se trouver. Y mener une femme de la qualité de la sienne, c'étoit un trop grand embarras. Quand ses Prédicateurs lui remontroient qu'il devoit punir les adulteres & les autres crimes semblables : *Comment*, disoit-il, *punir les crimes où je suis plongé moi-même? Lorsque je m'expose à la guerre pour la cause de l'Evangile, je pense que j'irois au Diable si j'y étois tué par quelque coup d'épée ou de mousquet. Je vois qu'avec la femme que j'ai, ni* JE NE PUIS, NI JE NE VEUX *changer de vie, dont je* PRENDS DIEU A TÉMOIN; *de sorte que je ne trouve aucun moyen d'en sortir que par les remedes que Dieu a permis à l'ancien peuple*, c'étoit à dire la polygamie.

Ibid. n. 3. *Ibid. n.* 5. *Ibid. n.* 5.

IV. Suite de l'instruction. Le Landgrave promet à Luther les biens des Monasteres, si on favorise son dessein. *N.* 6 *& seq.* *Ibid. n.* 10.

Là il rapporte les raisons qui lui persuadent qu'elle n'est pas défendue sous l'Evangile ; & ce qu'il y a de plus mémorable, c'est qu'il dit *savoir que Luther & Melancton ont conseillé au Roi d'Angleterre de ne point rompre son mariage avec la Reine sa femme, mais avec elle d'en épouser encore une autre.* C'est là encore un secret que nous ignorions. Mais un Prince si bien instruit, dit qu'il le sait, & il ajoute, qu'on lui doit d'autant plutôt accorder ce remede, qu'il ne le demande que *pour le salut de son ame. Je ne veux pas*, poursuit-il, *demeurer plus long-temps dans les lacets du Demon*, JE NE PUIS, NI NE VEUX *m'en tirer que par cette voie : c'est pourquoi je demande à Luther, à Melancton & à Bucer même, qu'ils me*

Ibid. n. 11.

donnent un témoignage que je la puis embrasser.
N. 12. *Que s'ils craignent que ce témoignage ne tourne à scandale en ce temps, & ne nuise aux affaires de l'Evangile, s'il étoit imprimé, je souhaite tout au moins qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me mariois secrétement, Dieu n'y seroit point offensé, & qu'ils cherchent les moyens de rendre avec le temps ce mariage public; ensorte que la femme que j'épouserai ne passe pas pour une personne malhonnete; autrement, dans la suite du temps, l'Eglise en seroit scandalisée.*

N. 13. Après il les assure qu'*il ne faut pas craindre que ce second mariage l'oblige à maltraiter sa premiere femme, ou même de se retirer de sa compagnie; puisqu'au contraire il veut en cette occasion porter sa croix, & laisser ses Etats à leurs communs enfans. Qu'ils m'accordent donc*, continue ce Prince, *au nom de Dieu, ce que je leur demande, afin que je puisse plus vraiment vivre & mourir pour la cause de l'Evangile, & en entreprendre plus volontiers la défense; & je ferai de mon côté tout ce qu'ils m'ordonneront selon la raison, soit qu'ils me demandent* LES BIENS DES MONASTERES, *ou d'autres choses semblables.*

V. Continuation. Le Landgrave se propose d'avoir recours à l'Empereur, & même au Pape, si on le refuse.

On voit comme il insinue adroitement les raisons dont il savoit, lui qui les connoissoit si intimement, qu'ils pouvoient être touchés; & comme il prévoyoit que ce qu'ils craindroient le plus, seroit le scandale: il ajoute que *les Ecclésiastiques haïssoient déja tellement les Protestans, qu'ils ne les haïroient ni plus ni moins pour cet article nouveau, qui permettroit la polygamie. Que si contre sa pensée il trouvoit* Ibid. n. 14. *Melancton & Luther inexorables, il lui rouloit* Ibid. n. 15. *dans l'esprit plusieurs desseins, entr'autres celui de s'adresser à l'Empereur pour cette dispense, quelque argent qu'il lui en pût coûter.* C'étoit là

un endroit délicat : *car il n'y avoit point d'apparence*, pourſuit-il, *que l'Empereur accorde cette permiſſion ſans la diſpenſe du Pape, dont je ne me ſoucie guere*, dit-il; *mais pour celle de l'Empereur, je ne la dois pas mépriſer, quoique je n'en ferois que fort peu de cas, ſi je ne croyois d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu, ce que je ſouhaite : & ſi la tentative que je fais de ce côté-ci*, c'eſt-à-dire de celui de Luther, *ne me réuſſit pas, une crainte humaine me porte à demander le conſentement de l'Empereur, dans la certitude que j'ai d'en obtenir tout ce que je voudrai en donnant une groſſe ſomme d'argent à quelqu'un de ſes Miniſtres. Mais quoique pour rien au monde je ne vouluſſe me retirer de l'Evangile, ou me laiſſer entraîner dans quelque affaire qui fût contraire à ſes intérêts, je crains pourtant que les Impériaux ne m'engagent à quelque choſe qui ne ſeroit pas utile à cette cauſe & à ce parti. Je demande donc*, conclut-il, *qu'ils me donnent le ſecours que j'attends, de peur que je ne l'aille chercher* EN QUELQUE AUTRE LIEU *moins agréable; puiſque j'aime mieux mille fois devoir mon repos à leur permiſſion, qu'à toutes les autres permiſſions humaines. Enfin je ſouhaite d'avoir par écrit le ſentiment de Luther, de Melancton & de Bucer, afin que je puiſſe me corriger, & approcher du Sacrement en bonne conſcience. Donné à Melſingue le Dimanche après la ſainte Catherine 1539.* PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE.

VII. Avis doctrinal de Luther. La polygamie accordée par lui & les autres Chefs des Proteſtans.

L'inſtruction étoit auſſi preſſante que délicate. On voit les reſſorts que le Landgrave fait jouer : il n'oublie rien; & quelque mépris qu'il témoignât pour le Pape, c'en étoit trop pour les nouveaux Docteurs de l'avoir ſeulement nommé en cette occaſion. Un Prince

si habile n'avoit pas lâché cette parole sans dessein ; & d'ailleurs c'étoit assez de montrer la liaison qu'il sembloit vouloir prendre avec l'Empereur, pour faire trembler tout le parti. Ces raisons valoient beaucoup mieux que celles que le Landgrave avoit tâché de tirer de l'Ecriture. A de pressantes raisons on avoit

V. la fin de ce livre vj. joint un habile Négociateur. Ainsi Bucer tira de Luther une consultation en forme, dont l'original fut écrit en Allemand de la main & *Consult. de Luther. n. 21, 22.* du style de Melancton. On permet au Landgrave, *selon l'Evangile*, (car tout se fait sous ce nom dans la Réforme) d'épouser une autre femme avec la sienne. Il est vrai qu'on dé-*Ibid. n. 20.* plore l'état où il est, *de ne pouvoir s'abstenir de ses adulteres tant qu'il n'aura qu'une femme*, & on lui représente cet état comme très-mauvais de-*N. 21.* vant Dieu, & comme contraire *à la sûreté de sa conscience*. Mais en même temps & dans la période suivante on le lui permet, & on lui déclare qu'il peut *épouser une seconde femme, Jac. iij. 10.* *s'il y est entierement résolu, pourvu seulement qu'il tienne le cas secret*. Ainsi une même bouche prononce le bien & le mal. Ainsi le crime devient permis en le cachant. Je rougis d'écrire ces choses, & les Docteurs qui les écrivirent en avoient honte. C'est ce qu'on voit dans tout leur discours tortueux & embarrassé. Mais enfin il fallut trancher le mot, & permettre au Landgrave en termes formels cette bigamie si desirée. Il fut dit pour la premiere fois depuis la naissance du Christianis-*Ibid. n. 6.* me, par des gens qui se prétendoient Docteurs dans l'Eglise, que Jesus-Christ n'avoit pas défendu de tels mariages : cette parole de la *Gen. ij, 24. Matt. xix, 4, 5, 6.* Genese ; *Ils seront deux dans une chair*, fut éludée, quoique Jesus-Christ l'eût réduite à

ſon premier ſens, & à ſon inſtitution primitive, qui ne ſouffre que deux perſonnes dans le lien conjugal. L'avis en Allemand eſt ſigné par Luther, Bucer & Melancton. Deux autres Docteurs, dont Melander, Miniſtre du Landgrave, étoit l'un, le ſignerent auſſi en Latin à Vittemberg, au mois de Décembre 1539. Cette permiſſion fut accordée *par forme de diſpenſe*, & réduite *au cas de néceſſité*; car on eut honte de faire paſſer cette pratique en loi générale. On trouva des néceſſités contre l'Evangile; & après avoir tant blâmé les diſpenſes de Rome, on oſa en donner une de cette importance. Tout ce que la Réforme avoit de plus renommé en Allemagne, conſentit à cette iniquité: Dieu les livroit viſiblement au ſens réprouvé; & ceux qui crioient contre les abus pour rendre l'Egliſe odieuſe, en commettent de plus étranges & en plus grand nombre dès les premiers temps de leur Réforme, qu'ils n'en ont pu ramaſſer ou inventer dans la ſuite de tant de ſiecles, où ils reprochent à l'Egliſe ſa corruption.

Liv. des conſid. conſcient. 5. n. 2.

Conſult. n. 4, 10, 21.

VII. Ce que répondent les Conſultans ſur le ſujet de l'Empereur.

Le Landgrave avoit bien prévu qu'il feroit trembler ſes Docteurs, en leur parlant ſeulement de la penſée qu'il avoit de traiter de cette affaire avec l'Empereur. On lui répond que ce Prince n'a *ni foi, ni religion*, que *c'eſt un trompeur qui n'a rien des mœurs Germaniques, avec qui il eſt dangereux de prendre des liaiſons.* Ecrire ainſi à un Prince de l'Empire, qu'eſt-ce autre choſe que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête de cet avis? *Notre pauvre Egliſe*, diſent-ils, *petite, miſérable & abandonnée, a beſoin de Princes régens vertueux.* Voilà, ſi on ſait l'entendre, la raiſon des nou-

Ib. n. 23, 24.

Ibid. n. 3.

veaux Docteurs. Ces Princes *vertueux*, dont on avoit besoin dans la Réforme, étoient des Princes qui vouloient qu'on fît servir l'Evangile à leurs passions. L'Eglise, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des Princes : mais établir des dogmes pernicieux & inouïs pour leur complaire, & leur sacrifier par ce moyen l'Evangile qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystere d'iniquité, & l'abomination de la désolation dans le Sanctuaire.

VIII.
Le secret du second mariage qui devoit passer pour concubinage : ce scandale méprisé par les Consultans.
Ib. n. 10. 18.

Une si infâme consultation eût deshonoré tout le parti, & les Docteurs qui la souscrivirent n'auroient pas pu se sauver des clameurs publiques, qui les auroient rangés, comme ils l'avouent, *parmi les Mahométans*, ou *parmi les Anabaptistes, qui font un jeu du mariage*. Aussi le prévirent-ils dans leur avis, & défendirent sur toutes choses au Landgrave de découvrir ce nouveau mariage. Il ne devoit y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qui devoient encore être obligés au secret, *sous le sceau de la Confession*, c'est ainsi que parloit la consultation. La nouvelle épouse devoit passer pour *concubine*. On aimoit mieux ce scandale dans la maison de ce Prince, que celui qu'auroit causé dans toute la Chrétienté l'approbation d'un mariage si contraire à l'Evangile & à la doctrine commune de tous les Chrétiens.

Ibid. n. 21.

Ibid.

IX.
Le second mariage se fait en secret; le contrat qui en fut passé en 1540.
Inst. copulat. *V à la fin de ce livre vi.*

La consultation fut suivie d'un mariage dans les formes entre Philippe Landgrave de Hesse, & Marguerite de Saal, du consentement de Christine de Saxe sa femme. Le Prince en fut quitte pour déclarer en se mariant qu'il ne prenoit cette seconde femme par aucune *légéreté ni curiosité*, mais par *d'inévitables nécess-*

sités de corps & de conscience, que Son Altesse avoit expliquées à beaucoup de doctes, prudens, chrétiens & dévots Prédicateurs, qui lui avoient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen. L'instrument de ce mariage, daté du 4 Mars 1540, est avec la consultation dans le livre qui fut publié par l'ordre de l'Electeur Palatin. Le Prince Ernest a encore fourni les mêmes pieces : ainsi elles sont publiques en deux manieres. Il y a dix ou douze ans qu'on en a produit des extraits dans un livre qui a couru toute la France, sans avoir été contredit ; & on vient de nous les donner en forme si authentique, qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Pour ne rien laisser à desirer, j'y ai joint l'instruction du Landgrave : & l'histoire maintenant est complette.

Lettres de Gastineau. Varill. hist. de l'Héréf. liv. xij.

X. Réponse du Landgrave & de Luther à ceux qui leur reprochent ce mariage.

Hortlederus de caus. bell. Germ. an. 1540.

Les crimes échappent toujours par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher ce mariage scandaleux, on ne laissa pas d'en soupçonner quelque chose ; & il est certain qu'on l'a reproché au Landgrave aussi bien qu'à Luther dans des écrits publics : mais ils s'en tirerent par des équivoques. Un Auteur Allemand a publié une lettre du Landgrave à Henri le jeune, Duc de Brunswic, où il lui parle en ces termes : *Vous me reprochez un bruit qui court, que j'ai pris une seconde femme, la premiere étant encore en vie. Mais je vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dites que j'ai contracté un mariage* NON CHRÉTIEN, *ou que j'ai fait quelque chose indigne d'un Prince Chrétien, on me l'impose par pure calomnie : car, quoiqu'envers Dieu, je me tienne pour un malheureux pécheur, je vis pourtant en ma foi & en ma conscience devant lui d'une telle maniere que mes Confesseurs ne me tiennent pas pour un homme non*

chrétien. Je ne donne scandale à personne, & je vis avec la Princesse ma femme dans une parfaite intelligence. Tout cela étoit véritable selon sa pensée ; car il ne prétendoit pas que le mariage qu'on lui reprochoit fût *non chrétien*. La Landgrave sa femme en étoit contente, & la consultation avoit fermé la bouche aux Confesseurs de ce Prince. Luther ne répond pas avec moins d'adresse. *On reproche*, dit-il, *au Landgrave que c'est un polygame.. Je n'ai pas beaucoup à parler sur ce sujet-là. Le Landgrave est assez fort, & a des gens assez savans pour le défendre. Quant à moi, je connois une seule Princesse & Landgrave de Hesse, qui est & qui doit être nommée la femme & la mere en Hesse ; & il n'y en a point d'autre qui puisse donner à ce Prince de jeunes Langdraves, que la Princesse qui est fille de Georges Duc de Saxe.* En effet on avoit donné bon ordre que ni la nouvelle épouse ni ses enfans ne pussent porter le titre de Landgraves. Se défendre de cette sorte, c'est aider à sa conviction, & reconnoître la honteuse corruption qu'introduisoient dans la doctrine ceux qui ne parloient dans tous leurs écrits que du rétablissement du pur Evangile.

T. VII. Jen. fol. 425.

XI. Sermon scandaleux de Luther sur le mariage.

Après tout, Luther ne faisoit que suivre les principes qu'il avoit posés ailleurs. J'ai toujours craint de parler de ces *inévitables nécessités* qu'il reconnoissoit dans l'union des deux sexes, & du sermon scandaleux qu'il avoit fait à Vittemberg sur le mariage ; mais puisque la suite de cette Histoire m'a une fois fait rompre une barriere que la pudeur m'avoit imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se trouve bien imprimé dans les Œuvres de Luther. Il est donc vrai que dans un Sermon qu'il

T. V. Serm. de matrim. f. 123.

qu'il fit à Vittemberg pour la Réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infames & ſcandaleuſes paroles : *Si elles ſont opiniâtres*, il parle des femmes, *il eſt à propos que leurs maris leur diſent : Si vous ne voulez pas, une autre le voudra : Si la maîtreſſe ne veut pas venir, que la ſervante approche.* Si on entendoit un tel diſcours dans une farce & ſur le théatre, on en auroit honte. Le Chef des Réformateurs le prêche ſérieuſement dans l'Egliſe ; & comme il tournoit en dogmes tous ſes excès, il ajoute : *Il faut pourtant auparavant que le mari amene ſa femme devant l'Egliſe, & qu'il l'admoneſte deux ou trois fois : après répudiez-là, & prenez Eſter au lieu de Vaſti.* C'étoit une nouvelle cauſe de divorce ajoutée à celle de l'adultere. Voilà comme Luther a traité le chapitre de la réformation du mariage. Il ne lui faut pas demander dans quel Evangile il a trouvé cet article : c'eſt aſſez qu'il ſoit renfermé dans *les néceſſités*, qu'il a voulu croire au-deſſus de toutes les loix & de toutes les précautions. Faut-il s'étonner après cela de ce qu'il permit au Landgrave ? Il eſt vrai que dans ce Sermon il oblige à répudier la premiere femme avant que d'en prendre une autre ; & dans la conſultation il permet au Landgrave d'en avoir deux. Mais auſſi le Sermon fut prononcé en 1522, & la conſultation eſt écrite en 1539. Il étoit juſte que Luther apprît quelque choſe en dix-ſept ou dix-huit ans de Réformation.

XII. Le Landgrave oblige Luther à ſupprimer dans la Meſſe l'é-

Depuis ce temps le Landgrave eut un pouvoir preſque abſolu ſur l'eſprit de ce Patriarche de la Réforme ; & après en avoir ſenti le foible dans une matiere ſi eſſentielle, il ne le crut pas capable de lui réſiſter. Ce Prince étoit

peu versé dans les controverses : mais en récompense il savoit en habile politique concilier les esprits, ménager les intérêts différens, & entretenir les ligues. Sa plus grande passion étoit de faire entrer les Suisses dans celle de Smalcalde. Mais il les voyoit offensés de beaucoup de choses qui se pratiquoient parmi les Luthériens, & en particulier de l'élévation du Saint Sacrement que l'on continuoit de faire au son de la cloche, le peuple frappant sa poitrine, & poussant des gémissemens & des soupirs. Luther avoit conservé vingt-cinq ans ces mouvemens d'une piété dont il savoit bien que Jesus-Christ étoit l'objet: mais il n'y avoit rien de fixe dans la Réforme. Le Landgrave ne cessa d'attaquer Luther sur ce point, & il le persécuta tellement, qu'après avoir laissé abolir cette coutume dans quelques Eglises de son parti, à la fin il l'ôta lui-même dans celle de Vittemberg qu'il conduisoit. Ces changemens arriverent en 1542 & 1543. On en triompha parmi les Sacramentaires : ils crurent à ce coup que Luther se laissoit fléchir: on disoit même parmi les Luthériens, qu'il s'étoit enfin relâché de cette admirable vigueur avec laquelle il avoit jusqu'alors soutenu l'ancienne doctrine de la présence réelle, & qu'il commençoit à s'entendre avec les Sacramentaires. Il fut piqué de ces bruits, car il souffroit avec impatience les moindres choses qui blessoient son autorité. Peucer, gendre de Melancton, dont nous avons pris ce récit, remarque qu'il dissimula quelque temps: car *son grand cœur*, dit-il, *ne se laissoit pas facilement émouvoir.* Nous allons voir néanmoins comment on lui faisoit prendre feu. Un Médecin nommé Vildus, cé-

Elévation du Saint Sacrement : comment on se servit de cette occasion pour l'échauffer de nouveau contre les Sacramentaires.

1542. 1543. *Gasp. Peuc. nar. hist. de Phil. Mel. soceri sui sentent. de Cœn. Ambergæ. Dom. 1596, p. 24.*

Peuc. ibid. Sultzeri ep. ad Calv. inter. Calv. ep. p. 52.

Peuc. ibid.

lebre dans sa profession, & d'un grand crédit parmi la noblesse de Misnie où ces bruits se répandoient le plus contre Luther, le vint voir à Vittemberg, & fut bien reçu dans sa maison. Il arriva, poursuit Peucer, que dans un festin où étoit aussi Melancton, *ce Médecin échauffé du vin* (car on buvoit comme ailleurs à la table des Réformateurs, & ce n'étoit pas de pareils abus qu'ils avoient entrepris de corriger), *ce Médecin*, dis-je, *se mit à parler avec peu de précaution sur l'élévation ôtée depuis peu; & il dit tout franchement à Luther, que la commune opinion étoit qu'il n'avoit fait ce changement que pour plaire aux Suisses, & qu'il étoit enfin entré dans leurs sentimens.* Ce *grand cœur* ne fut pas à l'épreuve de ce discours fait dans le vin : son émotion fut visible; & Melancton prévit ce qui arriva.

XIII. L'ancienne jalousie de Luther contre Zuingle & ses disciples se réveille. 1547.

Luther fut animé par ce moyen contre les Suisses, & sa colere devint implacable à l'occasion de deux livres que ceux de Zurich firent imprimer dans la même année. L'un fut une version de la Bible faite par Leon de Juda, ce fameux Juif qui embrassa le parti des Zuingliens : l'autre fut les Œuvres de Zuingle soigneusement ramassées avec de grands éloges de cet Auteur. Quoiqu'il n'y eût rien dans ces livres contre la personne de Luther, aussi-tôt après leur publication il s'emporta à des excès inouïs, & ses transports n'avoient jamais paru si violens. Les Zuingliens publierent, & les Luthériens l'ont presque avoué, que Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlat de tourner la Bible. Il en avoit fait une version très-élégante en sa langue; & il crut qu'il y alloit de son honneur que la Réforme n'en eût point d'au-

Hosp. part. 2. 183. *Calix. judicium, n.* 72, 121, 122.

tre, du moins où l'Allemand étoit entendu.

Hosp. ibid. f. 184. Les Œuvres de Zuingle réveillerent sa jalousie ; & il crut qu'on lui vouloit toujours opposer cet homme pour lui disputer la gloire du premier des Réformateurs. Quoi qu'il en

Ibid. soit, Melancton & les Luthériens demeurent d'accord, qu'après cinq ou six ans de treve Luther recommença le premier la guerre avec plus de fureur que jamais. Quelque pouvoir que le Landgrave eût sur l'esprit de Luther, il n'en pouvoit pas retenir long-temps les emportemens. Les Suisses produisent des lettres de la propre main de Luther, où il défend au Libraire qui lui avoit fait présent de la version de Léon, de lui rien envoyer jamais

Ibid. f. 183. de la part de ceux de Zurich ; *que c'étoit des hommes damnés qui entraînoient les autres en enfer* ; *que les Eglises ne pouvoient plus communiquer avec eux, ni consentir à leurs blasphémes, & qu'il avoit résolu de les combattre par ses écrits & par ses prieres jusqu'au dernier soupir.*

XIV. Luther ne veut plus qu'on prie pour les Sacramentaires, & les croit damnés sans ressource.

1544.

Hosp. ibid. p. 186, 187. *Calix. jud. n.* 73. *p.* 123 *& seq. Luth. parv. conf.*

Il tint parole. L'année suivante il publia une explication sur la Genese, où il mit Zuingle & Œcolampade avec Arius, avec Muncer & les Anabaptistes, avec les Idolâtres qui se faisoient *une idole de leurs pensées, & les adoroient au mépris de la parole de Dieu.* Mais ce qu'il publia ensuite fut bien plus terrible : ce fut la petite confession de foi, où il les traita *d'insensés, de blasphémateurs, de gens de néant, de damnés pour qui il n'étoit plus permis de prier* : car il poussa la chose jusques là, & protesta qu'il ne vouloit plus avoir avec eux aucun commerce, *ni par lettres, ni par paroles, ni par œuvres*, s'ils ne confessoient *que le pain de l'Eucharistie étoit le vrai corps naturel de notre Seigneur, que les impies, & même le traître*

Judas, ne recevoient pas moins par la bouche, que ſaint Pierre & les autres vrais Fideles.

XV. Anathêmes de Luther. *Conc. p.* 734. *Luther. T. II. f.* 325.

Par là il crut mettre fin aux ſcandaleuſes interprétations des Sacramentaires, qui tournoient tout à leur ſens, & il déclara qu'il tenoit pour fanatiques ceux qui refuſeroient de ſouſcrire à cette derniere confeſſion de foi. Au reſte, il le prenoit d'un ton ſi haut, & menaçoit tellement le monde de ſes anathêmes, que les Zuingliens ne l'appelloient plus que *le nouveau Pape, & le nouvel Antechriſt.* *Hoſp.* 193.

XVI. Les Zuingliens reprennent Luther d'avoir toujours le Diable à la bouche, & le traitent d'inſenſé.

Ainſi la défenſe ne fut pas moins violente que l'attaque. Ceux de Zurich ſcandaliſés de cette expreſſion étrange, *le pain eſt le vrai corps naturel de Jeſus-Chriſt*, le furent encore davantage des injures atroces de Luther : de ſorte qu'ils firent un livre qui avoit pour titre : *Contre les vaines & ſcandaleuſes calomnies de Luther*, où ils ſoutenoient *qu'il falloit être auſſi inſenſé que lui pour endurer ſes emportemens ; qu'il deshonoroit ſa vieilleſſe, & ſe rendoit mépriſable par ſes violences ; & qu'il devroit être honteux de remplir ſes livres de tant d'injures & de tant de Diables.*

XVII. Scandaleuſe priere de Luther, qui dit qu'il n'a jamais offenſé le Diable. *Sleid. l. xiv.*

Il eſt vrai que Luther avoit pris ſoin de mettre le Diable dedans & dehors, deſſus & deſſous, à droite & à gauche, devant & derriere les Zuingliens, en inventant de nouvelles phraſes pour les pénétrer de Démons, & répétant ce mot odieux juſqu'à faire horreur.

C'étoit ſa coutume : en 1542, comme le Turc menaçoit plus que jamais l'Allemagne, il avoit publié une priere contre lui, où il mêla le Diable d'une étrange ſorte : *Vous ſavez*, diſoit-il, *ô Seigneur, que le Diable, le Pape & le Turc, n'ont ni droit ni raiſon de*

nous tourmenter ; car nous ne les avons jamais offensés : mais parce que nous confessons que vous, ô Pere, & votre Fils Jesus-Christ, & le Saint-Esprit, êtes un seul Dieu éternel, c'est là notre péché, c'est tout notre crime, c'est pour cela qu'ils nous haïssent & nous persécutent ; & nous n'aurions plus rien à craindre d'eux, si nous renoncions à cette foi. Quel aveuglement de mettre ensemble *le Diable, le Pape & le Turc*, comme les trois ennemis de la foi de la Trinité ! Quelle calomnie d'assurer que le Pape les persécute pour cette foi ! Et quelle folie de s'excuser envers l'ennemi du genre humain, comme un homme qui ne lui a jamais donné aucun mécontentement !

XVIII. Nouvelle Confession de foi de Bucer. Il confirme que les indignes reçoivent réellement le corps de notre Seigneur. Invention de la foi solide. *S. liv. iv. n.* 23.

Un peu après que Luther se fut échauffé de nouveau de la maniere que nous avons vuë contre les Sacramentaires, Bucer dressa une nouvelle confession de foi ; ces Messieurs ne s'en lassoient pas : il sembla qu'il la voulût opposer à la petite confession que Luther venoit de publier. Celle de Bucer rouloit à peu près sur les expressions de l'accord de Vittemberg dont il avoit été le médiateur ; mais il n'auroit pas fait une nouvelle confession de foi, s'il n'avoit voulu changer quelque chose ; c'est qu'il ne vouloit plus dire aussi nettement & aussi généralement qu'il avoit fait, qu'on pouvoit prendre *sans foi* le corps du Sauveur, & le prendre très-réellement en vertu de l'institution de notre Seigneur, que nos mauvaises dispositions ne pouvoient priver de son efficace. Bucer corrige ici cette doctrine, & il semble mettre pour condition de la présence de Jesus-Christ dans la Cene, non-seulement qu'on la célebre selon l'institution de Jesus-Christ, mais

encore *qu'on ait une foi solide aux paroles par lesquelles il se donne lui-même*. Ce Docteur qui n'osoit donner une foi vive à ceux qui communioient indignement, inventa en leur faveur *cette foi solide*, que je laisse à examiner aux Protestans ; & par une telle foi il vouloit que les indignes reçussent *& le Sacrement, & le Seigneur même.*

Conf. Buc. ibid. art. 22.

Ibid. art. 23.

XIX. Embrouillemens du même Auteur sur la communion des impies.

Il paroît embarrassé sur ce qu'il doit dire de la communion des impies. Car Luther, qu'il ne vouloit pas contredire ouvertement, avoit décidé dans sa petite confession, *Qu'ils recevoient Jesus-Christ aussi véritablement que les Saints.* Mais Bucer, qui ne craignoit rien tant que de parler nettement, dit que ceux d'entre les impies *qui ont la foi pour un temps reçoivent Jesus-Christ dans une énigme, comme ils reçoivent l'Evangile.* Quels prodiges d'expressions ! Et pour ceux qui n'ont aucune foi, il semble qu'il devoit dire, qu'ils ne reçoivent point du tout Jesus-Christ. Mais cela seroit trop clair : il se contente de dire, *qu'ils ne voient & ne touchent dans le Sacrement que ce qui est sensible.* Et que veut-il donc qu'on y voie & qu'on y touche, si ce n'est ce qui est capable de frapper les sens ? Le reste, c'est-à-dire le corps du Sauveur peut être cru ; mais personne ne se vante ni de le voir, ni de le toucher en lui-même ; & les Fideles n'ont de ce côté-là aucun avantage sur les impies. Ainsi, à son ordinaire, Bucer ne fait que brouiller ; & par ses subtilités il prépare la voie, comme nous verrons, à celles de Calvin & des Calvinistes.

XX. Melancton travaille à rendre la pré-

Melancton durant ces temps prenoit un soin particulier de diminuer, pour ainsi parler, la présence réelle, en tâchant de la ré-

sence réelle momentanée, & la met seulement dans l'usage. duire au temps précis de l'usage. C'est ici un dogme principal du Luthéranisme ; & il importe de bien entendre comment il s'est établi dans la Secte.

XXI. Le vrai fondement de ce dogme est l'aversion pour la Messe. Deux choses que les Protestans n'y peuvent souffrir.

L'aversion de la nouvelle Réforme étoit la Messe, quoique la Messe au fond ne fût autre chose que les prieres publiques de l'Eglise consacrées par la célébration de l'Eucharistie, où Jesus-Christ présent honoroit son Pere, & sanctifioit ses Fideles. Mais deux choses y choquoient les nouveaux Docteurs, parce qu'ils ne les avoient jamais bien entendues : l'une étoit l'oblation, & l'autre étoit l'adoration qu'on rendoit à Jesus-Christ présent dans ses Mysteres.

XXII. La haine aveugle de Luther pour l'oblation & pour le canon de la Messe.

L'oblation n'étoit autre chose que la consécration du pain & du vin pour en faire le corps & le sang de Jesus-Christ, & le rendre par ce moyen vraiment présent. Il ne se pouvoit que cette action ne fût par elle-même agréable à Dieu ; & la seule présence de Jesus-Christ montré à son Pere, en honorant sa majesté suprême, étoit capable de nous attirer ses graces. Les nouveaux Docteurs voulurent croire qu'on attribuoit à cette présence & à l'action de la Messe une vertu pour sauver les hommes, indépendamment de la foi : nous avons vu leur erreur : & sur une si fausse présupposition la Messe devint l'objet de leur aversion. Les paroles les plus saintes du Canon furent décriées. Luther y trouvoit du venin par-tout, & jusques dans cette priere que nous y faisons un peu devant la communion : *O Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu vivant, qui avez donné la vie au monde par votre mort, délivrez-moi de tous mes péchés par votre corps & par votre sang.* Luther, qui le pourroit

croire ! condamna ces dernieres paroles, & voulut imaginer qu'on attribuoit notre délivrance au corps & au ſang indépendamment de la foi, ſans ſonger que cette priere, adreſſée à Jeſus-Chriſt *Fils de Dieu vivant, qui avoit vivifié le monde par ſa mort*, étoit elle-même dans toute ſa ſuite un acte de foi très-vif. N'importe; Luther diſoit que les Moines attribuoient *leur ſalut au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, ſans dire un mot de la foi.* Si le Prêtre, en communiant, diſoit avec le Pſalmiſte : *Je prendrai le pain céleſte, & j'invoquerai le nom du Seigneur*; Luther le trouvoit mauvais, & diſoit que *mal à propos & à contre-temps on détournoit les eſprits de la foi aux œuvres.* Combien aveugle eſt la haine ! combien a-t-on le cœur rempli de venin, quand on empoiſonne des choſes ſi ſaintes !

De abomin. Miſſ. priv. ſeu Canonis. T. ij. 393, 394.

Pſ. cxv.

XXIII. En quel ſens on offre dans la Meſſe pour la rédemption du genre humain. Les Miniſtres contrains d'approuver ce ſens.

Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on ſe ſoit emporté contre les paroles du Canon, où l'on diſoit que *les Fideles offroient ce ſacrifice de louanges pour la rédemption de leurs ames.* Les Miniſtres les plus paſſionnés ſont à préſent obligés de reconnoître que l'intention de l'Egliſe eſt ici d'offrir pour la rédemption; non pas pour la mériter de nouveau, comme ſi la croix ne l'avoit pas méritée, mais *en action de graces d'un ſi grand bienfait*, & dans le deſſein de nous l'appliquer. Mais Luther ni les Luthériens ne voulurent jamais entrer dans un ſens ſi naturel : ils ne vouloient voir qu'horreur & abomination dans la Meſſe : ainſi tout ce qu'elle avoit de plus ſaint étoit détourné à de mauvais ſens; & Luther concluoit de là qu'il falloit *avoir autant d'horreur du Canon que du Diable même.*

Blond. Præf. in lib. Albert. de Euchar.

Dans la haine que la Réforme avoit conçue

XXIV. Toute la Messe est renfermée dans la seule présence réelle: qu'on ne peut admettre cette présence sans la reconnoître permanente & hors de la réception.

Judic. Calix. n. 47. p. 70. n. 51. p. 78.

S. l. ij. n. 1.

contre la Messe, on n'y desiroit rien tant que d'en saper le fondement, qui après tout n'étoit autre que la présence réelle. Car c'étoit sur cette présence que les Catholiques appuyoient toute la valeur & la vertu de la Messe : c'étoit là le seul fondement de l'oblation & de tout le reste du culte ; & Jesus-Christ présent en faisoit le fonds. Calixte Luthérien demeure d'accord qu'une des raisons, pour ne pas dire la principale, qui fit nier la présence réelle à une si grande partie de la Réforme, c'est qu'on n'avoit point de meilleur moyen de ruiner la Messe & tout le culte du Papisme. Luther eût entré lui-même dans ce sentiment s'il eût pu ; & nous avons vu ce qu'il a dit sur l'inclination qu'il avoit de s'éloigner du Papisme par cet endroit-là, comme par les autres. Cependant en retenant, comme il s'y voyoit forcé, le sens littéral & la présence réelle, il étoit clair que la Messe subsistoit en son entier : car dès-là qu'on retenoit ce sens littéral, les Catholiques concluoient que non-seulement l'Eucharistie étoit le vrai corps, puisque Jesus-Christ avoit dit, *ceci est mon corps* ; mais encore que c'étoit le corps dès que Jesus-Christ l'avoit dit, par conséquent avant la manducation & dès la consécration ; puisqu'enfin on n'y disoit pas, ceci sera, mais *ceci est* : doctrine où nous allons voir toute la Messe renfermée.

XXV. La présence réelle permanente & hors de l'usage retenue par Luther, après même qu'il eut sup-

Cette conséquence que tiroient les Catholiques de la présence réelle à la présence permanente & hors de l'usage, étoit si claire, que Luther l'avoit reconnue : c'étoit sur ce fondement qu'il avoit toujours retenu l'élévation de l'hostie jusqu'en 1543 ; & après même qu'il l'eût abolie, il écrit encore dans

ſa petite confeſſion en 1544, qu'*on la pouvoit conſerver avec piété comme un témoignage de la préſence réelle & corporelle dans le pain; puiſque par cette action le Prêtre diſoit: Voyez, Chrétiens, ceci eſt le corps de Jeſus-Chriſt qui a été livré pour vous.* D'où il paroît que pour avoir changé la cérémonie de l'élévation, il n'en changea pas pour cela le fond de ſon ſentiment ſur la préſence réelle, & qu'il continuoit à le reconnoître incontinent après la conſécration.

primé l'élévation.
Luth. parv conf. 1544. *Hoſp.* 13.

XXVI.
Melanchton ne trouve point d'autre moyen pour détruire la Meſſe qu'en niant la préſence permanente.

Avec cette foi il eſt impoſſible de nier le ſacrifice de l'Autel: car que veut-on que faſſe Jeſus-Chriſt avant que l'on mange ſon corps & ſon ſang, ſi ce n'eſt de ſe rendre préſent pour nous devant ſon Pere? C'étoit donc pour empêcher une conſéquence ſi naturelle, que Melanchton cherchoit des moyens de réduire cette préſence à la ſeule manducation; & ce fut principalement à la conférence de Ratisbonne qu'il étala cette partie de ſa doctrine. Charles V avoit ordonné cette conférence en 1541, entre les Catholiques & les Proteſtans, pour aviſer aux moyens de concilier les deux Religions. Ce fut là que Melanchton, en reconnoiſſant à ſon ordinaire avec les Catholiques la préſence réelle & ſubſtantielle, s'appliqua beaucoup à faire voir que l'Euchariſtie, comme les autres Sacremens, *n'étoit Sacrement que dans l'uſage légitime*, c'eſt-à-dire, comme il l'entendoit, dans la réception actuelle.

Hoſp. 154, 179, 180.

XXVII.
Vaines raiſons de Melanchton.

La comparaiſon qu'il tiroit des autres Sacremens étoit bien foible: car dans les ſignes de cette nature où tout dépend de la volonté de l'inſtituteur, ce n'eſt pas à nous à lui faire des loix générales, ni à lui dire qu'il ne peut

faire des Sacremens que d'une sorte : il a pu dans l'institution de ces Sacremens s'être proposé divers desseins, qu'il faut entendre par les paroles dont il s'est servi à chaque institution particuliere. Or Jesus-Christ ayant dit précisément, *ceci est*, l'effet devoit être aussi prompt que les paroles sont puissantes & véritables, & il n'y avoit pas à raisonner davantage.

XXVIII. Autres raisons aussi frivoles. *Hosp. ibid. Mel. lib. ij ep. 25, 40. lib. iij, 188, 189, &c. Exod. xv, 23. Joan. ij.*

Mais Melancton répondoit (& c'étoit la grande raison qu'il ne cessoit de répéter) que la promesse de Dieu ne s'adressant pas au pain, mais à l'homme, le corps de notre Seigneur ne devoit être dans le pain que lorsque l'homme le recevoit. Par un semblable raisonnement on pourroit aussi bien conclure que l'amertume de l'eau de Mara ne fût corrigée, ou que l'eau de Cana ne fût faite vin que dans le temps qu'on en but; puisque ces miracles ne se faisoient que pour les hommes qui en burent. Comme donc ces changemens se firent dans l'eau, mais non pas pour l'eau, rien n'empêche qu'on ne reconnoisse de même un changement dans le pain qui ne soit pas pour le pain ; rien n'empêche que le pain céleste, aussi bien que le terrestre, ne soit fait & préparé avant qu'on le mange ; & je ne sais comment Melancton s'appuyoit si fort sur un argument si pitoyable.

XXIX. Ces raisons de Melancton détruisoient toute la doctrine de Luther.

Mais ce qu'il y a ici de plus considérable, c'est que par ce raisonnement il n'attaquoit pas moins son maître Luther, qu'il attaquoit les Catholiques ; car en voulant qu'il ne se fît rien du tout dans le pain, il montroit qu'il ne s'y fait rien en aucun moment, & que le corps de notre Seigneur n'y est, ni dans l'usage ni hors de l'usage : mais que l'homme à

qui s'adresse toute la promesse le reçoit à la présence du pain, comme on reçoit dans le Baptême à la présence de l'eau le Saint-Esprit & la grace. Melancton voyoit bien cette conséquence, comme il paroîtra dans la suite: mais soit qu'il eût l'adresse de la couvrir alors, ou que Luther n'y prit pas garde de si près, la haine qu'il avoit conçue contre la Messe, lui faisoit passer tout ce qu'on avançoit pour la détruire.

XXX. Derniere raison de Melancton plus foible que toutes les autres. *Mel. ep. sup. cit. Hos. part. 2, 184, &c. Joan. Sturm. Antip. 4. part. 4.*

Melancton se servoit encore d'une autre raison plus foible que les précédentes. Il disoit que Jesus-Christ ne vouloit pas être lié, & que l'attacher au pain hors de l'usage, c'étoit lui ôter son franc-arbitre. Comment peut-on penser une telle chose, & dire que le libre-arbitre de Jesus-Christ soit détruit par un attachement qui vient de son choix? Sa parole le lie sans doute, parce qu'il est fidele & véritable; mais ce lien n'est pas moins volontaire qu'inviolable.

XXXI. La vraie raison de Melancton, c'est qu'il ne pouvoit séparer la Messe de la présence réelle, si on la reconnoissoit permanente: parole de Luther.

Voilà ce qu'opposoit la raison humaine au mystere de Jesus-Christ; de vaines subtilités, de pures chicanes; aussi n'étoit-ce pas là le fond de l'affaire. La vraie raison de Melancton, c'est qu'il ne pouvoit empêcher que Jesus-Christ posé sur la sainte table, avant la manducation, & par la seule consécration du pain & du vin, ne fût une chose par elle-même agréable à Dieu, qui attestoit sa grandeur suprême, intercédoit pour les hommes, & avoit toutes les conditions d'une oblation véritable. De cette sorte la Messe subsistoit, & on ne la pouvoit renverser qu'en renversant la présence hors de la manducation. Aussi quand on vint dire à Luther que Melancton avoit hautement nié cette présence dans la conférence

de Ratisbonne, Hospinien nous rapporte qu'il s'écria : *Courage, mon cher Melancton, à cette fois la Messe est à bas. Tu en as ruiné le mystere, auquel jusqu'à présent je n'avois donné qu'une veine atteinte.* Ainsi, de l'aveu des Protestans, le sacrifice de l'Eucharistie demeurera toujours inébranlable, tant qu'on admettra dans ces mots, *ceci est mon corps*, une efficace présente ; & pour détruire la Messe il faut suspendre l'effet des paroles de Jesus-Christ, leur ôter ce sens naturel, & changer *ceci est*, en *ceci sera*.

Hosp. p. 180.

XXXII. Dissimulation de Melancton. Lettres mémorables de Luther pour la présence permanente.

Quoique Luther laissât dire à Melancton tout ce qu'il vouloit contre la Messe, il ne se déportoit pas en tout de ses anciens sentimens, & il ne réduisoit pas à la seule réception de l'Eucharistie l'usage où Jesus-Christ y étoit présent : on voit même que Melancton biaisoit avec lui sur ce sujet ; & il y a deux lettres de Luther en 1543, où il loue une parole de Melancton, qui avoit dit, *que la présence étoit dans l'action de la Cene ; mais non pas dans un point précis ni mathématique.* Pour Luther, il en déterminoit le temps depuis le *Pater noster*, qui se disoit dans la Messe Luthérienne incontinent après la consécration, *jusqu'à ce que tout le monde eût communié, & qu'on eût consumé les restes.* Mais pourquoi en demeurer là ? Si on eût porté à l'instant la communion aux absens, comme saint Justin nous raconte qu'on le faisoit de son temps, quelle raison eût-on eue de dire que Jesus-Christ eût aussi-tôt retiré sa sainte présence ? Mais pourquoi ne la continueroit-il pas quelques jours après, lorsque le Saint Sacrement seroit réservé pour l'usage des malades ? Ce n'est que par une pure fantaisie qu'on voudroit retirer en ce cas la présence

T. IV. Jen. p. 585, 586. & ap. Cœlest.

Just. Apol. 2. Edit. Bened. Apol. 1. n. 65 & 67.

de Jesus-Christ; & Luther ni les Luthériens n'avoient plus de regle, lorsqu'ils mettoient un usage, quelque court qu'il fût, hors de la réception actuelle : mais ce qu'il y a de pis pour eux, c'est que la Messe & l'oblation subsistoient toujours ; & n'y eut-il qu'un seul moment de présence devant la communion, cette présence de Jesus-Christ ne pouvoit être frustrée de tous les avantages qui l'accompagnoient. C'est pourquoi Melancton tendoit toujours, quoiqu'il pût dire à Luther, à ne mettre la présence que dans le temps précis de la réception, il ne voyoit que ce seul moyen de ruiner l'oblation & la Messe.

XXXIII. L'élévation irrepréhensible, selon le sentiment de Luther. *S. n.* 24.

Il n'y en avoit non plus aucun autre de ruiner l'élévation & l'adoration. On a vu qu'en ôtant l'élévation, Luther bien éloigné de la condamner, en avoit approuvé le fond. Je répete encore ses paroles : *On peut*, dit-il, *conserver l'élévation comme un témoignage de la présence réelle & corporelle ; puisque la faire, c'est dire au peuple : Voyez, Chrétiens, ceci est le corps de Jesus-Christ qui a été livré pour nous.* Voilà ce qu'écrit Luther après avoir ôté l'élévation. Mais pourquoi donc, dira-t-on, l'a-t-il ôtée ? La raison en est digne de lui ; & c'est lui-même qui nous enseigne *que s'il avoit attaqué l'élévation, c'étoit seulement en dépit de la Papauté ; & s'il l'avoit retenue si long-temps, c'étoit en dépit de Carlostad.* En un mot, concluoit-il, *il la falloit retenir lorsqu'on la rejetoit comme impie, & il la falloit rejeter lorsqu'on la commandoit comme nécessaire.* Mais au fond il reconnoissoit, ce qui en effet est indubitable, qu'il n'y pouvoit avoir nul inconvenient à montrer au peuple ce divin corps dès qu'il commençoit à être présent.

Parv. Conf.

Ibid.

XXXIV. L'adoration nécessaire : aveu formel de Luther avec beaucoup de variations.

Pour ce qui est de l'adoration, après l'avoir tantôt tenue pour indifférente, & tantôt établie comme nécessaire, il s'en tint à la fin à ce dernier parti ; & dans les theses qu'il publia contre les Docteurs de Louvain en 1545, c'est-à-dire un an avant sa mort, il appella l'Eucharistie le *Sacrement adorable*. Le parti Sacramentaire, qui s'étoit tant réjoui lorsqu'il avoit ôté l'élévation, fut consterné ; & Calvin écrivit que par cette décision *il avoit élevé l'idole dans le temple de Dieu*.

Hosp. 14. 1545. *Ad art. Lov. Thes.* 16. *T. II.* 501. *Ep. ad Buc. p.* 108.

XXXV. Les Théologiens de Vittemberg & de Leipsick reconnoissent avec Melancton qu'on ne peut éviter le sacrifice, la transsubstantiation & l'adoration, qu'en changeant la doctrine de Luther.

Melancton connut alors plus que jamais, qu'on ne pouvoit venir à bout de détruire ni l'adoration, ni la Messe, sans réduire toute la présence réelle au moment précis de la manducation. Il vit même qu'il falloit aller plus avant, & que tous les points de la doctrine Catholique sur l'Eucharistie revenoient l'un après l'autre, si on ne trouvoit le moyen de détacher le corps & le sang du pain & du vin. Il poussoit donc jusques là le principe que nous avons vu, qu'il ne se faisoit rien pour le pain ni pour le vin, mais tout pour l'homme : de sorte que c'étoit dans l'homme seul que se trouvoit en effet le corps & le sang. De quelle sorte cela se faisoit selon Melancton, il ne l'a jamais expliqué : mais pour le fond de cette doctrine, il ne cessoit de l'insinuer dans un grand secret, & le plus adroitement qu'il pouvoit. Car tant que Luther vécut, il n'y avoit aucune espérance de le fléchir sur ce point, ni de pouvoir dire ce qu'on en pensoit avec liberté : mais Melancton mit si avant cette doctrine dans l'esprit des Théologiens de Vittemberg & de Leipsick, qu'après la mort de Luther, & après la sienne, ils s'en expliquerent nettement dans une assemblée qu'ils tinrent à Dresde,

Dresde, par ordre de l'Electeur en 1561. Là ils ne craignirent pas de rejeter la propre doctrine de Luther, & la présence réelle qu'il admettoit dans le pain ; & ne voyant point d'autre moyen de se défendre de la Transsubstantiation, de l'adoration & du sacrifice, ils se réduisoient à la présence réelle que Melancton leur avoit apprise, non plus dans le pain & dans le vin, mais dans le Fidele qui les recevoit. Ils déclarerent donc *que le vrai corps substantiel étoit vraiment & substantiellement donné dans la Cene, sans toutefois qu'il fût nécessaire de dire que le pain fût le corps essentiel*, ou le propre corps *de Jesus-Christ, ni qu'il se prît corporellement & charnellement par la bouche corporelle ; que l'ubiquité leur faisoit horreur ; qu'il y avoit sujet de s'étonner de ce qu'on s'attachoit si fort à dire que le corps fût présent dans le pain, puisqu'il valoit bien mieux considérer ce qui se fait dans l'homme, pour lequel, & non pour le pain, Jesus-Christ se rendoit présent.* Ils s'expliquoient ensuite sur l'adoration, & soutenoient qu'on ne la pouvoit nier en admettant la présence réelle dans le pain, quand même on auroit expliqué que le corps n'y est présent que dans l'usage; *que les Moines auroient toujours là même raison de prier le Pere éternel de les exaucer par son Fils, qu'ils lui rendoient présent dans cette action ; que la Cene étant établie pour se souvenir de Jesus-Christ, comme on ne pouvoit le prendre, ni s'en souvenir sans y croire & sans l'invoquer, il n'y avoit pas moyen d'empêcher qu'on ne s'adressât à lui dans la Cene comme étant présent, & comme se mettant lui-même entre les mains du Sacrificateur, après les paroles de la consécration.* Par la même raison ils soutenoient qu'en admettant cette présence réelle du corps dans

Vit. & Lips. Theod. Orthod. Conf. Heildel. an. 1575. *Hosp. an.* 1561, 291.

le pain, on ne pouvoit rejeter le ſacrifice ; & ils le prouvoient par cet exemple : *C'étoit*, diſoient-ils, *une coutume ancienne de tous les ſupplians, de prendre entre leurs mains les enfans de ceux dont ils imploroient le ſecours, & de les préſenter à leurs peres, comme pour les fléchir par leur entremiſe.* Ils diſoient de la même ſorte, qu'ayant Jeſus-Chriſt préſent dans le pain & dans le vin de la Cene, rien ne nous pouvoit empêcher de le préſenter à ſon Pere pour nous le rendre propice ; & enfin ils concluoient qu'*il ſeroit plus aiſé aux Moines d'établir leur Tranſſubſtantiation, qu'il ne ſeroit aiſé de la combattre à ceux qui en la rejetant de parole, ne laiſſoient pas d'aſſurer que le pain étoit le corps eſſentiel*, c'eſt-à-dire le propre corps *de Jeſus-Chriſt.*

XXXVI. Doctrine de Luther changée incontinent après ſa mort par les Théologiens de Vittemberg. *Art. vj. Conc. p.* 330. *S. liv. iv. Parva Conf. S. n.* 14.

C'eſt Luther qui avoit dit à Smalcalde, & qui avoit fait ſouſcire à tout le parti, que le pain étoit le vrai corps de notre Seigneur, également reçu par les Saints & par les impies : c'eſt lui-même qui avoit dit dans ſa derniere Confeſſion de foi approuvée dans tout le parti, que *le pain de l'Euchariſtie eſt le vrai corps naturel de notre Seigneur.* Melancton & toute la Saxe avoient reçu cette doctrine avec tous les autres ; car il falloit bien obéir à Luther : mais ils en revinrent après ſa mort, & reconnurent avec nous que ces mots, *le pain eſt le vrai corps*, emportent néceſſairement le changement du pain au corps ; puiſque le pain ne pouvant être le corps en nature, il ne le peut devenir que par changement : ainſi ils rejeterent ouvertement la doctrine de leur Maître. Mais ils paſſent encore plus avant dans la déclaration qu'on vient de voir, & ils confeſſent qu'en admettant, comme on avoit

fait jusqu'alors parmi les Luthériens, la présence réelle dans le pain, on ne peut plus empêcher ni le sacrifice que les Catholiques offrent à Dieu, ni l'adoration qu'ils rendent à Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

XXXVII. Qu'on ne peut répondre aux raisonnemens de ces Théologiens.

Leurs preuves sont convaincantes. Si Jesus-Christ est cru dans le pain; si la foi s'attache à lui dans cet état; cette foi peut-elle être sans adoration? Mais cette foi elle-même n'emporte-t-elle pas nécessairement une adoration souveraine, puisqu'elle entraîne l'invocation de Jesus-Christ comme Fils de Dieu, & comme présent? La preuve du sacrifice n'est pas moins concluante: car, comme disent ces Théologiens, si par les paroles Sacramentales on rend Jesus-Christ présent dans le pain, cette présence de Jesus-Christ n'est-elle pas par elle-même agréable au Pere; & peut-on sanctifier ses prieres par une offrande plus sainte, que par celle de Jesus-Christ présent? Que disent les Catholiques davantage, & qu'est-ce que leur sacrifice, sinon Jesus-Christ présent dans le Sacrement de l'Eucharistie, & représentant lui-même à son Pere la victime par laquelle il a été appaisé? Il n'y a donc point de moyen d'éviter le sacrifice, non plus que l'adoration & la Transsubstantiation, sans nier cette présence réelle de Jesus-Christ dans le pain.

XXXVIII. Les Théologiens de Vittemberg reviennent au sentiment de Luther, & pourquoi? Les seuls Ca-

C'est ainsi que l'Eglise de Vittemberg, la mere de la Réforme, & celle d'où selon Calvin étoit sortie de nos jours la lumiere de l'Evangile, comme autrefois elle étoit sortie de Jerusalem, ne peut plus soutenir les sentimens de Luther qui l'a fondée. Tout se dément dans la doctrine de ce fondateur de la Réforme: il établit invinciblement le sens

tholiques ont une doctrine suivie. *Epist. Calv.* 1. 590.

littéral & la présence réelle : il en rejette les suites nécessaires soutenues par les Catholiques. Si l'on admet avec lui la présence réelle dans le pain, on s'engage à la Messe toute entiere, & à la doctrine Catholique sans réserve. Cela paroît trop fâcheux à la nouvelle Réforme, qui ne sait plus à quoi elle est bonne, s'il faut approuver ces choses & le culte de l'Eglise Romaine tout entier. Mais d'autre part, qu'y a-t-il de plus chimérique qu'une présence réelle séparée du pain & du vin ? N'est-ce pas en montrant le pain & le vin, que Jesus-Christ a dit, *ceci est mon corps* ? A-t-il dit que nous dussions recevoir son corps & son sang détachés des choses où il lui a plû de les renfermer ? & si nous avons à en recevoir la propre substance, ne faut-il pas que ce soit de la maniere qu'il l'a déclaré en instituant ce mystere ? Dans ces embarras inévitables le desir d'ôter la Messe l'emporta ; mais le moyen que prit Melancton avec les Saxons pour la détruire, étoit si mauvais qu'il ne put subsister. Ceux de Vittemberg & de Leipsick en revinrent eux-mêmes bientôt après ; & l'opinion de Luther, qui mettoit le corps dans le pain, demeura ferme.

XXXIX. Luther plus furieux que jamais sur la fin de ses jours; ses emportemens contre les Docteurs de Louvain.

Pendant que ce chef des Réformateurs tiroit à sa fin, il devenoit tous les jours plus furieux. Ses theses contre les Docteurs de Louvain en font une preuve ; & je ne crois pas que ses disciples puissent voir sans honte, jusques dans les dernieres années de sa vie, le prodigieux égarement de son esprit. Tantôt il fait le bouffon, mais de la maniere du monde la plus plate : il remplit toutes ses theses de ces misérables équivoques, *vaccultas*, au lieu de *facultas* ; *cacolyca Ecclesia*, au lieu de *ca-*

tholica; parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas & cacolyca*, une froide allusion avec les vaches, les méchans & les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeller les Docteurs *nos maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain, *nostrolli Magistrolli, bruta Magistrolia*; croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces Docteurs, *de vraies bêtes, des pourceaux, des Epicuriens, des Païens, & des Athées, qui ne connoissent d'autre pénitence que celle de Judas & de Saül, qui prennent non de l'Ecriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent*; & il ajoute ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt, & cacant.* C'est ainsi qu'il oublioit toute pudeur, & ne se soucioit pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrêmité contre ses adversaires.

XL. Ses derniers sentimens sur les Zuingliens. *Cont. art. Lov. Thes.* 28. *Hosp.* 199.

Il ne traitoit pas mieux les Zuingliens; & outre ce qu'il avoit dit du *Sacrement adorable*, qui détruisoit leur doctrine de fond en combie, il déclaroit sérieusement *qu'il les tenoit hérétiques & éloignés de l'Eglise de Dieu.* Il écrivit en même tems la fameuse lettre, où sur ce que les Zuingliens l'avoient appellé malheureux, *Ils m'ont fait plaisir*, dit-il: *moi donc, le plus malheureux de tous les hommes, je m'estime heureux d'une seule chose, & ne veux que cette béatitude du Psalmiste: Heureux l'homme qui n'a point été dans le conseil des Sacramentaires, & qui n'a jamais marché dans les voies des Zuingliens, ni ne s'est assis dans la chaire de ceux de Zurich.* Melanchton & ses amis étoient honteux de tous les excès de leur chef. On en murmuroit sourdement dans le parti; mais personne

n'osoit parler. Si les Sacramentaires se plaignoient à Melancton & aux autres qui leur étoient plus affectionnés, des emportemens de Luther, ils répondoient *qu'il adoucissoit les expressions de ses livres par ses discours familiers, & les consoloient sur ce que leur Maître, lorsqu'il étoit échauffé, disoit plus qu'il ne vouloit dire*; ce qui *étoit*, disoient-ils, *un grand inconvénient*; mais où ils ne voyoient point de remede.

Epist. Crucig. ad Vit. Theod. Hosp. 194, 199, *&c.*

XLI. La mort de Luther. 1546.

La lettre qu'on vient de voir est du 25 Janvier 1546. Le 18 Février suivant Luther mourut. Les Zuingliens, qui ne purent lui refuser des louanges sans ruiner la Réformation dont il avoit été l'auteur, pour se consoler de l'inimitié implacable qu'il avoit témoignée contr'eux jusqu'à la mort, débiterent quelques entretiens qu'il avoit eus avec ses amis, où ils prétendent qu'il s'étoit beaucoup adouci. Il n'y a aucune apparence dans ces récits : mais au fond ils importent peu pour le dessein de cet ouvrage. Ce n'est pas les entretiens particuliers que j'écris, mais seulement les actes & les ouvrages publics; & si Luther avoit donné ces nouvelles marques de son inconstance, ce seroit en tout cas aux Luthériens à nous fournir des moyens de le défendre.

XLII. Piece nouvelle produite par M. Burnet sur le sentiment de Luther.

Pour ne rien omettre de ce que je sais sur ce fait, je veux bien remarquer encore que je trouve dans l'Histoire de la Réforme d'Angleterre de M. Burnet, un écrit de Luther à Bucer, qu'on nous y donne avec ce titre: *Papier concernant la réconciliation avec les Zuingliens.* Cette piece de M. Burnet, pourvu qu'on la voie, non pas dans l'extrait que cet adroit Historien en a fait dans son Histoire, mais comme elle se trouve dans son Recueil de pieces, fera voir les extravagances qui passent

T. II. liv. j. an. 1549. *p.* 159.

dans l'esprit des novateurs. Luther commence par cette remarque, *qu'il ne faut point dire qu'on ne s'entende pas les uns les autres*. C'est ce que Bucer prétendoit toujours, qu'on ne disputoit que des mots, & qu'on ne s'entendoit pas : mais Luther ne pouvoit souffrir cette illusion. En second lieu il propose *une nouvelle pensée* pour concilier les deux opinions. Il faut, dit-il, que les défenseurs du sens figuré *accordent que Jesus-Christ est vraiment présent : & nous*, poursuit-il, *nous accorderons que le seul pain est mangé*, *Panem solum manducari*. Il ne dit pas, nous accorderons *qu'il y a véritablement du pain & du vin dans le Sacrement*, ainsi que M. Burnet l'a traduit ; car ce n'eût pas été là *une nouvelle opinion*, comme Luther le promet ici. On sait assez que la consubstantiation qui reconnoît le pain & le vin dans le Sacrement, avoit été reçue dans le Luthéranisme dès son origine. Mais ce qu'il propose de nouveau, c'est qu'encore que le corps & le sang soient véritablement présens, néanmoins *il n'y a que le pain seul qui soit mangé* : rafinement si absurde que M. Burnet n'en a pu couvrir l'absurdité qu'en le retranchant. Au reste on n'a que faire de se mettre en peine à trouver du sens dans ce nouveau projet d'accord. Après l'avoir proposé comme *utile*, Luther tourne tout court, & *considérant les ouvertures que l'on donneroit par là à de nouvelles questions qui tendroient à établir l'Epicurisme* ; non, dit-il, *il vaut mieux laisser ces deux opinions comme elles sont*, que d'en venir à ces nouvelles explications, qui *ne feroient aussi bien qu'irriter le monde, loin qu'on pût les faire passer*. Enfin *pour assoupir cette* dissension, *qu'il voudroit*, dit-il, *avoir rachetée de son corps & de son sang*, il

Collect. des pieces, 2. part. l. j. n. 34.

déclare de son côté qu'il veut croire que ses adversaires *sont de bonne foi*. Il demande qu'on en croie autant de lui, & conclut à se supporter mutuellement, sans déclarer ce que c'est que ce support : de sorte qu'il ne paroît entendre autre chose, sinon que de part & d'autre on s'abstienne d'écrire & de se dire des injures, comme on en étoit déja convenu, mais très-inutilement, dès le colloque de Marpourg. Voilà tout ce que Bucer put obtenir pour les Zuingliens, pendant méme que Luther étoit en meilleure humeur, & apparemment durant ces années où il y eut une espece de suspension d'armes. Quoi qu'il en soit, il revint bientôt à son naturel ; & dans la crainte qu'il eut que les Sacramentaires ne tâchassent par leurs équivoques de le tirer à leurs sentimens après sa mort, il fit contr'eux sur la fin de sa vie les déclarations que nous avons vues, laissant ses disciples aussi animés contr'eux, qu'il l'avoit été lui-même.



PIECES

PIECES

Concernant le ſecond mariage du Landgrave, dont il eſt parlé en ce Livre VI.

INSTRUCTIO.

Quid Doctor Martinus Bucer apud Doctorem Martinum Lutherum, & Philippum Melanctonem ſollicitare debeat, & ſi id ipſis rectum videbitur, poſtmodum apud Electorem Saxoniæ.

I. *PRIMO ipſis gratiam & fauſta meo nomine denuntiet, & ſi corpore animoque adhuc benè valerent, quod id libenter intelligerem. Deinde incipiendo quòd ab eo tempore quo me noſter Dominus Deus infirmitate viſitavit, varia apud me conſideraſſem, & præſertim quòd in me repererim quòd ego ab aliquo tempore, quo uxorem duxi, in adulterio & fornicatione jacuerim. Quia verò ipſi & mei prædicantes ſæpè me adhortati ſunt ut ad Sacramentum accederem : ego autem apud me talem præfatam vitam deprehendi, nullâ bonâ conſcientiâ aliquot annis ad Sacramentum accedere potui. Nam quia talem vitam* DESERERE NOLO*, quâ bonâ conſcientiâ poſſem ad menſam Domini accedere? Et ſciebam per hoc non aliter quàm ad judicium Domini, & non ad Chriſtianam confeſſionem me perventurum. Ulteriùs legi in Paulo pluribus quàm uno locis, quomodo nullus fornicator nec adulter regnum Dei poſſidebit. Quia verò apud*

me deprehendi quòd apud meam uxorem præsentem à fornicatione ac luxuriâ atque adulterio abstinere non possim : nisi ab hâc vitâ desistam, & ad emendationem me convertam, nihil certius habeo expectandum quàm exheredationem à regno Dei, & æternam damnationem. Causæ autem, quare à fornicatione, adulterio, & his similibus abstinere non possim apud hanc meam præsentem uxorem, sunt istæ.

II. Primò quòd initio, quo eam duxi, nec animo nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexione, amabilitate, & odore sit, & quomodo interdum se superfluo potu gerat, hoc sciunt ipsius aulæ Præfecti, & Virgines, aliique plures : cùmque ad ea describenda difficultatem habeam, Bucero tamen omnia declaravi.

III. Secundò, quia validâ complexione, ut medici sciunt, sum, & sæpè contingit ut in Fœderum & Imperii commitiis diu verser, ubi lautè vivitur & corpus curatur; quomodò me ibi gerere queam absque uxore, cùm non semper magnum gynæceum mecum ducere possim, facile est conjicere & considerare.

IV. Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim; verè imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id persuasus sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi.

V. Ulteriùs me Concionatores constanter urgent, ut scelera puniam, fornicationem & alia; quod etiam libenter facerem : quomodo autem scelera, quibus ipsemet immersus sum, puniam; ubi omnes dicerent, Magister, priùs teipsum puni? *Jam si deberem in rebus evangelicæ confederationis bellare, tunc id semper malâ conscientiâ facerem & cogitarem : Si tu in hâc vitâ gladio, vel sclopeto, vel alio modo occubueris,*

ad Dæmonem perges. Sæpè Deum intereà invocavi & rogavi ; sed semper idem remansi.

VI. Nunc verò diligenter consideravi Scripturas antiqui & novi Testamenti & quantùm mihi gratiæ Deus dedit, studiosè perlegi, & ibi nullum aliud consilium nec medium invenire potui ; cùm videam quòd ab hoc agendi modo penès modernam uxorem meam NEC POSSIM, NEC VELIM *abstinere (quod coram Deo testor) quàm talia media adhibendo ; quæ à Deo permissa nec prohibita sunt. Quod pii patres, ut Abraham, Jacob, David, Lamech, Salomon, & alii, plures quàm unam uxorem habuerint, & in eundem Christum crediderint, in quem nos credimus, quemadmodum S. Paulus ad Cor. X. ait : Et præterea Deus in veteri Testamento tales sanctos valdè laudarit : Christus quoque eosdem in novo Testamento valdè laudat ; insuper lex Moysis permittit, si quis duas uxores habeat, quomodo se in hoc gerere debeat.*

VII. Et si objiceretur, Abrahamo & antiquis concessum fuisse propter Christum promissum ; invenitur tamen clarè quòd lex Moysis permittat, & in eo neminem specificet ac dicat, utrùm duæ uxores habendæ ; & sic neminem excludit. Etsi Christus solùm promissus sit stemmati Judæ, & nihilominùs Samuelis pater, Rex Achab & alii, plures uxores habuerunt, qui tamen non sunt de stemmate Judæ. Idcircò hoc, quòd istis id solùm permissum fuerit propter Messiam, stare non potest.

VIII. Cùm igitur nec Deus in antiquo, nec Christus in novo Testamento, nec Prophetæ, nec Apostoli prohibeant, ne vir duas uxores habere possit ; nullus quoque Propheta, vel Apostolus propterea Reges, principes, vel alias personas punierit aut vituperarit, quòd duas uxores ipsi

matrimonio ſimul habuerint, neque pro crimine aut peccato, vel quòd Dei regnum non conſequentur, judicarit; cùm tamen Paulus multos indicet qui regnum Dei non conſequentur, & de his qui duas uxores habent nullam omninò mentionem faciat, Apoſtoli quoque, cùm gentibus indicarent quomodò ſe gerere, & à quibus abſtinere deberent, ubi illos primò ad fidem receperant, uti in Actis Apoſtolorum eſt, de hoc etiam nihil prohibuerunt, quòd non duas uxores in matrimonio habere poſſent; cùm tamen multi Gentiles fuerint qui plures quàm unam uxores habuerunt, Judæis quoque non prohibitum fuit, quia lex illud permittebat, & eſt omninò apud aliquos in uſu. Quando igitur Paulus clarè nobis dicit oportere Epiſcopum eſſe unius uxoris virum, ſimiliter & Miniſtrum; abſque neceſſitate feciſſet, ſi quivis tantùm unam uxorem deberet habere, quòd id ita præcepiſſet, & plures uxores habere prohibuiſſet.

IX. Et poſt hæc, ad hunc diem uſque in orientalibus regionibus aliqui Chriſtiani ſunt, qui duas uxores in matrimonio habent. Item Valentinianus Imperator, quem tamen Hiſtorici, Ambroſius & alii docti laudant, ipſemet duas uxores habuit, legem quoque edi curavit, quòd alii duas uxores habere poſſent.

X. Item, licèt quod ſequitur non multùm curem, Papa ipſemet Comiti cuidam qui ſanctum Sepulchrum inviſit, & intellexerat uxorem ſuam mortuam eſſe, & ideò aliam vel adhuc unam acceperat, conceſſit ut is utramque retinere poſſet. Item ſcio Lutherum & Philippum Regi Angliæ ſuaſiſſe ut primam uxorem non dimitteret, ſed aliam præter ipſam duceret, quemadmodum præter propter *conſilium ſonat. Quando verò in contrarium opponeretur, quòd ille nullum maſculum hæredem ex primâ habuerit, judicamus nos plus hîc concedi oportere cauſæ quam Paulus*

dat, unumquemque habere propter fornicationem. Nam utique plus situm est in bonâ conscientiâ, salute animæ, christianâ vitâ, abstractione ab ignominiâ & inordinatâ luxuriâ, quàm in eo ut quis heredes vel nullos habeat. Nam omninò plus anima quàm res temporales curandæ sunt.

XI. Itaque hæc omnia me permoverunt, ut mihi proposuerim, quia id cum Deo fieri potest, sicut non dubito, abstinere à fornicatione, & omni impudicitiâ; & viâ, quam Deus permittit, uti. Nam diutiùs in vinculis Diaboli constrictus perseverare non intendo, & aliàs absque hâc viâ me præservare NEC POSSUM, NEC VOLO. *Quare hæc est mea ad Lutherum, Philippum & ipsum Bucerum petitio, ut mihi testimonium dare velint, si hoc facerem, illud illicitum non esse.*

XII. Casu quo autem id ipsi hoc tempore, propter scandalum, & quòd Evangelicæ rei fortassis præjudicare aut nocere posset, publicè typis mandare non vellent; petitionem tamen meam esse, ut mihi scripto testimonium dent: si id occultò facerem, me per id non contra Deum egisse, & quòd ipsi etiam id pro matrimonio habere, & cum tempore viam inquirere velint, quomodò res hæc publicanda in mundum, & quâ ratione persona quam ducturus sum, non pro inhonestâ, sed etiam pro honestâ habenda sit. Considerare enim possent, quòd aliàs personæ quam ducturus sum graviter accideret, si illa pro tali habenda esset, quæ non christianè vel inhonestè ageret. Postquam etiam nihil occultum, remanet, si constanter ita permanerem, & communis Ecclesia nesciret quomodò huic personæ cohabitarem, utique hæc quoque tractu temporis scandalum causaret.

XIII. Item non metuant quòd propterea, etsi aliam uxorem acciperem, meam modernam uxorem malè tractare, nec cum eâ dormire, vel mino-

rem amicitiam ei exhibere velim, quàm anteà feci; ſed me velle in hoc caſu crucem portare, & eidem omne bonum præſtare, neque ab eâdem abſtinere. Volo etiam filios quos ex primâ uxore ſuſcepi, Principes regionis relinquere, & reliquis aliis honeſtis rebus proſpicere: eſſe proinde adhuc ſemel petitionem meam, ut per Deum in hoc mihi conſulant, & me juvent in iis rebus quæ non ſunt contra Deum, ut hilari animo vivere & mori, atque Evangelicas cauſas omnes eò liberiùs & magis chriſtianè ſuſcipere poſſim. Nam quidquid me juſſerint quod chriſtianum & rectum ſit, SIVE MONASTERIORUM BONA, ſeu alia concernat, ibi me promptum reperient.

XIV. Vellem quoque & deſidero non plures quàm tantùm unam uxorem ad iſtam modernam uxorem meam. Item ad mundum vel mundanum fructum hâc in re non nimis attendendum eſt; ſed magis Deus reſpiciendus, & quod hic præcipit, prohibet, & liberum relinquit. Nam Imperator & mundus me & quemcumque permittent, ut publicè meretrices retineamus; ſed plures quàm unam uxorem non facilè conceſſerint. Quod Deus permittit, hoc ipſi prohibent; quod Deus prohibet, hoc diſſimulant: & videtur mihi ſicut matrimonium Sacerdotum. Nam Sacerdotibus nullas uxores concedunt, & meretrices retinere ipſis permittunt. Item Eccleſiaſtici nobis adeò infenſi ſunt, ut propter hunc articulum quo plures Chriſtianis uxores permitteremus, nec plus nec minus nobis facturi ſint.

XV. Item Philippo & Luthero poſtmodum indicabit, ſi apud illos, præter omnem tamen opinionem meam, de illis nullam opem inveniam; tum me varias cogitationes habere in animo: quòd velim apud Cæſarem pro hâc re inſtare per mediatores, etſi multis mihi pecuniis conſtaret, quod Cæſar abſque Pontificis

dispensatione non faceret ; quamvis etiam Pontificum dispensationem omninò nihili faciam : verùm Cæsaris permissio mihi omninò non esset contemnenda ; Cæsaris permissionem omninò non curarem , nisi scirem quòd propositi mei rationem coram Deo haberem , & certiùs esset Deum id permisisse quàm prohibuisse.

XVI. Verùm nihilominùs ex humano metu , si apud hanc partem nullum solatium invenire possem , Cæsareum consensum obtinere uti insinuatum est , non esset contemnendum. Nam apud me judicabam si aliquibus Cæsariis Consiliariis egregias pecuniæ summas donarem , me omnia ab ipsis impetraturum : sed præterea timebam , quamvis propter nullam rem in terrâ ab Evangelio deficere , vel cum divinâ ope me permittere velim induci ad aliquid quod evangelicæ caussæ contrarium esse posset ; ne Cæsareani tamen me in aliis sæcularibus negotiis ita uterentur & obligarent , ut isti caussæ & parti non foret utile : esse idcirco adhuc petitionem meam , ut me aliàs juvent , ne cogar rem in iis locis quærere , ubi id non libenter facio , & quòd millies libentiùs ipsorum permissioni , quàm cùm Deo & bonâ conscientiâ facere possunt, confidere velim, quàm Cæsareæ vel ALIIS HUMANIS *permissionibus : quibus tamen non ulteriùs confiderem , nisi antecedenter in divinâ Scripturâ fundatæ essent , uti superiùs declaratum.*

XVII. Denique iteratò est mea petitio ut Lutherus, Philippus & Bucerus mihi hâc in re scriptâ opinionem suam velint aperire, ut posteà vitam meam emendare , bonâ conscientiâ ad Sacramentum accedere , & omnia negotia nostræ Religionis eò liberiùs & confidentiùs agere possim.

Datum Melsingæ , Dominicâ post Catharinæ , anno 1539.

PHILIPPUS LANDGRAVIUS HASSIÆ.

CONSULTATIO LUTHERI, ET ALIORUM, SUPER POLYGAMIA.

Sereniſſimo Principi Domino PHILIPPO LANDGRAVIO HASSIÆ, Comiti in Catzenlenbogen, Diets, Ziegenhain & Nidda, noſtro clementi Domino, gratiâ Dei, per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.

SERENISSIME PRINCEPS ET DOMINE,

I. POSTQUAM Veſtra Celſitudo per Dominum Bucerum diuturnas conſcientiæ ſuæ moleſtias, nonnullas ſimulque conſiderationes indicari curavit, addito ſcripto, ſeu inſtructione quam illi Veſtra Celſitudo tradidit; licèt ita properanter expedire reſponſum difficile ſit, noluimus tamen Dominum Bucerum, reditum utique maturantem, ſine ſcripto dimittere.

II. Imprimis ſumus ex animo recreati, & Deo gratias agimus quòd veſtram Celſitudinem difficili morbo liberaverit, petimuſque, ut Deus Celſitudinem Veſtram in corpore & animo confortare & conſervare dignetur.

CONSULTATION DE LUTHER, ET DES AUTRES DOCTEURS PROTESTANS, SUR LA POLYGAMIE.

Au Sérénissime Prince & Seigneur PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE, *Comte de Catzenlenbogen, de Diets, de Ziegenhain, & de Nidda, notre clément Seigneur, nous souhaitons avant toutes choses la grace de Dieu par Jesus-Christ.*

SÉRÉNISSIME PRINCE ET SEIGNEUR,

I. NOus avons appris de Bucer, & lu dans l'instruction que Votre Altesse lui a donnée, les peines d'esprit & les inquiétudes de conscience où elle est présentement; & quoiqu'il nous ait paru très-difficile de répondre si-tôt aux doutes qu'elle propose, nous n'avons pas néanmoins voulu laisser partir sans réponse le même Bucer, qui étoit pressé de retourner vers Votre Altesse.

II. Nous avons reçu une extrême joie, & nous avons loué Dieu de ce qu'il a guéri V. A. d'une dangereuse maladie; & nous le prions qu'il la veuille long-tems conserver dans l'usage parfait de la santé qu'il vient de lui rendre.

III. Nam, prout Celſitudo Veſtra videt, paupercula & miſera Eccleſia eſt, exigua, & derelicta, indigens probis Dominis regentibus, ſicut non dubitamus Deum aliquos conſervaturum, quantumvis tentationes diverſæ occurrant.

IV. Circa quæſtionem quam nobis Bucerus propoſuit, hæc nobis occurrunt conſideratione digna. Celſitudo Veſtra per ſe ipſam ſatis perſpicit, quantùm differant univerſalem legem condere, vel in certo caſu gravibus de cauſis, ex conceſſione divinâ, diſpenſatione uti; nam contra Deum locum non habet diſpenſatio.

V. Nunc ſuadere non poſſumus ut introducatur publicè, & velut lege ſanciatur permiſſio plures quàm unam uxores ducendi. Si aliquid hâc de re prælo committeretur, facilè intelligit Veſtra Celſitudo, id præcepti inſtar intellectum & acceptatum iri: unde multa ſcandala & difficultates orirentur. Conſideret quæſumus Celſitudo Veſtra quàm ſiniſtrè acciperetur, ſi quis convinceretur hanc legem in Germaniam introduxiſſe, quæ æternarum litium & inquietudinum (quod timendum) futura eſſet ſeminarium.

VI. Quod opponi poteſt, quod coram Deo æquum eſt id omnino permittendum, hoc certâ ratione & conditione eſt accipiendum. Si res eſt mandata & neceſſaria, verum eſt quod objicitur; ſi nec mandata, nec neceſſaria ſit, alias circumſtantias oportet expendere, ut ad propo-

III. Elle n'ignore pas combien notre Eglise pauvre, misérable, petite & abandonnée, a besoin de Princes régens vertueux, qui la protegent; nous ne doutons point que Dieu ne lui en laisse toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de tems en tems de l'en priver, & qu'il la mette à l'épreuve par de différentes tentations.

IV. Voici donc ce qu'il y a d'important dans la question que Bucer nous a proposée. Votre Altesse comprend assez d'elle-même la différence qu'il y a d'établir une loi universelle, & d'user de dispense en un cas particulier pour de pressantes raisons & avec la permission de Dieu : car il est d'ailleurs évident que les dispenses n'ont point de lieu contre la premiere des loix, qui est la divine.

V. Nous ne pouvons pas conseiller maintenant que l'on introduise en public, & que l'on établisse, comme par une loi, dans le nouveau Testament, celle de l'ancien, qui permettoit d'avoir plus d'une femme. Votre Altesse sait que si l'on faisoit imprimer quelque chose sur cette matiere, on le prendroit pour un précepte; d'où il arriveroit une infinité de troubles & de scandales. Nous prions Votre Altesse de considérer les dangers où seroit exposé un homme convaincu d'avoir introduit en Allemagne une semblable loi, qui diviseroit les familles, & les engageroit en des procès éternels.

VI. Quant à l'objection que l'on fait, que ce qui est juste devant Dieu doit être absolument permis, on y doit répondre en cette maniere. Si ce qui est équitable aux yeux de Dieu est d'ailleurs commandé & nécessaire, l'objection est véritable : s'il n'est ni commandé

sitam quæstionem propiùs accedamus : Deus matrimonium instituit ut tantùm duarum & non plurium personarum esset societas , si natura non esset corrupta ; hoc intendit illa sententia : Erunt duo in carne unâ , *idque primitùs fuit observatum.*

VII. Sed Lamech pluralitatem uxorum in matrimonium invexit, quod de illo Scriptura memorat tanquam introductum contra primam regulam.

VIII. Apud infideles tamen fuit consuetudine receptum ; postea Abraham quoque & posteri ejus plures duxerunt uxores. Certum est hoc postmodum lege Moysis permissum fuisse, teste Scripturâ , Deuter. 2, l. 1. *ut homo haberet duas uxores : nam Deus fragili naturæ aliquid indulsit. Cùm verò principio & creationi consentaneum sit unicâ uxore contentum vivere, hujusmodi lex est laudabilis , & ab Ecclesiâ acceptanda , nec lex huic contraria statuenda ; nam Christus repetit hanc sententiam :* Erunt duo in carne unâ , *Matth. 19. & in memoriam revocat quale matrimonium ante humanam fragilitatem esse debuisset.*

IX. Certis tamen casibus locus est dispensationi. Si quis apud exteras nationes captivus , ad curam corporis & sanitatem , inibi alteram uxorem superinduceret ; vel si quis haberet leprosam : his casibus alteram ducere cum consilio sui Pastoris , non intentione novam legem indu-

ni néceſſaire, il faut encore avant que de le permettre avoir égard à d'autres circonſtances : & pour venir à la queſtion dont il s'agit, Dieu a inſtitué le mariage pour être une ſociété de deux perſonnes, & non pas de plus, ſuppoſé que la nature ne fût pas corrompue ; & c'eſt là le ſens du paſſage de la Geneſe : *Ils ſeront deux en une ſeule chair* ; & c'eſt ce qu'on obſerva au commencement.

VII. Lamech fut le premier qui épouſa pluſieurs femmes ; & l'Ecriture témoigne que cet uſage fut introduit contre la premiere regle.

VIII. Il paſſa néanmoins en coutume dans les nations infidelles, & l'on trouve même depuis, qu'Abraham & ſa poſtérité eurent pluſieurs femmes. Il eſt encore conſtant par le Deuteronome, que la loi de Moïſe le permit enſuite, & que Dieu eut en ce point de la condeſcendance pour la foibleſſe de la nature. Puiſqu'il eſt donc conforme à la création des hommes, & au premier établiſſement de leur ſociété, que chacun d'eux ſe contente d'une ſeule femme, il s'enſuit que la loi qui l'ordonne eſt louable ; qu'elle doit être reçue dans l'Egliſe ; & que l'on n'y doit point introduire une loi contraire ; parce que Jeſus-Chriſt a répété dans le chapitre 19 de ſaint Matthieu le paſſage de la Geneſe : *Ils ſeront deux en une ſeule chair* : & y rappelle dans la mémoire des hommes quel avoit dû être le mariage avant qu'il eût dégénéré de ſa pureté.

IX. Ce qui n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait lieu de diſpenſe en de certaines occaſions. Par exemple, ſi un homme marié, détenu captif en pays éloigné, y prenoit une ſeconde femme pour recouvrer ſa ſanté, ou que la ſienne devînt lépreuſe, nous ne voyons

cendi, sed suæ necessitati consulendi, hunc nescimus quâ ratione damnare liceret.

X. Cùm igitur aliud sit inducere legem, aliud uti dispensatione, obsecramus Vestram Celsitudinem sequentia velit considerare.

Primò ante omnia cavendum, ne hæc res inducatur in orbem ad modum legis, quam sequendi libera omnium sit potestas. Deinde considerare dignetur Vestra Celsitudo scandalum nimium, quòd Evangelii hostes exclamaturi sint, nos similes esse Anabaptistis, qui simul plures duxerunt uxores: Item Evangelicos eam sectari libertatem plures simul ducendi, quæ in Turciâ in usu est.

XI. Item, Principum facta latiùs spargi quàm privatorum consideret.

XII. Item consideret privatas personas, hujusmodi Principum facta audientes, facilè eadem sibi permissa persuadere, prout apparet talia facilè irrepere.

XIII. Item considerandum, Celsitudinem Vestram abundare nobilitate efferi spiritûs, in quâ multi, uti in aliis quoque terris, sint, qui propter amplos proventus, quibus ratione cathedralium beneficiorum perfruuntur, valdè Evangelio adversantur. Non ignoramus ipsi magnorum nobilium valdè insulsa dicta; & qualem se nobilitas & subdita ditio erga Celsitudi-

pas qu'en ces cas on pût condamner le Fidele qui épouseroit une autre femme par le conseil de son Pasteur ; pourvu que ce ne fût pas à dessein d'introduire une loi nouvelle, mais seulement pour satisfaire à son besoin.

X. Puisque ce sont deux choses toutes différentes d'introduire une loi nouvelle & d'user de dispense à l'égard de la même loi, nous supplions V. A. de faire réflexion sur ce qui suit.

Premiérement, il faut prendre garde avant toutes choses que la pluralité des femmes ne s'introduise point dans le monde en forme de loi, que tout le monde puisse suivre quand il voudra. Il faut, en second lieu, que V. A. ait égard à l'effroyable scandale, qui ne manquera pas d'arriver, si elle donne occasion aux ennemis de l'Evangile de s'écrier que nous ressemblons aux Anabaptistes qui font un jeu du mariage, & aux Turcs qui prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

XI. En troisieme lieu, que les actions des Princes sont plus en vue que celles des particuliers.

XII. En quatrieme lieu, que les inférieurs ne sont pas plutôt informés que les supérieurs font quelque chose, qu'ils s'imaginent avoir la liberté d'en faire autant ; & que c'est par là que la licence devient générale.

XIII. En cinquieme lieu, que les Etats de V. A. sont remplis d'une noblesse farouche, fort opposée pour la plus grande partie à l'Evangile ; à cause de l'espérance qu'on y a, comme dans les autres pays, de parvenir aux bénéfices des Eglises cathédrales dont le revenu est très-grand. Nous savons les impertinens discours que les plus illustres de votre

nem Vestram sit præbitura, si publica introductio fiat, haud difficile est arbitrari.

XIV. Item Celsitudo Vestra, quæ Dei singularis est gratia, apud Reges & potentes etiam exteros magno est in honore & respectu: apud quos meritò est, quod timeat ne hæc res pariat nominis diminutionem. Cùm igitur hîc multa scandala confluant, rogamus Celsitudinem Vestram, ut hanc rem maturo judicio expendere velit.

XV. Illud quoque est verum quod Celsitudinem Vestram omni modo rogamus & hortamur ut fornicationem & adulterium fugiat. Habuimus quoque, ut quod res est loquamur, longo tempore non parvum mœrorem, quòd intellexerimus Vestram Celsitudinem ejusmodi impuritate oneratam, quam divina ultio, morbi, aliaque pericula sequi possent.

XVI. Etiam rogamus Celsitudinem Vestram ne talia extra matrimonium, levia peccata velit æstimare, sicut mundus hæc ventis tradere & parvipendere solet. Verùm Deus impudicitiam sæpè severissimè punivit: nam pœna diluvii tribuitur Regentum adulteriis. Item adulterium Davidis est severum vindictæ divinæ exemplum: & Paulus sæpiùs ait: Deus non irridetur. Adulteri non introibunt in regnum Dei; nam fidei obedientia comes esse debet, ut non contrà conscientiam agamus, 1. Tim. *3. Si cor nostrum non reprehenderit nos, possumus læti Deum invocare;&* Rom. 8. *Si carnalia desideria spiritu mortificaverimus, vivemus; si autem*

noblesse

nobleſſe ont tenus ; & il eſt aiſé de juger quelle ſeroit la diſpoſition de votre nobleſſe & de vos autres ſujets, ſi V. A. introduiſoit une ſemblable nouveauté.

XIV. En ſixieme lieu, que V. A. par une grace particuliere de Dieu, eſt en grande réputation dans l'Empire & dans les pays étrangers ; & qu'il eſt à craindre que l'on ne diminue beaucoup de l'eſtime & du reſpect que l'on a pour Elle, ſi Elle exécute le projet d'un double mariage. La multitude des ſcandales qui ſont ici à craindre, nous oblige à conjurer V. A. d'examiner la choſe avec toute la maturité de jugement que Dieu lui a donnée.

XV. Ce n'eſt pas auſſi avec moins d'ardeur que nous conjurons V. A. d'éviter en toute maniere la fornication & l'adultere ; & pour avouer ſincérement la vérité, nous avons eu long-temps un regret ſenſible de voir V. A. abandonnée à de telles impuretés, qui pouvoient être ſuivies des effets de la vengeance divine, de maladies, & de beaucoup d'autres inconvéniens.

XVI. Nous prions encore V. A. de ne pas croire que l'uſage des femmes hors le mariage ſoit un péché léger & mépriſable, comme le monde ſe le figure ; puiſque Dieu a ſouvent châtié l'impudicité par les peines les plus ſéveres ; que celle du déluge eſt attribuée aux adulteres des Grands : que l'adultere de David a donné lieu à un exemple terrible de la vengeance divine : que S. Paul répete ſouvent, que l'on ne ſe moque point impunément de Dieu, & qu'il n'y aura point d'entrée pour les adulteres au Royaume de Dieu. Car il eſt dit au ſecond chapitre de l'Epître premiere à Timothée, que l'obéiſſance doit être com-

secundùm carnem ambulemus, hoc est si contra conscientiam agamus, moriemur.

XVII. Hæc referimus, ut consideret Deum ob talia vitia non ridere, prout aliqui audaces faciunt, & ethnicas cogitationes animo fovent. Libenter quoque intelleximus Vestram Celsitudinem ob ejusmodi vitia angi & conqueri. Incumbunt Celsitudini Vestræ negotia totum mundum concernentia. Accedit Celsitudinis Vestræ complexio subtilis, & minimè robusta, ac pauci somni; unde meritò corpori parcendum esset, quemadmodum multi alii facere coguntur.

XVIII. Legitur de laudatissimo Principe Scanderbergo, qui multa præclara facinora patravit contra duos Turcarum Imperatores, Amurathem & Mahumetem, & Græciam, dum viveret, feliciter tuitus est ac conservavit. Hic suos milites sæpiùs ad castimoniam hortari auditus est, & dicere, nullam rem fortibus viris æquè animos demere ac venerem. Item quòd si Vestra Celsitudo insuper alteram uxorem haberet, & nollet pravis affectibus & consuetu-

pagne de la foi, si l'on veut éviter d'agir contre la conscience; au troisieme chapitre de la premiere de S. Jean, que si notre cœur ne nous reproche rien, nous pouvons avec joie invoquer le nom de Dieu : & au chapitre 8 de l'Epître aux Romains, que nous vivrons, si nous mortifions par l'esprit les desirs de la chair : mais que nous mourrons au contraire, en marchant selon la chair, c'est-à-dire, en agissant contre notre propre conscience.

XVII. Nous avons rapporté ces passages, afin que V. A. considere mieux que Dieu ne traite point en riant le vice de l'impureté, comme le supposent ceux qui, par une extrême audace, ont des sentimens païens sur ces matieres. C'est avec plaisir que nous avons appris le trouble & les remords de conscience où V. A. est maintenant pour cette sorte de défauts, & que nous avons entendu le repentir qu'Elle en témoigne. V. A. a présentement à négoicer des affaires de la plus grande importance qui soient dans le monde : Elle est d'une complexion fort délicate & fort vive : Elle dort peu; & ces raisons, qui ont obligé tant d'autres personnes prudentes à ménager leur corps, sont plus que suffisantes pour disposer V. A. à les imiter.

XVIII. On lit de l'incomparable Scanderberg, qui défit en tant de rencontres les deux plus puissans Empereurs des Turcs, Amurat II & Mahomet II, & qui tant qu'il vécut préserva la Grece de leur tyrannie, qu'il exhortoit souvent ses soldats à la chasteté, & leur disoit qu'il n'y avoit rien de si nuisible à leur profession que le plaisir de l'amour. Que si V. A. après avoir épousé une seconde femme, ne vouloit pas quitter sa vie licencieuse, le re-

dinibus repugnare, adhuc non esset Vestræ Celsitudini consultum ac prospectum. Oportet unumquemque in externis istis suorum membrorum esse dominum, uti Paulus scribit: Curate ut membra vestra sint arma justitiæ. Quare Vestra Celsitudo in consideratione aliarum causarum, nempe scandali, curarum, laborum, ac sollicitudinum, & corporis infirmitatis, velit hanc rem æquâ lance perpendere, & simul in memoriam revocare, quòd Deus ei ex modernâ conjuge pulchram sobolem utriusque sexûs dederit, ita ut contentus hâc esse possit. Quot alii in suo matrimonio debent patientiam exercere ad vitandum scandalum? Nobis non sedet animo Celsitudinem Vestram ad tam difficilem novitatem impellere, aut inducere; nam ditio Vestræ Celsitudinis, aliique nos impeterent, quod nobis eo minùs ferendum esset, quòd ex præcepto divino nobis incumbat matrimonium, omniaque humana ad divinam institutionem dirigere, atque in eâ quoad possibile, conservare, omneque scandalum removere.

XIX. Is jam est mos sæculi, ut culpa omnis in prædicatores conferatur, si quid difficultatis incidat, & humanum cor in summæ & inferioris conditionis hominibus instabile; unde diversa pertimescenda.

XX. Si autem Vestra Celsitudo ab impudicâ

mede dont Elle propose de se servir lui seroit inutile. Il faut que chacun soit le maître de son corps dans les actions extérieures, & qu'il fasse, suivant l'expression de S. Paul, que ses membres soient des armes de justice. Qu'il plaise donc à V. A. d'examiner sérieusement les considérations du scandale, des travaux, du soin, du chagrin, & des maladies qui lui ont été représentées. Qu'Elle se souvienne que Dieu lui a donné de la Princesse sa femme un grand nombre d'enfans des deux sexes, si beaux & si bien nés, qu'Elle a tout sujet d'en être satisfaite. Combien y en a-t-il d'autres qui doivent exercer la patience dans le mariage, par le seul motif d'éviter le scandale? Nous n'avons garde d'exciter V. A. à introduire dans sa maison une nouveauté si difficile. Nous attirerions sur nous, en le faisant, les reproches & la persécution, non-seulement des peuples de la Hesse, mais encore de tous les autres; ce qui nous seroit d'autant moins supportable que Dieu nous commande, dans le ministere que nous exerçons, de régler, autant qu'il nous sera possible, le mariage & les autres états de la vie humaine selon l'institution divine; de les conserver en cet état lorsque nous les y trouvons, & d'éviter toute sorte de scandale.

XIX. C'est maintenant la coutume du siecle de rejeter sur les Prédicateurs de l'Evangile toute la faute des actions où ils ont eu tant soit peu de part, lorsque l'on y trouve à redire. Le cœur de l'homme est également inconstant dans les conditions les plus relevées & dans les plus basses; & on a tout à craindre de ce côté-là.

XX. Quant à ce que V. A. dit qu'il ne lui

vitâ non abſtineat, quod dicit ſibi impoſſibile, optaremus Celſitudinem Veſtram in meliori ſtatu eſſe coram Deo, & ſecurâ conſcientiâ vivere ad propriæ animæ ſalutem, & ditionum ac ſubditorum emolumentum.

XXI. Quòd ſi denique Veſtra Celſitudo omninò concluſerit adhuc unam conjugem ducere, judicamus id ſecretò faciendum, ut ſuperiùs de diſpenſatione dictum; nempe ut tantùm veſtræ Celſitudini, illi perſonæ ac paucis perſonis fidelibus conſtet Celſitudinis Veſtræ animus & conſcientia ſub ſigillo confeſſionis. Hinc non ſequuntur alicujus momenti contradictiones aut ſcandala. Nihil enim eſt inuſitati Principes concubinas alere; & quamvis non omnibus è plebe conſtaret rei ratio, tamen prudentiores intelligerent, & magis placeret hæc moderata vivendi ratio, quàm adulterium & alii belluini & impudici actus; nec curandi aliorum ſermones, ſi rectè cum conſcientiâ agatur. Sic & in tantum hoc approbamus: nam quod circa matrimonium in lege Moyſis fuit permiſſum, Evangelium non revocat, aut vetat quod externum regimen non immutat; ſed adfert æternam vitam, & orditur veram obedientiam erga Deum, & conatur corruptam naturam reparare.

XXII. Habet itaque Celſitudo Veſtra non tantùm omnium noſtrûm teſtimonium in caſu ne-

eſt pas poſſible de s'abſtenir de la vie impudique qu'Elle mene tant qu'Elle n'aura qu'une femme, nous ſouhaiterions qu'Elle fût en meilleur état devant Dieu ; qu'Elle vécût en ſûreté de conſcience ; qu'Elle travaillât pour le ſalut de ſon ame, & qu'Elle donnât à ſes Sujets un meilleur exemple.

XXI. Mais enfin ſi V. A. eſt entiérement réſolue d'épouſer une ſeconde femme, nous jugeons qu'Elle doit le faire ſecrétement, comme nous avons dit à l'occaſion de la diſpenſe qu'Elle demandoit pour le même ſujet ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait que la perſonne qu'Elle épouſera, & peu d'autres perſonnes fidelles qui le ſachent, en les obligeant au ſecret ſous le ſceau de la Confeſſion. Il n'y a point ici à craindre de contradiction, ni de ſcandale conſidérable ; car il n'eſt point extraordinaire aux Princes de nourrir des concubines ; & quand le menu peuple s'en ſcandaliſera, les plus éclairés ſe douteront de la vérité ; & les perſonnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que l'adultere & les autres actions brutales. L'on ne doit pas ſe ſoucier beaucoup de ce qui s'en dira, pourvu que la conſcience aille bien. C'eſt ainſi que nous l'approuvons, & dans les ſeules circonſtances que nous venons de marquer : car l'Evangile n'a ni révoqué, ni défendu ce qui avoit été permis dans la loi de Moïſe, à l'égard du mariage. Jeſus-Chriſt n'en a point changé la police extérieure ; mais il a ajouté ſeulement la juſtice & la vie éternelle pour récompenſe. Il enſeigne la vraie maniere d'obéir à Dieu, & il tâche de réparer la corruption de la nature.

XXII. Votre Alteſſe a donc dans cet écrit, non-ſeulement l'approbation de nous

cessitatis, sed etiam antecedentes nostras considerationes, quas rogamus, ut Vestra Celsitudo, tanquam laudatus, sapiens, & Christianus Princeps velit ponderare. Oramus quoque Deum, ut velit Celsitudinem Vestram ducere ac regere ad suam laudam, & Vestræ Celsitudinis animæ salutem.

XXIII. Quod attinet ad consilium hanc rem apud Cæsarem tractandi; existimamus illum adulterium inter minora peccata numerare; nam magnoperè verendum, illum Papisticâ, Cardinalitiâ, Italicâ, Hispanicâ, Sarracenicâ imbutum fide, non curaturum Vestræ Celsitudinis postulatum, & in proprium emolumentum vanis verbis sustantaturum, sicut intelligimus perfidum ac fallacem virum esse, morisque Germanici oblitum.

XXIV. Videt Celsitudo Vestra ipsa quòd nullis necessitatibus christianis sincerè consulit. Turcam sinit imperturbatum, excitat tantùm rebelliones in Germaniâ, ut Burgundicam potentiam efferat. Quare optandum ut nulli christiani Principes illius infidis machinationibus se misceant. Deus conservet Vestram Celsitudinem. Nos ad serviendum Vestræ Celsitudini sumus promptissimi. Datum Vittembergæ, die mercurii post festum Sancti Nicolai 1539.

Vestræ Celsitudinis parati ac subjecti servi,

MARTINUS LUTHER. PHILIPPUS MELANCTON. MARTINUS BUCERUS. ANTONIUS CORVINUS. ADAM. JOANNES LENINGUS. JUSTUS WINTFERTE. DIONISIUS MELANTHER.

tous

tous en cas de néceſſité ſur ce qu'elle deſire, mais encore les réflexions que nous y avons faites : nous la prions de les peſer en Prince vertueux, ſage & chrétien ; & nous prions Dieu qu'il conduiſe tout pour ſa gloire, & pour le ſalut de Votre Alteſſe.

XXIII. Pour ce qui eſt de la vue qu'a V. A. de communiquer à l'Empereur l'affaire dont il s'agit, avant que de la conclure, il nous ſemble que ce Prince met l'adultere au nombre des moindres péchés ; & il y a beaucoup à craindre que ſa foi étant à la mode de celle du Pape, des Cardinaux, des Italiens, des Eſpagnols & des Sarraſins, il ne traite de ridicule la propoſition de V. A. ou qu'il n'en prétende tirer avantage en amuſant V. A. par de vaines paroles. Nous ſavons qu'il eſt trompeur & perfide, & qu'il ne tient rien des mœurs Allemandes.

XXIV. Votre Alteſſe voit qu'il n'apporte aucun ſoulagement ſincere aux maux extrêmes de la Chrétienté, qu'il laiſſe le Turc en repos, & qu'il ne travaille qu'à diviſer l'Empire, afin d'agrandir ſur ſes ruines la Maiſon d'Autriche. Il eſt donc à ſouhaiter qu'aucun Prince Chrétien ne ſe joigne à ſes pernicieux deſſeins. Dieu conſerve V. A. Nous ſommes très-prompts à lui rendre ſervice. Fait à Wittemberg, le Mercredi après la fête de S. Nicolas, l'an 1539.

Les très-humbres & très-obéiſſans ſerviteurs de Votre Ateſſe,

MARTIN LUTHER. PHILIPPE MELANCTON. MARTIN BUCER. ANTOINE CORVIN. ADAM. JEAN LENINGUE. JUSTE WINFERTE. DENIS MELANTHER.

Ego Georgius Nuſpicher, acceptâ à Cæſare poteſtate, Notarius publicus & Scriba, teſtor, hoc meo chirographo publicè, quòd hanc copiam ex vero & inviolato originali propriâ manu à Philippo Melanctone exarato, ad inſtantiam & petitionem mei clementiſſimi Domini & Principis Haſſiæ, ipſe ſcripſerim, & quinque foliis numero, exceptâ inſcriptione, complexus ſim; etiam omnia propriè & diligenter auſcultarim & contulerim, & in omnibus cum originali & ſubſcriptione nominum concordet. De qua re iterùm teſtor propriâ manu. Georgius Nuspicher, Notarius.

INSTRUMENTUM COPULATIONIS

Philippi Landgravii,

Et Margaretæ de Saal.

In nomine Domini. Amen.

Notum ſit omnibus & ſingulis, qui hoc publicum inſtrumentum vident, audiunt, legunt, quòd anno poſt Chriſtum natum 1540, die mercurii menſis Martii, poſt meridiem, circa ſecundam circiter, indictionis anno 13 potentiſſimi & invictiſſimi Romanorum Imperatoris, Caroli-Quinti, clementiſſimi noſtri Domini, anno regiminis 21, coram me infraſcripto Notario & teſte, Rotemburgi in

Je George Nuſpicher, Notaire impérial, rends témoignage par l'acte préſent, écrit & ſigné de ma propre main, que j'ai tranſcrit la préſente copie ſur l'original véritable & fidélement conſervé juſqu'à préſent de la propre main de Philippe Melancton à la requête du Séréniſſime Prince de Heſſe ; que j'en ai examiné avec une extrême exactitude chaque ligne & chaque mot ; que je les ai confrontés avec le même original ; que je les ai trouvés conformes, non-ſeulement pour les choſes, mais encore pour les ſignatures, & j'en ai délivré la préſente copie en cinq feuilles de bon papier. De quoi je rends encore témoignage. GEORGE NUSPICHER, Notaire.

CONTRAT DE MARIAGE

DE PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE,

Avec MARGUERITE DE SAAL.

AU NOM DE DIEU. *Ainſi ſoit-il.*

QUE tous ceux, tant en général qu'en particulier, qui verront, entendront, ou liront cette convention publique, ſachent qu'en l'année 1540, le mercredi, quattieme jour de mois de Mars, à deux heures ou environ après midi, la treizieme année de l'Indiction, & la vingt-unieme du regne du très-puiſſant & très-victorieux Empereur Charles-Quint, notre très-clément Seigneur, ſont comparus

arce comparuerint Sereniſſimus Princeps & Dominus Philippus Landgravius, Comes in Catznelenbogen, Dietz, Ziegenhain & Niddâ, cum aliquibus ſuæ Celſitudinis Conſiliariis ex unâ parte: & honeſta ac virtuoſa virgo, Margareta de Saal, cum aliquibus ex ſuâ conſanguinitate, ex altera parte; illâ intentione & voluntate, coram me publico Notario ac teſte, publicè confeſſi ſunt ut matrimonio copulentur: & poſteà ante memoratus meus clementiſſimus Dominus & Princeps Landgravius Philippus per reverendum Dominum Dionyſium Melandrum, ſuæ Celſitudinis Concionatorem, curavit proponi fermè hunc ſenſum. Cùm omnia aperta ſint oculis Dei, & homines pauca lateant, & ſua Celſitudo velit cum nominatâ virgine Margaretâ matrimonio copulari, etſi prior ſuæ Celſitudinis conjux adhuc ſit in vivis; ut hoc non tribuatur levitati & curioſitati, ut evitetur ſcandalum, & nominatæ virginis & illius honeſtæ conſanguinitatis honor & fama non patiatur; edicit ſua Celſitudo hîc coram Deo, & in ſuam conſcientiam & animam, hoc non fieri ex levitate, aut curioſitate, nec ex aliquâ vilipenſione juris, & ſuperiorum; ſed urgeri aliquibus gravibus neceſſitatibus conſcientiæ & corporis; adeò ut impoſſibile ſit ſine aliâ ſuperinductâ legitimâ conjuge corpus ſuum & animam ſalvare. Quam multiplicem cauſam etiam ſua Celſitudo multis prædoctis, piis, prudentibus & Chriſtianis Prædicatoribus antehac indicavit; qui etiam, conſideratis inevitabilibus cauſis, idipſum ſuaſerunt, ad ſuæ Celſitudinis animæ & conſcientiæ conſulendum. Quæ cauſa & neceſſitas etiam Sereniſſimam Principem, Chriſtianam, Ducíſſam Saxoniæ, ſuæ Celſitudinis

devant moi Notaire & témoin soussigné, dans la ville de Rotembourg, au château de la même ville, le Sérénissime Prince & Seigneur Philippe Landgrave de Hesse, Comte de Catznelenbogen, de Dietz, de Ziengenhain & de Nidda, assisté de quelques Conseillers de Son Altesse, d'une part : & honnête & vertueuse fille Marguerite de Saal, assistée de quelques-uns de ses parens, de l'autre part ; dans l'intention & la volonté déclarée publiquement devant moi Notaire & témoin public, de s'unir par mariage : & ensuite mon très-clément Seigneur & Prince Landgrave a fait proposer ceci par le Révérend Denis Mélander, Prédicateur du Son Altesse. Comme l'œil de Dieu pénetre toutes choses, & qu'il en échappe peu à la connoissance des hommes, Son Altesse déclare qu'elle veut épouser la même fille Marguerite de Saal, quoique la Princesse sa femme soit encore vivante : & pour empêcher que l'on n'impute cette action à inconstance ou à curiosité, pour éviter le scandale, & conserver l'honneur à la même fille, & la réputation de sa parenté, Son Altesse jure ici devant Dieu, & sur son ame & sa conscience, qu'elle ne la prend à femme ni par légéreté, ni par curiosité, ni par aucun mépris du droit ou des supérieurs ; mais qu'elle y est obligée par de certaines nécessités importantes & inévitables de corps & de conscience ; en sorte qu'il lui est impossible de sauver sa vie & de vivre selon Dieu, à moins que d'ajouter une seconde femme à la premiere. Que Son Altesse s'en est expliquée à beaucoup de Prédicateurs doctes, dévots, prudens & chrétiens, & qu'elle les a là-dessus consultés. Que ces grands personnages, après avoir exa-

primam legitimam conjugem, utpotè altâ principali prudentiâ & piâ mente præditam, movit, ut suæ Celsitudinis, tanquam dilectissimi mariti animæ & corpori serviret, & honor Dei promoveretur, ad gratiosè consentiendum. Quemadmodum suæ Celsitudinis hæc super relata syngrapha testatur: & ne cui scandalum detur eo quòd duas conjuges habere moderno tempore sit insolitum; etsi in hoc casu christianum & licitum sit, non vult sua Celsitudo publicè coram pluribus consuetas ceremonias usurpare, & palàm nuptias celebrare cum memorata virgine Margareta de Saal; sed hîc in privato & silentio, in præsentia subscriptorum testium, volunt invicem jungi matrimonio. Finito hoc sermone, nominati Philippus & Margareta sunt matrimonio juncti, & unaquæque persona alteram sibi desponsam agnovit & acceptavit, adjunctâ mutuæ fidelitatis promissione in nomine Domini. Et ante memoratus Princeps ac Dominus, ante hunc actum, me infra scriptum Notarium requisivit, ut desuper unum aut plura instrumenta conficerem, & mihi etiam tanquam personæ publicæ verbo ac fide Principis addixit & promisit, se omnia hæc inviolabiliter semper ac firmiter servaturum, in præsentia reverendorum prædoctorum Dominorum M. Philippi Melanctonis, M. Martini Buceri, Dionysii Melandri; etiam in præsentia strenuorum ac præstantium Eberhardi de Than, Electoralis Consiliarii, Hermanni de Malsberg, Hermanni de Hundelshausen, Domini Johannis Fegg Cancellariæ, Rodolphi Schenck, ac honestæ ac virtuosæ dominæ Annæ natæ de Miltitz, viduæ defuncti Johannis de Saal, memoratæ sponsæ matris, tanquam ad hunc actum requisitorum testium.

miné les motifs qui leur avoient été représentés, ont conseillé à Son Altesse de mettre son ame & sa conscience en repos par un double mariage. Que la même cause & la même nécessité ont obligé la Sérénissime Princesse Christine, Duchesse de Saxe, premiere femme légitime de Son Altesse, par la haute prudence & par la dévotion sincere qui la rendent si recommandable, à consentir de bonne grace qu'on lui donne une compagne, afin que l'ame & le corps de son très-cher époux ne courent plus de risque, & que la gloire de Dieu en soit augmentée, comme le billet écrit de la propre main de cette Princesse le témoigne suffisamment. Et de peur que l'on n'en prenne occasion de scandale, sur ce que ce n'est pas la coutume d'avoir deux femmes, quoique cela soit chrétien & permis dans le cas dont il s'agit, Son Altesse ne veut pas célébrer les présentes noces à la mode ordinaire, c'est-à-dire publiquement, devant plusieurs personnes, & avec les cérémonies accoutumées, avec la même Marguerite de Saal; mais l'un & l'autre veulent ici se joindre par mariage en secret & en silence, sans qu'aucun autre en ait connoissance que les témoins ci-dessous signés. Après que Melander a eu achevé de parler, le même Philippe & la même Marguerite se sont acceptés pour époux & pour épouse, & se sont promis une fidélité réciproque au nom de Dieu. Le même Prince a demandé à moi Notaire soussigné, que je lui fisse une ou plusieurs copies collationnées du présent contrat, & a aussi promis, en parole & foi de Prince, à moi personne publique, de l'observer inviolablement, toujours & sans altération, en présence des

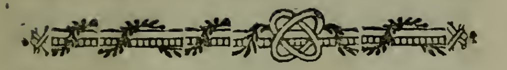
Et ego, Balthasar Rand de Fulda, potestate Cæsaris Notarius publicus, qui huic sermoni, instructioni, & matrimoniali sponsioni, & copulationi cum suprà memoratis testibus interfui, & hæc omnia & singula audivi & vidi, & tanquam Notarius publicus requisitus fui, hoc instrumentum publicum mea manu scripsi & subscripsi, & consueto sigillo munivi in fidem & testimonium. BALTHASAR RAND.



révérends & très-doctes Maîtres Philippe Melancton, Martin Bucer, Denis Melander; & aussi en présence des illustres & vaillans Eberhard de Than, Conseiller de Son Altesse Electorale de Saxe, Herman de Malsberg, Herman de Hundelshausen, le Seigneur Jean Fegg de la Chancellerie, Rodolphe Schenck; & aussi en présence de très-honnête & très-vertueuse Dame Anne, de la Maison de Miltitz, veuve de feu Jean de Saal, & mere de l'épouse, tous en qualité de témoins recherchés pour la validité du présent acte.

Et moi Balthasar Rand de Fulde, Notaire public impérial, qui ai assisté au discours, à l'instruction, au mariage, aux épousailles & à l'union dont il s'agit, avec les mêmes témoins, & qui ai écouté & vu tout ce qui s'y est passé; j'ai signé le présent contrat à la requête qui m'en a été faite, & j'y ai apposé le sceau ordinaire, pour servir de foi & de témoignage au public. BALTHASAR RAND.





INSTRUCTION (a)

Donnée au Docteur Martin Bucer, par Philippe, Landgrave de Hesse, sur les choses qu'il doit demander instamment aux Docteurs Martin Luther, & Philippe Melancton, & ensuite, si ceux-ci le jugent à propos, à l'Electeur de Saxe.

I. IL commencera par leur souhaiter de ma part toute sorte de biens & de prospérités, & leur témoignera combien je serai ravi d'apprendre qu'ils sont en bonne santé de corps & d'esprit. Ensuite, il leur dira que dépuis la derniere maladie que Dieu m'a envoyée, j'ai beaucoup réflechi sur mon

(a) Dans les éditions précédentes, on a toujours omis de donner en françois l'Instruction du Landgrave de Hesse, qui pourtant est la plus importante des pieces qui concernent le mariage de ce Prince avec une seconde femme, du vivant de la premiere. J'ai cru devoir en enrichir cette édition, & suppléer l'omission des précédentes. J'ai beaucoup profité, dans ma version, des longs extraits que le célebre Auteur fait de cette piece au commencement du septieme livre de l'Histoire des Variations; de sorte qu'on peut regarder ma version comme étant presque l'ouvrage du savant Prélat. Sa place naturelle étoit à côté du latin; mais l'impression du volume étoit achevée, lorsque je me suis chargé du soin de cette édition; ce qui m'a forcé de renvoyer à la fin cette version.

état, & principalement ſur ce que peu de tems après mon mariage, je me ſuis plongé dans l'adultere & la fornication; & que mes Paſteurs m'ayant ſouvent exhorté à m'approcher de la ſainte Table, je n'ai pas cru devoir le faire depuis quelques années, à cauſe de ma vie déréglée. Comment en effet pourrois-je en conſcience m'aſſeoir à la Table du Seigneur, pendant que je ne veux point quitter ce genre de vie? Je ſais qu'en le faiſant, bien loin de remplir le devoir de Chrétien, j'encourerois la juſte vengeance du Seigneur. D'ailleurs, j'ai lu dans pluſieurs endroits de ſaint Paul, qu'aucun fornicateur & adultere ne poſſédera le royaume de Dieu. Etant donc pleinement convaincu que, tandis que je n'aurai point d'autre femme que la mienne, je ne pourrai, de ma vie, m'abſtenir de la fornication, de la luxure & de l'adultere, & me corriger de ces vices, il s'enſuit évidemment que je n'ai rien autre choſe à attendre que le banniſſement du royaume de Dieu, & la damnation éternelle. Voici pourquoi je ne puis, avec la femme que j'ai, m'abſtenir de la fornication, de l'adultere & d'autres déſordres ſemblables.

II. Premiérement, quand je l'épouſai, je n'avois aucun goût, aucune inclination pour elle; les Officiers de la Cour, les Dames qui ſont à ſon ſervice, & pluſieurs autres, connoiſſent ſon humeur difficile, ſon caractere peu aimable; ſavent qu'elle ſent mauvais, & que quelquefois elle boit avec excès. J'ai peine à m'expliquer ſur ces choſes, que j'ai pourtant découvertes à Bucer.

III. Secondement, les Médecins ſavent que je ſuis d'une complexion vigoureuſe.

Or, étant ſouvent obligé de me trouver aux aſſemblées de l'Empire, où l'on fait bonne chere, il eſt aiſé de voir que je ne puis m'y paſſer d'une femme, & que d'en amener une d'une ſi grande qualité, ce ſeroit un trop grand embarras.

IV. Si l'on me demande pourquoi donc j'ai épouſé ma femme? J'avoue qu'alors je fis une grande imprudence, de ſuivre les avis de quelques-uns de mes Conſeillers, qui maintenant ſont morts en grande partie. Je n'ai pas gardé plus de trois ſemaines la foi du mariage; & depuis j'ai toujours vécu comme je vis.

V. Mes Prédicateurs ne ceſſent point de me remontrer qu'il eſt de mon devoir de punir les crimes, tels que la fornication & d'autres. Je voudrois bien le faire; mais comment oſerois-je punir des crimes où je ſuis plongé moi-même? On ne manqueroit pas de me dire : *Seigneur, puniſſez-vous vous-même.* D'ailleurs, ſi j'étois obligé d'aller à la guerre, pour la cauſe de l'Evangile, je ne pourrois m'expoſer qu'en tremblant, & en craignant d'aller au diable, ſi j'étois tué d'un coup d'épée ou de mouſquet. Les prieres que j'ai faites à Dieu pour en obtenir ma converſion, ne m'ont pas procuré le moindre changement.

VI. Dans ces circonſtances, je me ſuis mis à lire exactement & avec toute l'attention dont Dieu m'a rendu capable, les écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament, où je n'ai point trouvé d'autre conſeil, ou moyen convenable à ma ſituation, que celui dont je vais parler. Je vois qu'avec la femme que

j'ai, NI JE NE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie (J'EN PRENS DIEU A TÉMOIN), mais je propofe d'ufer des moyens que Dieu a permis, & non défendus. Les pieux Patriarches Abraham, Jacob, David, Lamech, Salomon, qui, felon faint Paul, *Corinth. x.* croyoient, comme nous, en Jefus-Chrift, avoient plufieurs femmes; ce qui n'a pas empêché Dieu de donner de grandes louanges à ces Saints dans l'ancien Teftament, ainfi que Jefus-Chrift dans le nouveau. D'ailleurs, la Loi de Moyfe permet ces doubles mariages, & prefcrit ce que doit faire un homme qui a deux femmes.

VII. Si l'on m'objecte que cette permiffion avoit été donnée à Abraham & aux Anciens, en vue du Chrift promis, je réponds que la Loi de Moyfe donne clairement une permiffion génerale, & que ne fpécifiant pas ceux qui peuvent avoir deux femmes, elle n'exclut perfonne du droit de les avoir. On favoit que le Chrift devoit naître de la tribu de Juda; ce qui n'empêcha pas le pere de Samuel, le Roi Achab & plufieurs autres, qui n'étoient pas de cette tribu, d'avoir plufieurs femmes. Il eft donc faux que cette permiffion ait été donnée uniquement en vue du Meffie promis.

VIII. Ni Dieu, dans l'ancien Teftament, ni Jefus-Chrift dans le nouveau, ni les Prophetes, ni les Apôtres, ne défendent point à un homme d'avoir deux femmes; & jamais aucun Prophete, ou aucun Apôtre, n'a puni où blâmé des Rois, des Princes, ou même qui que ce foit, pour avoir eû deux femmes à la fois, & ne les a jugés coupables de crimes

qui excluent du royaume de Dieu. Saint Paul, qui fait un si grand détail des prévaricateurs qui n'obtiendrout point le royaume de Dieu, ne dit rien de ceux qui ont deux femmes ; & les Apôtres, quoique très-attentifs, comme on le voit dans les Actes, à instruire les Gentils convertis à la Foi, de la conduite qu'ils devoient tenir, & des choses dont ils devoient s'abstenir, ne leur défendent pas d'avoir deux femmes à la fois, quoique plusieurs d'entre les Gentils en eussent plus d'une. Ils ne le défendent pas non plus aux Juifs, parce que la Loi le leur permettoit, & que quelques-uns étoient dans cet usage. S. Paul dit clairement, qu'un Evêque & un Ministre ne doit avoir qu'une femme. Or il n'étoit pas nécessaire de leur donner un tel précepte, s'il étoit vrai qu'il fût défendu indistinctement à tout le monde d'avoir plusieurs femmes.

IX. J'ajoute que même aujourd'hui quelques Chrétiens d'Orient ont deux femmes à la fois. Bien plus, l'Empereur Valentinien, dont les historiens, Saint Ambroise & d'autres savans hommes font l'éloge, avoit deux femmes, & fit une loi pour permettre aux autres d'en avoir aussi deux.

X. Le Pape lui-même, de l'autorité duquel je fais fort peu de cas, permit à un certain Comte, qui fit un pélerinage au Saint Sépulchre, & qui s'étoit remarié, parce qu'il croyoit sa femme morte, de les garder toutes deux à la fois. Je sais que Luther & Melancton avoient conseillé au Roi d'Angleterre de ne point rompre son premier mariage, mais d'épouser une seconde femme, *comme on le voit dans leur consultation motivée.*

(*a*). Si l'on me dit qu'ils ont donné ce conſeil, parce que ce Prince n'avoit point d'héritier mâle de ſa premiere femme, il me ſemble qu'on doit avoir encore plus d'égard à la cauſe alléguée par Saint Paul, de prendre une femme, pour ne point tomber dans la fornication. Car il eſt plus eſſentiel de mettre la conſcience en paix, de pourvoir au ſalut de l'ame & de preſcrire une conduite chrétienne, en faiſant même abſtraction du deshonneur qui en réſulte, & de l'intempérance apparente, que de procurer un moyen de ſe donner des héritiers, puiſqu'on doit avoir plus de ſoin de l'ame que des choſes temporelles.

XI. Toutes ces raiſons me déterminent à uſer, pour éviter déſormais la fornication & toute impureté, du remede & du moyen dont je ne doute en aucune ſorte que Dieu ne permette de ſe ſervir. Je ne veux pas demeurer plus long-tems dans les lacets du démon, & *je ne puis, ni ne veux* m'en tirer que par cette voie. C'eſt pourquoi je demande à Luther, à Melancton & à Bucer même, de décider ſi je puis m'en ſervir licitement.

(*a*) Je tâche de donner un ſens à des paroles qui peut-être n'en ont point, & qu'on peut ſoupçonner avoir été jettées par le Landgrave dans ſon Inſtruction, comme quelque mot-du-guet, qui n'eſt compris que par ceux qui ſont du ſecret. Ces mots : *Quemadmodum præter, propter conſilium ſonat*, ou ne ſignifient rien, ou doivent, ce ſemble, ſignifier que Luther ou Melancton avoient conſeillé au Roi d'Angleterre de prendre une femme outre ſa premiere : *præter*, & cela pour des cauſes légitimes, *propter* ; ce qui paroît déſigner une conſultation raiſonnée & motivée, comme je le dis dans ma verſion.

XII.

XII. S'ils exigent que leur décision ne tourne à scandale en ce tems, & ne nuise aux affaires de l'Evangile, dans le cas où elle seroit imprimée, je souhaite, au moins, qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me mariois secrétement, Dieu n'y seroit point offensé ; qu'eux-mêmes regarderoient ce mariage comme valide, & me permettroient de chercher les moyens de le rendre public avec le tems ; ensorte que la femme que j'épouserai ne passe point pour une femme malhonnête, mais pour une personne honnête. Je les prie de faire attention, que si la femme que je dois épouser étoit sensée agir en cela d'une maniere peu chrétienne & déréglée, ce seroit la perdre d'honneur. D'ailleurs, comme mon commerce avec cette femme ne peut pas toujours demeurer secret, il arriveroit, si je persistois à cacher mon mariage, que dans la suite du tems, l'Eglise qui ne sauroit point pourquoi j'habiterois avec elle, en seroit scandalisée.

XIII. Qu'ils ne craignent pas non plus que mon second mariage me porte à maltraiter ma premiere femme, à me retirer de sa compagnie, & à lui témoigner moins d'amitié que par le passé ; puisqu'au contraire, je veux dans cette occasion porter ma croix, faire à ma premiere femme tout le bien que je puis, & continuer d'habiter avec elle. Je veux aussi laisser mes Etats aux enfans que j'ai eus d'elle, & donner à ceux qui me viendront de la seconde des appanages convenables. Qu'ils me donnent donc, au nom de Dieu, le conseil que je leur demande, & qu'ils viennent à mon secours sur un point qui

n'eſt pas contre la Loi de Dieu, afin que je puiſſe vivre & mourir plus gaiement pour la cauſe de l'Evangile, & en entreprendre plus volontiers la défenſe. De mon côté, je ferai tout ce qu'ils m'ordonneront, ſelon la Religion & la raiſon, ſoit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTERES, ſoit qu'ils deſirent d'autres choſes.

XIV. Mon deſſein n'eſt pas de multiplier mes femmes, mais ſeulement d'en avoir une outre celle que j'ai déja. Je me propoſe, dans cette affaire, de n'avoir aucun égard au monde ni à ſon faſte, mais d'avoir Dieu en vue, & de bien examiner ce qu'il ordonne, ce qu'il défend, & ce qu'il laiſſe à notre liberté. L'Empereur & le monde me permettroient aiſément, ainſi qu'à tout autre, d'entretenir publiquement des femmes proſtituées; mais ils auroient peine à permettre d'avoir à la fois plus d'une femme. Ils défendent ce que Dieu permet, & tolerent ce que Dieu défend: comme on le voit à l'égard des Prêtres, auxquels ils ne permettent pas d'avoir une femme, quoiqu'ils leur permettent de vivre avec des proſtituées. Au reſte, les Eccléſiaſtiques nous haïſſent déja tellement, qu'ils ne nous haïront ni plus ni moins pour cet article, qui permettroit aux Chrétiens la polygamie.

XV. Bucer fera obſerver à Luther & à Melanćton, que ſi, contre ce que j'eſpere, ils ne me procurent aucun ſecours, je roule dans mon eſprit pluſieurs deſſeins, entre autres de faire ſolliciter l'Empereur de m'accorder cette permiſſion, quelqu'argent qu'il dût m'en coûter pour gagner des ſolliciteurs. L'Empereur ne voudra pas me l'accorder

ſans la diſpenſe du Pape, dont je ne me ſoucie guere. Mais pour celle de l'Empereur, je ne la dois pas mépriſer: quoiqu'au reſte j'en ferois peu de cas, ſi je ne croyois d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu ce que je ſouhaite.

XVI. Si la tentative que je fais de ce côté-là, (c'eſt-à-dire, du côté de Luther), ne me réuſſit pas, une crainte humaine me porte à demander le conſentement de l'Empereur, qui, comme je l'ai déja dit, n'eſt pas à mépriſer; je me flatte d'en obtenir tout ce que je voudrai, en donnant une groſſe ſomme d'argent à quelques-uns de ſes Miniſtres. Mais quoique pour rien du monde je ne vouluſſe me retirer de l'Egliſe, en me laiſſant entraîner dans quelque démarche qui fût contraire à ſes intérêts, je crains pourtant que les Miniſtres Impériaux ne ſaiſiſſent cette circonſtance pour m'engager à quelque choſe qui ne ſeroit pas utile à cette cauſe & à ce parti. Je demande donc qu'ils me donnent le ſecours que j'attends, de peur que je ne ſois contraint de l'aller chercher en quelque autre lieu moins agréable, puiſque j'aime mille fois mieux devoir mon repos à leur permiſſion, qu'à celle de l'Empereur, ou de tout autre homme. Cependant je n'aurois pas confiance dans leur permiſſion même, ſi ce que je demande n'avoit pas un fondement ſolide dans la ſainte Ecriture, comme je l'ai fait voir plus haut.

XVII. Enfin je ſouhaite encore une fois d'avoir par écrit le ſentiment de Luther, de Melanćton & de Bucer, afin que déſormais je puiſſe réformer ma conduite, m'approcher en bonne conſcience du Sacre-

ment, & traiter avec plus de liberté & de confiance les affaires de notre religion.

Donné à Melsingue, le Dimanche après la Sainte Catherine, 1539.

Signé, PHILIPPE, Landgrave de Hesse.

Fin du Tome premier.

